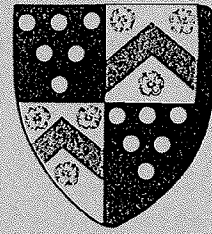
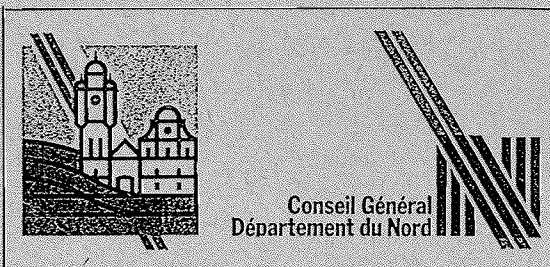



VILLE DE NIEPPE



AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'AMENAGEMENT FEVRIER 91




Alain DEPRET
Paysagiste Conseil ESHEV
VILLENEUVE D'ASCQ
H. CLAEYS - B. VANWAELESCAPPEL
Architecte D.P.L.G.
BAILLEUL

INTRODUCTION

NIEPPE compte 7500 habitants.

Située au nord-ouest d'Armentières, elle en est séparée par la Lys.

Elle s'étire le long de la R.D 933 (ancienne R.N 41) avec un centre urbain à chaque extrémité.

Cette structure particulière trouve son explication dans l'histoire de la localité.

L'origine du noyau le plus ancien ("NIEPPE bourg") remonterait au IXe siècle ; il se serait développé dans une clairière de la vaste forêt de "N'iepen Bosch" (ou "forêt d'Ormes") dont l'actuelle "forêt "de NIEPPE" est un vestige (Etymologiquement le nom de la ville dériverait de "Niepkerke" qui signifierait "église de l'Orme" du flamand "iepe", l'Orme et "Kerke", l'église).

Sa situation au bord de la Niepbecke, petit affluent de la Lys, a permis dès le moyen âge l'essor d'une activité textile artisanale ; la rivière permettant à la fois le rouissage du lin et le transport des marchandises.

Au XIXe siècle, avec la révolution industrielle et le comblement partiel de la Niepbecke pour raison d'hygiène, l'activité textile s'est déplacée sur la rive gauche de la lys, face à la ville d'ARMENTIERES.

Ce déplacement des industries et leur développement entraînèrent la création d'un deuxième centre urbain ("NIEPPE-pont"), puis la construction de cités industrielles le long de l'axe routier (actuelle RD 933) joignant les deux pôles.

Cette structure urbaine a été conservée jusqu'à nos jours malgré la destruction totale de la ville en 1918.

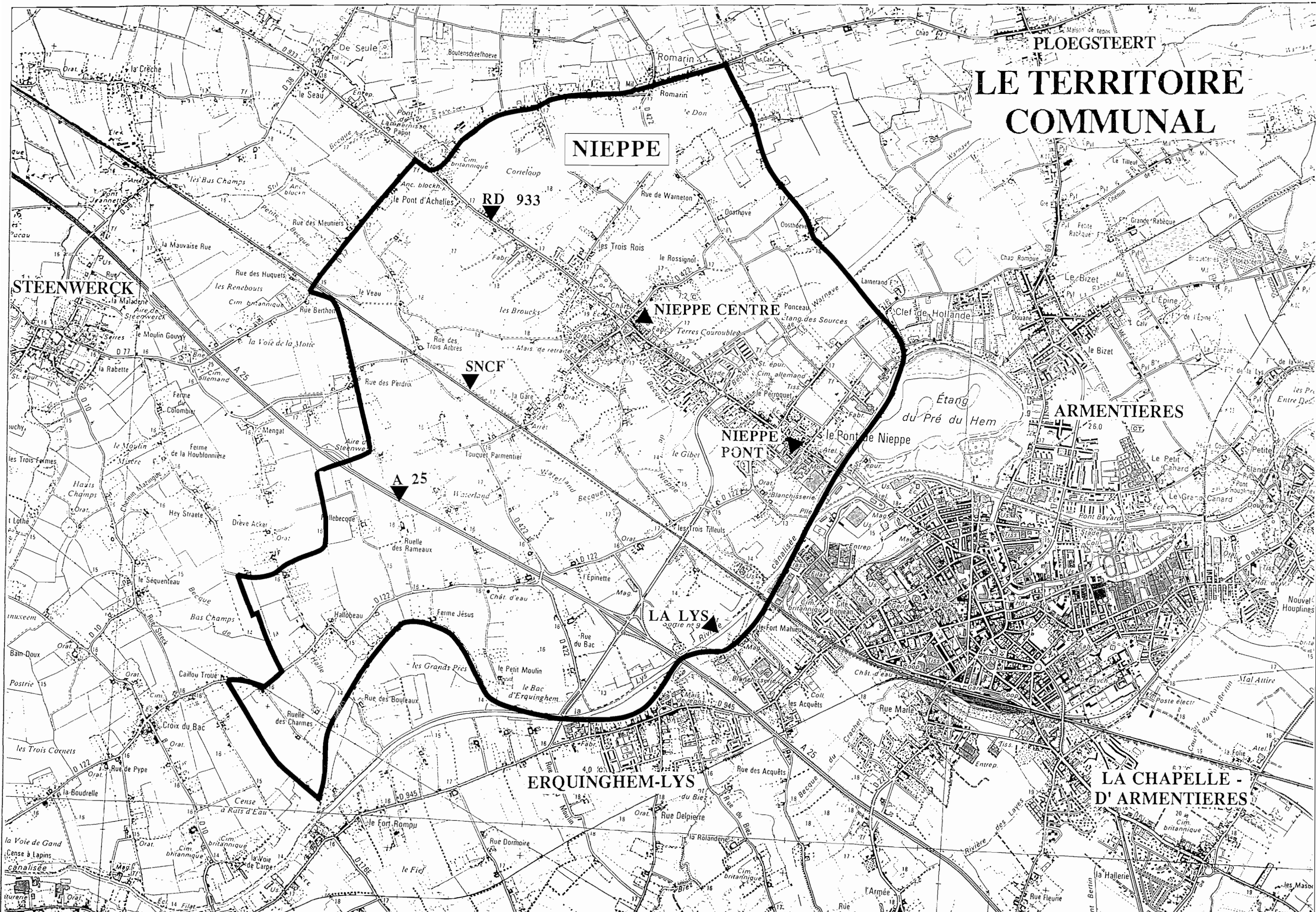
Elle est à l'origine des problèmes qui se posent aujourd'hui à la ville :

- Transition peu marquée avec la ville limitrophe d'ARMENTIERES.
- Ville longiligne traversée par une voie très passante, lui donnant l'aspect d'une "ville-rue".
- Présence de deux pôles urbains qui se disputent le rôle de centre ville et sont séparés par une zone urbaine de peu de caractère.

Les aménagements proposés viseront donc à :

- Marquer l'identité de chacun des deux pôles principaux,
- Rompre la monotonie de sa traversée,
- Affirmer l'individualité de la ville par rapport à ARMENTIERES,
- Intervenir sur la qualité de l'environnement de l'espace bâti,
- Renouer avec les origines fluviales de la ville en valorisant les abords de la Lys.

LE TERRITOIRE COMMUNAL



NIEPPE

RD 933

SNCF

A 25

LA LYS

ERQUINGHEM-LYS

NIEPPE CENTRE

NIEPPE PONT

ARMENTIERES

LA CHAPELLE - D' ARMENTIERES

○

LE CENTRE 1

■

LA RD 933

LA RUE DE BAILLEUL LA STELE J. HOUCKE LE GIRATOIRE LA BIBLIOTHEQUE

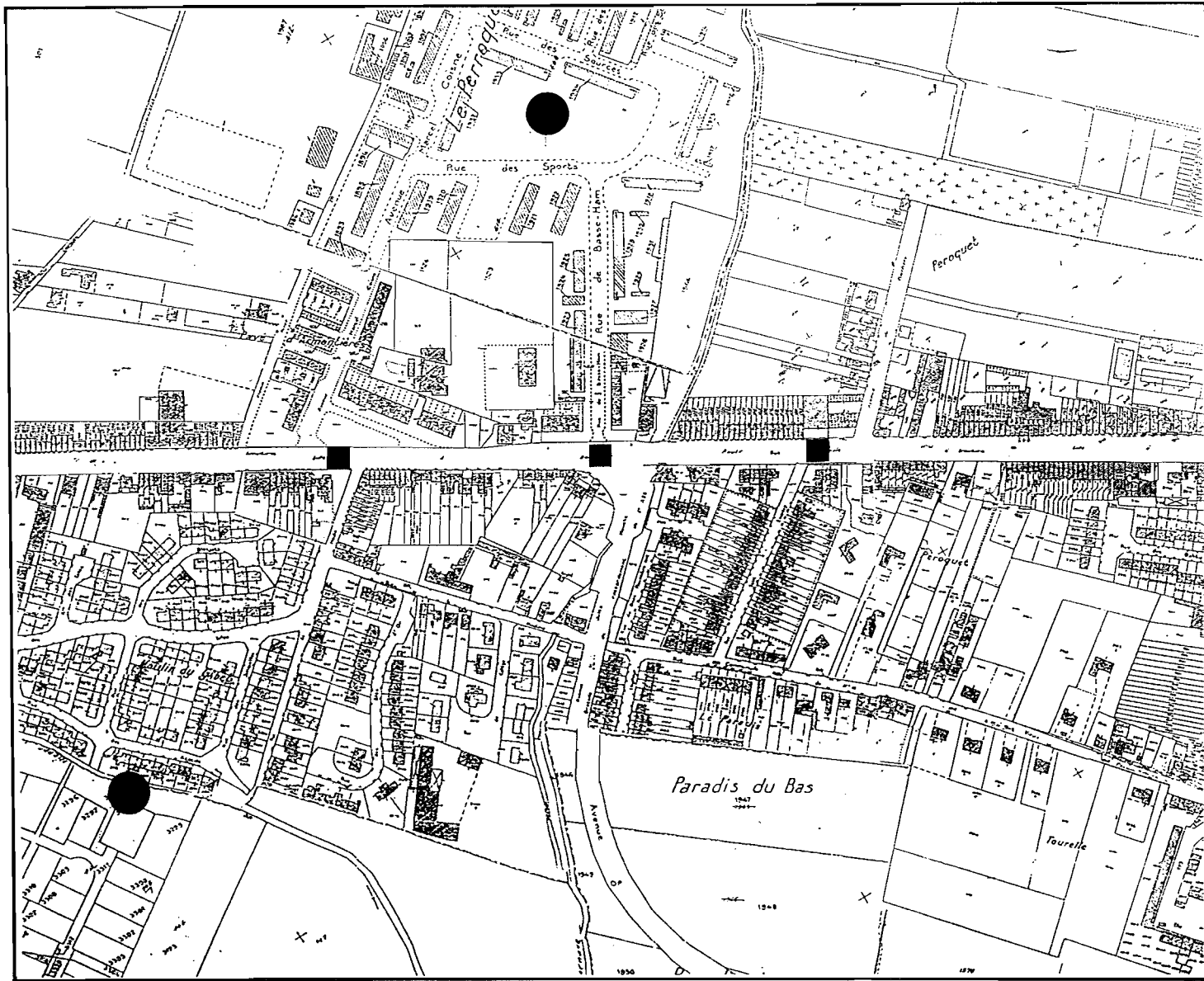
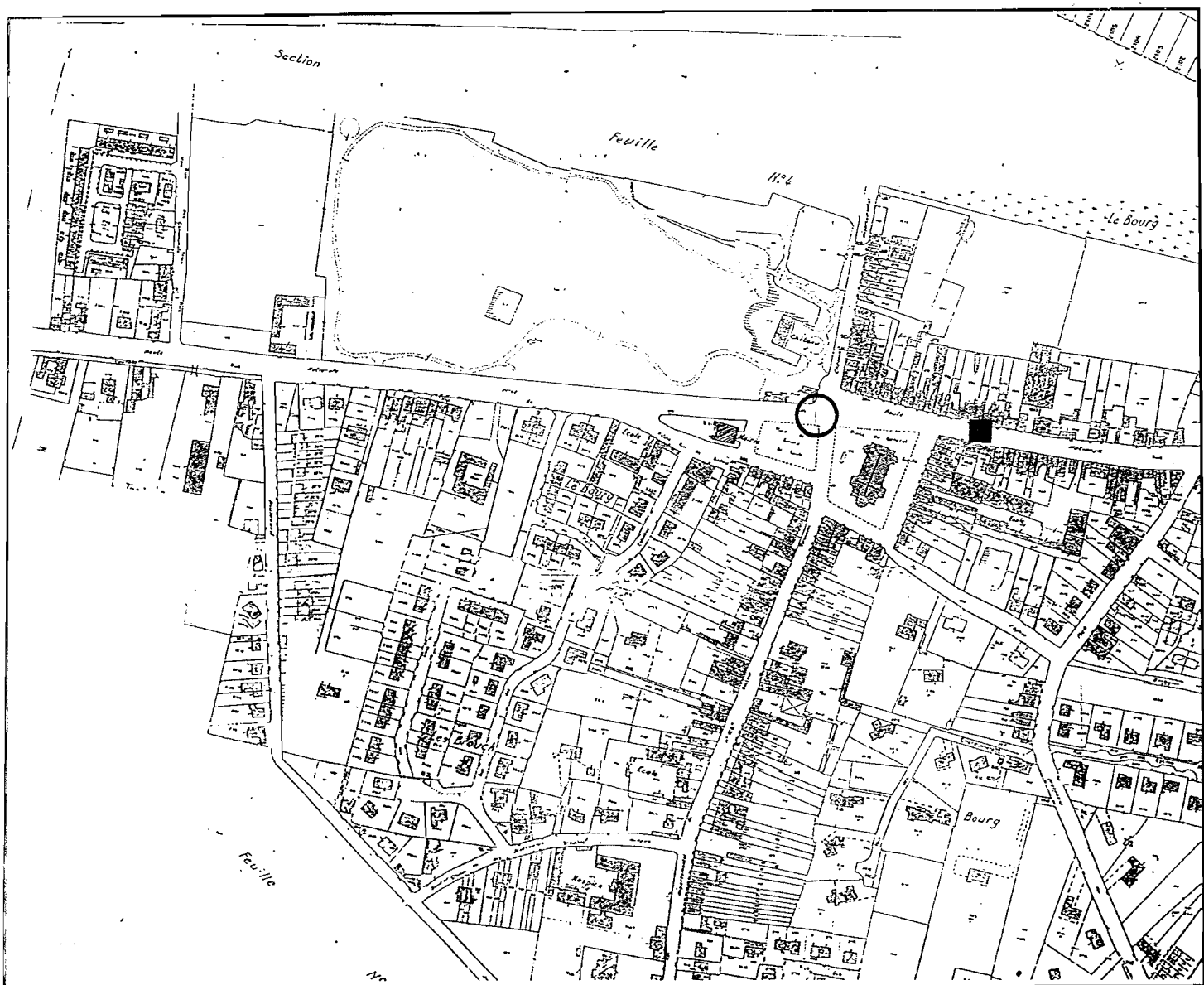
●

LES CITES

LA CITE NICOLE LA CITE COISNE

□

LA LYS



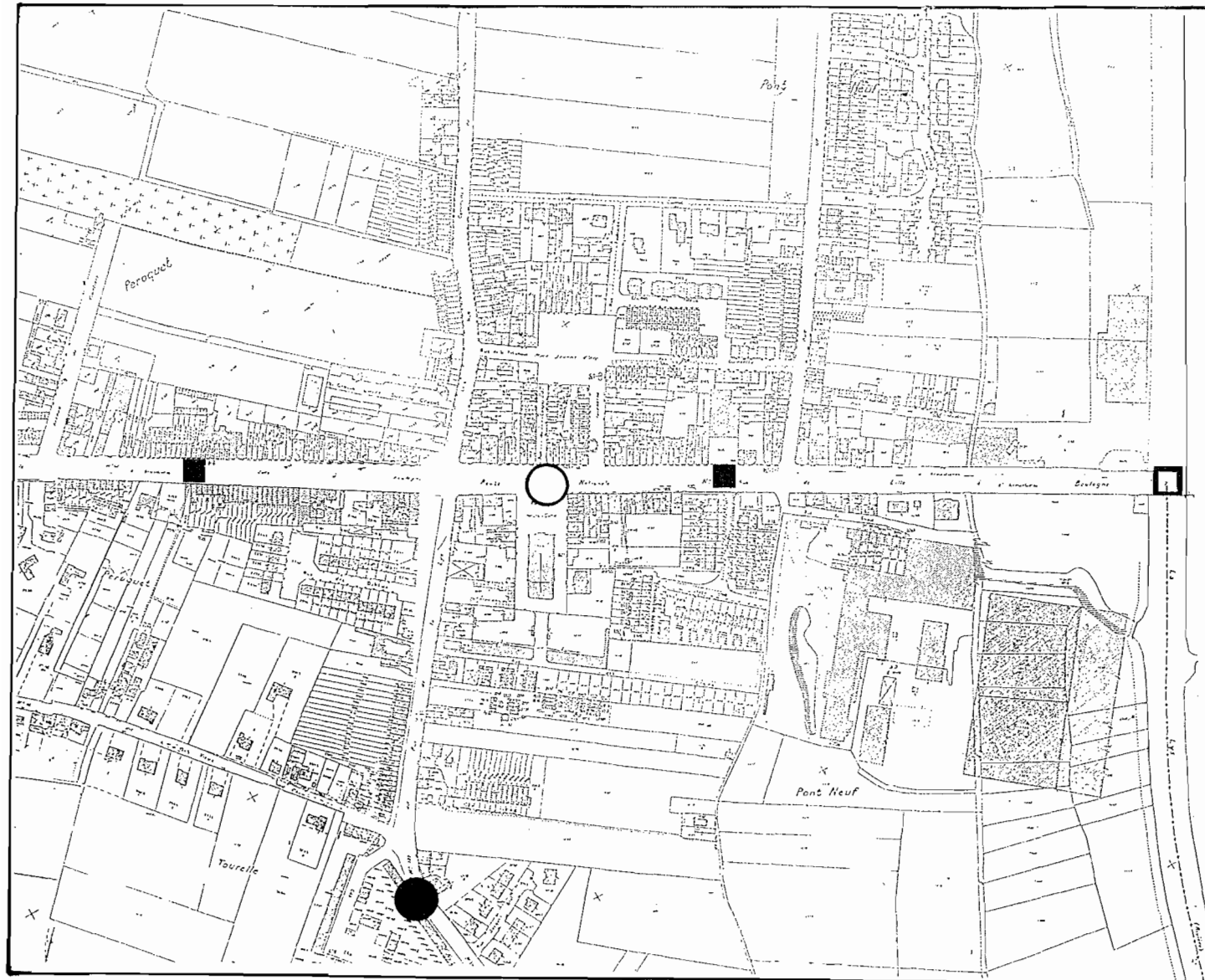
LE CENTRE 2

LA RUE D' ARMENTIERES

LES ATELIERS MUNICIPAUX

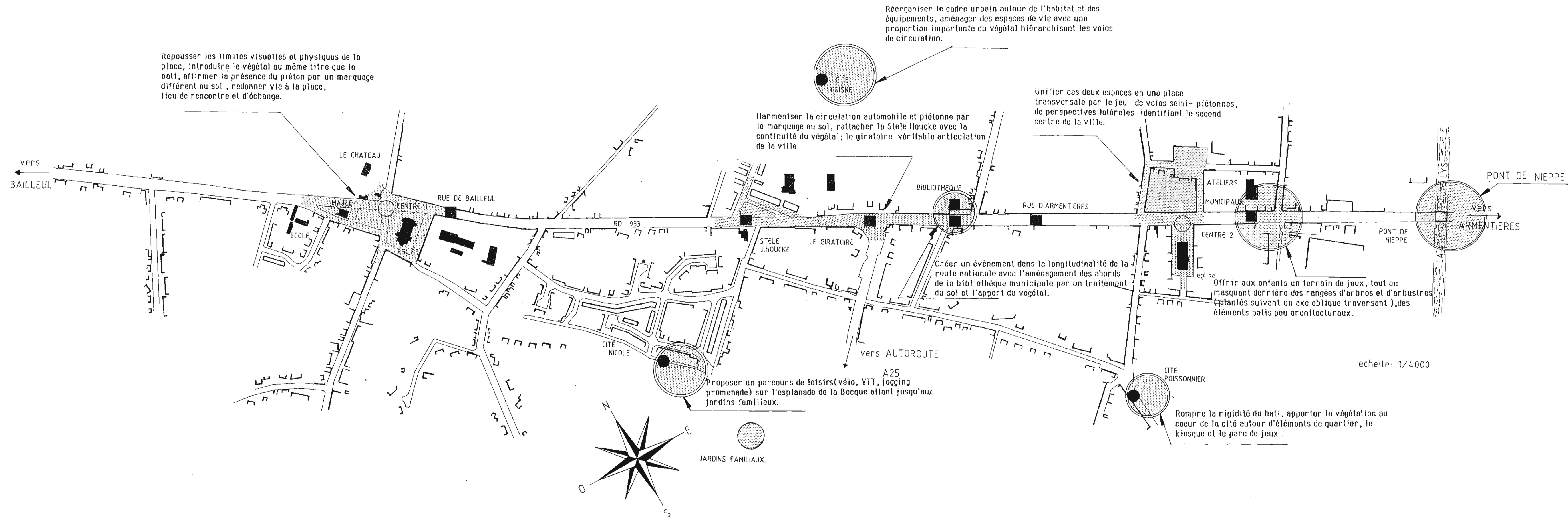
LA CITE POISSONNIER

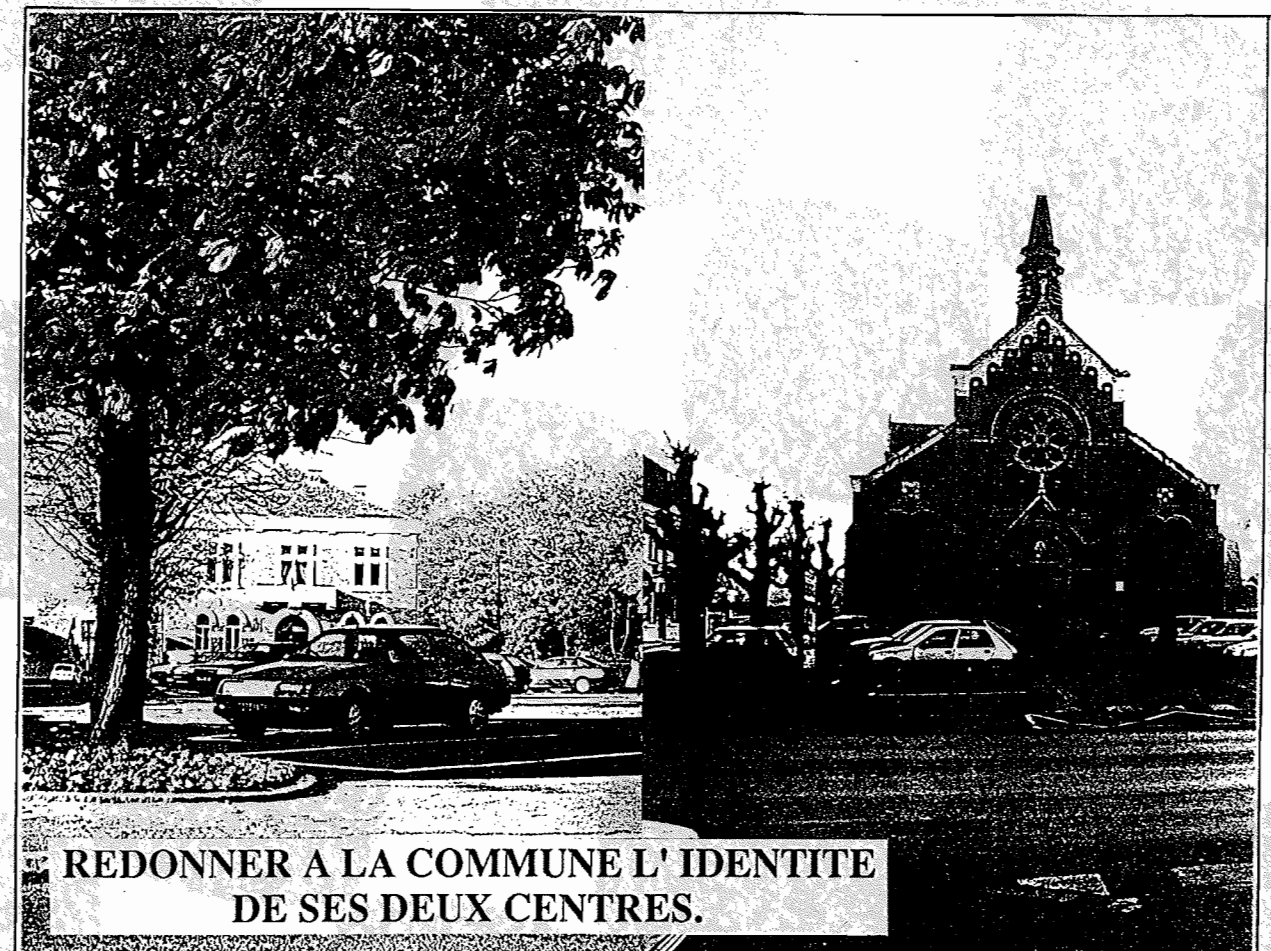
LE PONT DE NIEPPE



NIEPPE AMELIORATION DU CADRE DE VIE SOMMAIRE

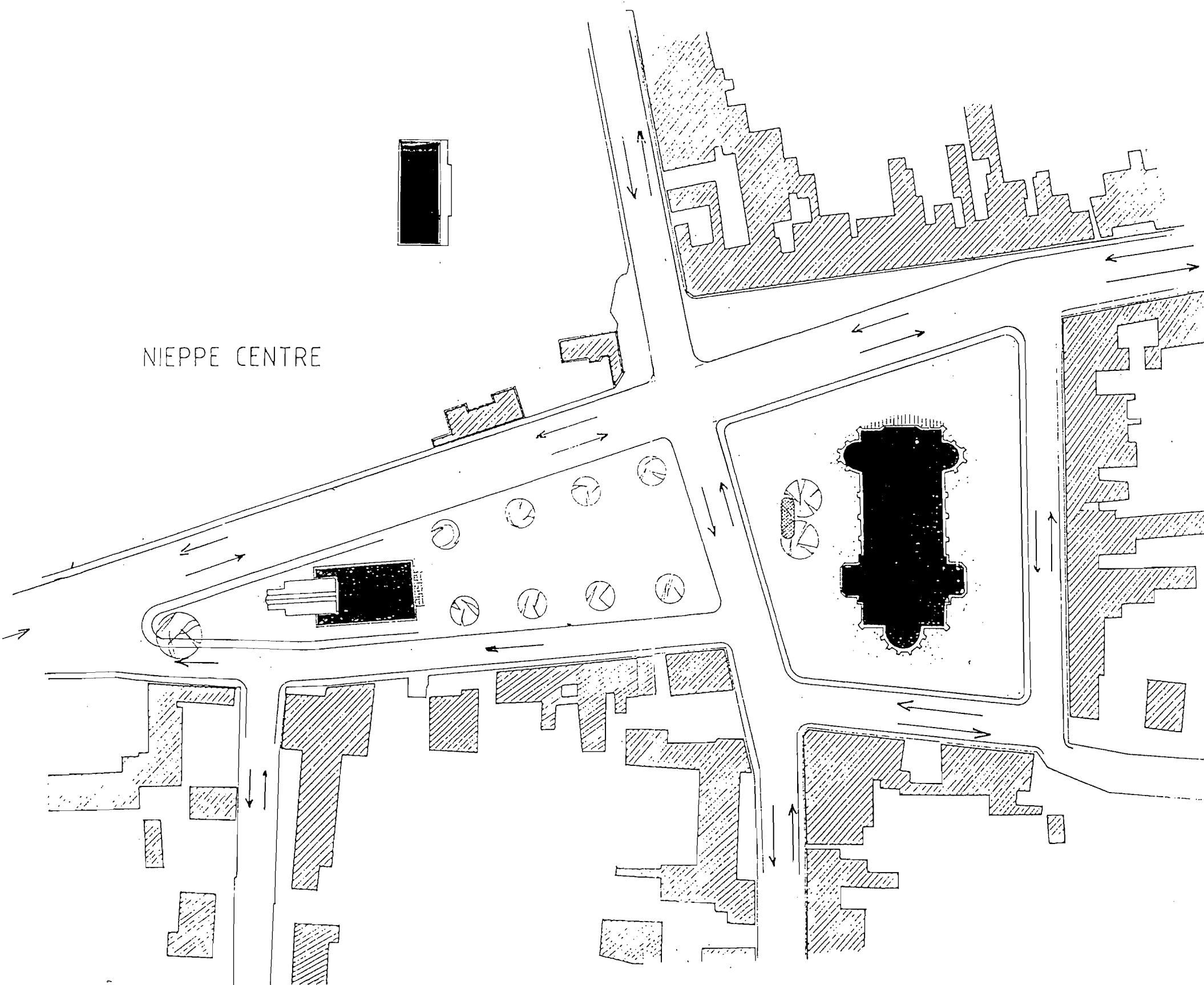
	Page
1 - REDONNER A LA COMMUNE L'IDENTITE DE SES DEUX CENTRES	
○ 1.1 LE CENTRE 1	
- Analyse de la circulation	9
- Analyse urbaine	11
- Projet : Place du Général de Gaulle	15
- Schéma d'implantation des forains	16
- Perspective	17
- Principe d'ouverture visuelle sur le Parc	18
1.2 LE CENTRE 2	
- Analyse de la circulation	23
- Analyse urbaine	24
- Projet parvis Notre-Dame - Place Jeanne d'Arc	28
- Schéma d'implantation des forains	29
- Perspective	30
■ 2 - AMENAGEMENT DE LA RUE DE BAILLEUL ET DE LA RUE D'ARMENTIERES	
2.1 AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA R.D. 933	
- Coupe type rue de Bailleul	42
- Coupe type rue d'Armentières	48
- Aménagement de la bibliothèque	50
- Aménagement des ateliers municipaux et du square J. Moulin	54
2.2 AMENAGEMENT DU CARREFOUR J. HOUCKE	
- Analyse de la circulation	6
- Analyse urbaine	8
- Projet : aménagement de la stèle J. Houcke et du giratoire	60
- Perspective sur la stèle J. Houcke	61
- Perspective sur le giratoire	63
● 3 - AMELIORER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESPACE BATI	
3.1 LA CITE COISNE	
- Analyse urbaine	72
- Projet : Aménagement de la cité Coisne	76
- Coupes types sur la voirie	78
3.2 LA CITE POISSONNIER	
- Analyse urbaine	85
- Projet : aménagement de la cité Poissonnier	89
3.3 LA CITE NICOLE	
- Analyse urbaine	95
- Schéma général du cheminement	96
- Projet : aménagement de la cité Nicole	97
- Principes d'aménagement des jardins familiaux	99
□ 4 - RETROUVER LE RAPPORT DE LA VILLE AVEC LA LYS	
- Traitement du Pont de Nieppe	102
- Schéma des circuits piétons relatifs au centre II.....	104
- Analyse des lieux	105





**REDONNER A LA COMMUNE L'IDENTITE
DE SES DEUX CENTRES.**

NIEPPE CENTRE



1- LE CENTRE 1

ANALYSE DE LA CIRCULATION

ROUTIERE

Amélioration à apporter concernant la fluidité des véhicules, principalement au pourtour de l'église.

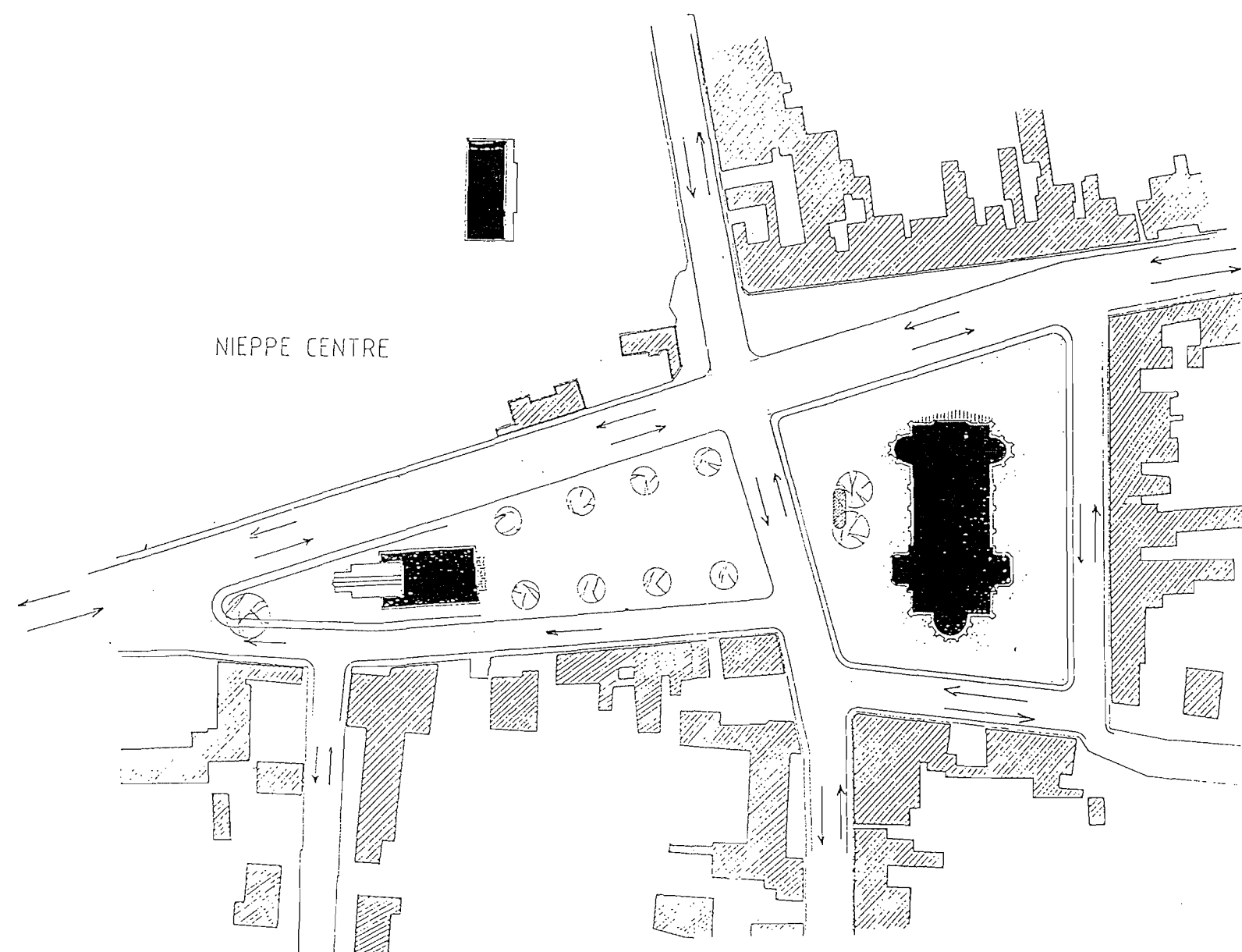
PIETONNE

A créer. Seule subsiste à l'heure actuelle une "promenade autour de l'église". Le principe de matérialisation est à modifier entièrement afin de renverser le phénomène de priorité favorable aux voitures.

ESPACES VERTS

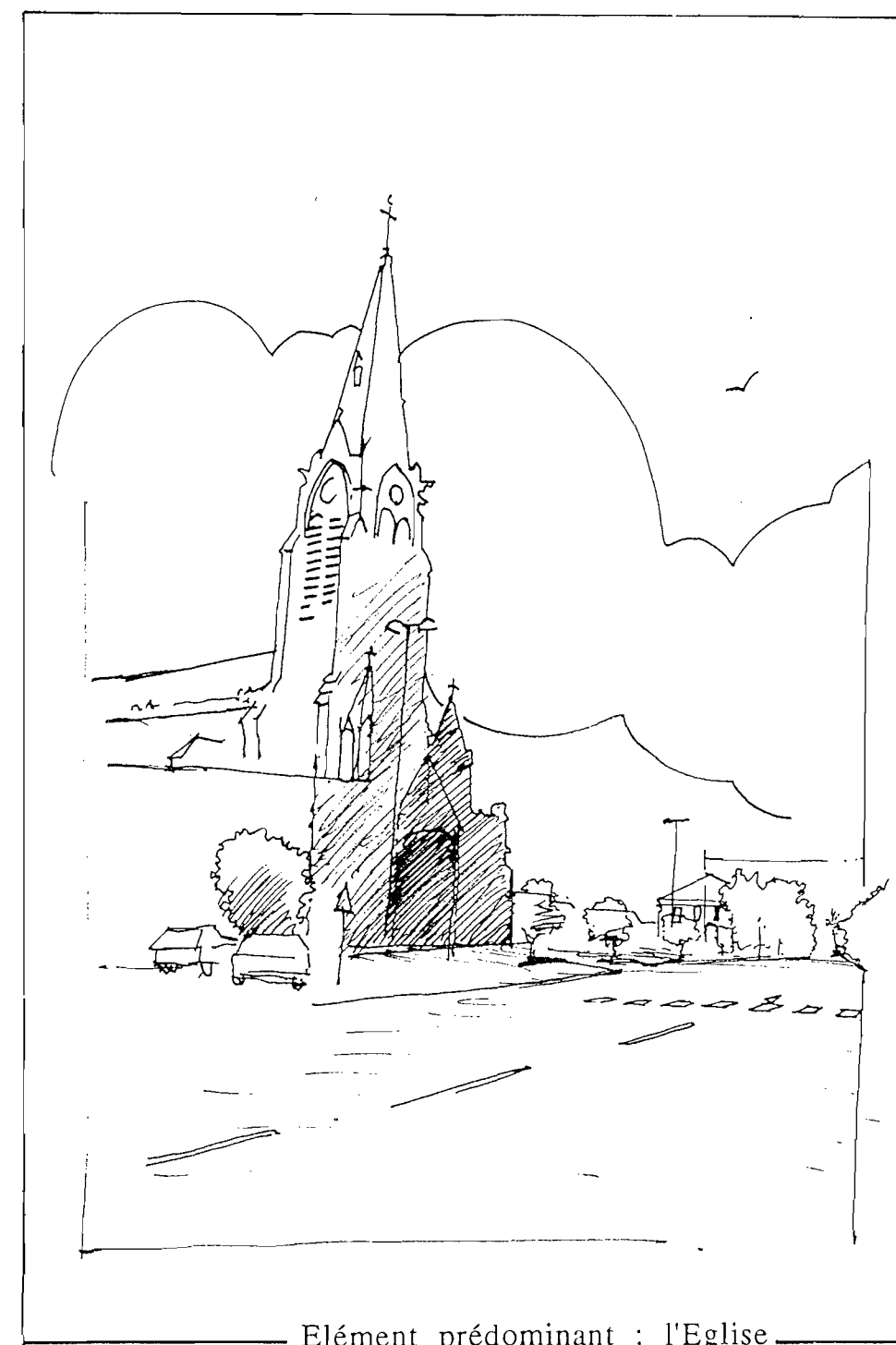
Existents en zone non active au pourtour de l'église.

Ils gomment la lecture de la mairie. L'espace végétal doit être un faire-valoir et non un évènement en soi.

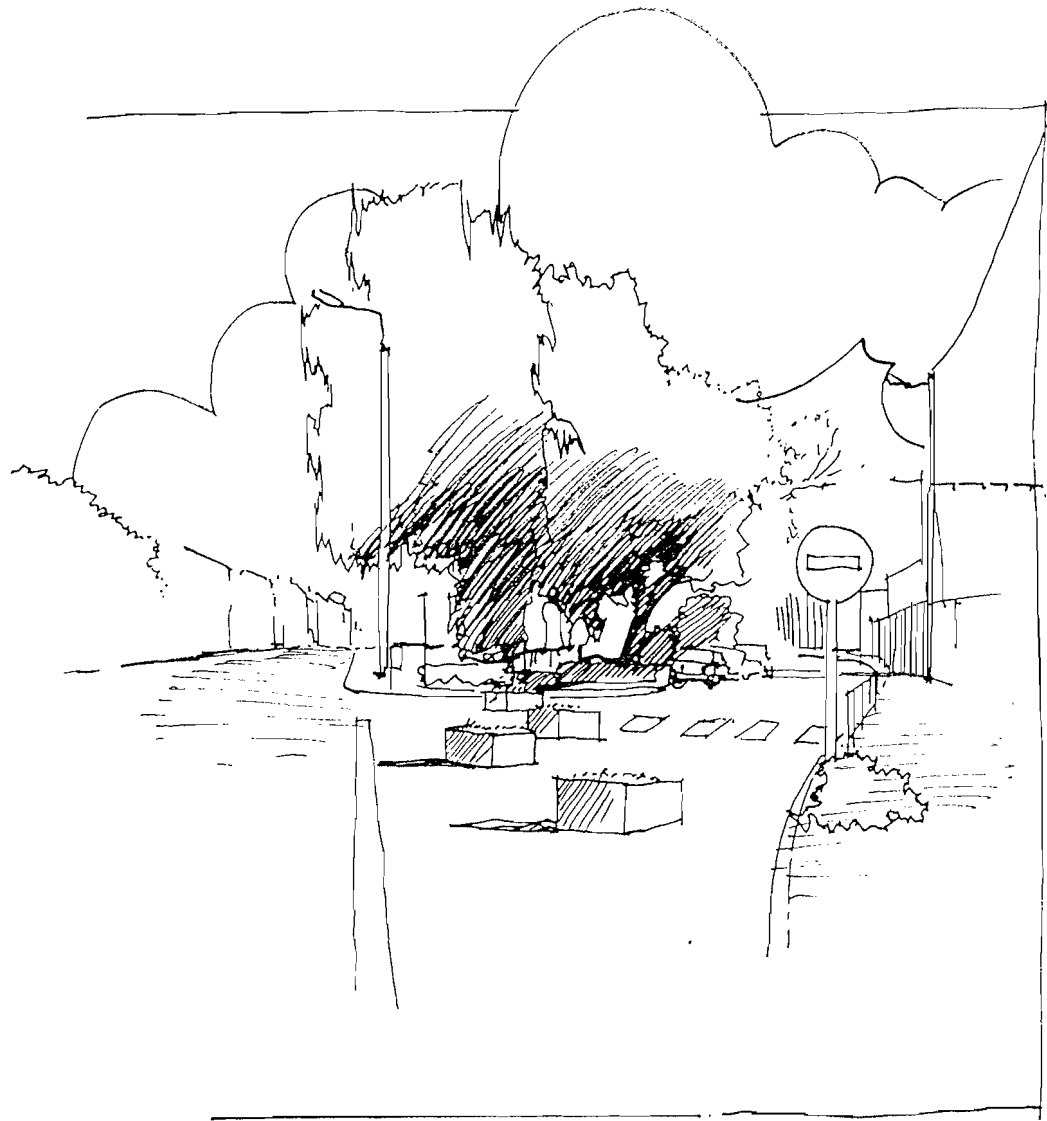


Les trois éléments architecturaux qui constituent le centre ville sont : la mairie, l'église et le château :

- a) Il ne faut pas gérer la place en terme de juxtaposition mais créer une unité spatiale.
- b) La route et la hiérarchie des voies doivent exister dans un élément entièrement conservé.

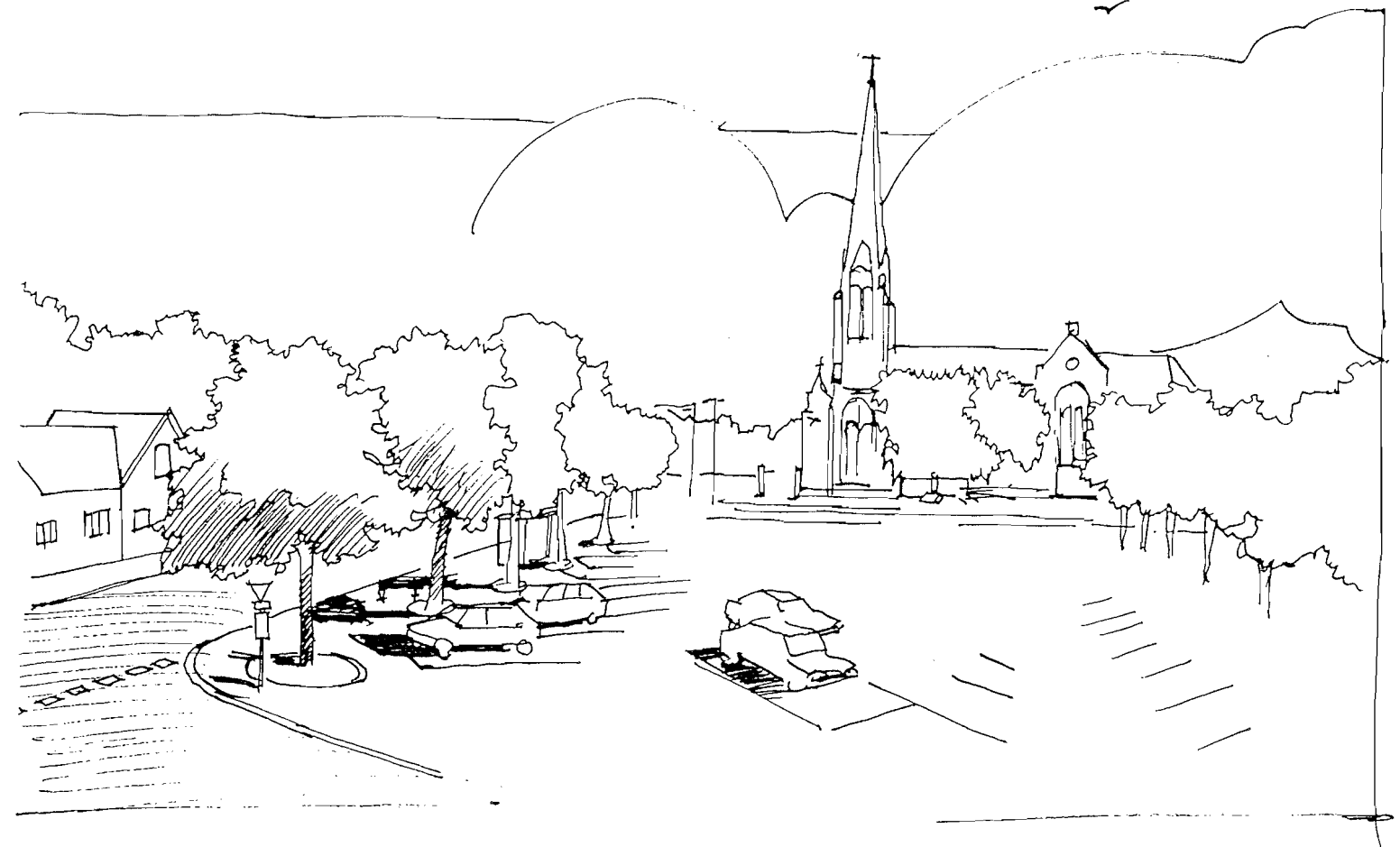


◀ L'évènement que doit constituer la mairie n'est pas perceptible dans l'état actuel.
L'écran végétal doit accuser le retournement.

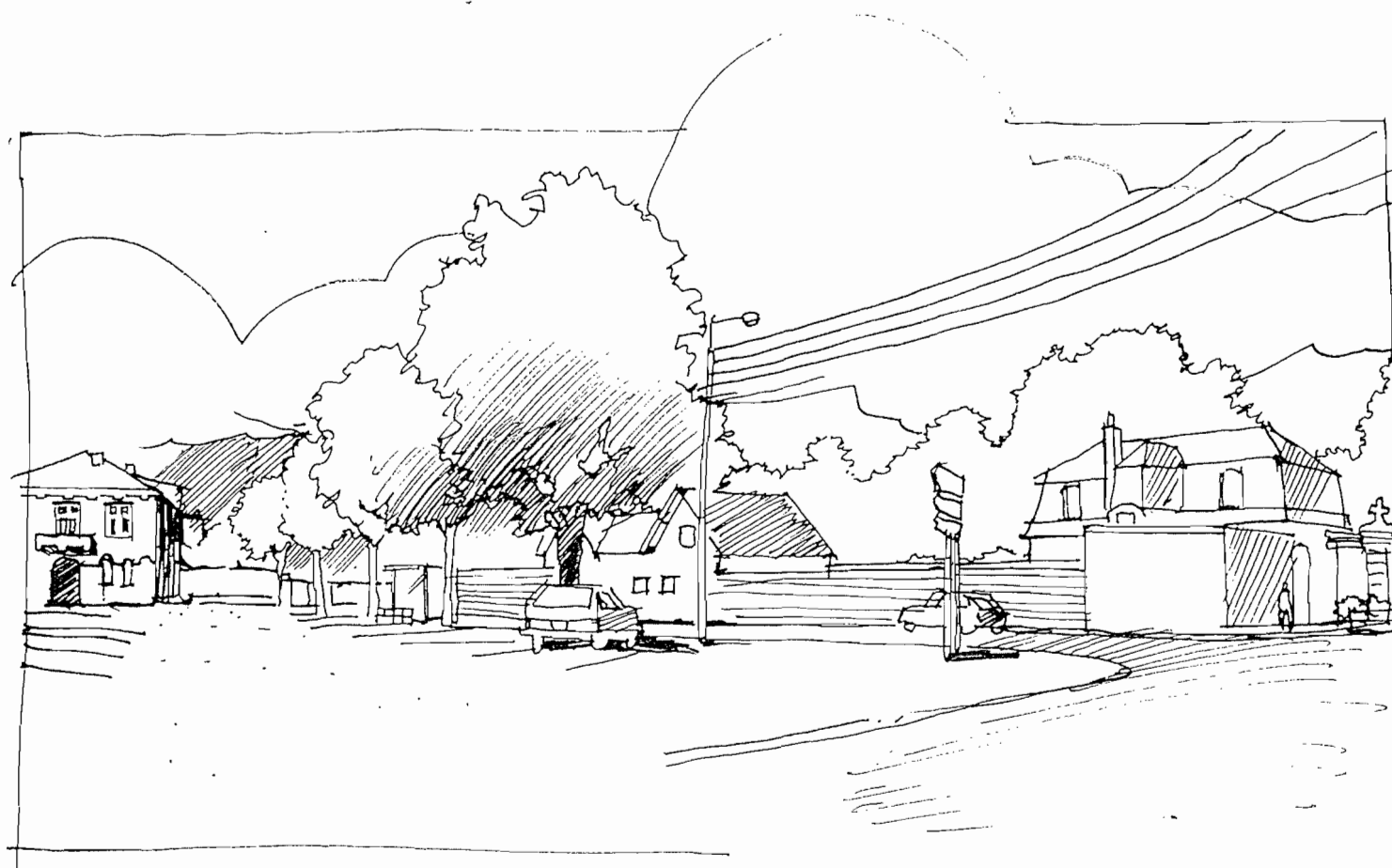


Vue sur le derrière de la mairie (extension).

L'élément parking doit constituer l'avant-scène de la mairie et permettre la progression vers un bâtiment à étages.



▶ Vue sur le parking de l'église.

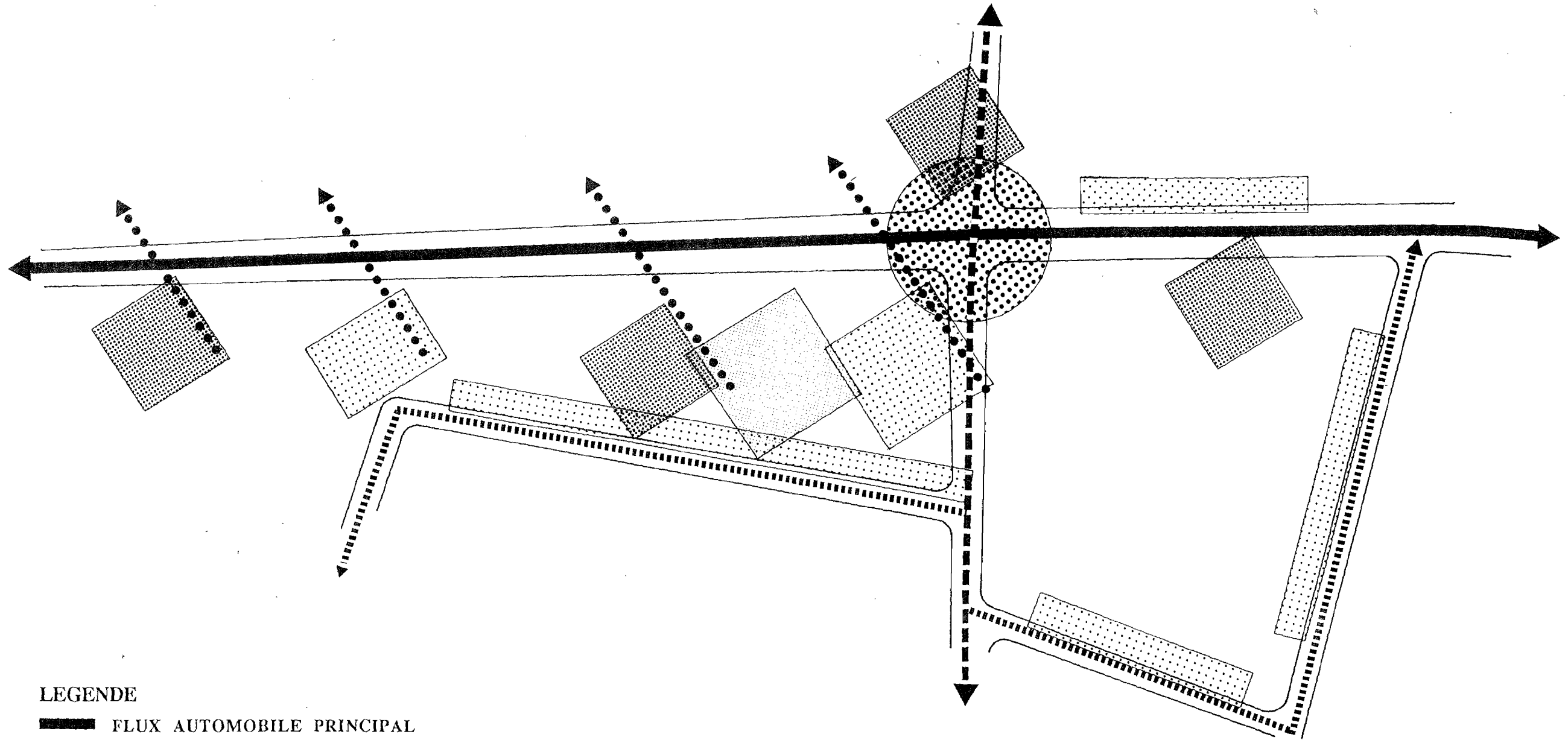


Il faut accuser par le retournement la mise en place du traitement de sol. L'aménagement doit constituer une mise en scène face à la mairie et l'entrée du château.
(ex. colonnes de pierres).

- 1 - Il faut faire participer la place à une lecture totale de l'espace.
- 2 - Des percements sont à trouver sur le mur d'enceinte du château afin de créer des fuyantes.

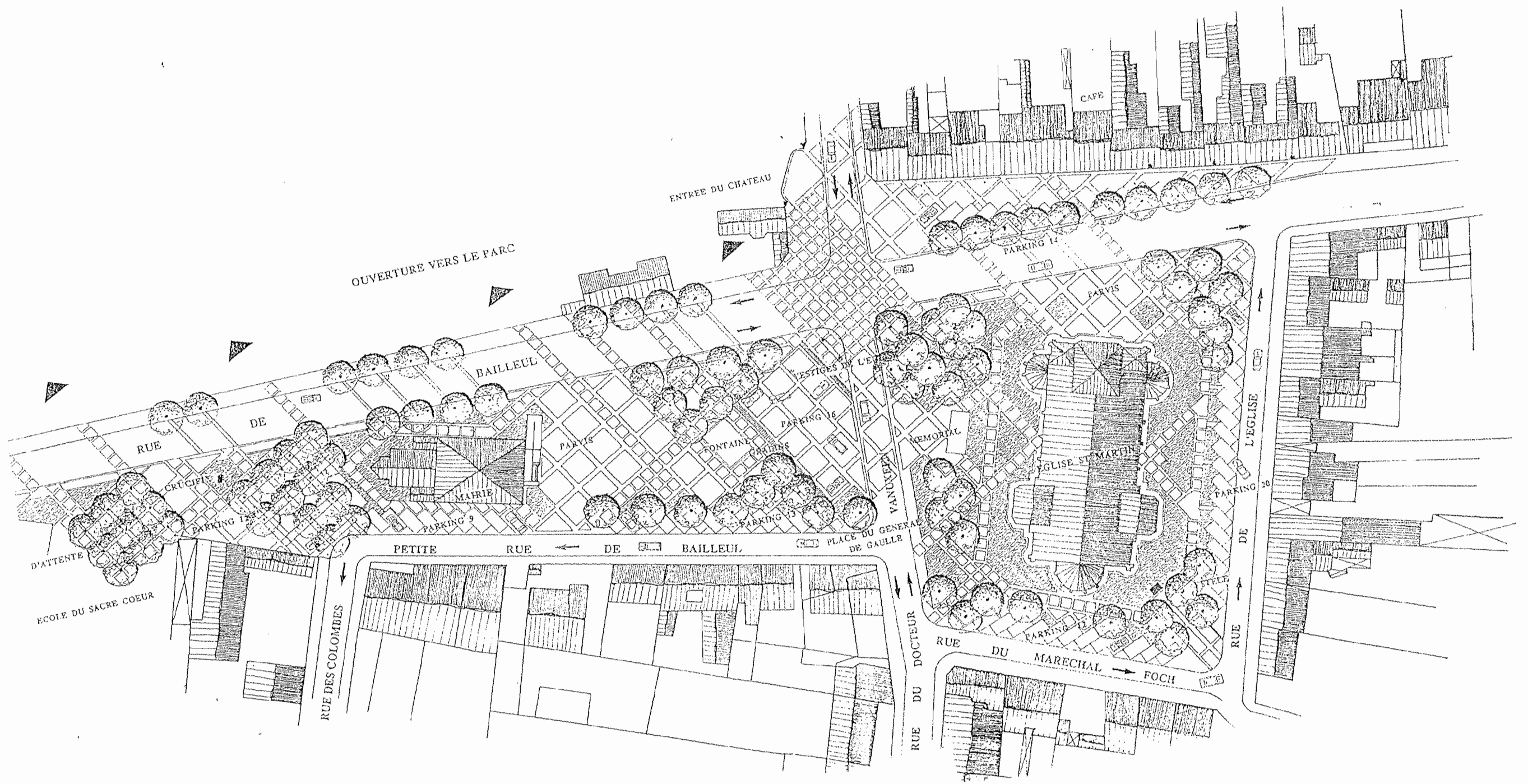


■ ENTREE DU CHATEAU



LEGENDE

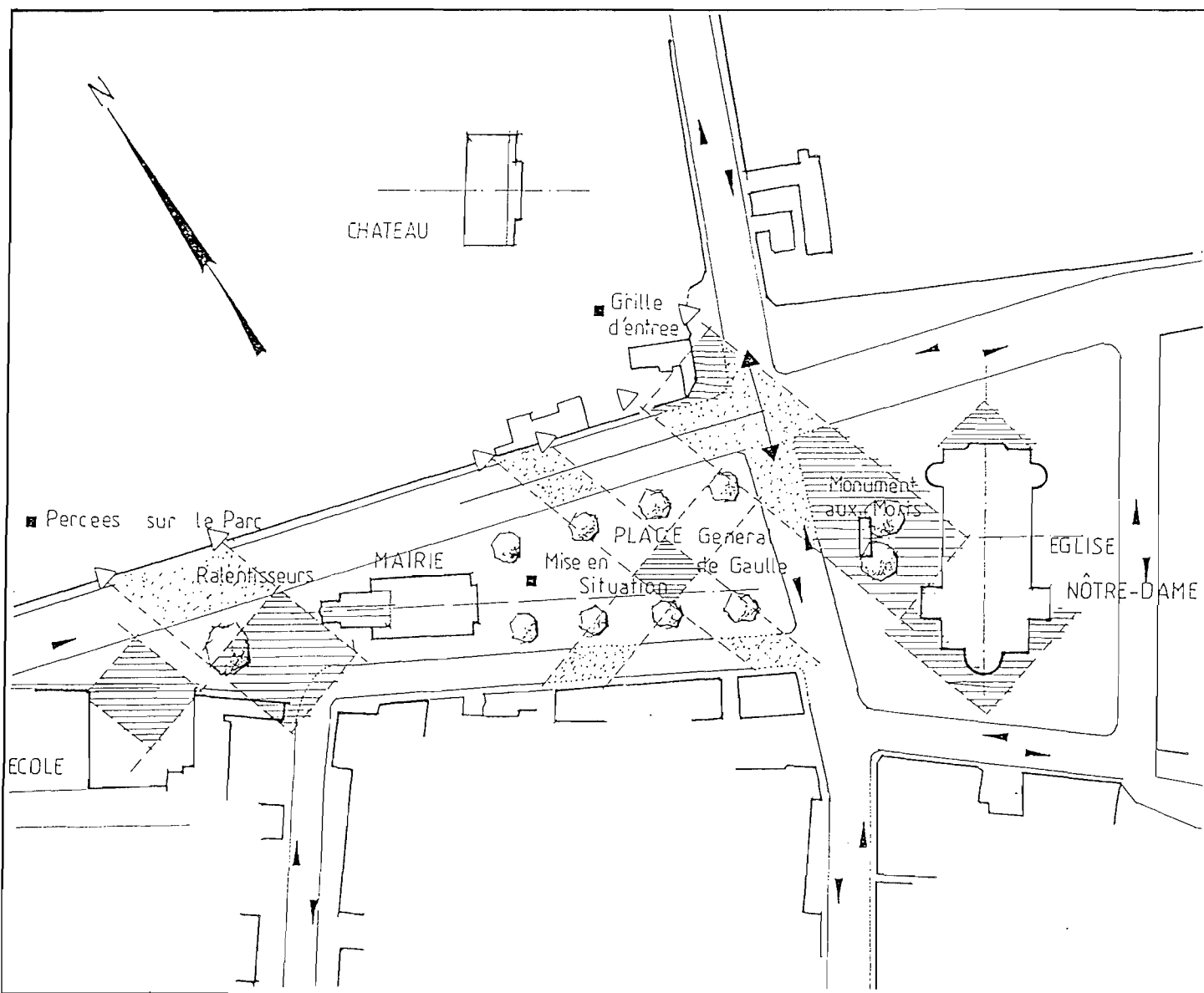
- █ FLUX AUTOMOBILE PRINCIPAL
- - - FLUX AUTOMOBILE SECONDAIRE
- DESSERTE LOCALE
- ZONE DE DETENTE
- ▨ ZONE PIETONNE
- ▤ ZONE DE STATIONNEMENT
- ▧ ZONE DE CONFLIT AUTO/PIETON
- AXE VISUEL

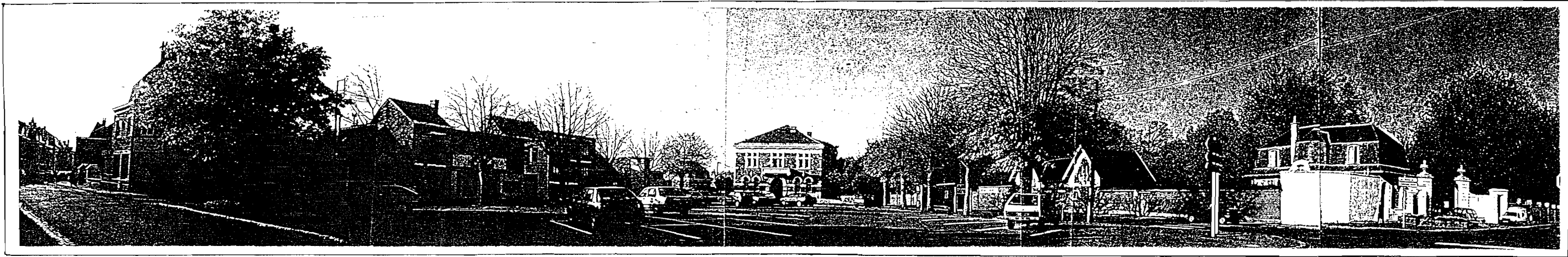


L'emploi de diagonales pour le traitement de sol devrait permettre de faire reculer visuellement les limites.
 Chaque élément doit s'associer à la lecture d'ensemble de la place.

PROJET - AXES PRINCIPAUX

CHANGEMENTS DE CIRCULATION ENGENDRES





LE CENTRE 1

LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

La place du Général de Gaulle est composée de plusieurs espaces : Le pourtour de l'église St Martin, l'entrée du château, le devant de la mairie et l'entrée de l'école du Sacré Coeur à l'arrière de celle-ci.

L'aménagement de la place favorise la mise en valeur de ces lieux. Il permet de les relier entre eux et de réorganiser la circulation et le stationnement automobile.

Il s'appuie sur des trames minérales et végétales implantées perpendiculairement à la façade de la mairie. Ces trames se retrouvent dans les différents projets de la ville de NIEPPE afin de manifester l'unité et la cohérence de l'ensemble.

L'emploi de diagonales permet d'agrandir visuellement les dimensions de la place et d'en reculer les limites.

La circulation automobile est fortement modifiée pour permettre de rejeter les aires de stationnement en limite de la place.

La rue du Maréchal Foch, la rue de l'Eglise, la petite rue de Bailleul sont mises en sens unique. L'extrémité nord de la petite rue de Bailleul est interdite à la circulation (à l'exception des pompiers, véhicules de service, ...).

L'espace libéré est restitué aux piétons et peut être utilisé pour agrandir la cour de l'école du Sacré Coeur ou réaliser une aire d'attente pour les parents (implantation d'un kiosque, de bancs...).

Les aires de stationnement sont positionnées à l'arrière de la mairie, sur les côtés de l'église, face au mémorial, le long de la rue du Dr Vanuxeen et face au parvis de l'église St Martin. Elles desservent les commerces et les édifices publics présents sur cette place.

Une grande partie de la place du Général de Gaulle libérée des servitudes automobiles peut être rendue à la circulation piétonne (parvis face à la mairie).

Ces aménagements tiennent compte de l'occupation des lieux par les forains une à deux fois l'an.

Le coeur de la place, légèrement surélevé par un jeu de gradins et d'emmarchements, est animé par une fontaine sculpturale destinée à attirer le regard des passants.

Le mémorial est mis en valeur par un cadre végétal de qualité (arbres tiges et arbustes) et par la convergence des lignes de la trame minérale.

La rue de Bailleul est traversée à intervalles réguliers par du pavage destiné à relier les différents espaces et marquer les ouvertures vers le parc.

Une succession d'évènements vient rompre la monotonie du parcours de l'automobiliste et attire son attention sur la place du Général de Gaulle et ses aménagements :

- parvis de l'église St Martin,
- entrée du château,
- perspective sur la fontaine encadrée par deux colonnes, vestiges de l'ancienne église et déplacées à cette fin,
- parvis de la mairie,
- ouvertures vers le parc du château,
- entrée de l'école.

Le revêtement de sol est constitué d'une association de dalles et de pavés de couleur de dimensions différentes. Une association de pavage et d'enrobé peut être utilisée en variante.

Les aires de stationnement sont traitées en enrobé afin de les distinguer des espaces réservés aux piétons.

Les plantations :

- Les arbres tiges utilisés sont des essences nobles à l'échelle du bâti et de l'environnement : Tilleuls, érables, marronniers... Les espèces de petites tailles sont à proscrire (Cerisiers à fleurs, Robiniers boules, Bouleaux ...).

- Les plantations de marronniers existantes sont conservées. Face à mairie, elles sont complétées avec des sujets d'une dizaine d'années.

- Les massifs arbustifs qui ceignent les principaux monuments (église St Martin, mairie...) sont composés d'espèces tapissantes telles que Symphorine, Lonicera, Lierre, Potentille, Spirée...; associées à des arbustes plus hauts : Amelanchier, Cornouiller, Eleagnus, Viorne ou rosier arbustif.

Les massifs, face à la mairie, sont protégés des risques de piétinement par des murets bas.

L'assainissement a été pris en compte uniquement en périphérie de la place avec branchement sur le réseau existant supposé en bon état.

Les bâtiments remarquables (église, mairie, entrée du château...) sont illuminés. La réflexion de la lumière sur leurs façades assurera en partie l'éclairage de la place complété par des luminaires face à la mairie.

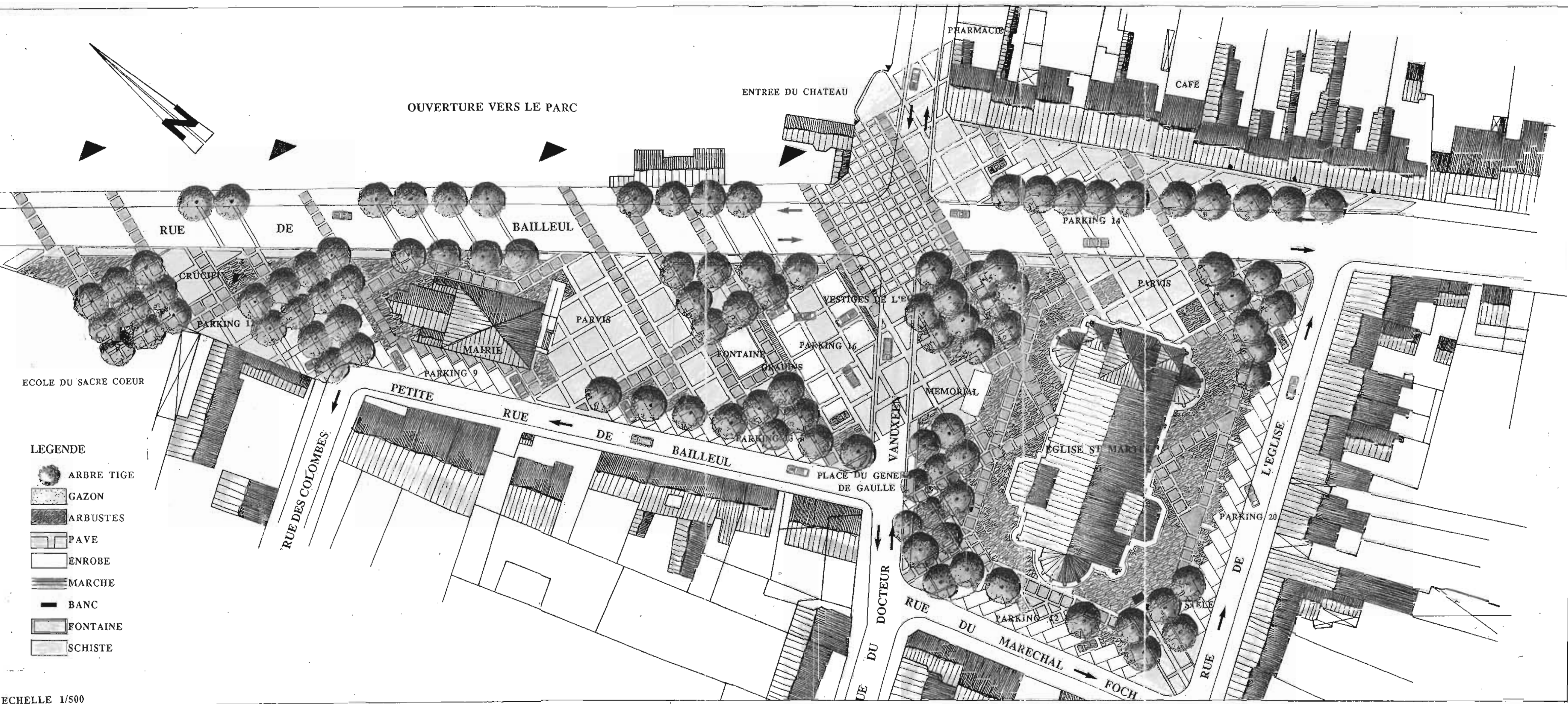
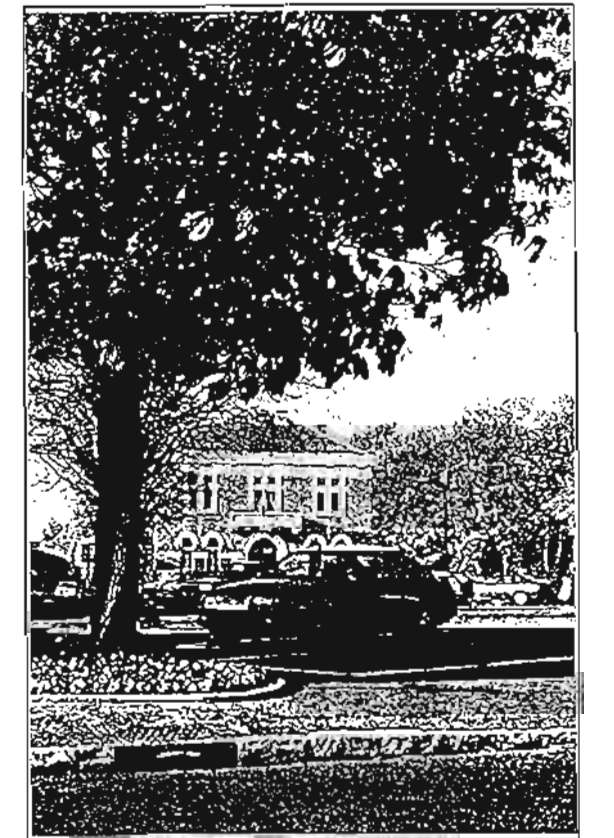
Le mobilier urbain complète l'aménagement :

- Bornes pour empêcher le stationnement sauvage,
- corbeilles à papiers,
- bancs,
- kiosque,
- abri-bus...

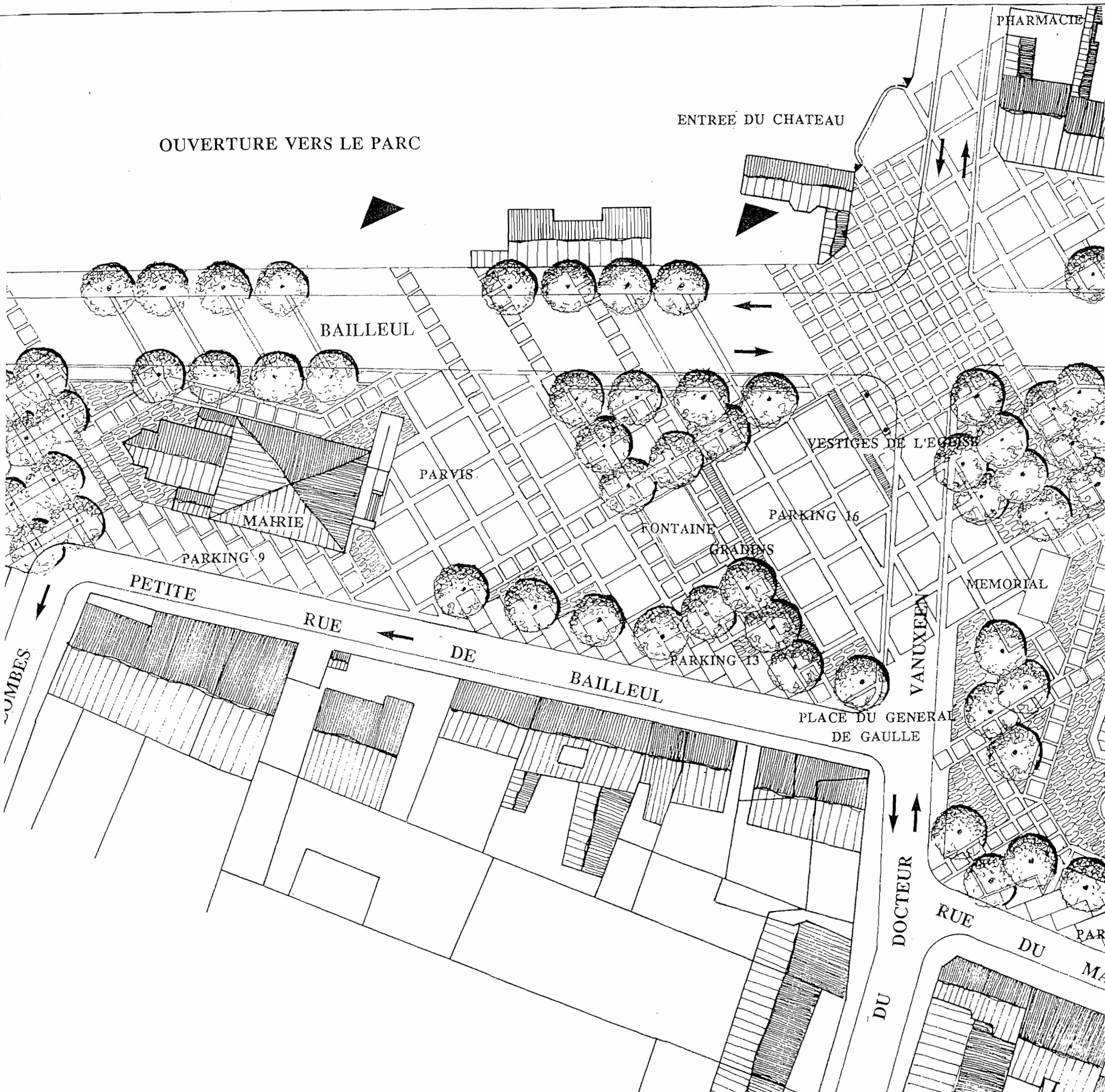
AMENAGEMENT DE LA PLACE
DU GENERAL DE GAULLE

PROJET

- 1 - Appropriation de la place par les piétons.
- 2 - Lecture totale de l'espace.
- 3 - Mise en scène végétale qui est une conséquence du bâti (et non l'inverse).
- 4 - Création d'un havre de repos.
- 5 - Hiérarchie des voies.
- 6 - Dépasser les limites, les transcender.



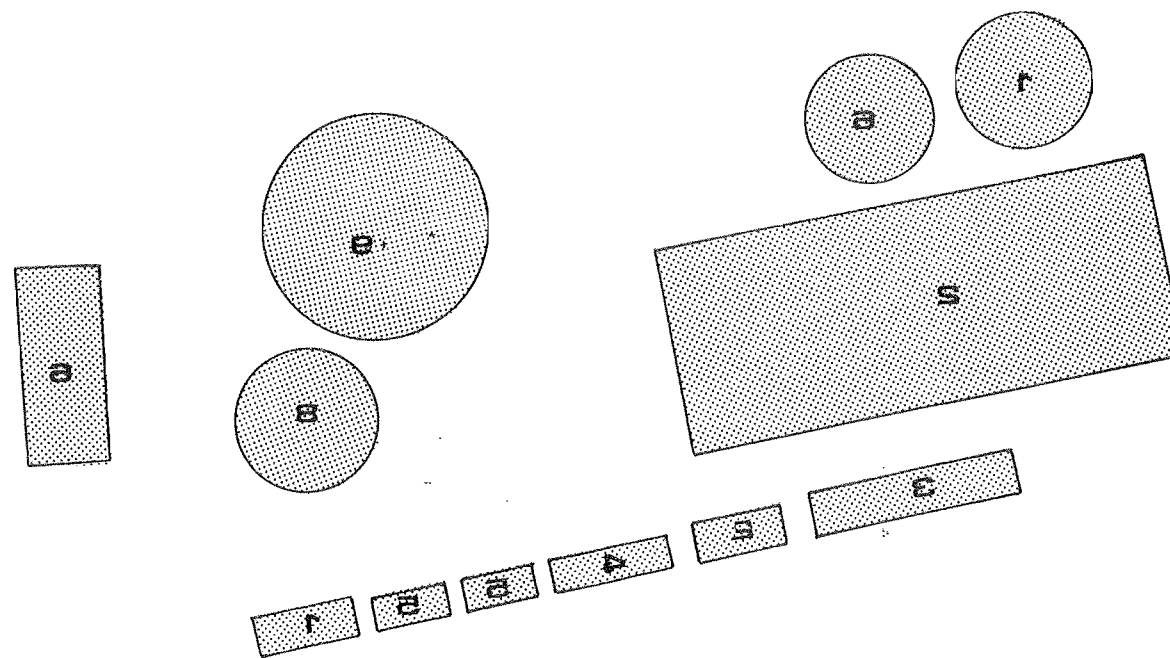
ECHELLE 1/500



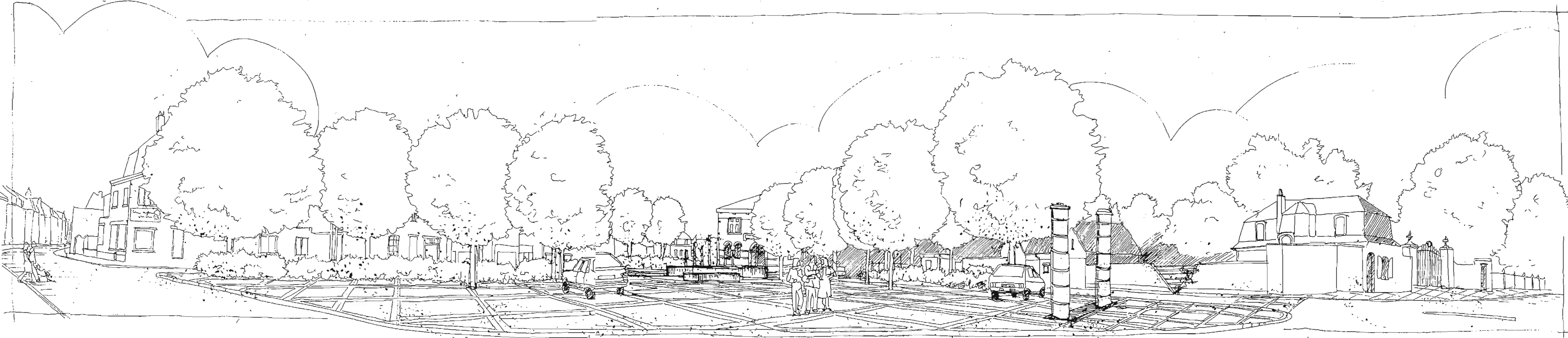
CENTRE 1

IMPLANTATION DES FORAINS

1 - ROMMELAERE Alain	- Manège d'avions	9,20 Ø
2 - DELANNOY-ABRASSART	- Chasse Stroumpfs - Auto-skooter	6 x 3 33 x 14
3 - COTTIGNY René	- Confiserie	14 x 3,5
4 - Me CHEZEAU	- Tir à bouchons	8 x 2,5
5 - Mr DELPLANQUE	- Pêche aux canards - Loterie -15.1.90	5 x 2,5 5 x 2,5
6 - DAVID René	- Stand de Tir 5.1.90	13 x 6
7 - DUTHOIT Christian	- Pêle-mêle	9 Ø
8 - MICHELET Gérard	- Rally-Babby	10 Ø
9 - BECUWE Georges	- Le Transalpin	15 Ø



PLACE DU GENERAL DE GAULLE



Mur Bahut

- démolition semelle existante
- terrassement
- fourniture et mise en oeuvre B A pour semelles compris pour pilastre
- maçonnerie parpaing en fondation
- maçonnerie en briques de Leers ep 0,22
- chaperon 2 portes en briques
- jointoiement 2 faces
- soubassement cimenté

longueur 150ml (1ere tranche) 196 500,00 F

Pilastre 0,34 x 0,34 a âme armée

- nombre de 20
- hauteur 2m50
- chaperon en B A ciment blanc dans la masse

80 000,00 F

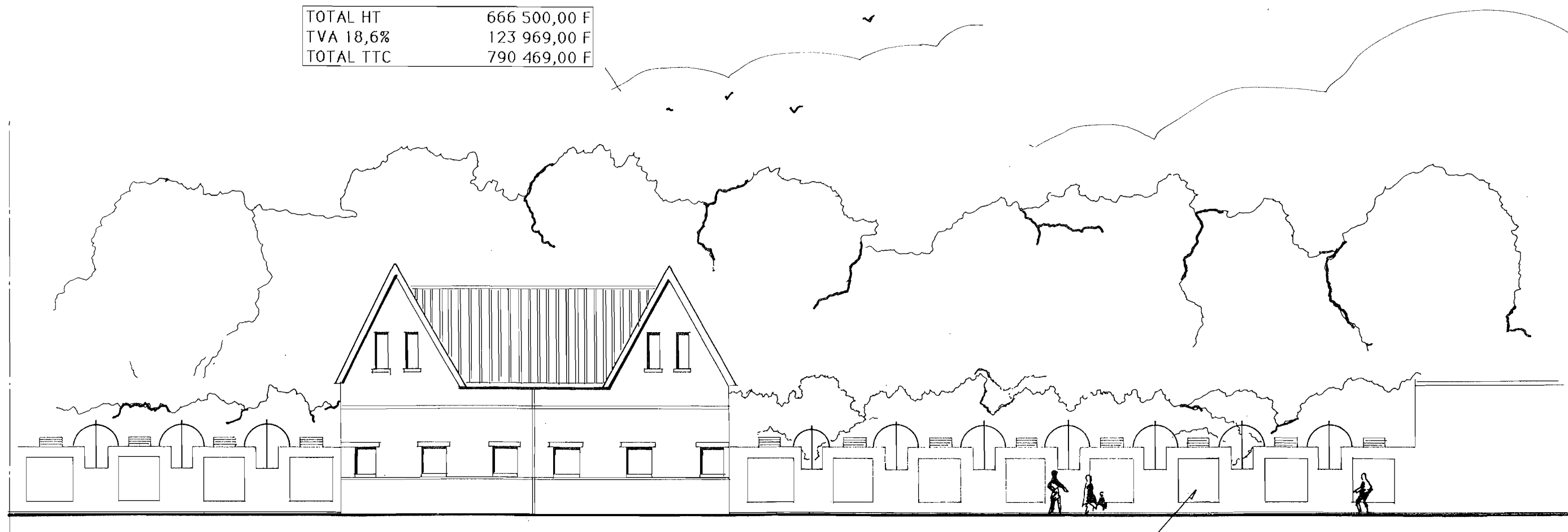
Grille

- métal suivant motif
- traitement de protection

390 000,00 F

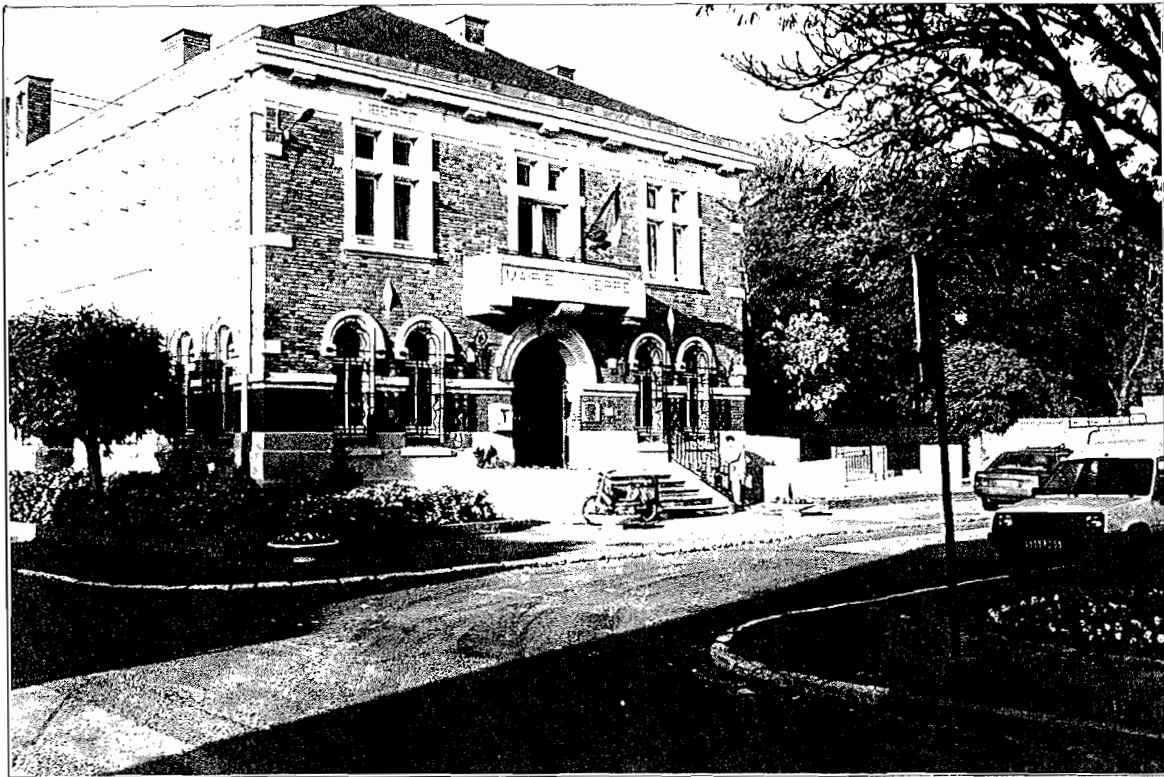
TOTAL HT	666 500,00 F
TVA 18,6%	123 969,00 F
TOTAL TTC	790 469,00 F

PRINCIPE D'OUVERTURE VISUELLE SUR LE PARC

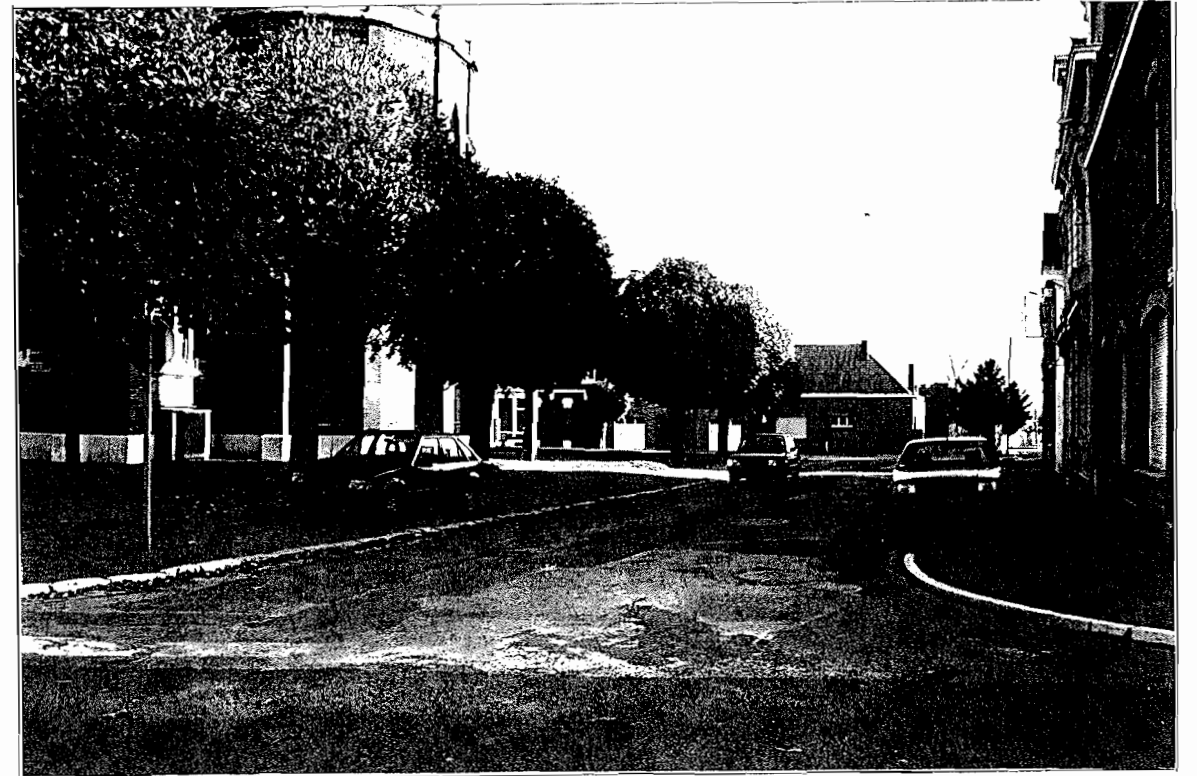


2 possibilités envisageables - Percement vue sur le parc
 - Traitement plein

Principe de traitement

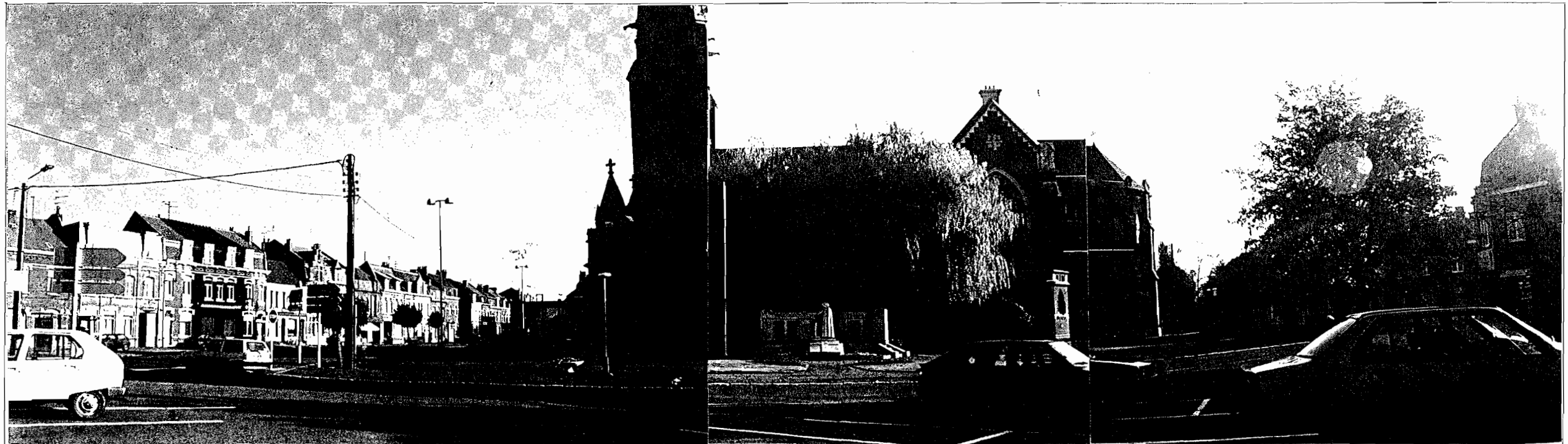


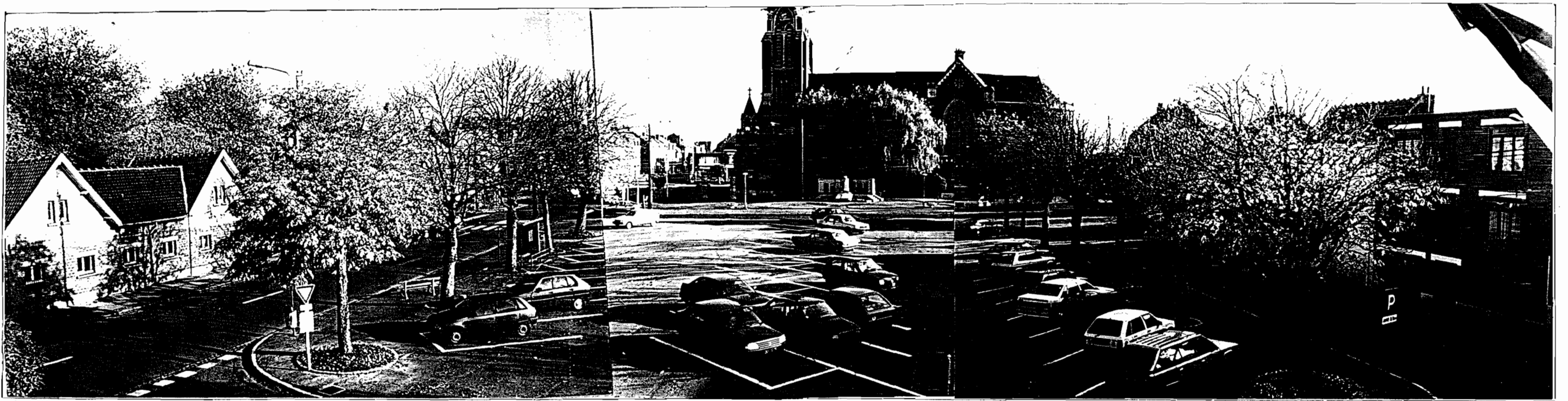
Rue de l'église ►



◄ Façade avant de la mairie

L'église St Martin. Le monument aux morts



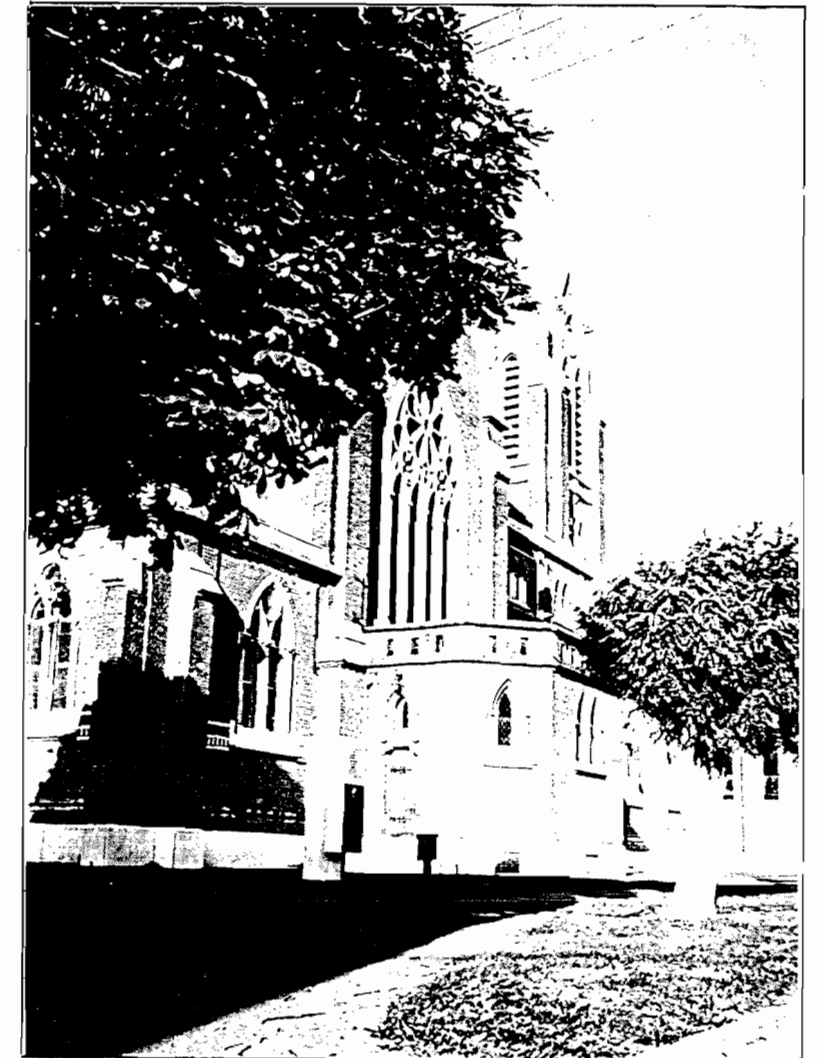
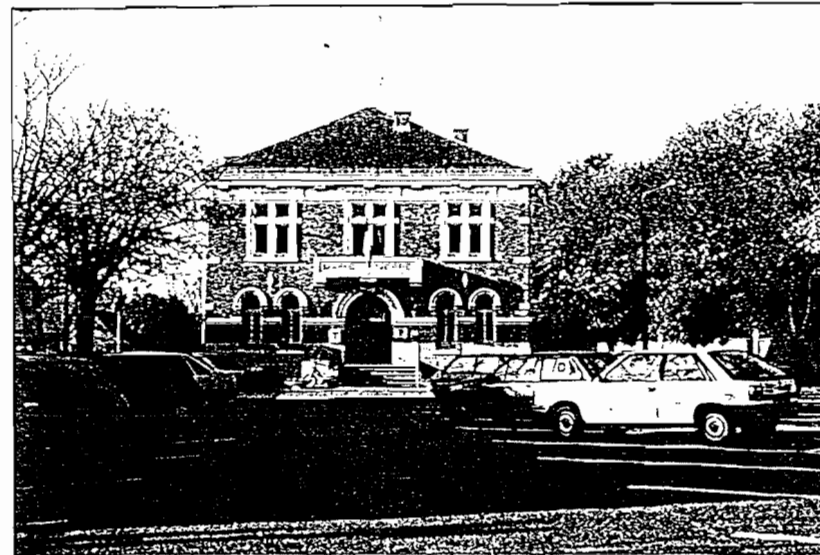
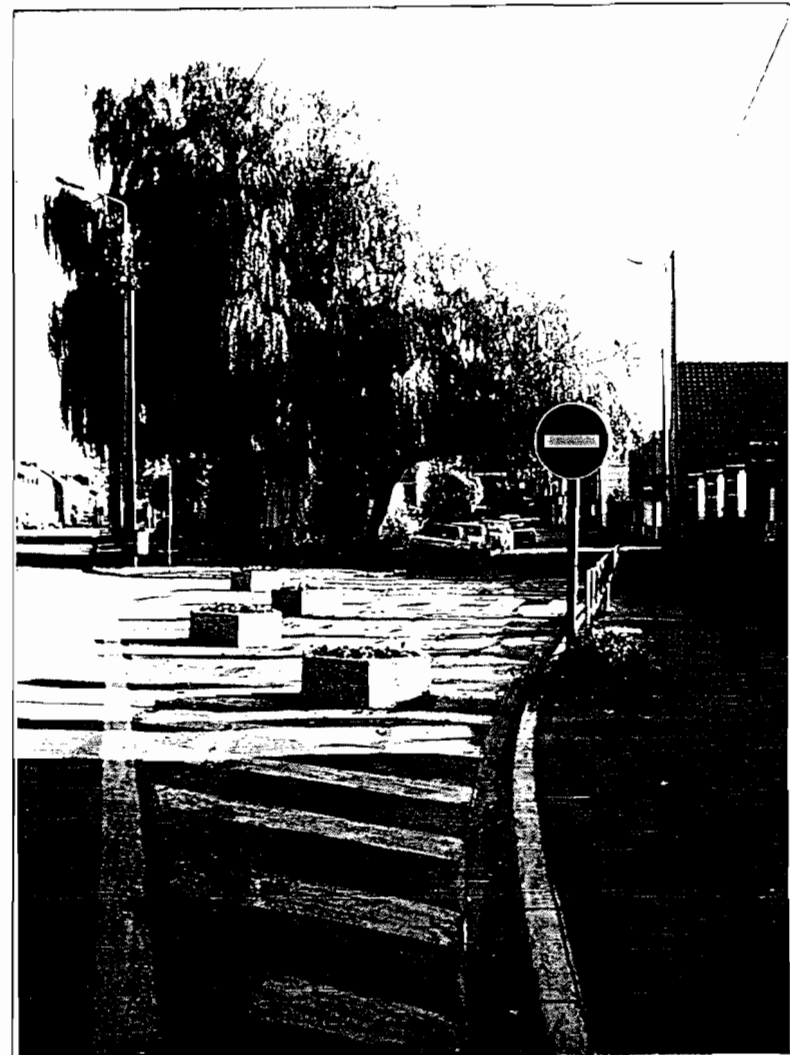


▲
La place du Général de Gaulle vue de la mairie

La façade arrière de l'église St Martin ►

◀ l'école du Sacré Coeur - le crucifix

La mairie ▼



Ville de NIEPPE

Aménagement de la place du Général de Gaulle ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES		Qtés	P.U	Total	N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES		Qtés	P.U	Total
1	TRAVAUX PRELEMINAIRES					4	MOBILIER				
1.1	Décapage d'enrobé	m2	8500	15,00	127 500	4.1	Clôtures	m l	40	500,00	20 000
1.2	Déplacement des colonnes	F			15 000	4.2	Corbeilles	u	10	2 500,00	25 000
1.3	Déplacement des abri-bus	F			10 000	4.3	Bancs	u	10	2 500,00	25 000
1.4	Déplacement cabine P.T.T.	F			10 000	4.4	Fontaine	F			300 000
1.5	Démolition de murets	F			9 000	4.5	Kiosque	F			100 000
1.6	Abattage d'arbres	F			15 000	4.6	Murets jardinière	m l	250	750,00	187 500
					----- 186 500	4.8	Bornes	u	80	1 500,00	120 000
											----- 777 500
2	MINERALISATION					5	ECLAIRAGE				
2.1	Enrobé noir	m2	1850	120,00	222 000	5.1	Eclairage de la Mairie	F			25 000
2.2	Pavage -Dallage	m2	6500	400,00	2 600	5.2	Eclairage de l'Eglise	F			50 000
2.3	Pavage sur voirie	m2	900	600,00	540 000	5.3	Eclairage de l'entrée du château	F			6 000
2.4	Bordurage	m l	1250	90,00	112 500	5.4	Eclairage du mémorial	F			6 000
2.5	Caniveau	m l	980	110,00	107 800	5.5	Lampadaires	u	10	8 000,00	80 000
2.6	Bouche (avaloir)	u	25	1 800,00	45 000	5.6	Alimentation	m l	500	150,00	75 000
					----- 3 627 300						----- 242 000
3	ESPACES VERTS										
3.1	Terrassement	m2	2200	20,00	44 000						
3.2	Terre végétale	m3	2200	10,00	22 000						
3.3	Massifs arbustifs	m2	2200	40,00	88 000						
3.4	Arbres tiges	u	99	1 500,00	148 500						
					----- 302 500						
											TOTAL H.T 5 135 800
											HONORAIRES 7% 359 506
											T.GENERAL H.T 5 495 306
											T.V.A 18.6 % 1 022 126
											TOTAL T.T.C. 6 517 432

Ville de NIEPPE

Aménagement de la place du Général de Gaulle

ESTIMATION SOMMAIRE - VARIANTE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total
1	TRAVAUX PRELEMINAIRES			
1.1	Décapage d'enrobé	m2	7700	15,00 115 500
1.2	Déplacement des colonnes	F		15 000
1.3	Déplacement des abri-bus	F		10 000
1.4	Déplacement cabine P.T.T.	F		10 000
1.5	Démolition de murets	F		9 000
1.6	Abattage d'arbres	F		15 000

				174 500
2	MINERALISATION			
2.1	Enrobé noir	m2	2650	120,00 318 000
2.2	Pavage + Dallage	m2	3660	300,00 098 000
2.3	Pavage + enrobé	m2	2040	200,00 408 000
2.4	Pavage sur voirie	m2	500	500,00 250 000
2.5	Bordurage	m l	1250	90,00 112 500
2.6	Caniveau	m l	980	110,00 107 800
2.7	Bouche (avaloir)	u	25	1 800,00 45 000

				2 339 300
3	ESPACES VERTS			
3.1	Terrassement	m2	2200	30,00 66 000
3.2	Terre végétale	m3	2200	20,00 44 000
3.3	Massifs arbustifs	m2	2200	40,00 88 000
3.4	Arbres tiges	u	99	1 500,00 148 500

				346 500

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total
4	MOBILIER			
4.1	Clôtures	m l	40	500,00 20 000
4.2	Corbeilles	u	10	2 500,00 25 000
4.3	Bancs	u	10	2 500,00 25 000
4.4	Fontaine	F		200 000
4.5	Kiosque	F		100 000
4.6	Murets jardinières	m l	250	750,00 187 500
4.7	Bornes	u	80	800,00 64 000

				321 500
5	ECLAIRAGE			
5.1	Eclairage de la Mairie	F		25 000
5.2	Eclairage de l'Eglise	F		50 000
5.3	Eclairage de l'entrée du château	F		6 000
5.4	Eclairage du mémorial	F		6 000
5.5	Lampadaires	u	10	8 000,00 80 000
5.6	Alimentation	m l	500	150,00 75 000

TOTAL H.T	3 723 800
HONORAIRES 7%	260 666
T. GENERAL H.T	3 984 466
T.V.A 18.6 %	741 110
TOTAL T.T.C.	4 725 576

VARIANTE :

- Diminution des surfaces en pavages.
- Utilisation du pavage associé à de l'enrobé.
- Utilisation d'unpavage moins onéreux.
- Diminution des surfaces de pavages en voiries.
- Diminution de l'importance de la fontaine.

2 LE CENTRE II

ANALYSE DE LA CIRCULATION

A - VOITURES

La circulation existe en périphérie de l'église pour rejoindre la rue des Ecoles.

Elle draine aussi la place J. d'Arc par la rue du centre et la rue Faidherbe.

* Trouver des places de parking supplémentaires.

* Accentuer la relation avec la rue commerçante.

B - PIETONS

Actuellement pour les écoliers de Ste Sophie pas de transition. Espace ville/espace école.

Pas de mise en scène, pas de repiration pour la mairie annexe.

Il faut absolument que la ou les relations avec la rue d'Armentières se fasse grâce à un travail sur les angles.

Ceux-ci doivent être une invitation à aller plus loin.

A découvrir... autres choses (haltes).





Place Notre Dame

Rue d'Armentières

Rue Faidherbe

Il faut absolument que la ou les relations avec la rue d'Armentières se fasse grâce à un travail sur les angles. Ceux-ci doivent être une incitation à aller plus loin, à découvrir autre chose.



Rue du centre vers la place Jeanne d'Arc.



Rue du centre vers la Place Notre Dame

Le dessin fait apparaître la petite dimension de la voie, amputée par le stationnement abusif et dangereux. Il est intéressant de noter le positionnement particulier par rapport à l'église.



Vue sur Notre Dame

CENTRE II

ANALYSE URBAINE

Actuellement le tissu du centre II s'écrit d'une manière très simple ; il est mal ou pas assez utilisé par rapport au potentiel qu'il peut représenter : il s'écrit comme une caricature de centre ville.

D'un côté :

Nous sommes en présence d'une place d'église avec un parvis peu important est actuellement utilisé en places de stationnement. (à noter que cette place est circonscrite par des voies sur ses 4 côtés).

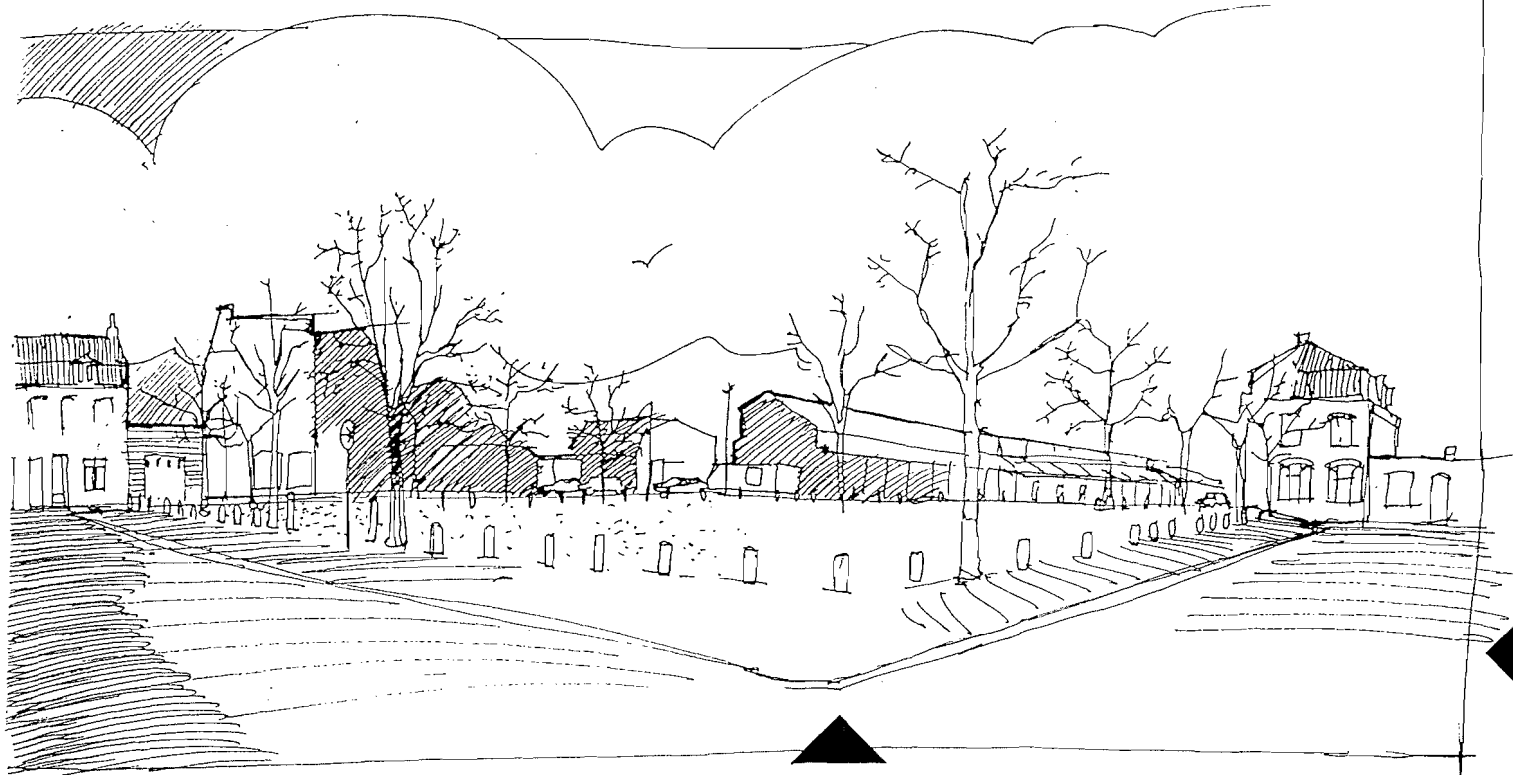
De l'autre :

Une place en coeur d'îlot qui n'a pas de vocation spécifique et qui n'existe que lors de l'ouverture de la "ducasse" une fois dans l'année (et qui n'explique pas le stationnement permanent de manèges démontés et d'une roulotte du plus mauvais effet). Cette place n'existe que par la circulation qu'elle induit et qui rompt toutes les situations d'échanges.

Cet état de fait doit cesser et rejoindre les volontés de la municipalité et des élus qui sont d'une part de rompre l'effet de traversée longitudinale de la ville le long de la voie n° 933 et d'autre part de donner à la place Jeanne d'Arc une nouvelle identité en l'associant au centre ville.

C'est pourquoi :

- a) L'îlot de l'Eglise N.D est à travailler en creux comme une dilatation de la voie.
- b) Des chemins piétonniers relieront le trottoir de la rue commerçante et la place J. d'Arc.



Place Jeanne d'Arc



Etat actuel déplorable

Réaffirmer les fonctions de la place (jeux ... détente...)

- Dialogue avec le bâti à créer
- Eclairage à trouver

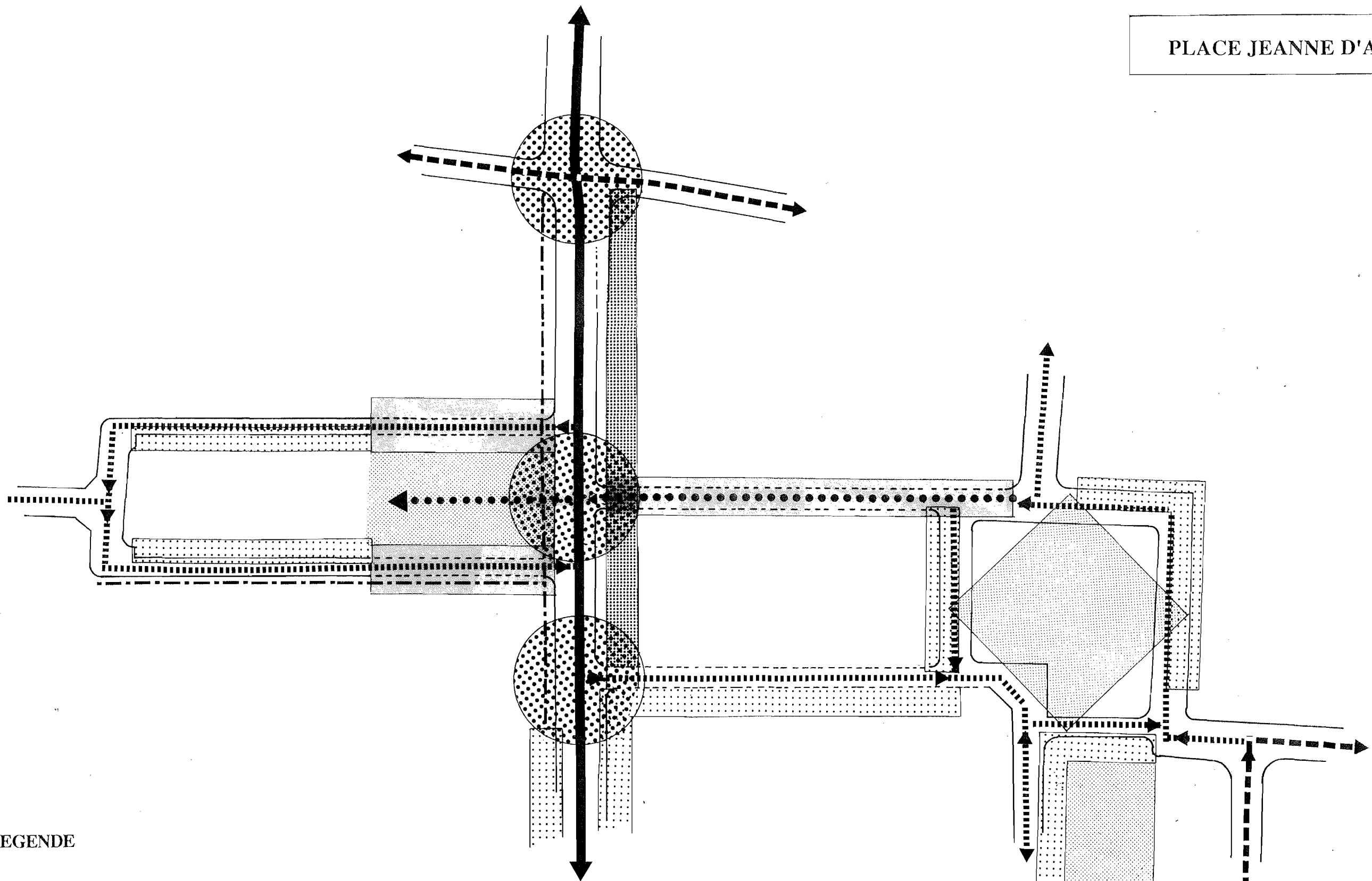


Rue Faidherbe vers la Place Jeanne d'Arc.

Aucune vue intéressante sur la Place Jeanne d'Arc, volonté de créer un signal, un événement pour attirer l'attention (travail sur le pignon... fontaine...).



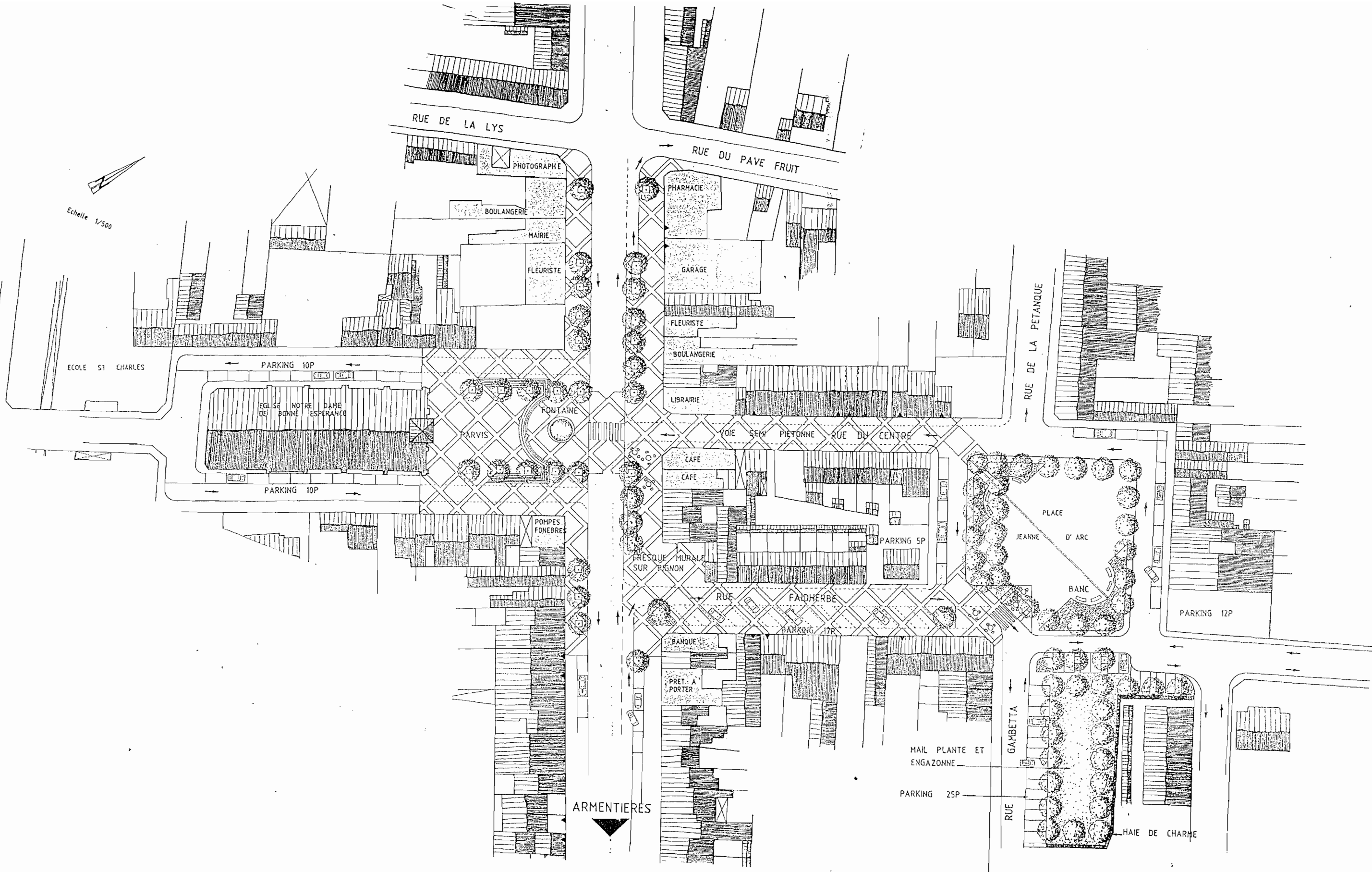
Rue Faidherbe vers la rue d'Armentières.



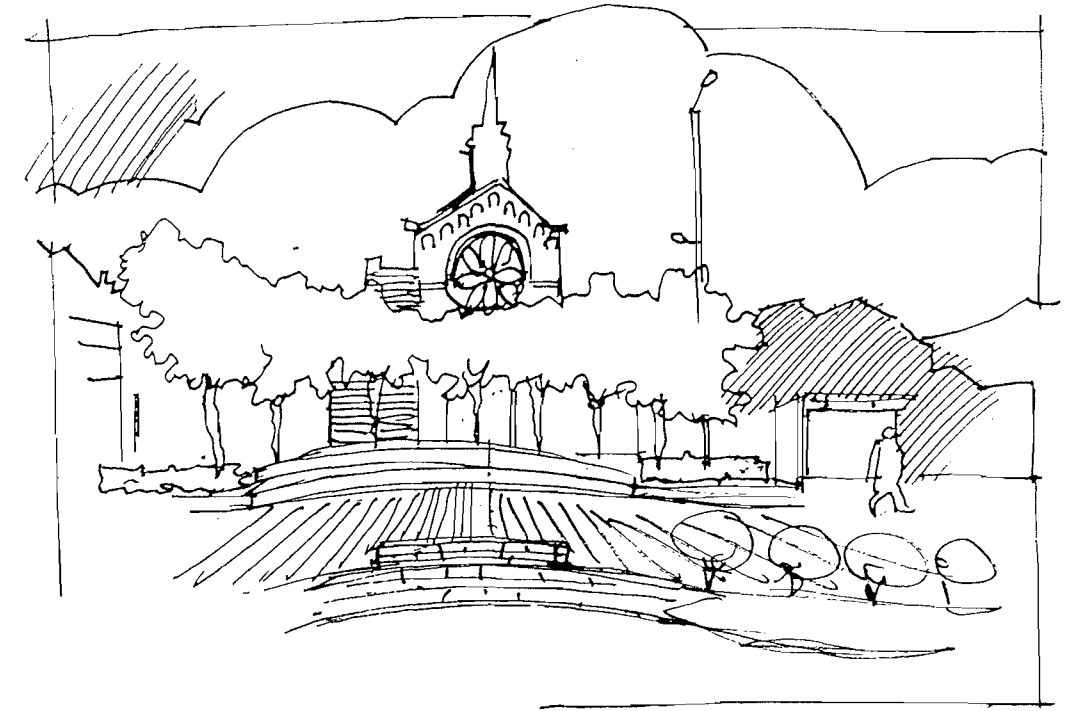
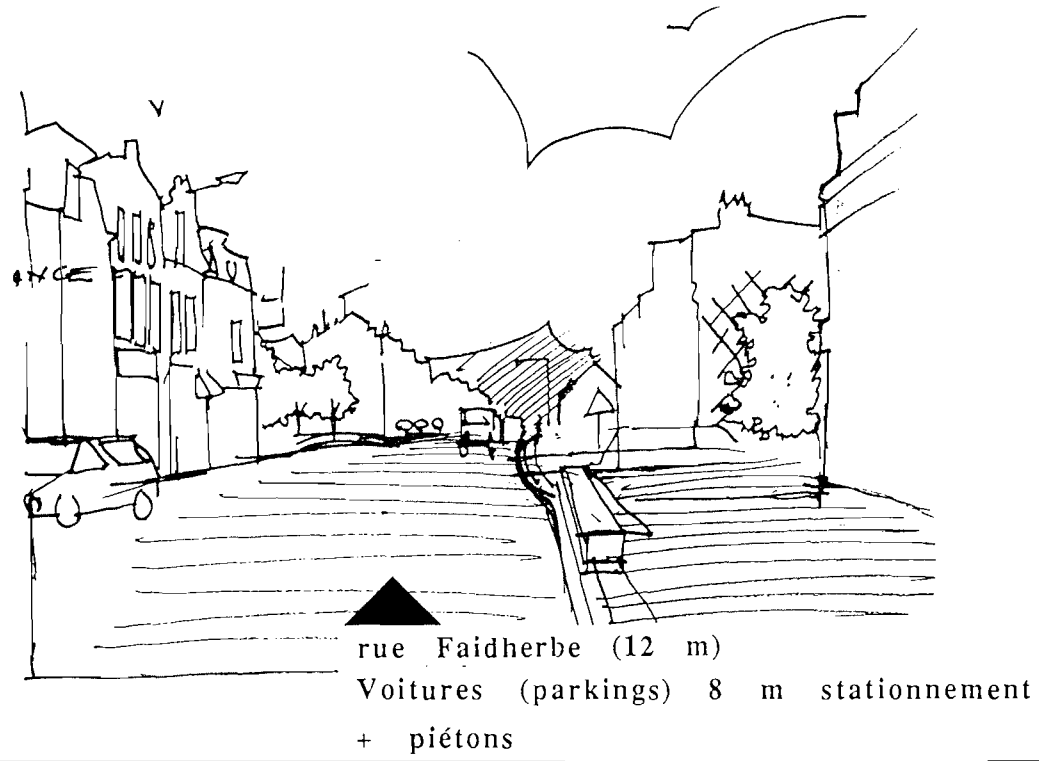
LEGENDE

- FLUX AUTOMOBILE PRINCIPAL
- - - FLUX AUTOMOBILE SECONDAIRE
- DESSERTE LOCALE
- ▨ ESPACE SEMI-PIETONNIER
- ▩ ZONE DE DETENTE
- ▤ ZONE DE STATIONNEMENT
- ⊙ LIEU DE CONFLIT AUTO/PIETON
- AXE VISUEL

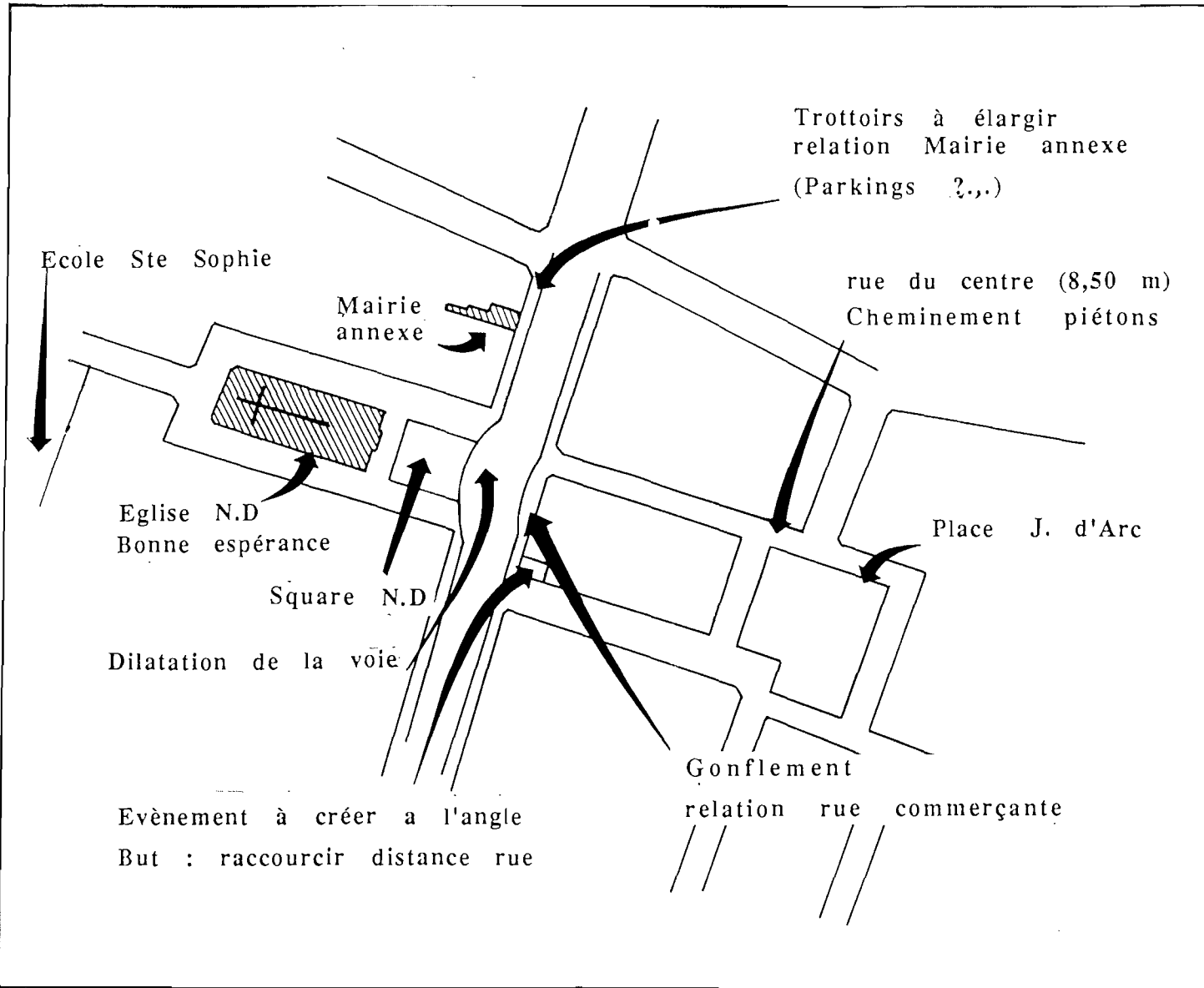
Echelle 1/500



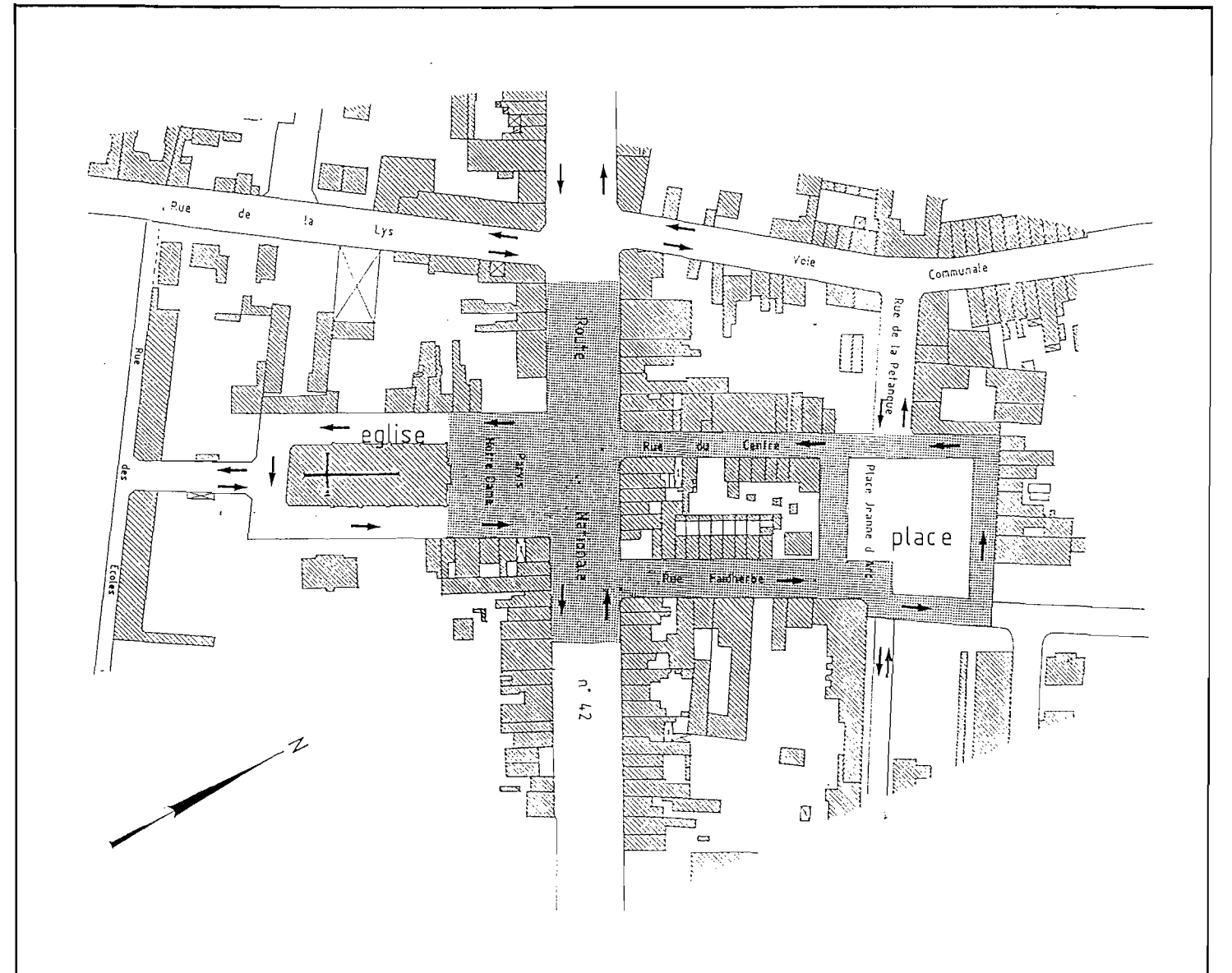
CENTRE 2 PROJET GENERAL



PROJET



PLAN DE CIRCULATION



LE CENTRE II

LE PARVIS NOTRE-DAME - LA PLACE JEANNE D'ARC

L'organisation du centre II repose sur un ensemble d'espaces indépendants : Parvis Notre-Dame, façade de la mairie annexe, place Jeanne d'Arc ... Ces espaces sont peu soignés. Le parvis de l'église, planté de platanes sévèrement taillés est entièrement consacré au stationnement des voitures. La place Jeanne d'Arc se réduit à une surface de schistes rouges bordés de quelques tilleuls ; elle voisine avec une zone de campement nomade et une aire dénudée qui sépare la rue Gambetta d'un ensemble d'habitations, retranchées derrière des annexes disgracieuses.

Il n'y a pas de liaison marquée entre ces espaces, ce qui confère à cette partie de la ville un aspect désarticulé.

Les aménagements proposés visent à faire de ce quartier un ensemble cohérent en tirant partie des potentialités de chaque site et en les reliant par un traitement de sol continu.

Le centre est annoncé aux automobilistes de la RD 933, par un rétrécissement de la chaussée accentué par des plantations d'arbres tiges le long de la voie. Cet événement attire l'attention sur l'église Notre Dame située en retrait.

L'alignement de la nef de l'église avec la rue du centre constitue un axe sur lequel s'organise l'aménagement de la place :

La légère déclivité existante entre le porche de l'église et le bord de la chaussée est utilisée pour séparer le parvis de la rue par une volée de marches. Cet espace est réservé aux piétons et particulièrement aux enfants de l'école Ste Sophie, située derrière l'église.

Une fontaine vient s'enchasser dans la courbure des marches et attire l'attention sur le parvis Notre Dame.

L'élargissement des trottoirs, rue d'Armentières facilite la circulation des piétons à proximité des commerces. Ils sont protégés de la circulation automobile par des plantations arbustives rehaussées d'arbres tiges.

La liaison entre la place de l'église et la place Jeanne d'Arc est matérialisée par la continuité de calpinage au sol rue Faidherbe et rue du Centre. Cette dernière est traitée en voie semi-piétonne.

Les aires de stationnement sont rejetées sur les côtés de l'église et rue Faidherbe où les parkings sont réorganisés.

L'entrée de la rue Faidherbe est signalée par une fresque murale qui habille le pignon à l'angle de cette voie avec la rue d'Armentières.

La place Jeanne d'Arc est aménagée simplement :

L'espace central est laissé libre à l'intention des fêtes foraines ou d'autres activités (pétanque.. jeux...). La plantation d'arbres tiges est complétée et accompagnée dans les deux angles de la place par des massifs arbustifs. Ces arbustes définissent des petits espaces de repos plus intimes. Ces écrans végétaux contribuent à masquer la zone de campement nomade.

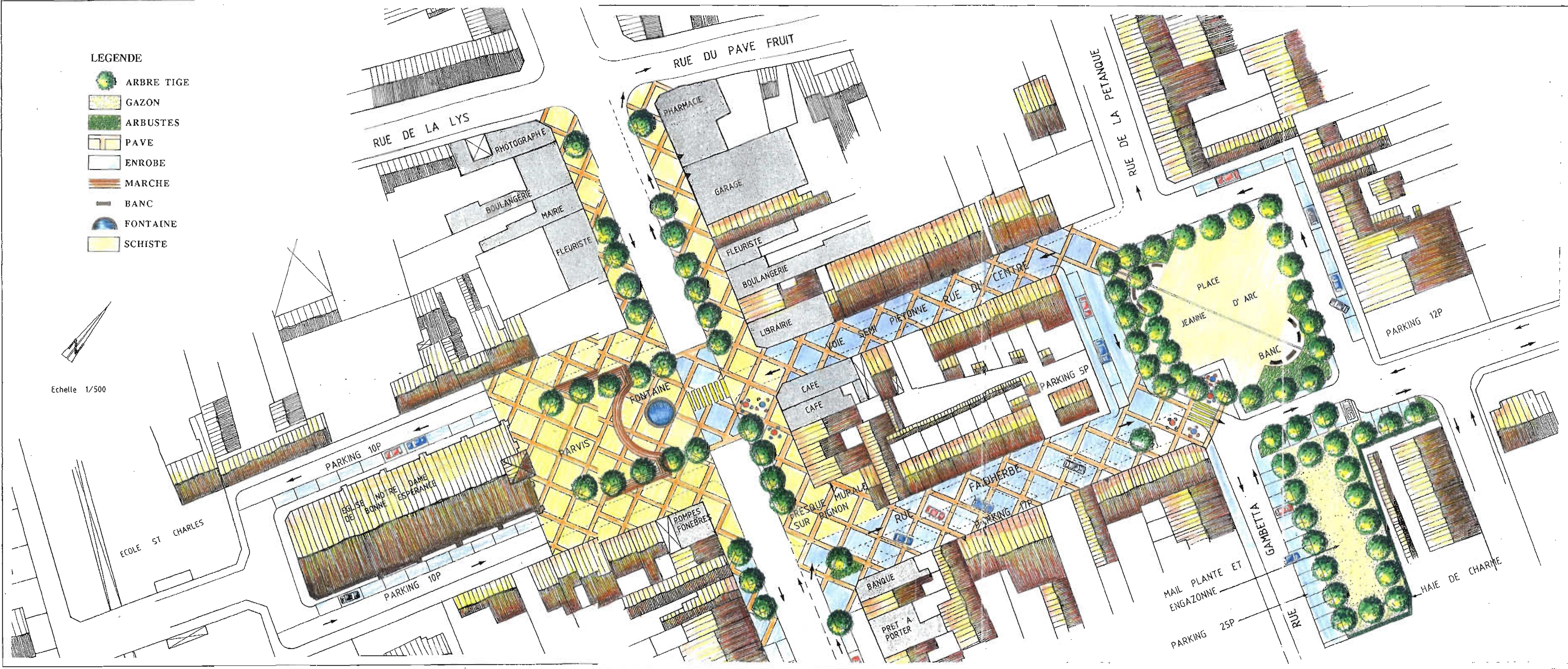
L'angle situé à proximité du café est aménagé en terrasse. Le délaissé, au bord de la rue Gambetta, est fermé par une haie qui dissimule les constructions voisines. Il est aménagé en mail engazonné offrant une aire de jeux pour les enfants. Ce mail est séparé de la chaussée par une aire de stationnement de 25 places.

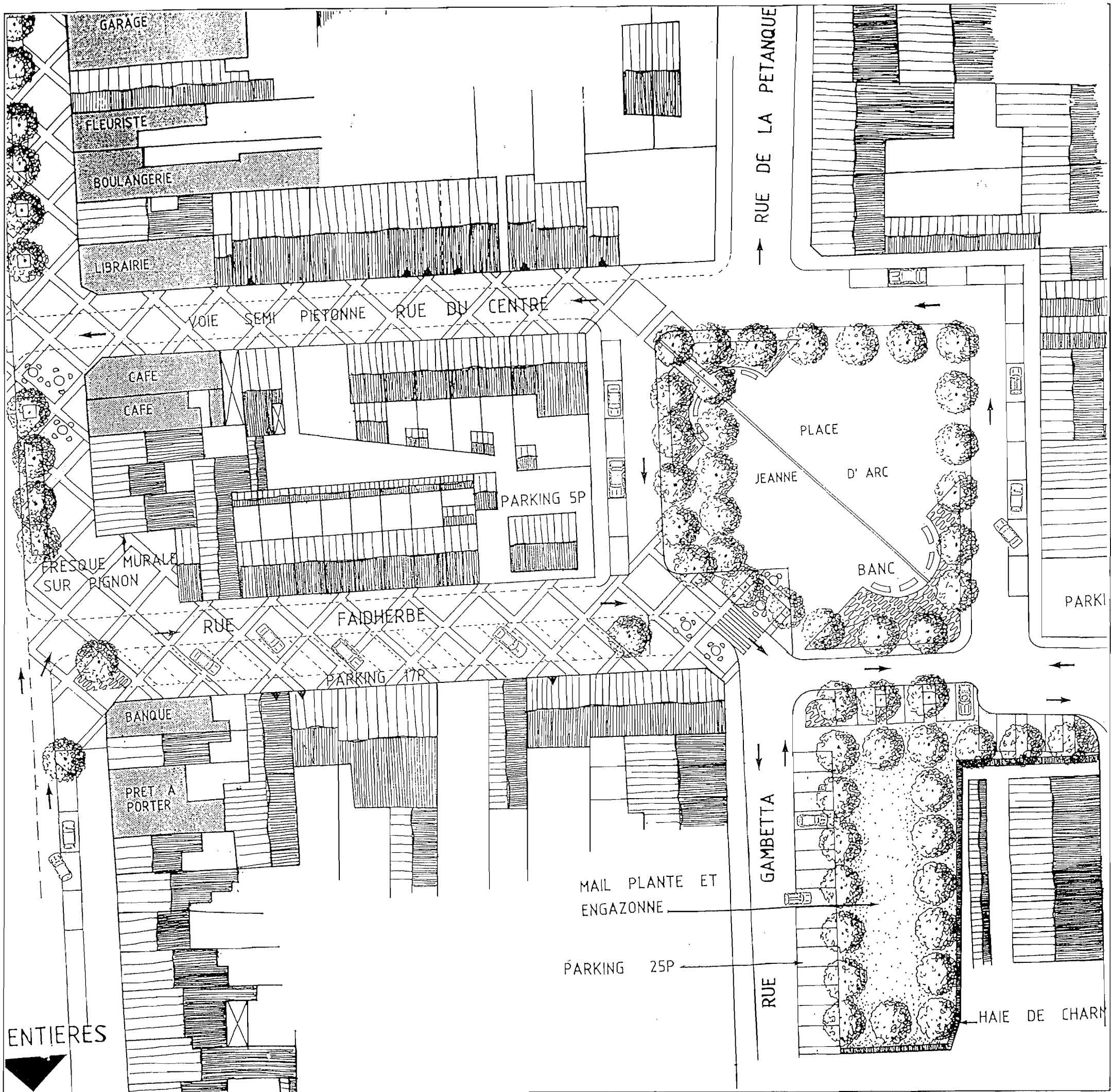
Le confort de l'ensemble de ces aménagements est rehaussé par la présence de corbeilles et de bancs judicieusement répartis.

LEGENDE

-  ARBRE TIGE
-  GAZON
-  ARBUSTES
-  PAVE
-  ENROBE
-  MARCHÉ
-  BANC
-  FONTAINE
-  SCHISTE

Echelle 1/500

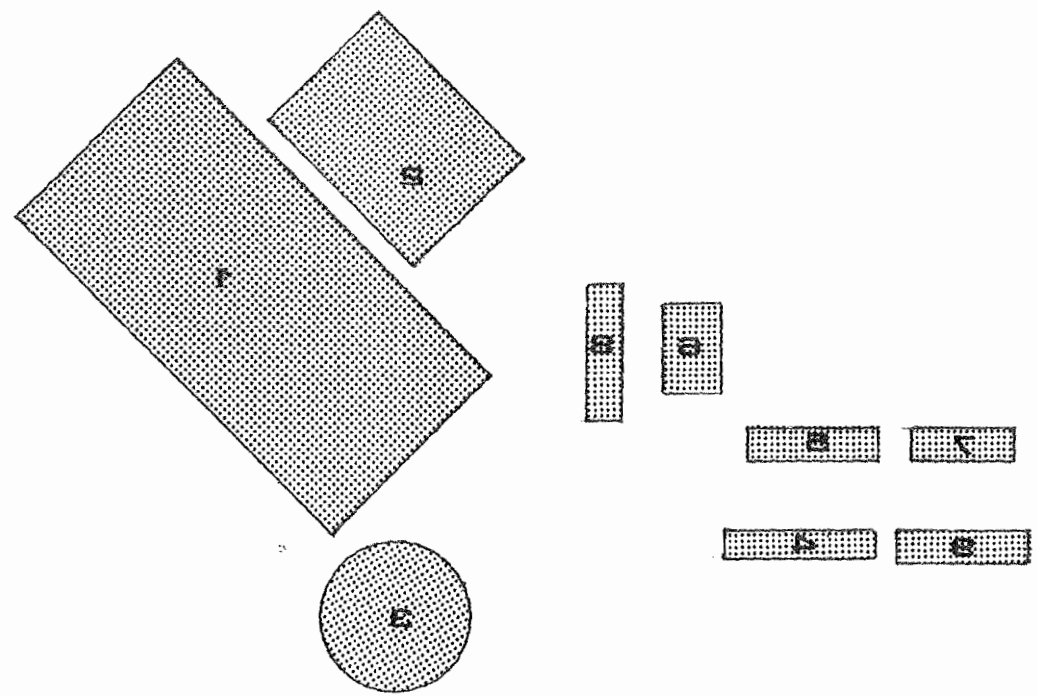


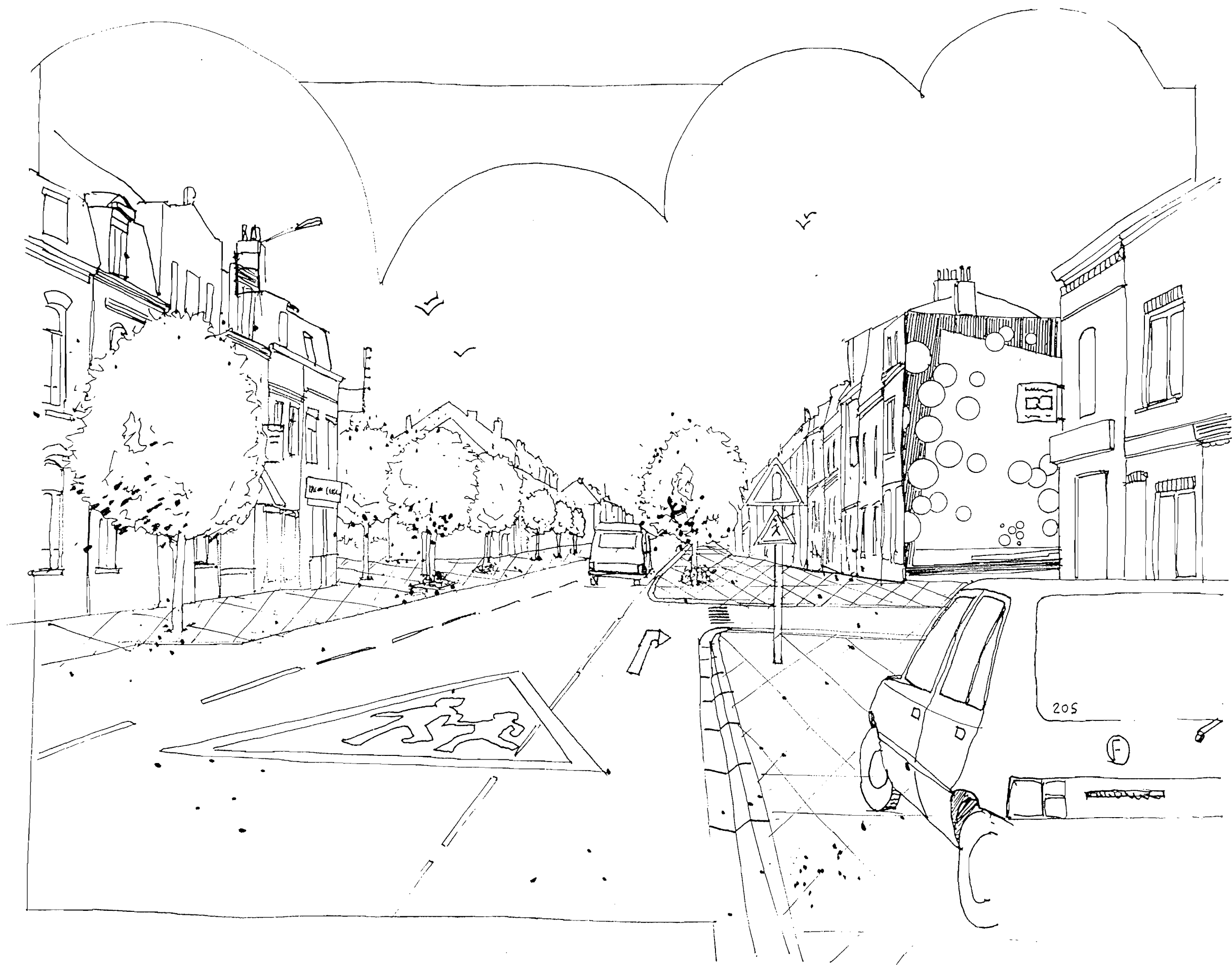


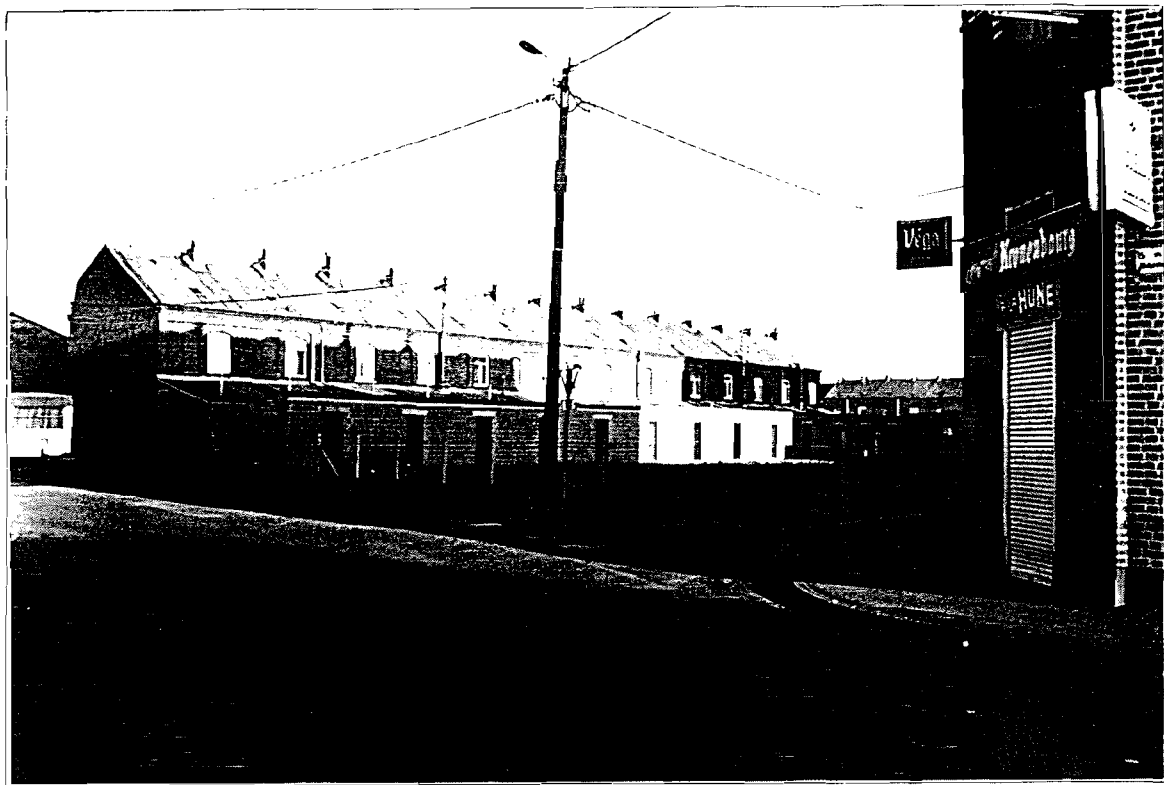
IMPLANTATION DES FORAINS

- 1 - Mr DE BAERE Auto - skooter 30 x 15
- 2 - Mr HOFFMANN Disney Park 14 x 10
- 3 - Mr MICHELET Rally Baby Ø 10
- 4 - Mr BLANQUAERT Friterie 10 x 2
- 5 - Mr COTTIGNY Confiserie 9 x 2,5
- 6 - Mr DORIEZ Remorque 6 x 4
- 7 - Mr HOFFMAN Loterie 7 x 2,5
- 8 - Mr SIPPRENAL Loterie 9 x 2,5
- 9 - Mr SADOWSKI Loterie 12 x 2,5

ENTIERES







▲
Ensemble d'habitations - rue Gambetta



▲
Entrepôt à l'angle de la rue Faidherbe

▼
La place Jeanne d'Arc





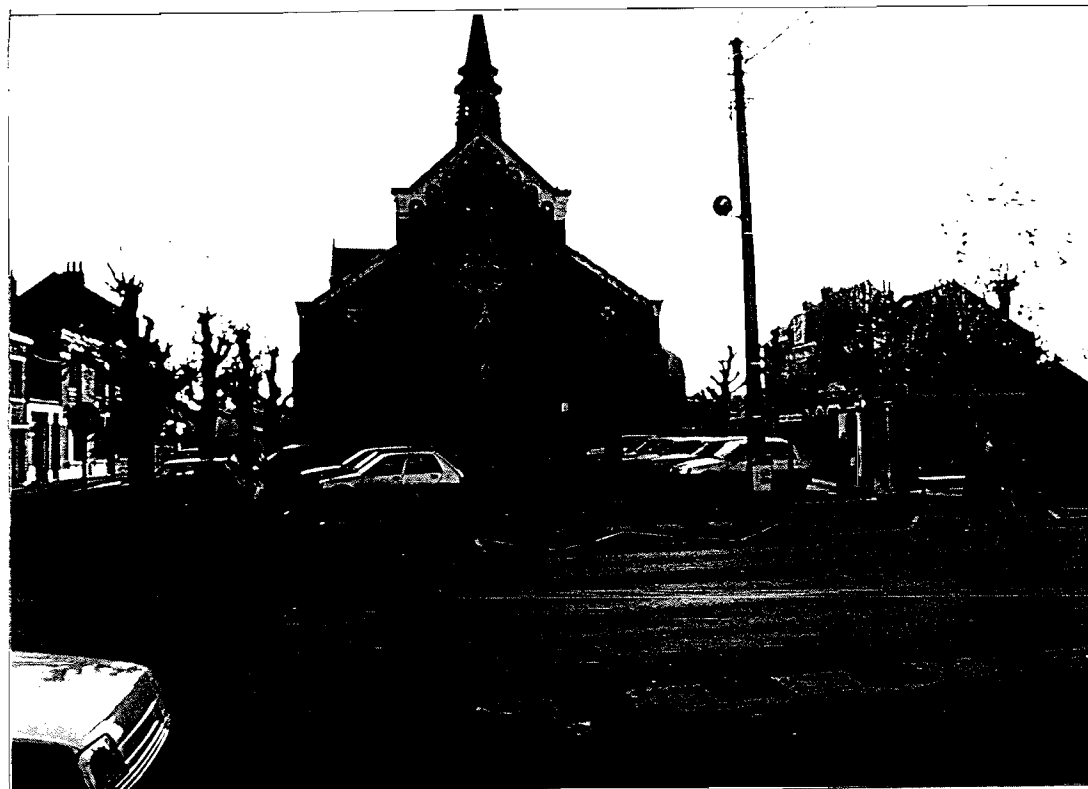
▲
Rue du Centre
▶



▲ Rue d'Armentières



▲ Rue Faidherbe ▼



◀ Parvis Notre Dame



VILLE DE NIEPPE

Aménagement du centre II

ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES		Qtés	P.U	Total						
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES										
						3.6	Engazonnement	m2	650	10,00	6 500,00
1.1	Décapage d'enrobé	m2	6500	15,00	97 500,00						278 000,00
1.2	Déplacement d'un abri bus	F			7 000,00						
1.3	Déplacement mobiliers divers	F			15 000,00	4	MOBILIER				
1.4	Abattage d'arbres	u	8	1500,00	12 000,00	4.1	Banc	u	15	2500,00	37 500,00
1.5	Démontage de bordures	ml	400	30,00	12 000,00	4.2	Corbeilles	u	8	2500,00	20 000,00
					-----	4.3	Bornes	u	80	800,00	64 000,00
					143 500,00	4.4	Fontaine	F			200 000,00
2	MINERALISATION					4.5	Fresque murale	F			100 000,00
2.1	Enrobé noir	m2	2500	150,00	375 000,00	4.6	Entourage d'arbres	u	20	1500,00	30 000,00
2.2	Pavage dallage	m2	2700	400,00	1 080 000,00						451 500,00
2.3	Pavage sur voirie	m2	700	600,00	420 000,00						
2.4	Emmarchement	ml	250	900,00	225 000,00	5	ECLAIRAGE				
2.5	Bordurage	ml	1200	90,00	108 000,00	5.1	Eclairage de l'église	F			40 000,00
2.6	Caniveau	ml	500	110,00	55 000,00	5.2	Lampadaires	u	31	8000,00	248 000,00
2.7	Bouche avaloir	u	20	1800,00	36 000,00	5.3	Eclairage de la fontaine	F			15 000,00
2.8	Aire stabilisée	m2	1000	60,00	60 000,00	5.4	Eclairage de la fresque	F			20 000,00
					-----	5.5	Alimentation	ml	600	150,00	90 000,00
					2 359 000,00						413 000,00
3	ESPACES VERTS										
3.1	Terrassement	m2	1100	20,00	22 000,00						
3.2	Terre végétale	m3	360	100,00	36 000,00						
3.3	Massifs arbustifs	m2	450	70,00	31 500,00						
3.4	Arbres tiges	u	70	2500,00	175 000,00						
3.5	Haie de charme	ml	70	100,00	7 000,00						
							TOTAL H.T		3 645 000,0		
							HONORAIRES		255 150,00		
							T. GENERAL H.T		3 900 150,00		
							T.V.A. 18.6%				725 427,00
									4 625 577,00		

* N'est pas prévu dans l'estimation
- assainissement
- acquisition ds terrains

VILLE DE NIEPPE
Aménagement du centre II

ESTIMATION SOMMAIRE - VARIANTE

VARIANTE

- Diminution des surfaces en pavés.
- Augmentation des surfaces en enrobé.
- Diminution des emmarchements.
- Diminution de la grosseur des arbres.
- Suppression de la fresque.
- Fontaine moins importante.

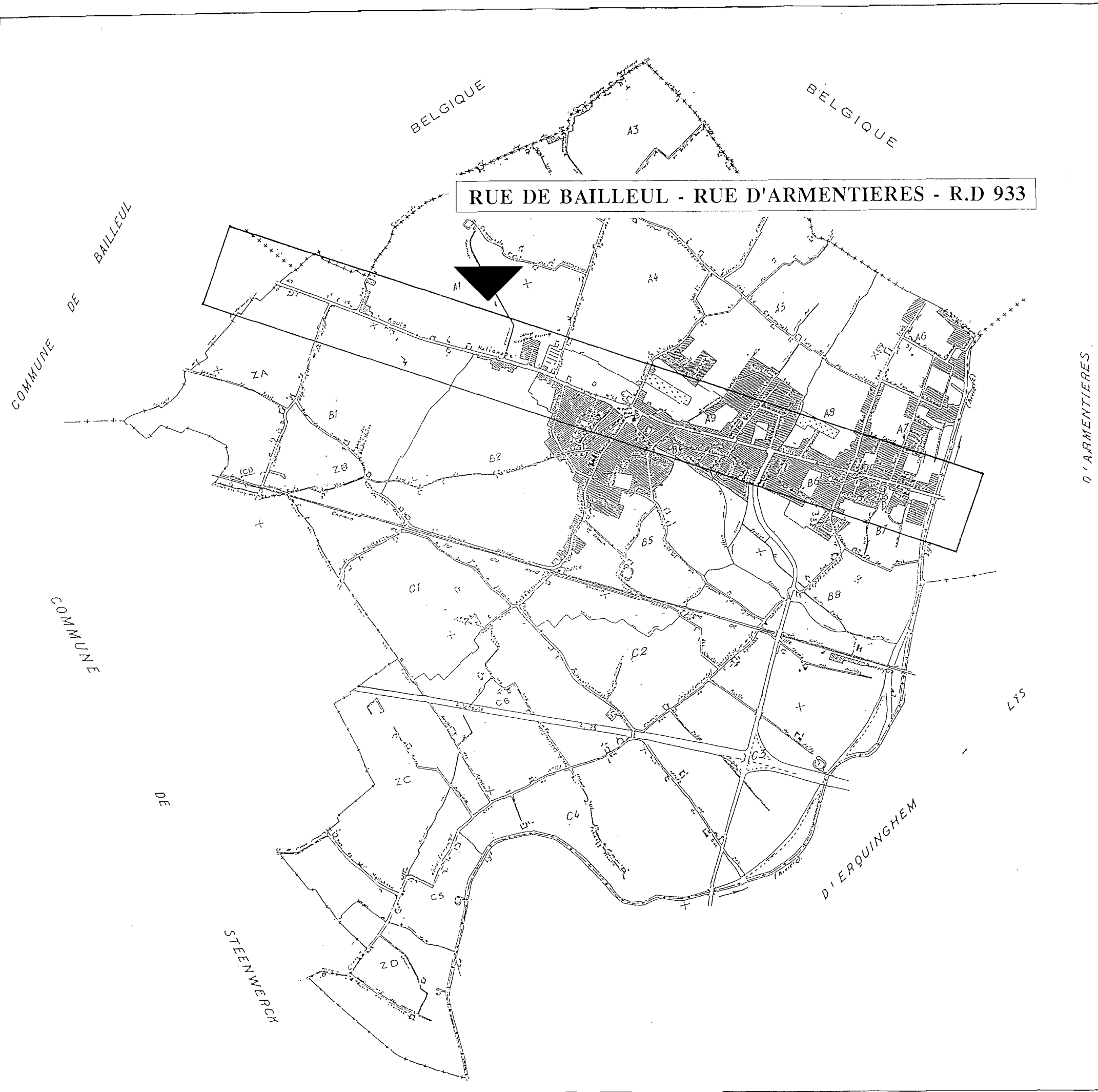
N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total							
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES										
1.1	Décapage d'enrobé	m2	6500	15,00	97 500,00	3.5	Haie de charme	ml	70	100,00	7 000,00
1.2	Déplacement d'un abri bus	F			7 000,00						
1.3	Déplacement mobiliers divers	F			15 000,00	3.6	Engazonnement	m2	650	10,00	6 500,00
1.4	Abattage d'arbres	u	8	1500,00	12 000,00						208 000,00
1.5	Démontage de bordures	ml	400	30,00	12 000,00	4	MOBILIER				
					-----	4.1	Banc	u	10	2500,00	25 000,00
2	MINERALISATION				143 500,0	4.2	Corbeilles	u	5	2500,00	12 500,00
2.1	Enrobé noir	m2	3750	130,00	487 500,00	4.3	Bornes	u	40	800,00	32 000,00
2.2	Pavage dallage	m2	1800	300,00	540 000,00	4.4	Fontaine	F			150 000,00
2.3	Pavage sur voirie	m2	350	500,00	175 000,00	4.5	Entourage d'arbres	u	10	1500,00	15 000,00
2.4	Emmarchement	ml	200	900,00	180 000,00						234 500,00
2.5	Bordurage	ml	1200	90,00	108 000,00	5	ECLAIRAGE				
2.6	Caniveau	ml	500	110,00	55 000,00	5.1	Eclairage de l'église	F			40 000,00
2.7	Bouche avaloir	u	20	1800,00	36 000,00	5.2	Lampadaires	u	31	6000,00	186 000,00
2.8	Aire stabilisée	m2	1000	60,00	60 000,00	5.3	Eclairage de la fontaine	F			10 000,00
					-----	5.4	Alimentation	ml	600	150,00	90 000,00
3	ESPACES VERTS				1 641 500,00						326 000,00
3.1	Terrassement	m2	1100	20,00	22 000,00						
3.2	Terre végétale	m3	360	100,00	36 000,00						
3.3	Massifs arbustifs	m2	450	70,00	31 500,00						
3.4	Arbres tiges	u	70	1500,00	105 000,00						

* N'est pas prévu dans l'estimation
- assainissement
- acquisition des terrains

TOTAL H.T	2 553 500,00
HONORAIRES	178 745,00
T.GENERAL H.T	2 732 245,00
T.V.A. 18.6%	508 197,00
TOTAL T.T.C	3 240 492,00



**AMENAGEMENT DE LA RUE DE BAILLEUL
ET DE LA RUE D' ARMENTIERES.**



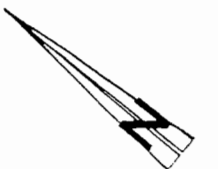
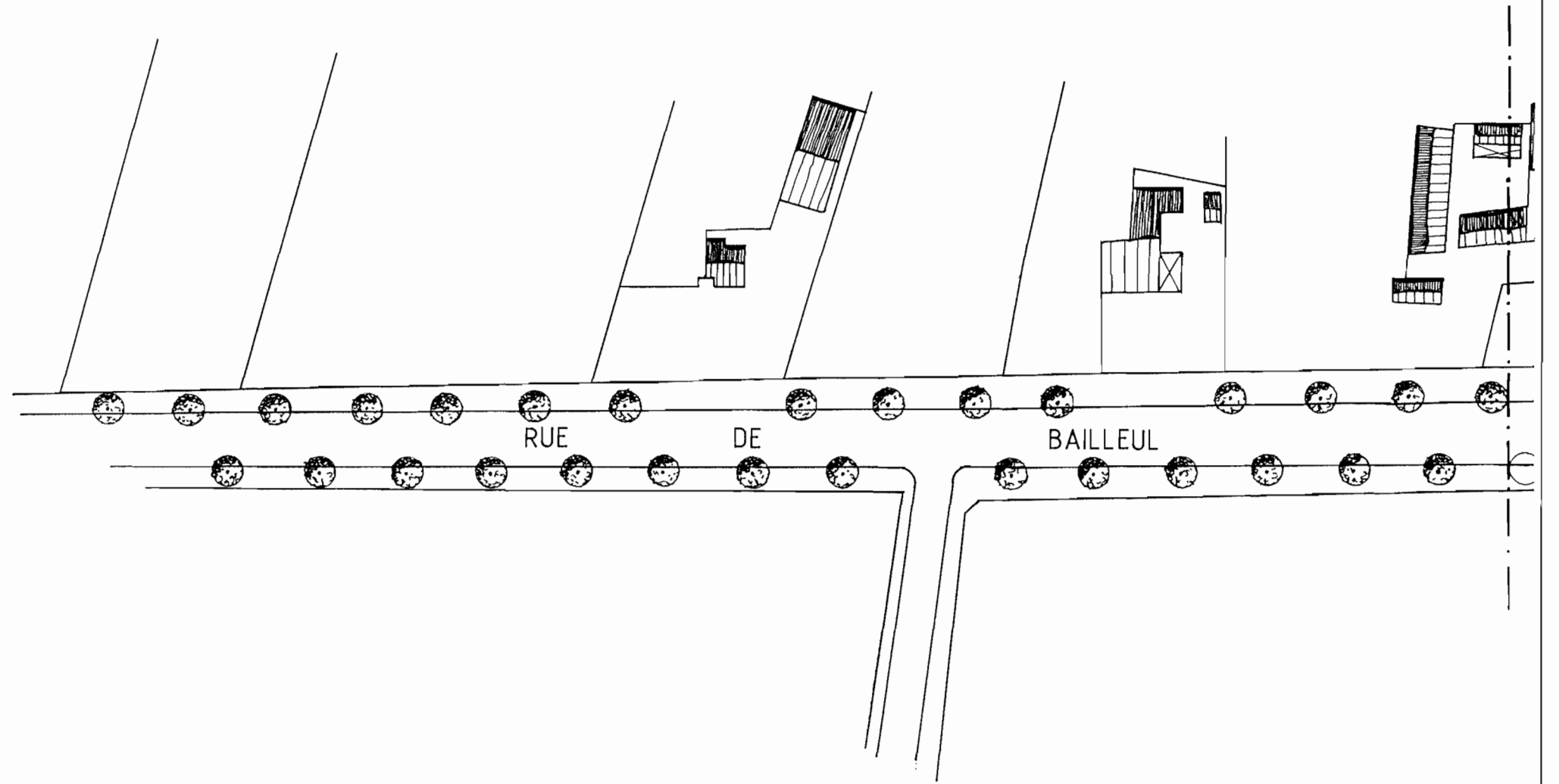
1 AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA R. D. N° 933 ROUTE DE BAILLEUL ROUTE D'ARMENTIERES

La RD 933 est un axe intercommunal important. Elle constitue l'ossature principale de la ville de Nieppe qu'elle traverse dans le sens de la longueur. L'aspect monotone de cette ville-rue, le tracé rectiligne et le profil de voie à grand gabarit de la RD 933 rendent la traversée de la ville peu intéressante pour les automobilistes en transit. Ceux-ci traversent la commune sans ralentir, entraînant des nuisances sonores importantes et l'insécurité des piétons. Les aménagements de la ville cherchent à briser la monotonie de cet axe en le fractionnant en plusieurs séquences et en créant des événements à l'échelle de la voirie et des bâtiments.

- Les entrées de la ville sont mieux signalées :
En milieu rural, vers Bailleul, par la plantation à distances régulières d'arbres tiges sur les accotements.
Vers Armentières par le traitement du pont sur la Lys comme une véritable "porte de la ville".

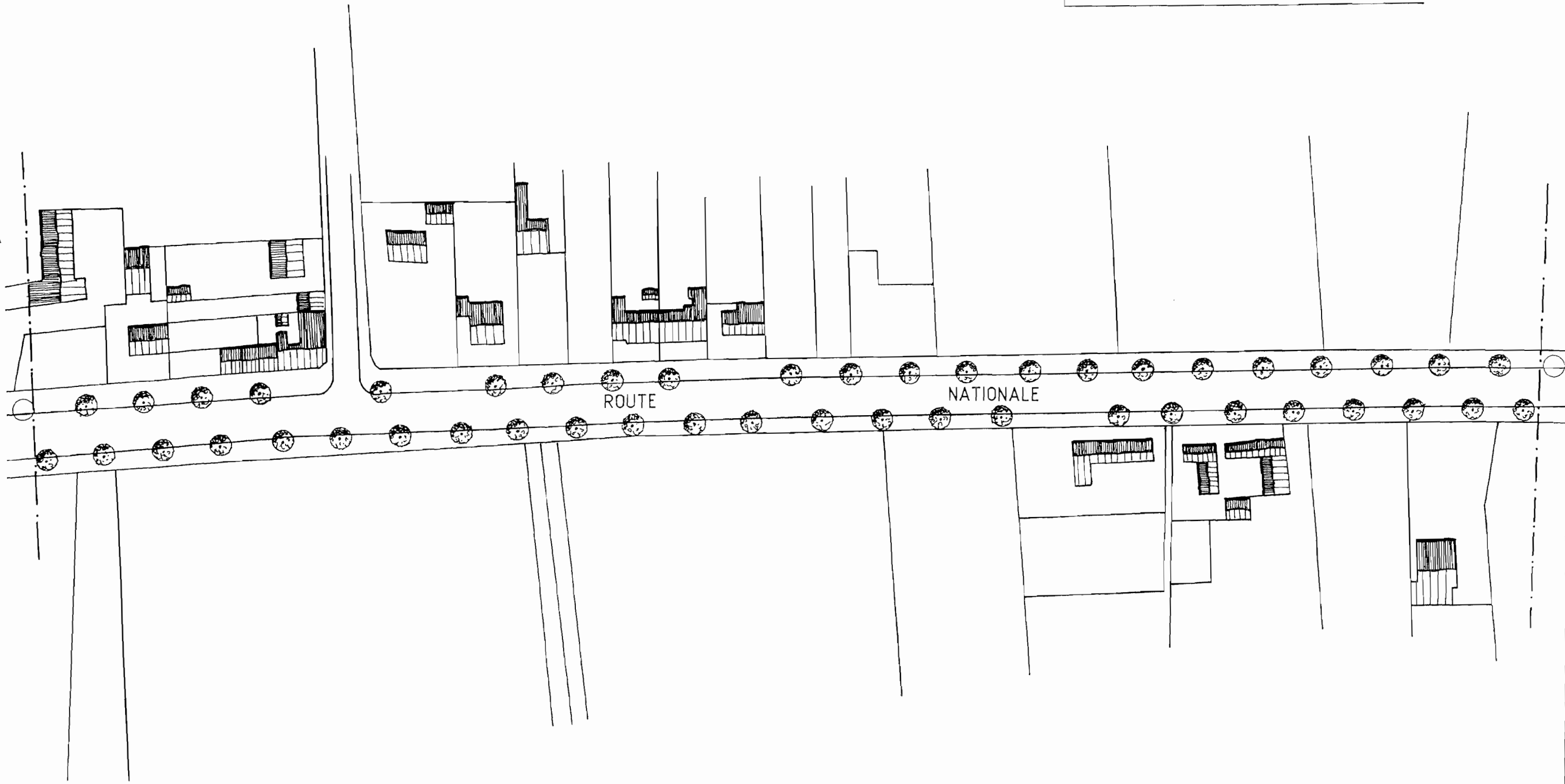
- En section courante, les aires de stationnement sont réorganisées et accompagnées par des plantations irrégulières d'arbres et d'arbustes bas. Ces plantations réduisent visuellement la largeur de la voie pour inciter les automobilistes à ralentir.

- La traversée de la ville est ponctuée par des aménagements plus importants :
Centre I, place du Général de Gaulle-Giratoire et square Jules Houcke, Centre II, parvis Notre Dame. Elle est réhaussée par quelques traitements plus ponctuels qui créent des événements paysagers et provoquent une rupture de la vision de l'automobiliste : bibliothèque, ateliers municipaux et square Jean Moulin, pont de Nieppe...

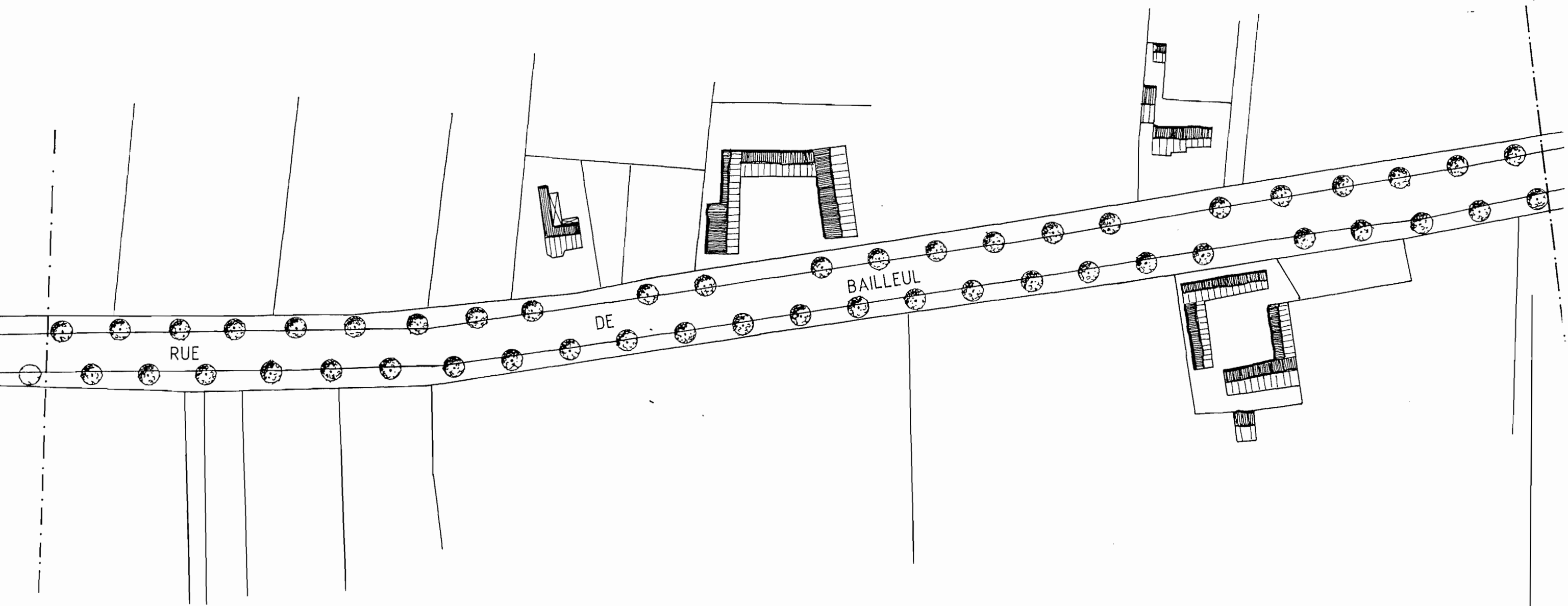


Echelle 1/1000

AMENAGEMENT PAYSAGER DE
LA R. D. N° 933



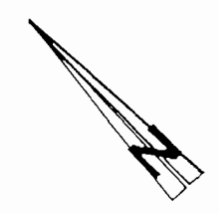
Echelle 1/1000



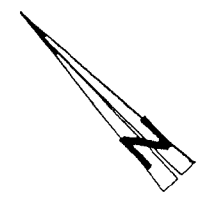
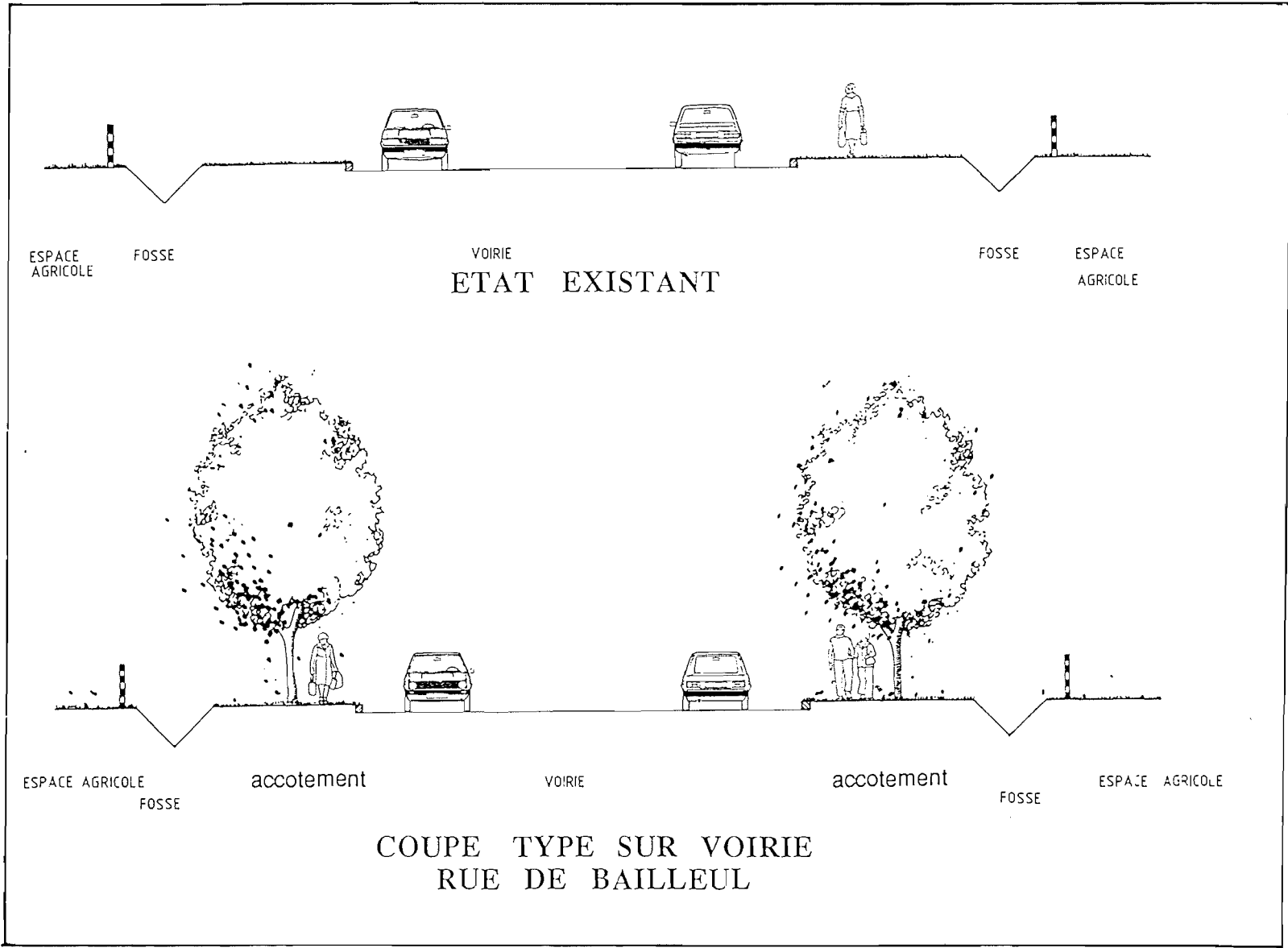
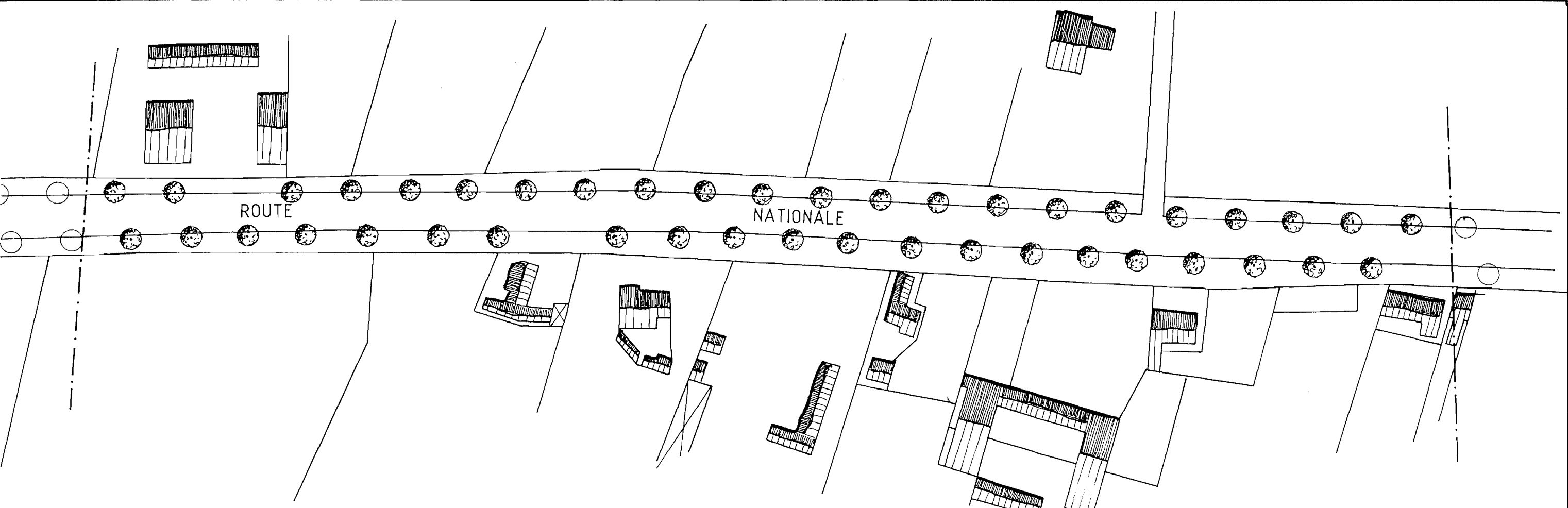
RUE

DE

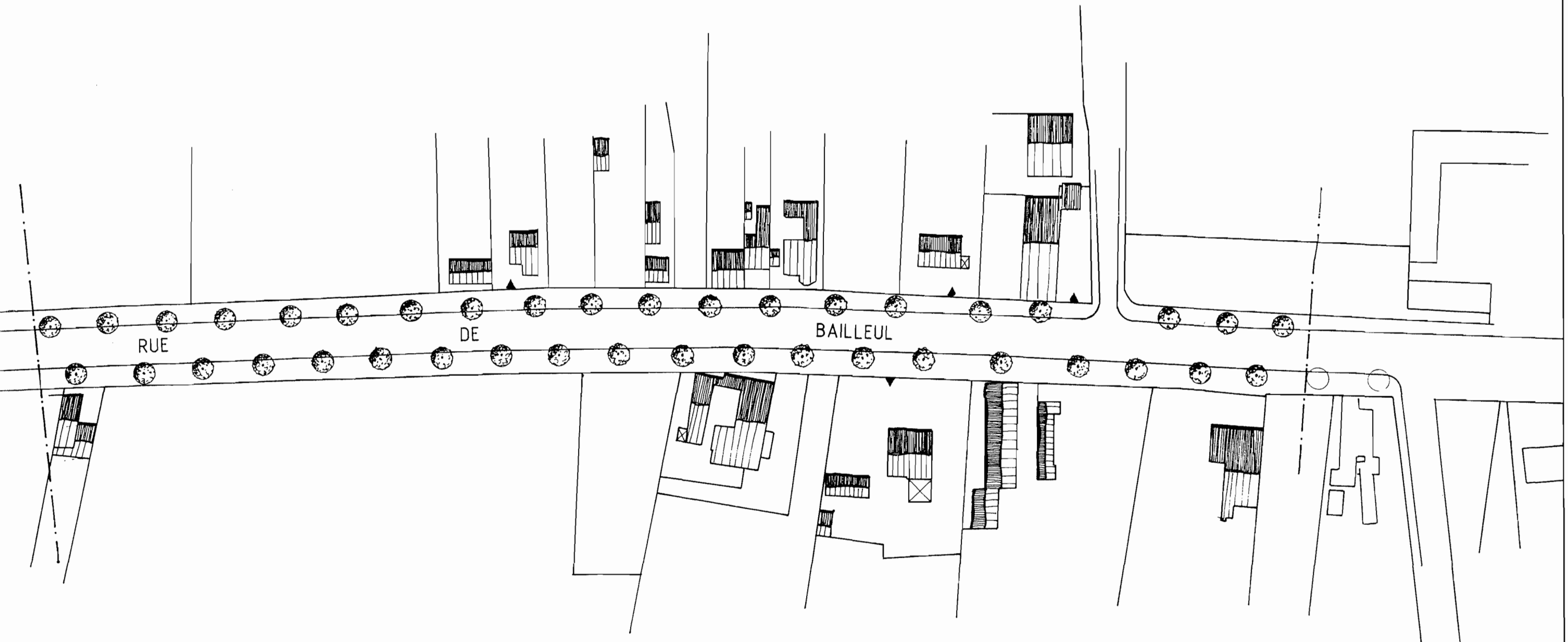
BAILLEUL



Echelle 1/1000



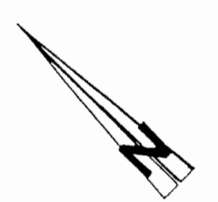
Echelle 1/1000



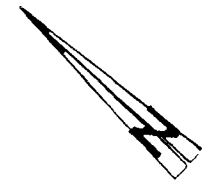
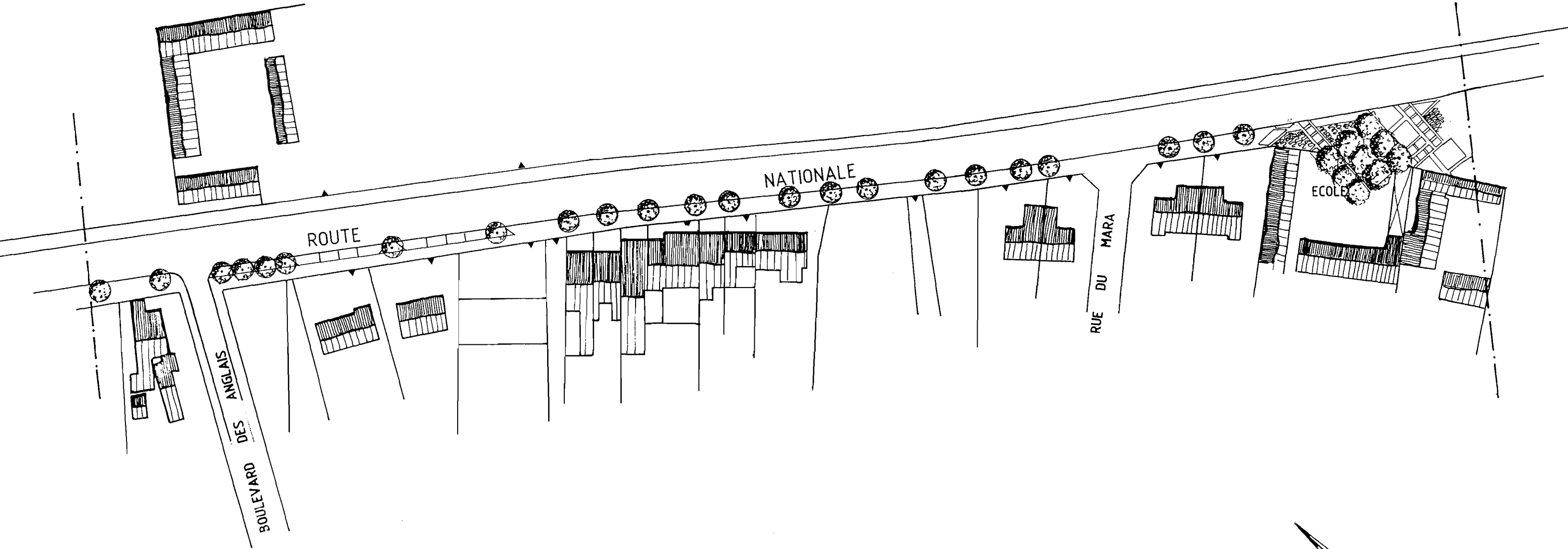
RUE

DE

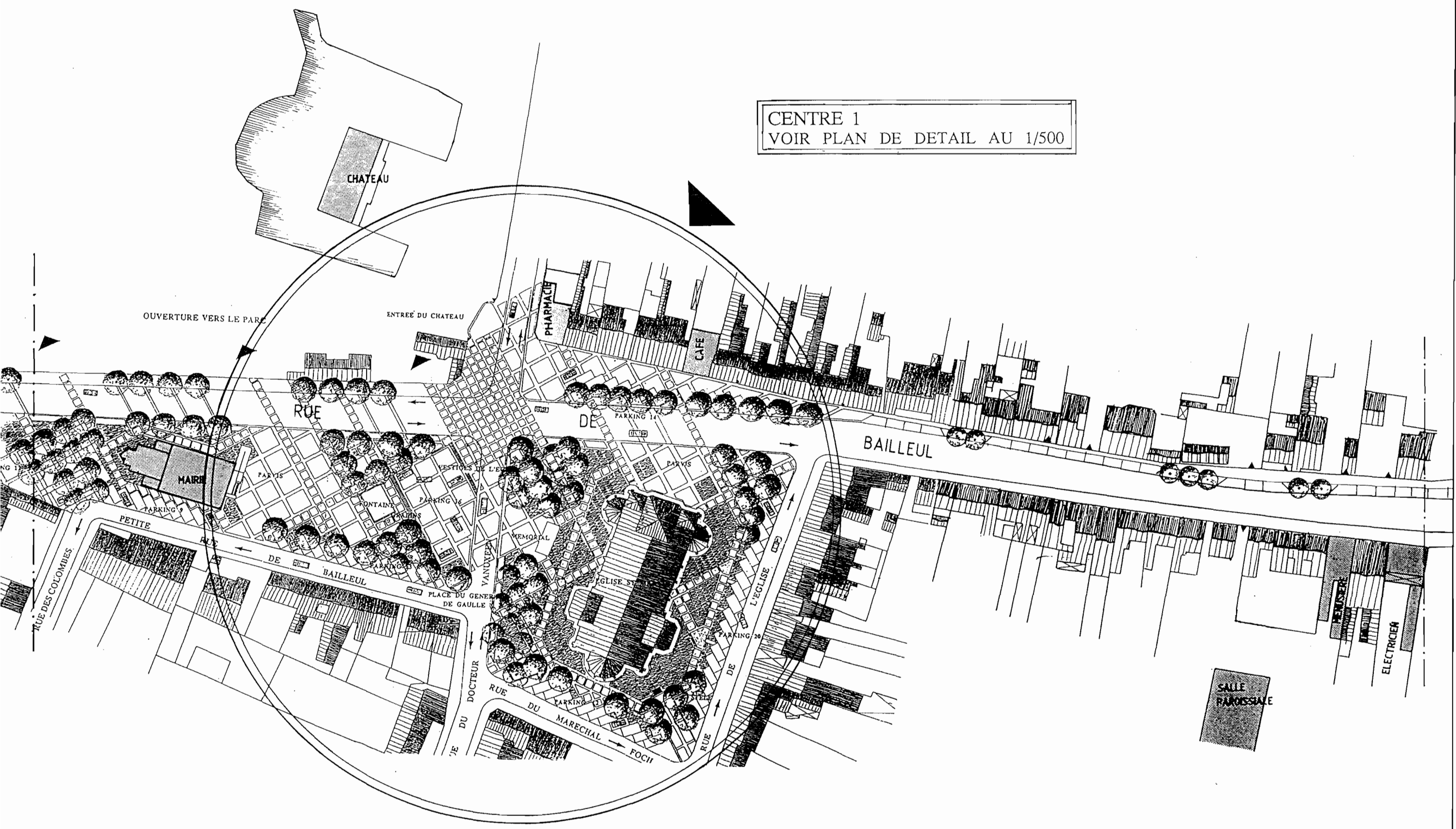
BAILLEUL



Echelle 1/1000

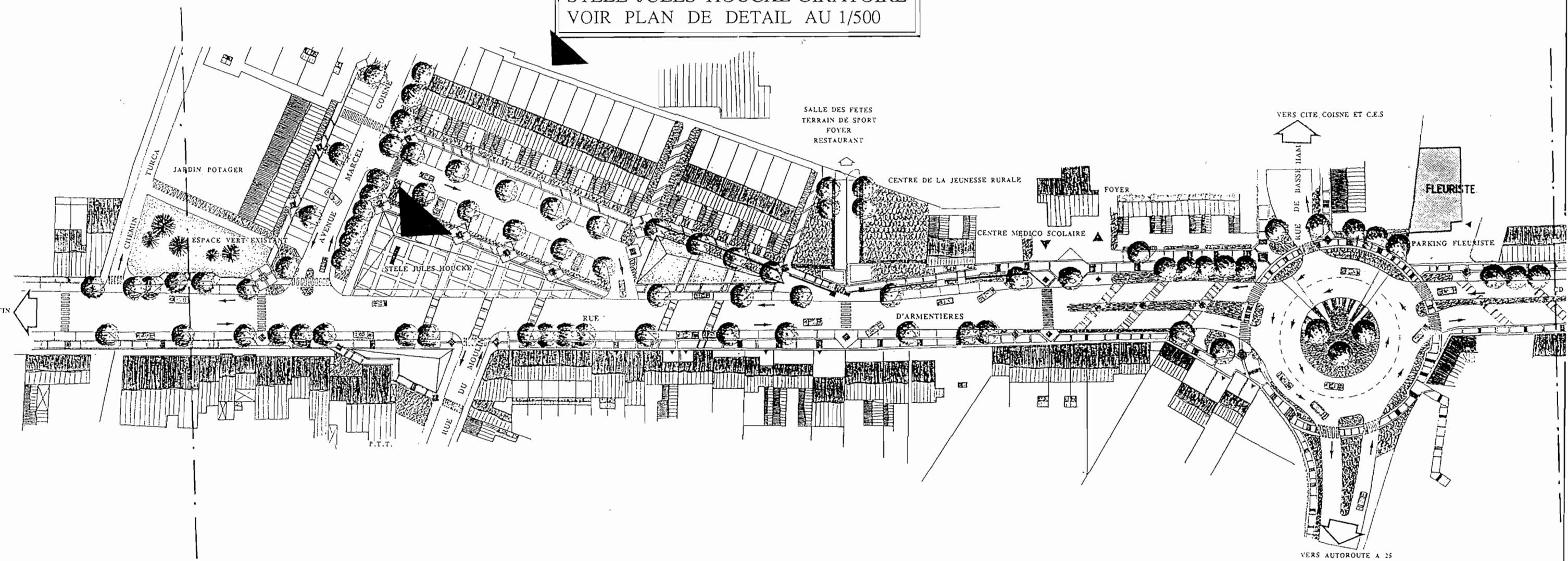


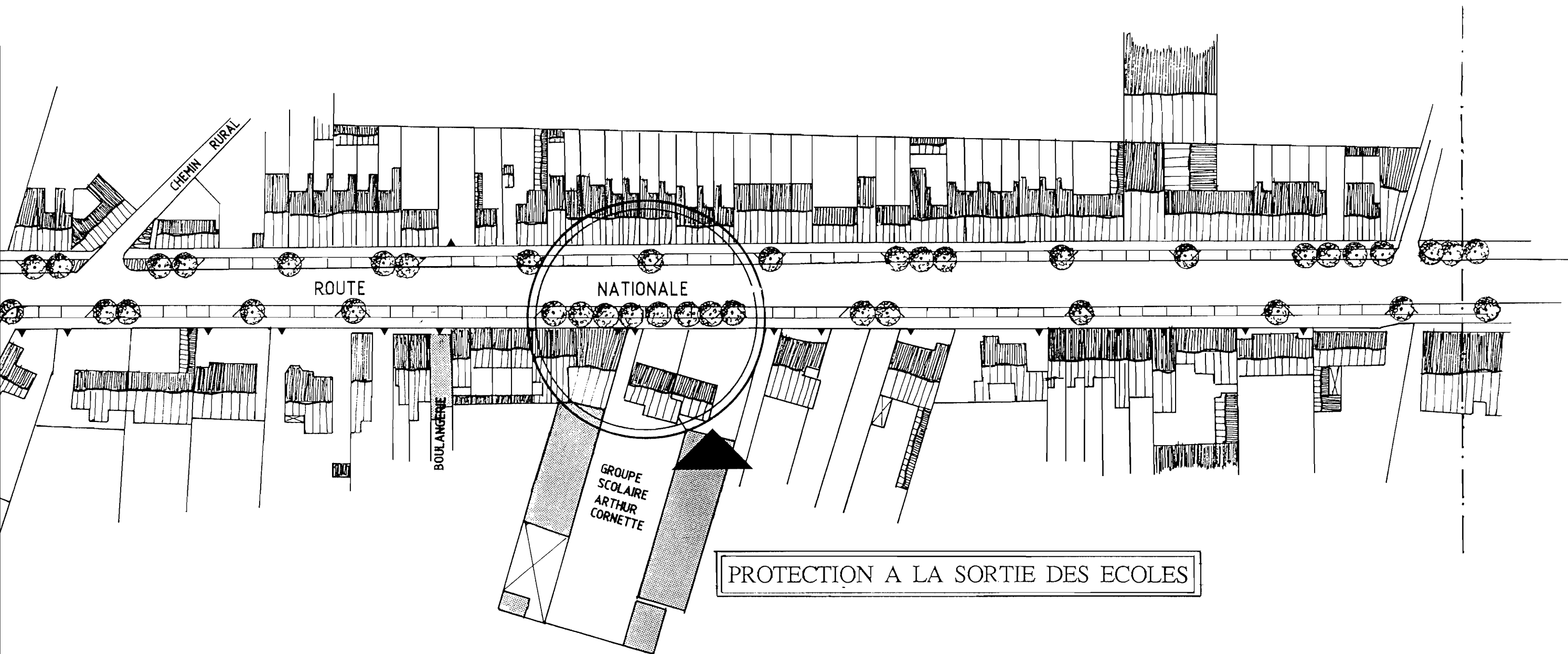
CENTRE 1
VOIR PLAN DE DETAIL AU 1/500



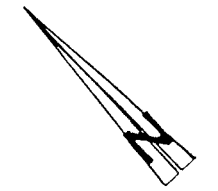
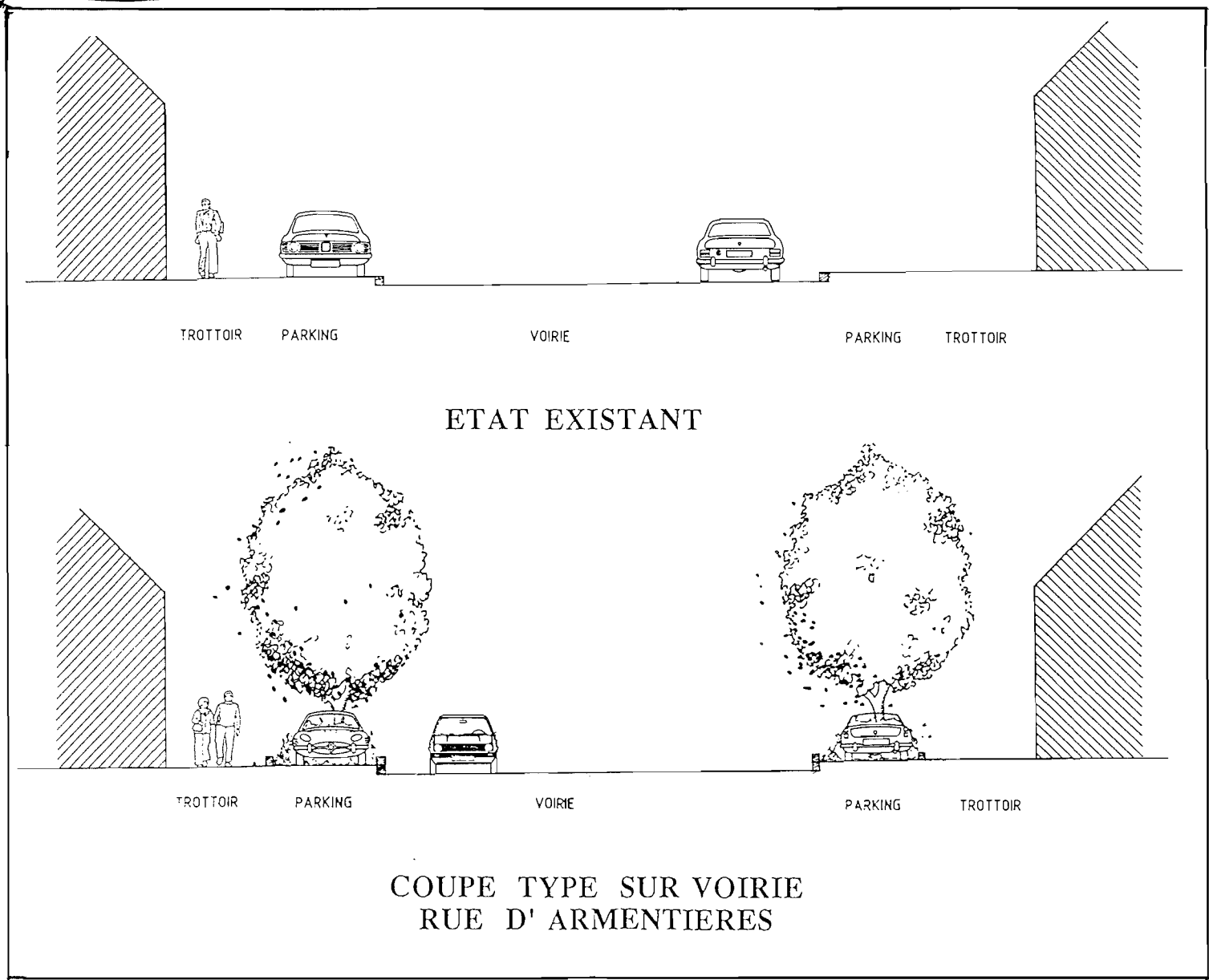
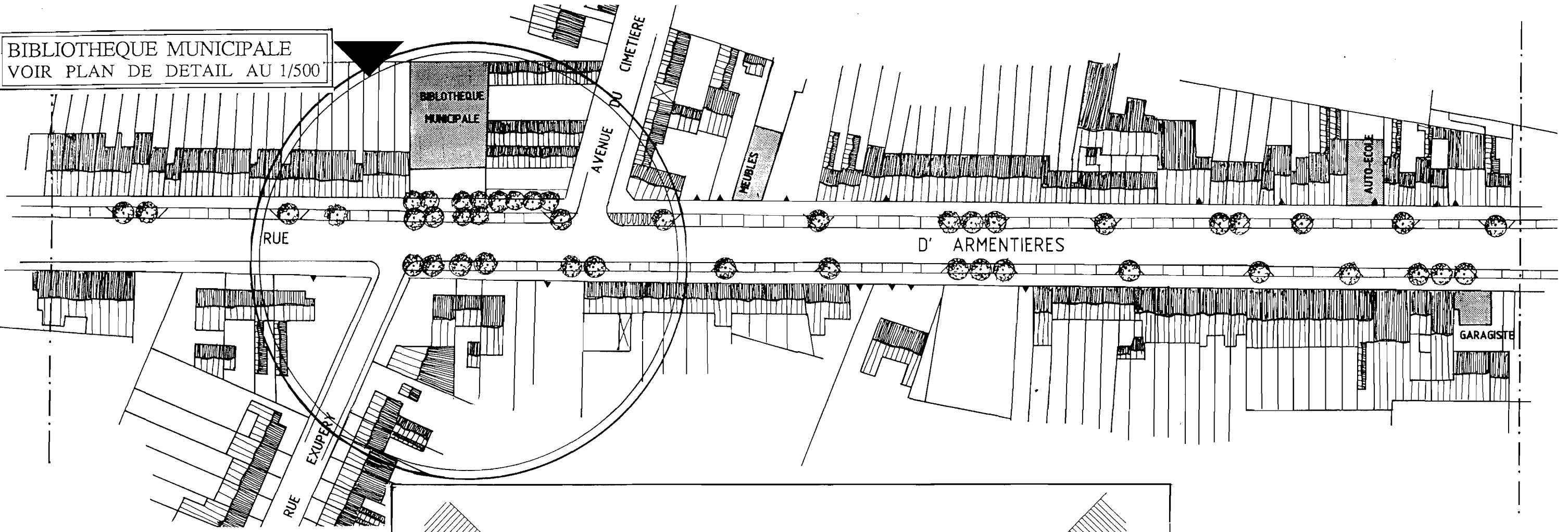
Echelle 1/1000

STELE JULES HOUCKE-GIRATOIRE
VOIR PLAN DE DETAIL AU 1/500

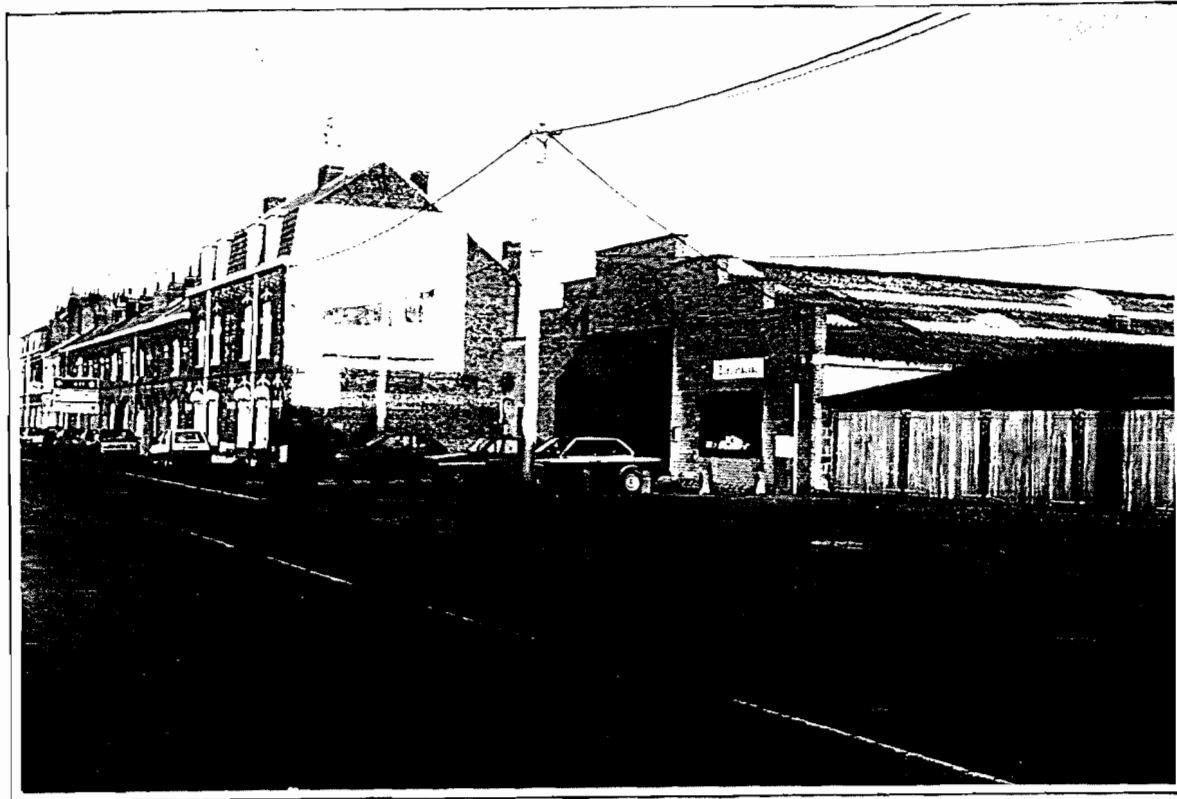




BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
VOIR PLAN DE DETAIL AU 1/500



Echelle 1/1000.



▲ La rue d'Armentières

LA BIBLIOTHEQUE

Le traitement des abords de la bibliothèque s'inscrit dans le cadre plus général des aménagements de la R.D 933. Il doit contribuer à rompre la monotonie de cet axe et attirer l'attention des passants.

La bibliothèque se situe dans un cadre peu valorisant entre une série de garages austères et un vaste pignon aveugle.

La position en retrait de la bibliothèque est mise à profit en créant un espace d'accueil pour les piétons avec bancs et arbustes bas, ombragé par des arbres tiges.

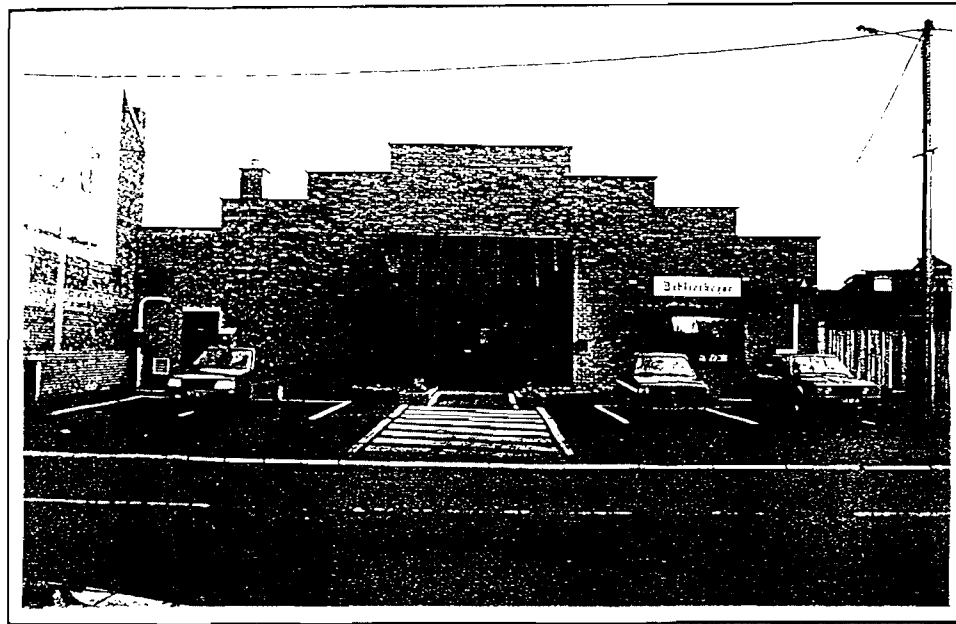
Cet aménagement rétrécira visuellement la rue d'Armentières et incitera les automobilistes à ralentir.

Une fresque associée au végétal pourra compléter l'aménagement et habillera le pignon.

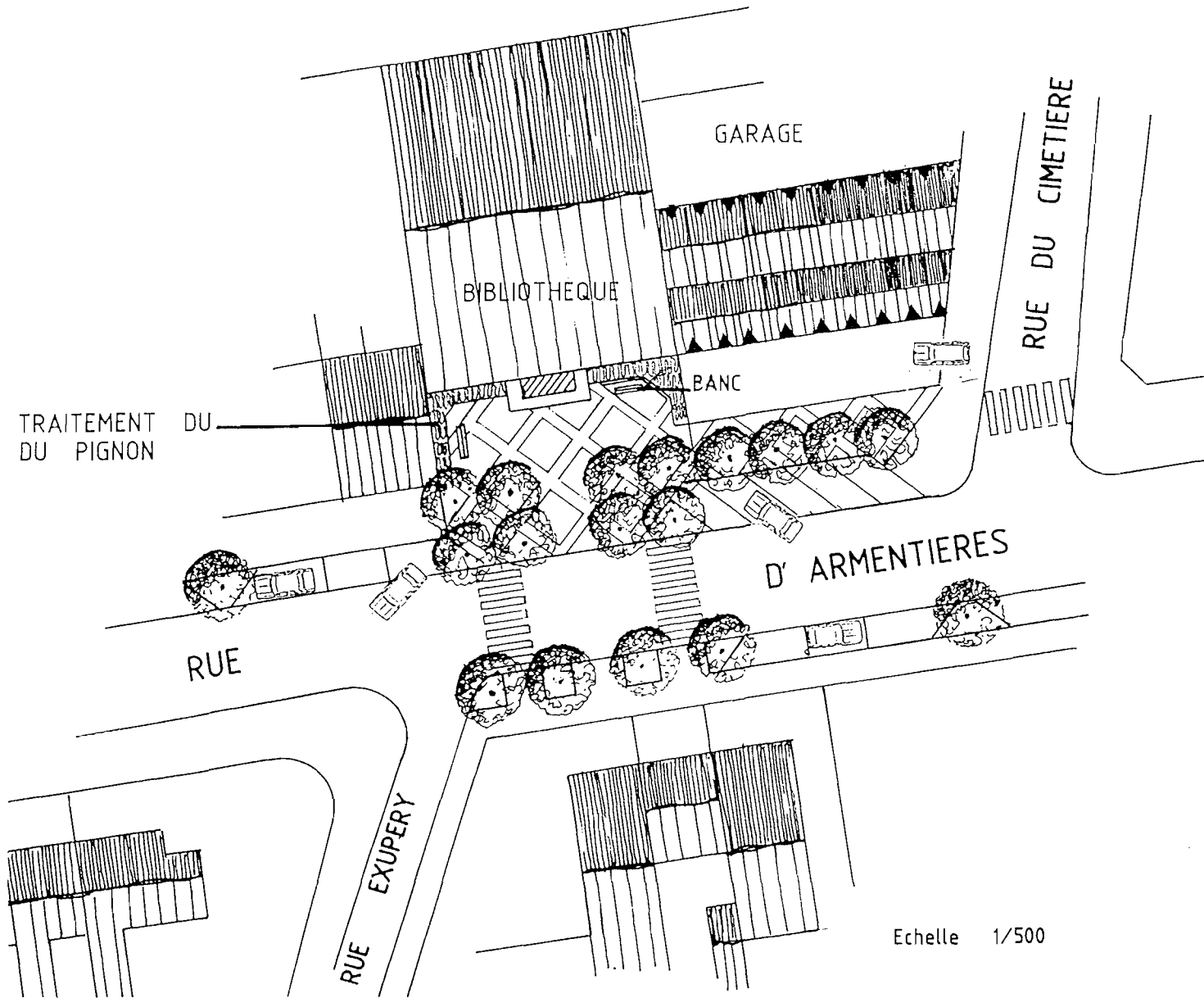
L'espace face aux garages est divisé en 3 zones marquées par des traitements de sol différents pour chaque utilisation : sortie de garage et parking en enrobé et chemin piéton en pavés.

Cet aménagement reprend les mêmes revêtements de sol et la même palette végétale que dans les deux centres villes





◀ La Bibliothèque



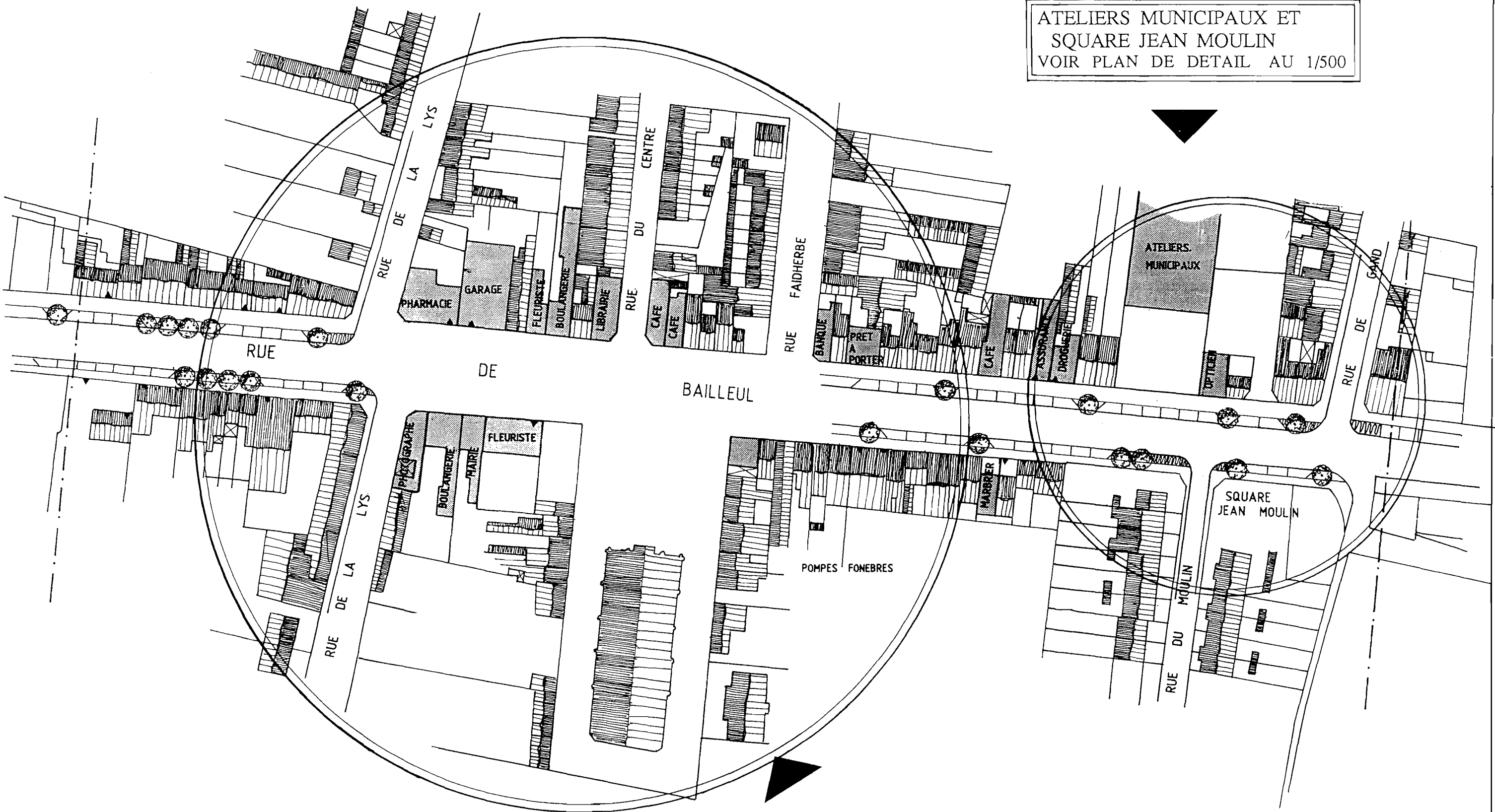
VILLE DE NIEPPE

Aménagement de l'entrée de la bibliothèque

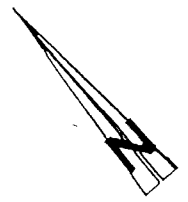
ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES		Qtés	P.U	Total
1	TRAVAUX PRELEMINAIRES				
1.1	Décapage d'enrobé	m2	500	20,00	10 000
					10 000
2	MINERALISATION				
2.1	Enrobé noir - 3 cm	m2	550	130,00	71 500
2.2	Pavage, dallage	m2	320	300,00	96 000
2.3	Bordurage	m1	120	90,00	10 800
2.4					78 300
3	ESPACES VERTS				
3.1	Terrassement	m3	60	50,00	3 000
3.2	Terre végétale	m3	60	80,00	4 800
3.3	Arbustes	m2	70	50,00	3 500
3.4	Arbres tiges	u	18	600,00	10 800
					22 100
4	MOBILIER				
4.1	Bancs	u	2	2500,00	5 000
4.2	Corbeilles	u	1	2500,00	2 500
4.3	Entourage d'arbres	u	12	1800,00	21 600
					29 100
				T. H.T	239 500
				Honoraires 7%	16 765
				TOTAL H.T	256 265
				T.V.A 18.6 %	47 665
				TOTAL T.T.C	303 930

ATELIERS MUNICIPAUX ET
SQUARE JEAN MOULIN
VOIR PLAN DE DETAIL AU 1/500



CENTRE 2
VOIR PLAN DE DETAIL AU 1/500



AMENAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX ET DU SQUARE JEAN MOULIN

A l'extrémité sud-est de la commune, ce carrefour accueille les automobilistes en provenance d'Armentières. Il est accompagné par un habitat qui se développe de part et d'autre de la RN 933 à proximité du centre "Nieppe-pont".

Conjuguée à l'activité des ateliers municipaux et de la teinturerie, la présence d'un café et de quelques commerces maintient une certaine animation. Le site est caractérisé par l'existence de plusieurs espaces libres ponctués de panneaux d'affichage : parking des ateliers municipaux, petit espace vert à l'angle de la rue Jean Moulin et de la rue d'Armentières, délaissé en face de la teinturerie...

Ces espaces ménagent une ouverture visuelle qui débouche sur les barres d'habitations monotones de la rue Jean Moulin. Celles-ci sont en partie dissimulées par les fonds disgracieux d'une rangée d'abris de jardins.

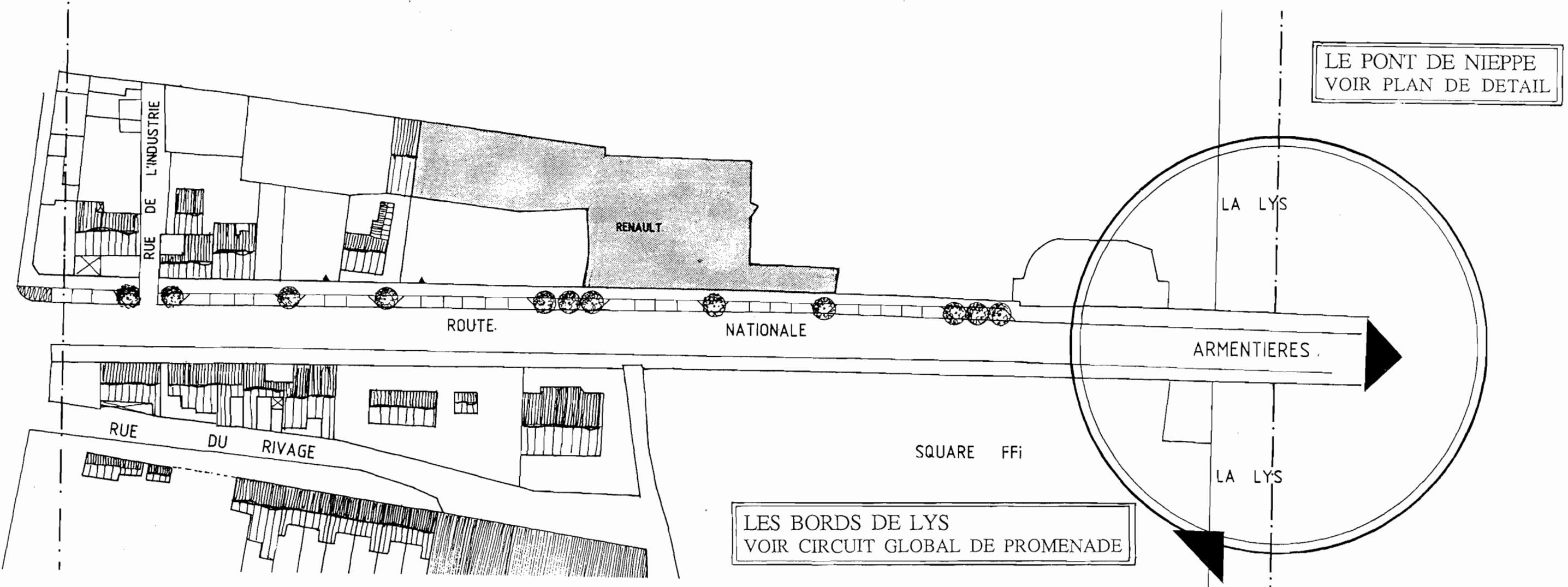
Les aménagements proposés consiste en un remaniement des espaces libres :

- Les aires de stationnement devant les ateliers municipaux et en face de la teinturerie sont réorganisées et agrémentées de plantations.
 - Le petit espace vert est complètement réaménagé avec la réalisation d'un terrain de jeux pour enfants et, éventuellement, l'implantation d'une oeuvre sculpturale (avec la participation éventuelle de la teinturerie).
- Des plantations isolent le terrain de jeux de la circulation automobile et dissimulent les abris de jardins du lotissement.
- Les panneaux d'affichage sont supprimés.

Par un "pincement visuel" de la rue d'Armentières, les plantations d'arbres en bord de voie donneront un caractère plus végétal au carrefour et marqueront le départ du circuit piéton vers le bord de la Lys.

Square Jean Moulin





▲ Le pont de Nieppe

VILLE DE NIEPPE

Aménagement de la rue d'Armentières et de la rue de Bailleul

ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total
1	PLANTATION D'ARBRES TIGES (de la sortie de NIEPPE jusque la rue des Anglais).			
1.1	Arbres tiges 14/16	u 210	600,00	126 000
2	PLANTATION D'ARBRES TIGES (de la rue des Anglais jusque le Pont de NIEPPE)			
2.1	Découpe d'enrobé	m2 5	70,00	350
2.2	Bordure T2	m1 10	115,00	1 150
2.3	Terre végétale	m3 3	100,00	300
2.4	Arbres tiges 14/16	u 1	600,00	600
2.5	Arbustes bas	u 4	150,00	600
	soit l'arbre tige 3 000,00 x 140 =			420 000
			T. H.T	546 000
			Honoraires 7%	38 220
			TOTAL H.T	584 220
			T.V.A 18.6 %	108 664
			TOTAL T.T.C	692 884



◀ Les ateliers municipaux



Echelle 1/500

VILLE DE NIEPPE

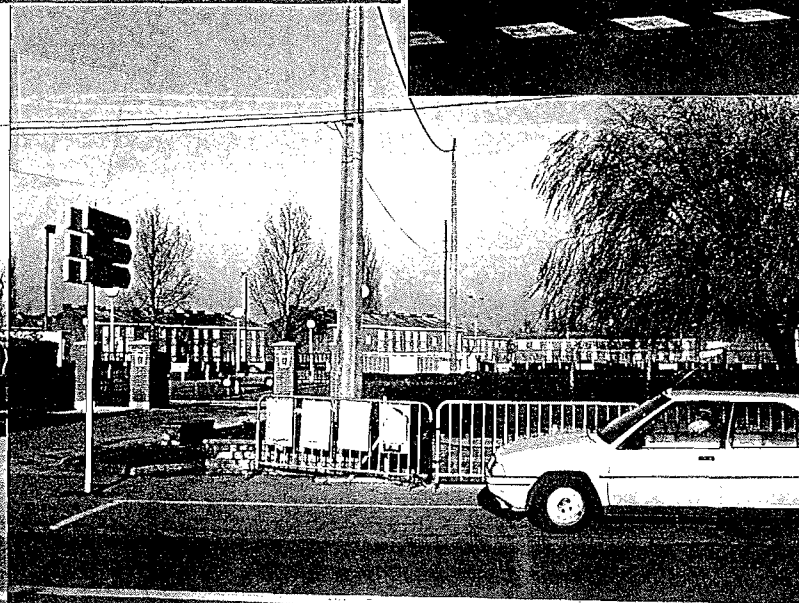
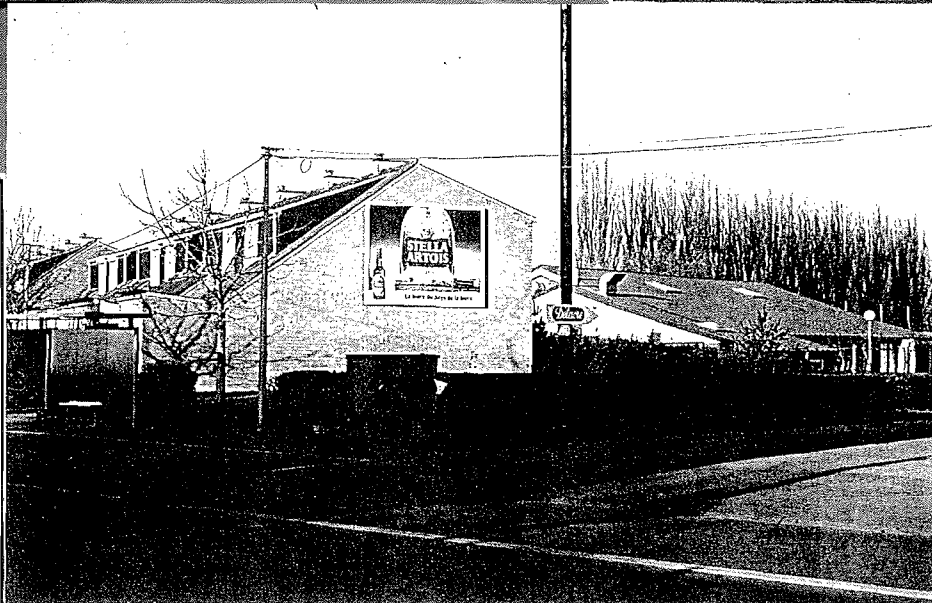
Aménagement des ateliers municipaux et du square Jean Moulin

ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
1.1	Décapage d'enrobé	m2 2500	20,00	50 000
1.2	Démontage clôture	F		10 000
				60 000
2	MINERALISATION			
2.1	Enrobé noir - 3 cm	m2 1300	150,00	169 000
2.2	Pavage, dallage	m2 330	300,00	99 000
2.3	Bordurage	m1 330	90,00	29 700
2.4	Bouche (avaloir)	u 2	1800,00	3 600
2.5	Amiante ciment (diamètre 200)	m1 20	280,00	5 600
2.6	Schiste stabilisé 0/6	m2 40	60,00	2 400
				309 300
3	ESPACES VERTS			
3.1	Terrassement	m3 300	50,00	15 000
3.2	Terre végétale	m3 300	80,00	24 000
3.3	Massifs arbustifs	m2 450	40,00	18 000
3.4	Haie	m1 50	60,00	3 000
3.5	Arbres liges	u 41	600,00	24 600
3.6	Engazonnement	m2 150	10,00	1 500
				86 100
4	MOBILIER			
4.1	Banc	u 3	2500,00	7 500
4.2	Corbeille	u 2	2500,00	5 000
4.3	Bornes	u 5	800,00	4 000
4.4	Entourage d'arbres	u 7	1800,00	12 600
				29 100
				484 500
				33 915
				518 415
				96 425
				614 840



◀ Rue d'Armentières
Rue Marcel Coisne

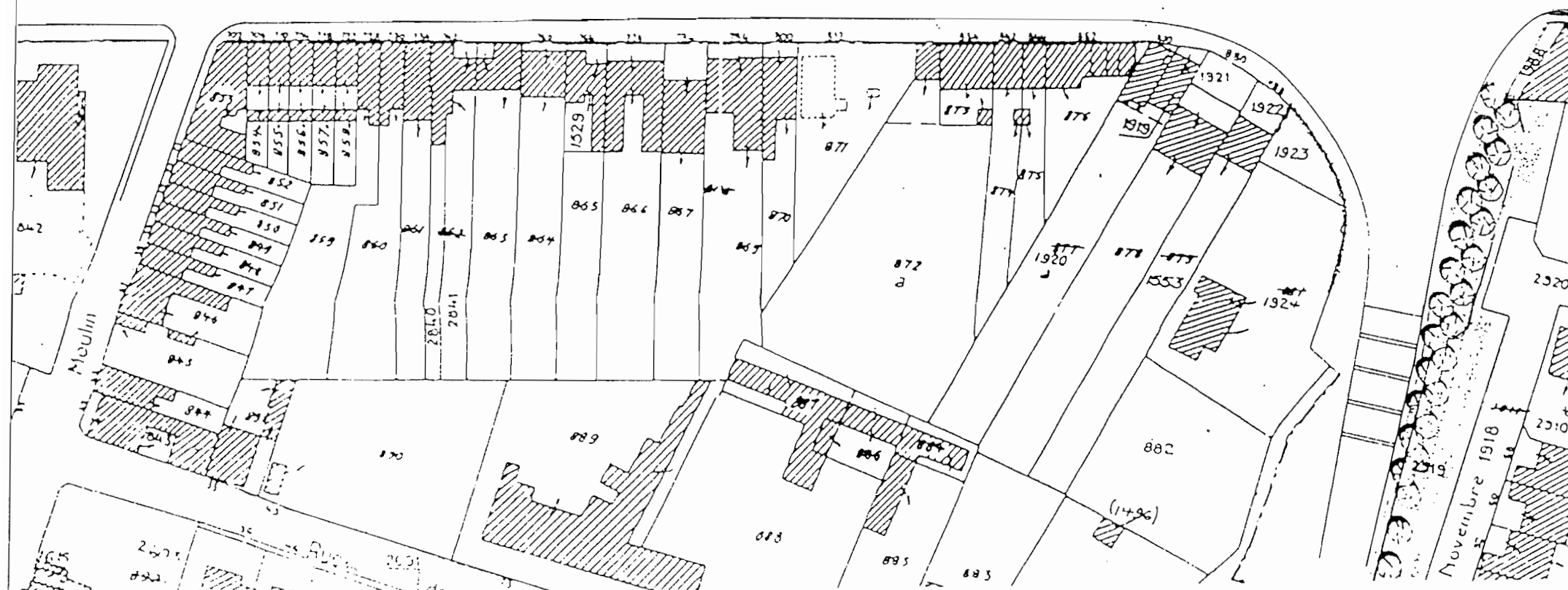
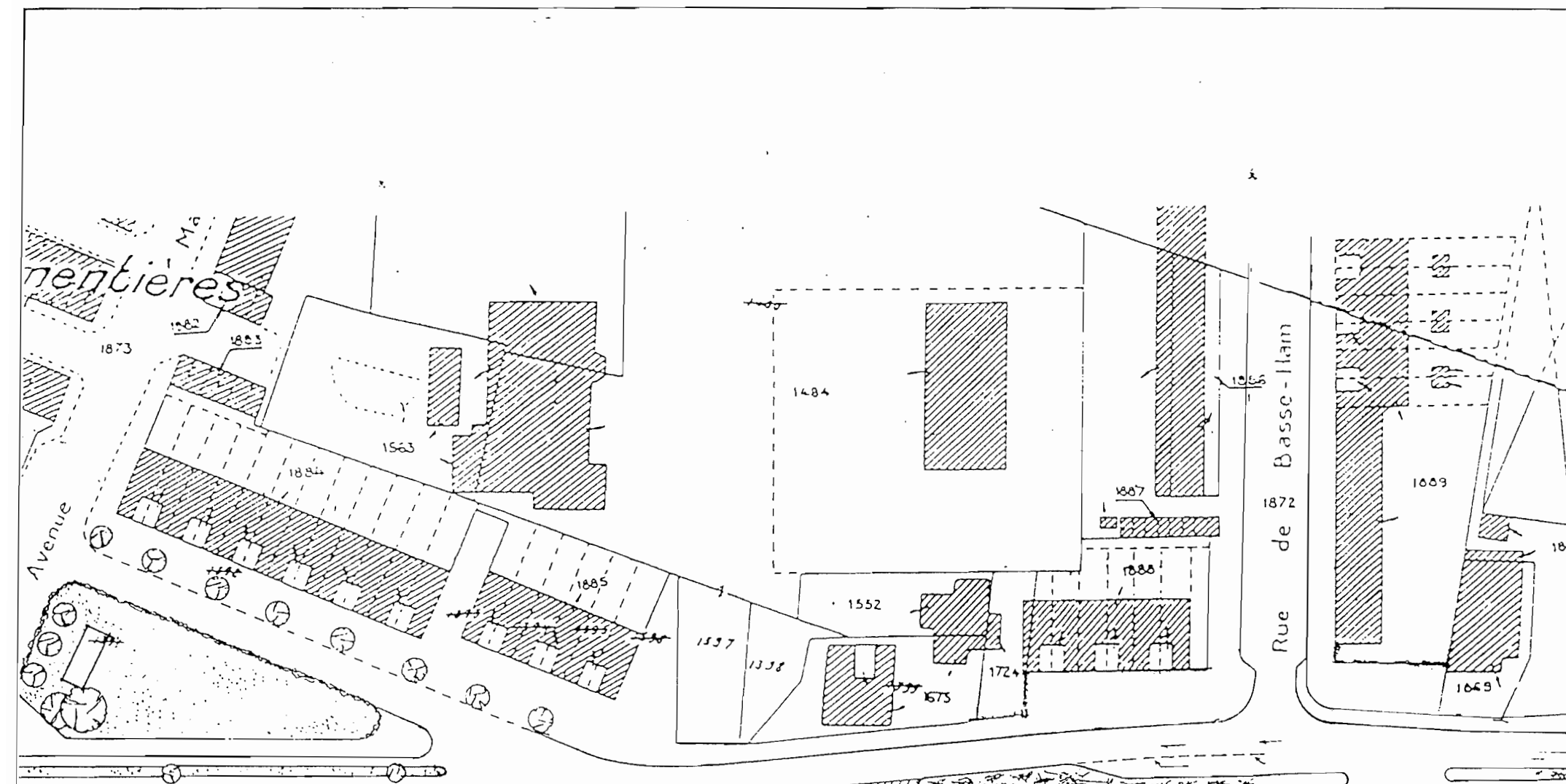


▲ Rue Marcel Coisne

◀ Entrée de la salle des fêtes



La stèle J. Houke



LE CARREFOUR ET SES ABORDS

2 - CARREFOUR J. HOUCKE

ENTREE AUTOROUTE

ANALYSE DE LA CIRCULATION

1 - Voitures

- drainer les flux,
- séparations plus importantes couloirs,
- contre-jour important (vers autoroute)
- marquage plus important des abords, traitements végétaux moins anarchiques.

2 - Piétons

- danger, faire la distinction,
- séparer la circulation piétonne et voitures,
- rejeter en périphérie,
- protection particulière.

CARREFOUR J. HOUCKE

Le rapport à la ville doit être plus immédiat.
Un évènement intermédiaire doit pouvoir exister.

L'espace central doit être plus conséquent
et constituer un avant-plan afin de diminuer
visuellement la distance.

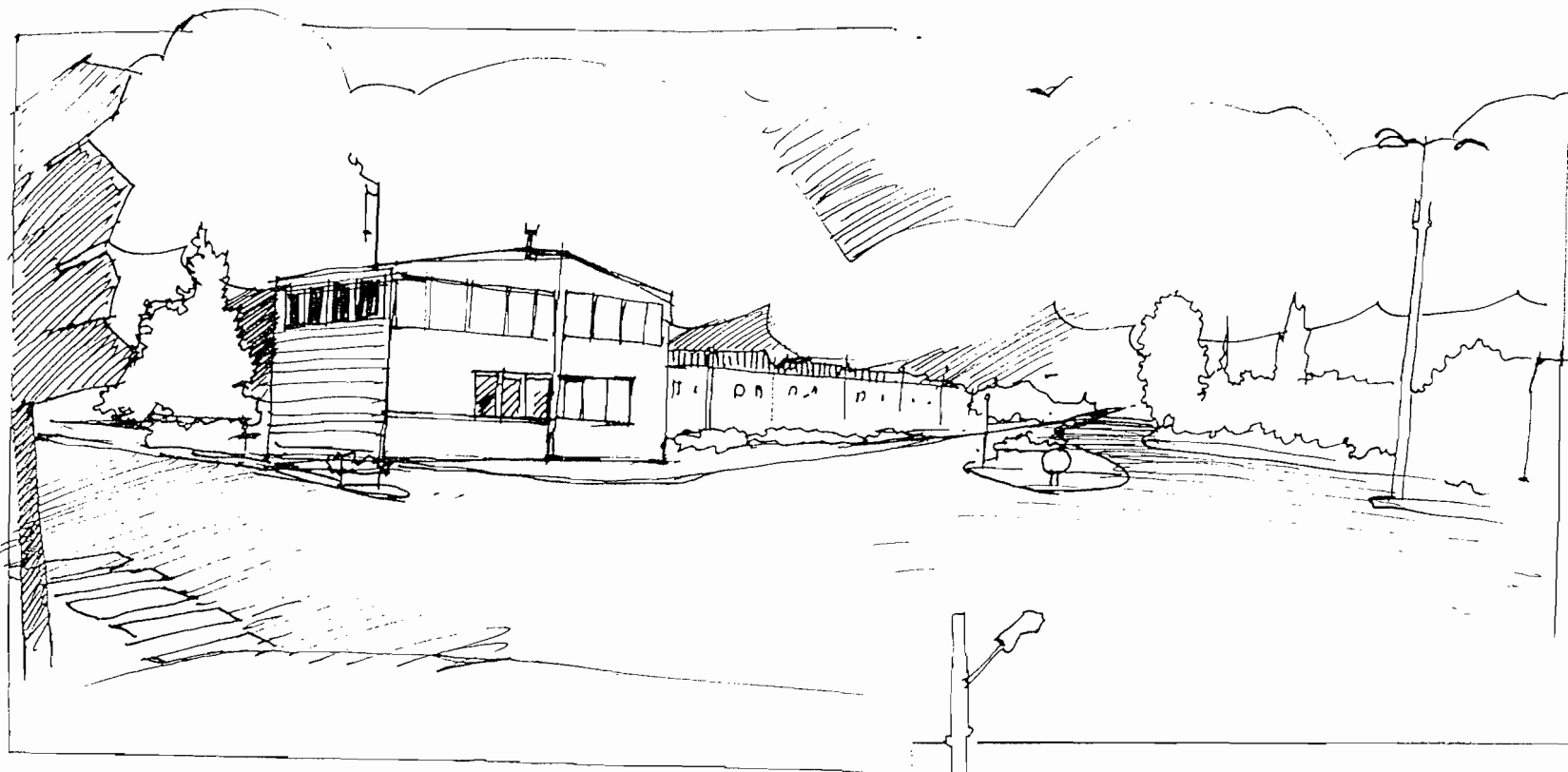


VUE SUR CARREFOUR
Autoroute à gauche

Ce dessin précise l'importance de la stèle
Jean Houcke et la dilatation qu'elle induit.
Trouver un signal visuel :
- densifier visuellement,
- mise en scène.

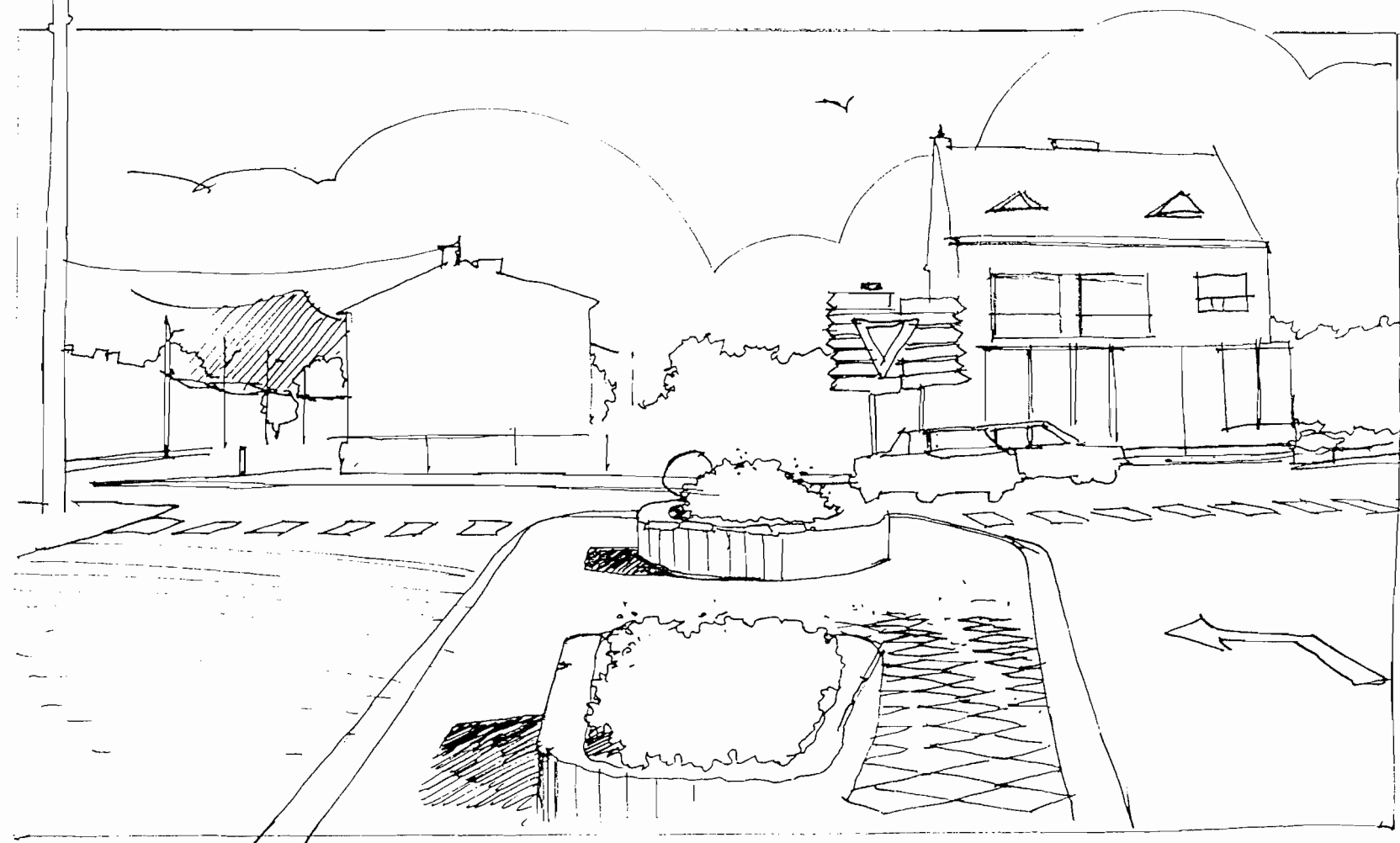


CARREFOUR J. HOUCKE
ANALYSE URBAINE



Disproportion du vide.
Centralité à créer.
Hors d'échelle évident.

VUE SUR AUTOROUTE



L'espace central n'est pas à la mesure de
sa fonction. Danger pour les piétons.

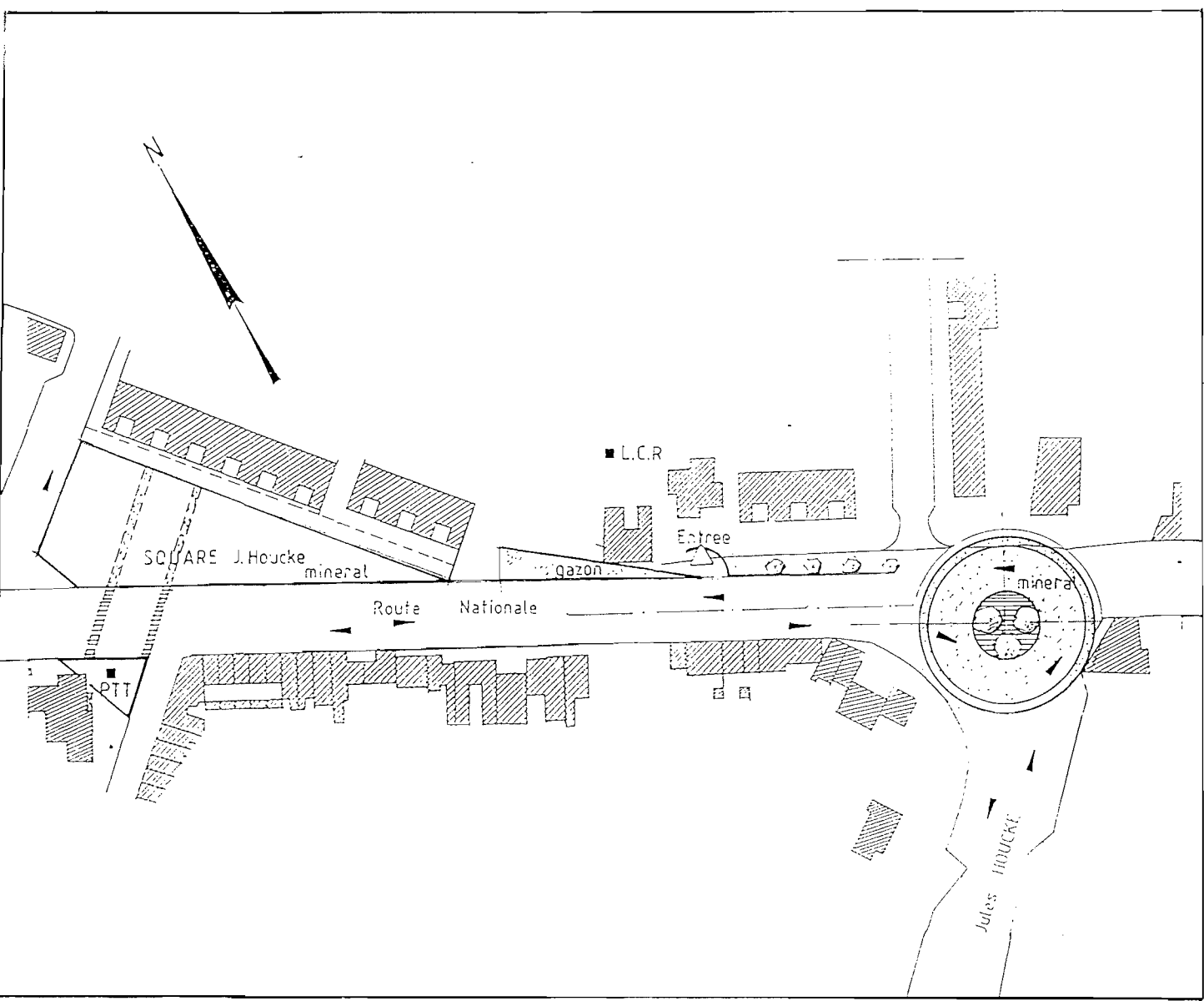
VUE EN VENANT DE L'AUTOROUTE

CARREFOUR J. HOUCKE

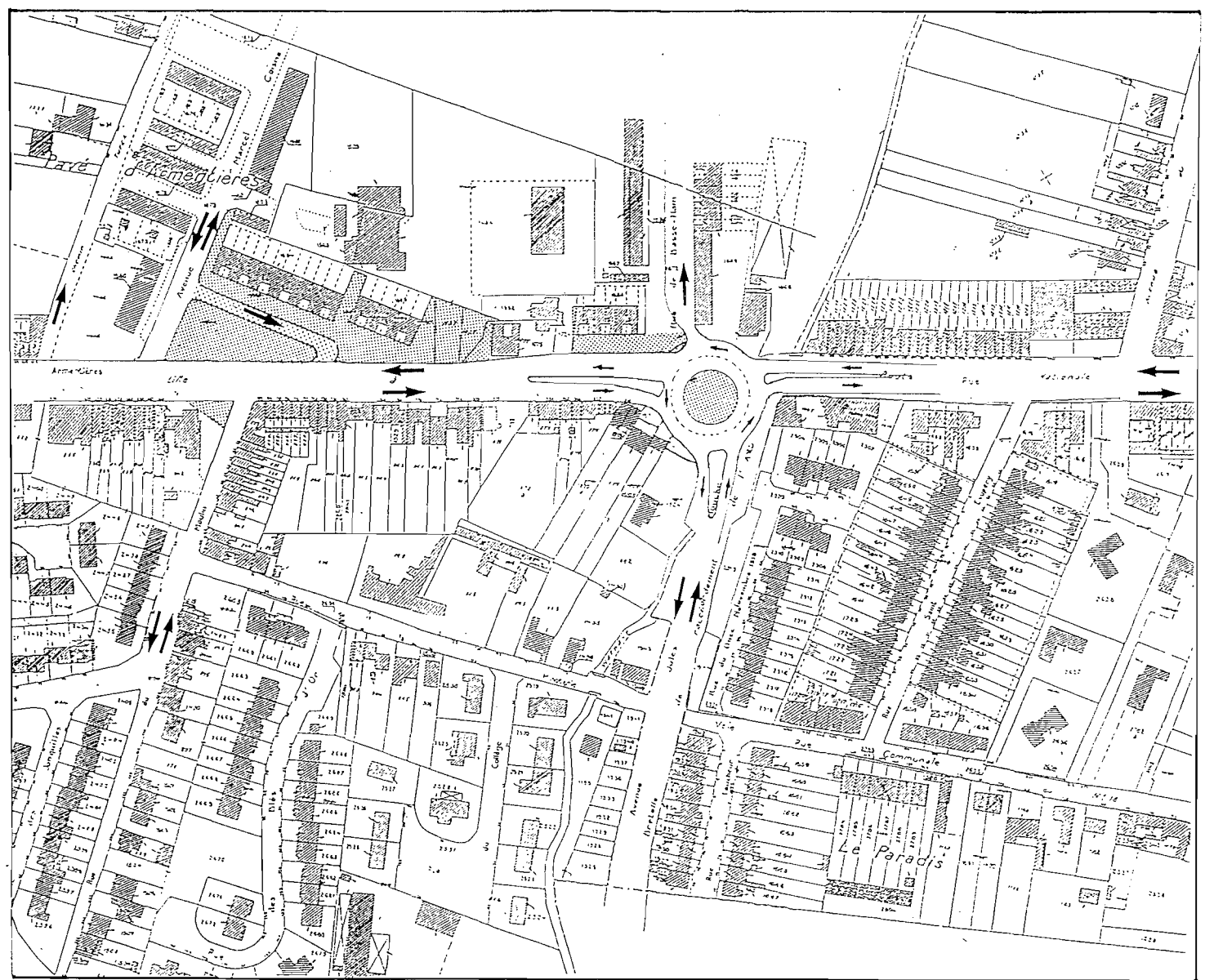
L'intervention exercée sur le carrefour doit permettre de la relier :

- 1 - à une mise en scène du square Jean Houcke.
- 2 - de baliser l'entrée de la salle des fêtes.
- 3 - de marquer l'entrée du L.C.R.,
- 4 - de protéger le parcours des lycéens,
- 5 - de relier au bâtiment des P.T.T.

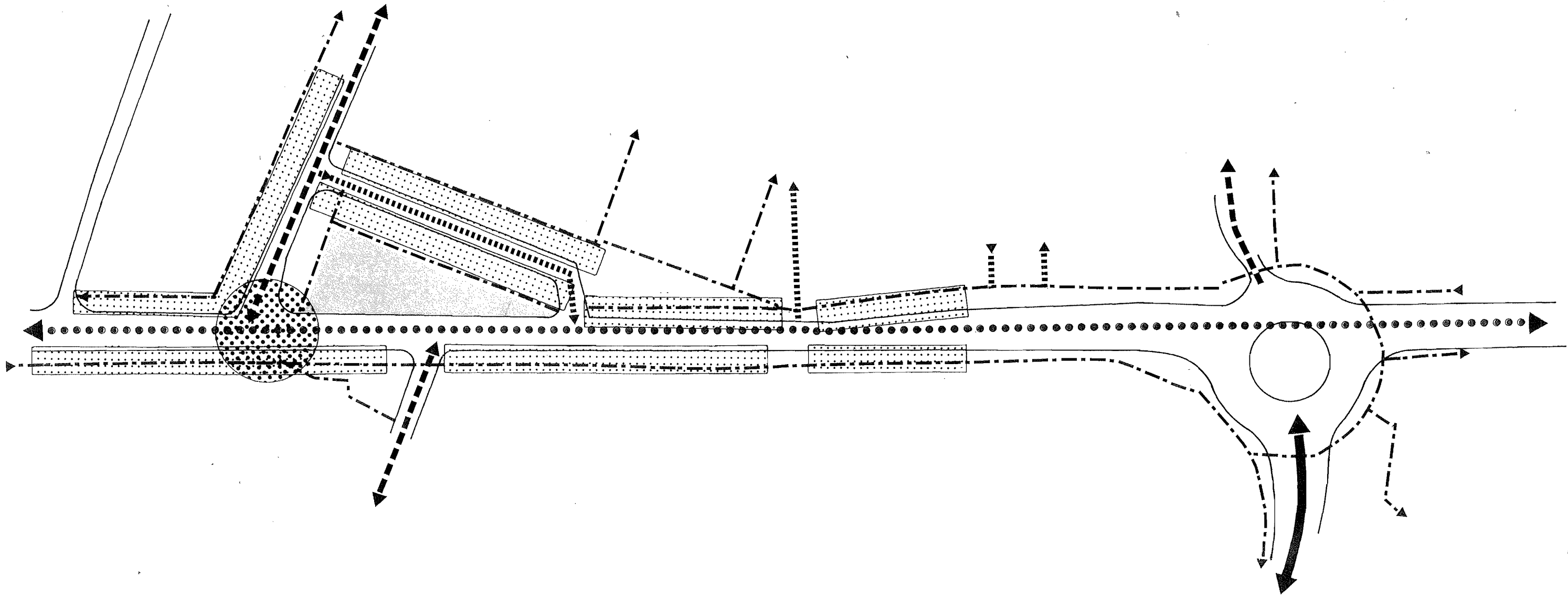
ZONE D'INTERVENTIONS



SCHEMA DE CIRCULATION PREVU

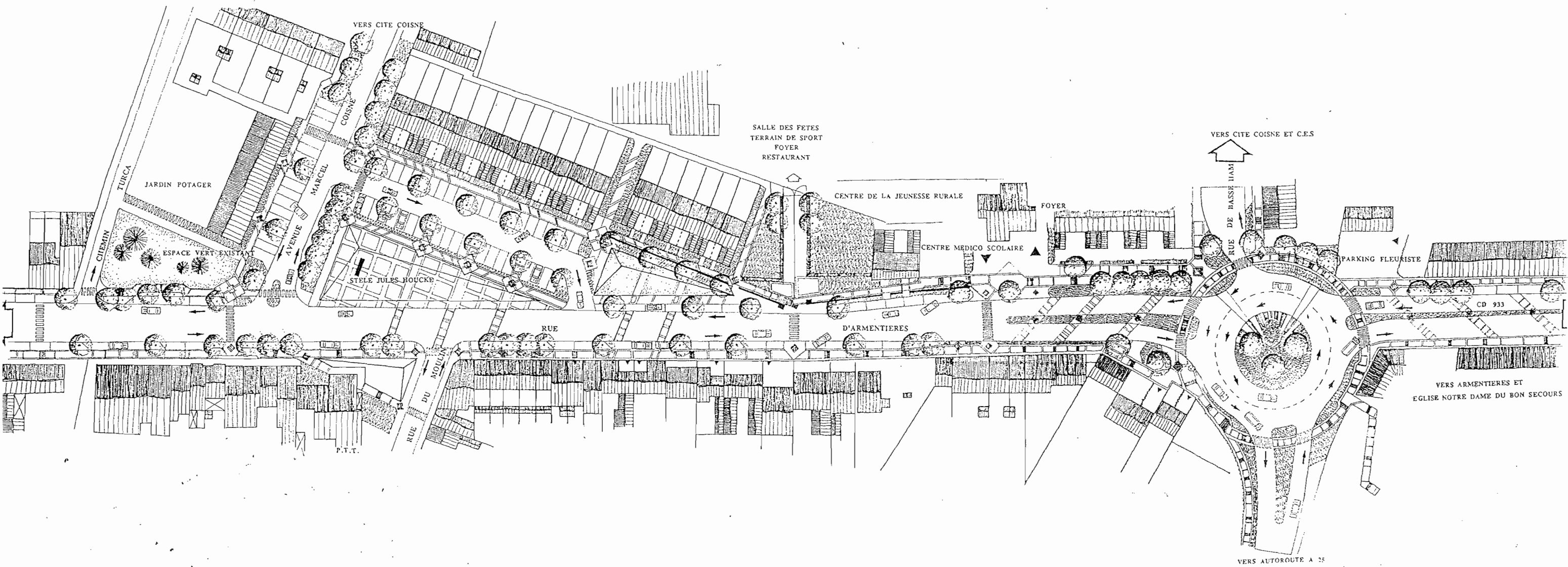


CARREFOUR JULE HOUCKE



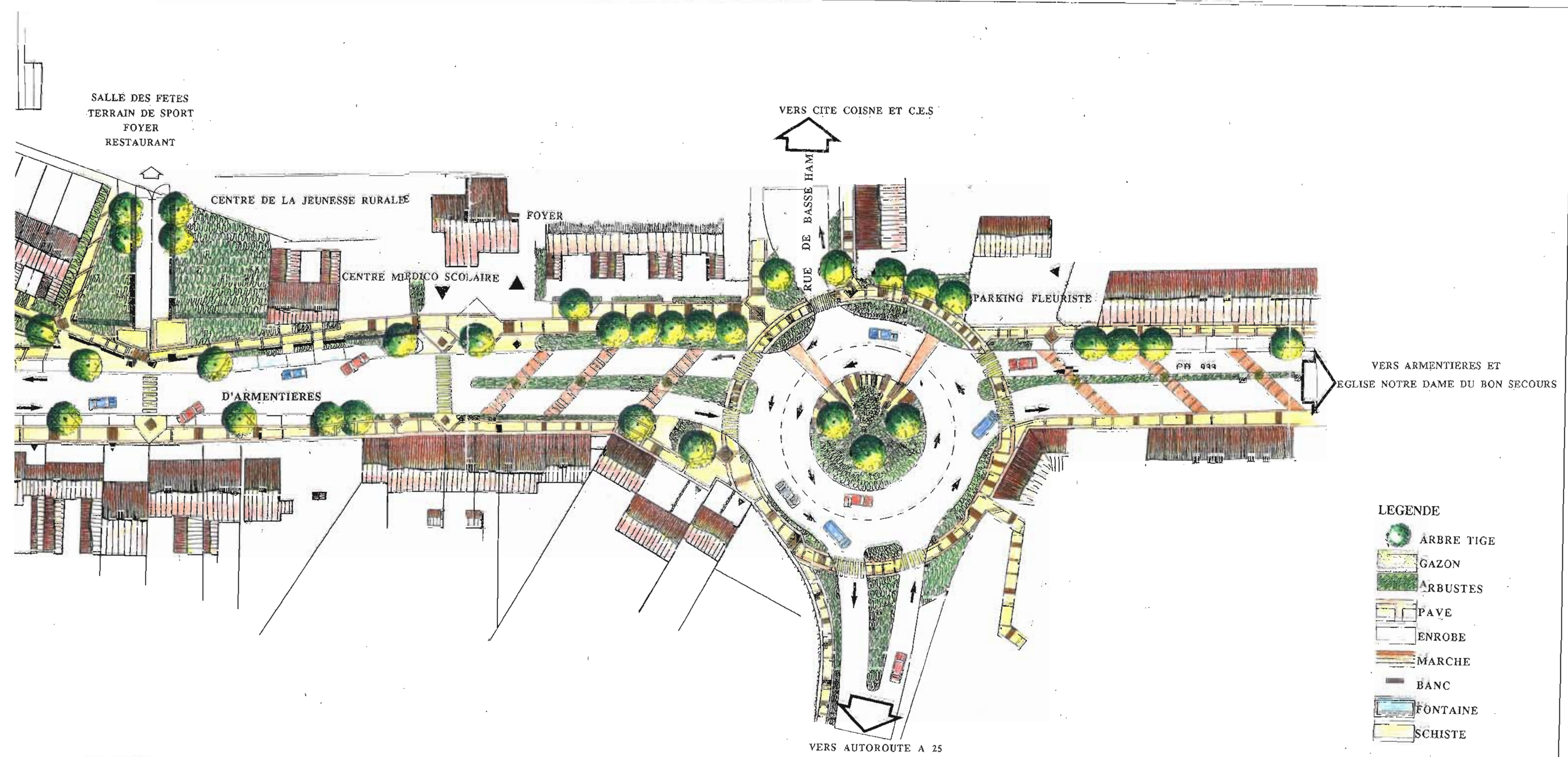
LEGENDE

- FLUX AUTOMOBILE PRINCIPAL /AXE VISUEL
- — — FLUX AUTOMOBILE SECONDAIRE
- - - - FLUX PIETONNIER
- ||||| ACCES VOITURE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
- ▤ ZONE DE STATIONNEMENT
- ▭ MISE EN SCENE DE LA STELE DE JULES HOUCKE
- ▣ LIEU DE CONFLIT AUTO/PIETON





ECHELLE 1/500



- LEGENDE
- ARBRE TIGE
 - GAZON
 - ARBUSTES
 - PAVE
 - ENROBE
 - MARCHE
 - BANC
 - FONTAINE
 - SCHISTE

PROJET

- Drainer les flux
- Créer la centralité
- Rejeter la circulation piétonne en périphérie
- Créer un événement inter-médiaire aux deux centres.

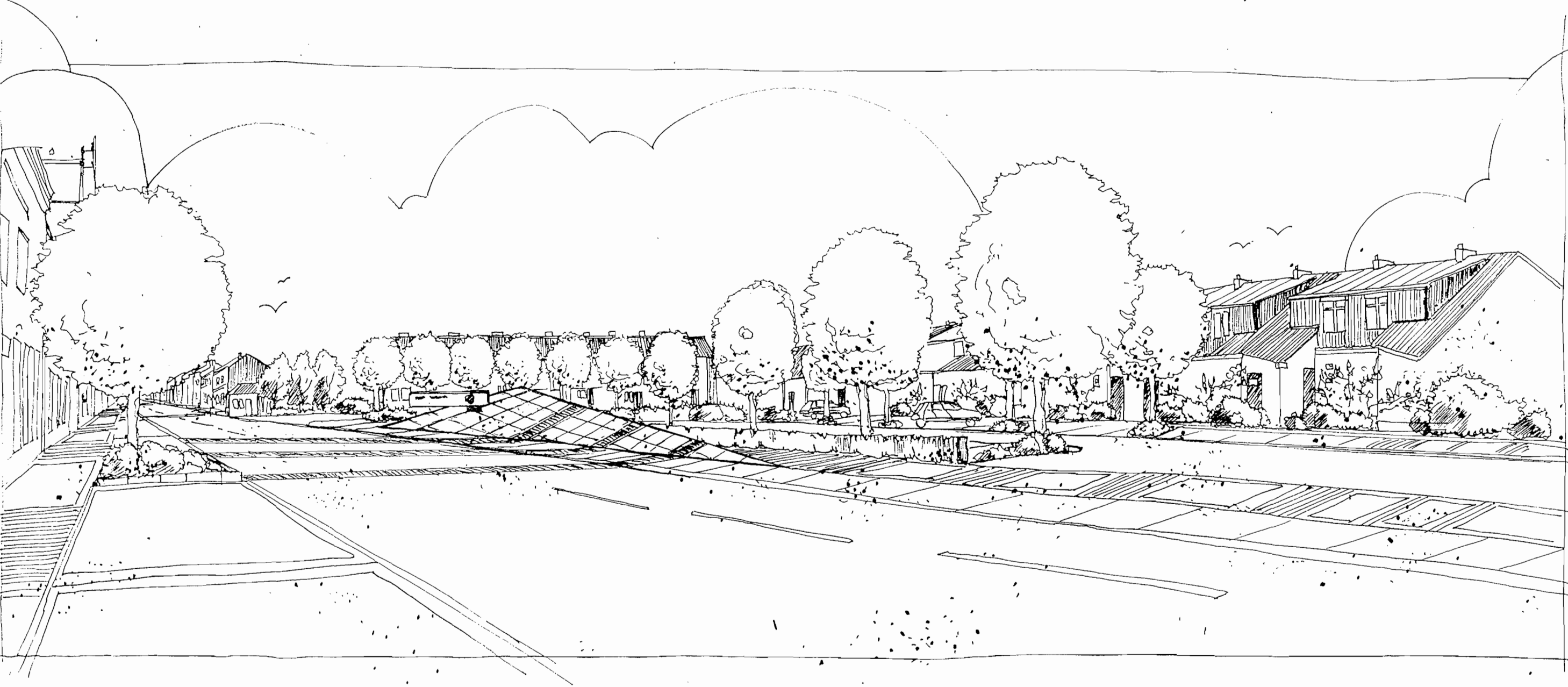
AMENAGEMENT DE LA STELE JULES HOUCKE ET DU GIRATOIRE

Située dans la partie médiane de la ville, cette zone est de qualité architecturale médiocre. Elle est complètement ignorée des automobilistes qui empruntent la R.D 933. L'objectif des aménagements est d'affirmer l'unité de ce quartier autour duquel la ville s'articule : Il constitue la charnière entre les deux centres villes et commande l'accès de la cité Coisne et de plusieurs équipements municipaux : centre médico-scolaire, centre de la jeunesse rurale, foyer de jeunes, salle des fêtes, foyer restaurant, terrain de sport, poste... C'est de plus la "porte autoroutière" de la ville ; l'image de l'aménagement par les visiteurs sera déterminante.

L'aménagement du quartier est une étape dans la traversée de la ville. Il s'organise à partir de deux points forts : le giratoire (véritable entrée de la ville en venant de l'autoroute), et la stèle J. Houcke qui signale l'accès de la cité Coisne.

L'unité de l'ensemble est produite par l'utilisation de trames minérale et végétale identiques.

STELE JULES HOUCKE



AMENAGEMENT DE LA STÈLE JULES HOUCKE

La voirie est remaniée pour marquer son rôle de desserte du quartier et de ses édifices publics :

- La rue du stade est mise en sens unique.
- Les parkings le long de la rue d'Armentières sont réorganisés et agrémentés par la plantation d'arbres tiges.
- Des aires de stationnement sont créées derrière la stèle pour desservir la salle des fêtes et la poste et remplacer les parkings supprimés le long de la RD 933.
- Des bandes de pavage coupent la chaussée pour signaler les événements importants (stèle, poste, abords du giratoire..) et pour inciter les automobilistes à ralentir.
- Les piétons sont "séparés" de la chaussée par une plate-bande d'arbustes hauts de 0,50 m à 1,00 m qui leur apportera confort et sécurité.

La stèle est déplacée et mise en valeur sur un plan incliné. Plusieurs "strates" revêtues d'un calpinage soigné de dalles et de pavés soulignent le dessin qui se poursuit sur la chaussée afin de mieux marquer "l'événement". Du lierre incrusté dans des poches de plantation recouvre une partie de la surface minérale.

Des arbustes et des plantes grimpantes habillent les façades situées en retrait.

Ces plantations, jointes à celles d'arbres tiges en bord de voie, contribueront à améliorer le cadre de vie des habitants.

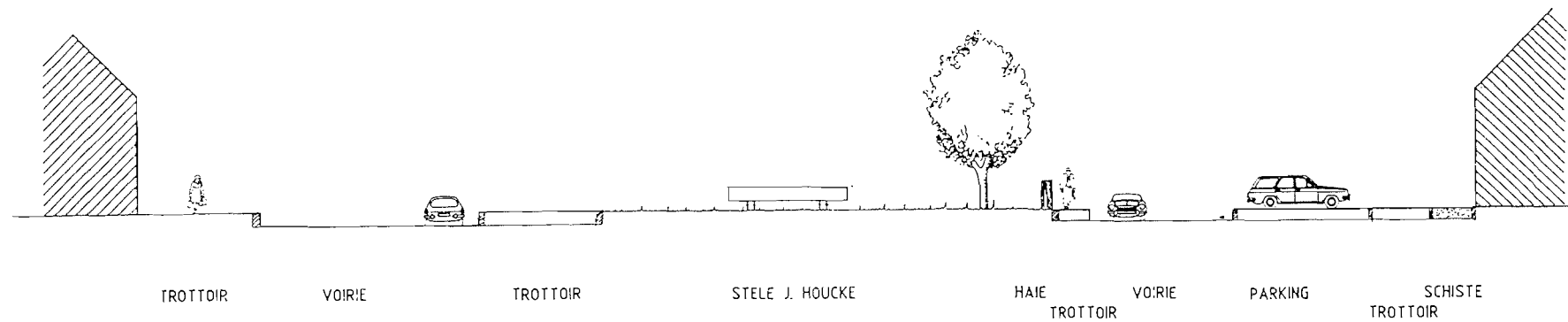
La continuité des aménagements entre la stèle et le giratoire est soulignée par un muret qui sépare les espaces piétons et automobiles. La "rupture" de ce muret devant l'entrée de la salle des fêtes crée un "appel" vers le complexe sportif et ses équipements.

Les alignements d'arbres sont composés d'essences locales : Tilleul, frêne, érable... Leur implantation respecte les servitudes et les réseaux des concessionnaires.

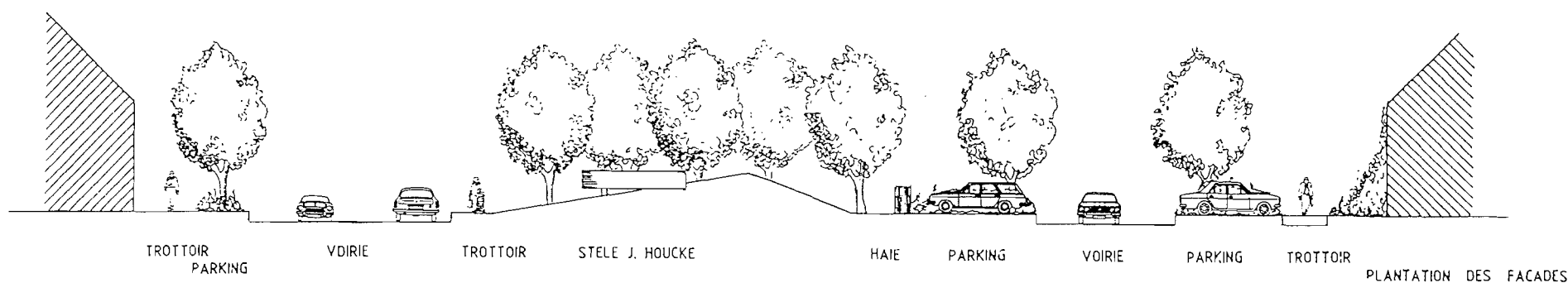
Ils sont accompagnés d'arbustes au port tapissant : Symphorine, lonicera, rosiers arbustifs, spirée, lierre...

Un éclairage remet en valeur la stèle et accompagne les chemins piétons autour du giratoire.

Quelques bancs et corbeilles à papiers ponctuent le trajet du piéton, améliorent son confort et l'invitent au repos.



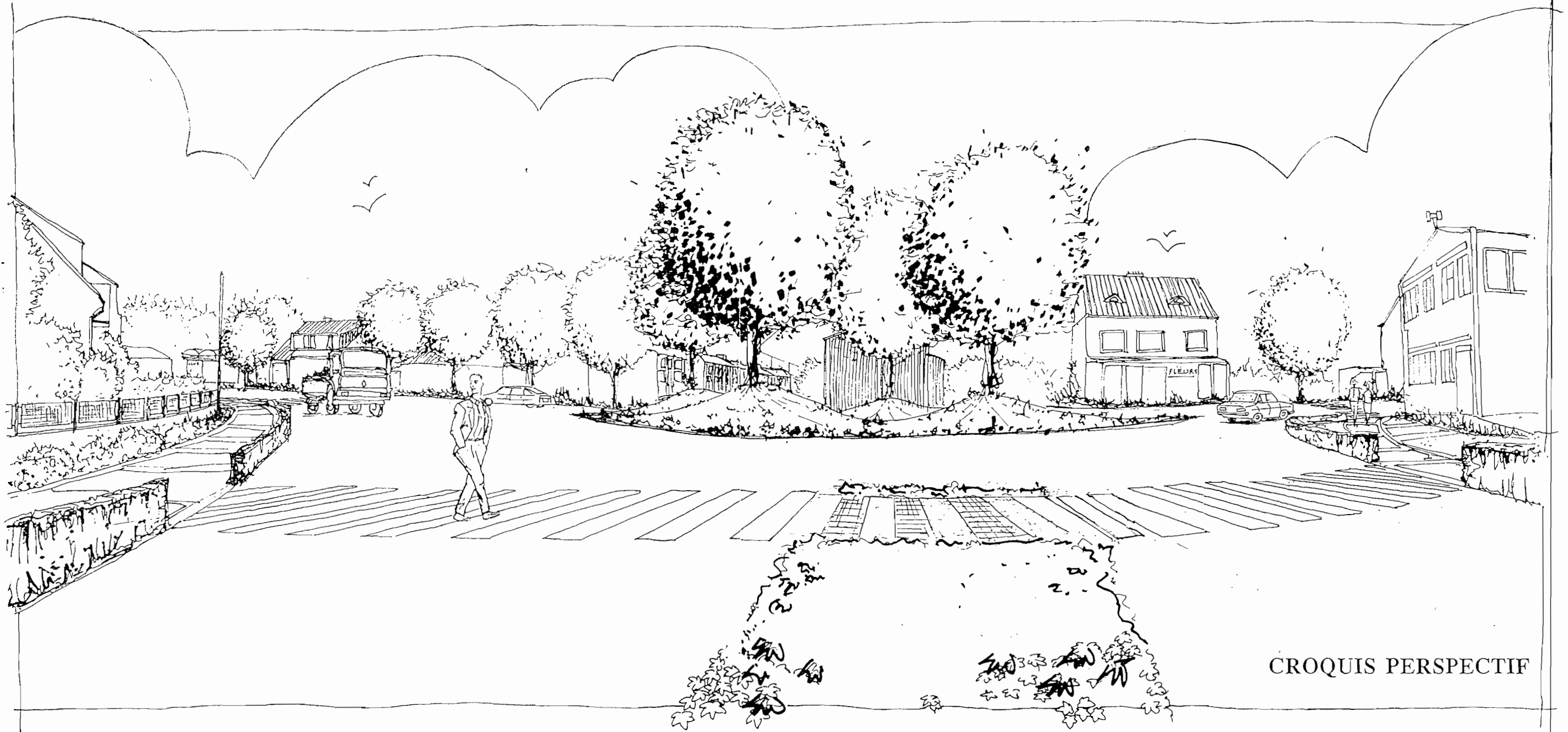
ETAT EXISTANT



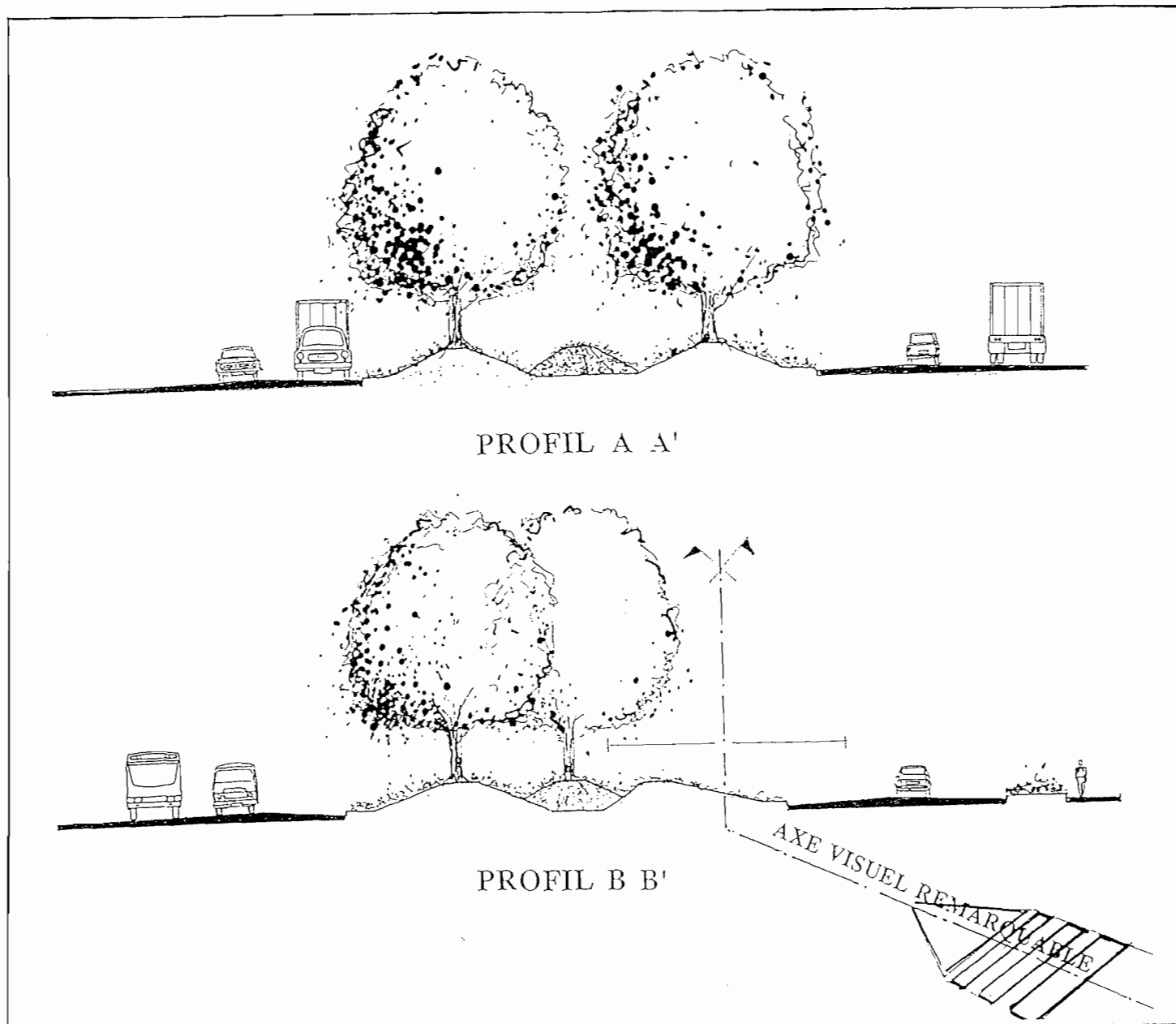
COUPE TYPE SUR SQUARE JULES HOUCKE

ECHELLE 1:200

GIRATOIRE



CROQUIS PERSPECTIF

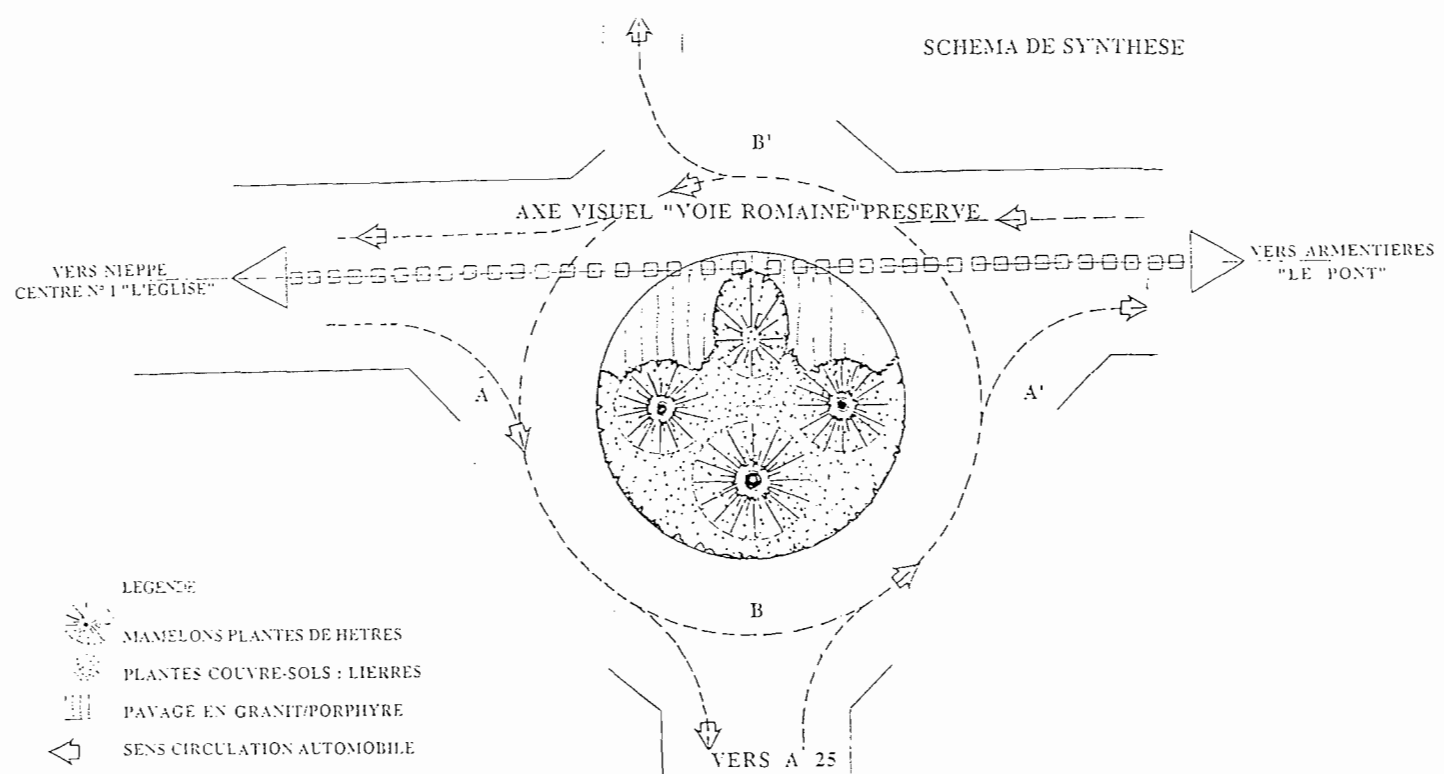


PROFIL A A'

PROFIL B B'

AXE VISUEL REMARQUABLE

SCHEMA DE SYNTHESE



- LEGENDE
- MAMELONS PLANTES DE HETRES
 - PLANTES COUVRE-SOLS : LIERRES
 - PAVAGE EN GRANIT/PORPHYRE
 - SENS CIRCULATION AUTOMOBILE

AMENAGEMENT DU GIRATOIRE

Dans son état actuel, le carrefour ne permet pas une bonne fluidité du trafic routier et ne sécurise pas les piétons. Ses aménagements impersonnels ne sont pas à la hauteur de son rôle de "porte" de la ville. Son réaménagement sous forme de giratoire est actuellement l'une des priorités des élus. Les aménagements réalisés permettront de restituer à ce site ses fonctions d'accueil et de charnière entre les deux centres. Les propositions permettront de :

- Marquer l'importance du lieu par le volume de la végétation du terre-plein central tout en préservant l'axe visuel de la rue d'Armentières qui unit les deux centres villes.

- Garantir une bonne visibilité aux abords immédiats du giratoire proprement dit par l'utilisation de plantes basses (hauteur inférieure à 0,40 m).

- Assurer la sécurité des piétons en les séparant de la chaussée par des plates-bandes d'arbustes. L'approche des passages piétons est signalée rue d'Armentières par trois bandes de matériaux différents. Sur le terre-plein central, trois grands hêtres s'imposent par l'ampleur de leur frondaison.

Un mamelon couvert de plantes tapissantes signale l'axe de la R.D 933 dont la continuité est soulignée par l'emploi d'un revêtement minéral. Le reste du terre-plein central et les îlots directionnels sont recouverts de lierre choisi pour sa rusticité et son entretien facile.

VILLE DE NIEPPE
Aménagement de la stèle Jules Houcke
et du Giratoire

ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES		Qtés	P.U	Total	N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES		Qtés	P.U	Total
1	TRAVAUX PRELEMINAIRES					4	MOBILIER				
1.1	Décapage d'enrobé	m2	6500	15,00	97 500	4.1	Murets briques	ml	80	750,00	60 000
1.2	Déplacement stèle Jules Houcke	F			15 000	4.2	Bancs	u	6	2 500,00	15 000
1.3	Déplacement abri-bus	F			5 000	4.3	Corbeilles	u	6	2 500,00	15 000
					117 500	4.4	Bornes	u	40	800,00	32 000
2	MINERALISATION										122 000
2.1	Enrobé noir	m2	1700	120,00	204 000	5	ECLAIRAGE				
2.2	Pavage - Dallage	m2	4500	300,00	1 350 000	5.1	Eclairage de la stèle Jules Houcke	F			15 000
2.3	Pavage sur voirie	m2	300	500,00	150 000	5.2	Lampadaires 3,50 m Ht	u	20	6 000,00	120 000
2.4	Bordurage	ml	650	90,00	58 500	5.3	Alimentation	ml	480	150,00	72 000
2.5	Caniveau	ml	150	110,00	16 500						207 000
2.6	Bouche (avaloir)	u	10	1 800,00	18 000						
					797 000						
3	ESPACES VERTS										
3.1	Terrassement	m2	3300	50,00	165 000						
3.2	Terre végétale	m3	1500	80,00	120 000						
3.3	Massifs arbustifs	m2	3300	40,00	132 000						
3.4	Arbres tiges	u	83	1 500,00	124 500						
					541 500						

TOTAL H.T 2 785 000
HONORAIRES 7% 194 950
T. GENERAL H.T 2 979 950
T.V.A 18.6 % 554 270
TOTAL T.T.C. 3 534 220

* Cette estimation ne comprend pas le coût des voiries du rond-point.
Sont pris en compte les plantations et le pavage réservé aux piétons.

Ville de NIEPPE

Aménagement de la stèle Jules Houcke et du Giratoire

ESTIMATION SOMMAIRE - VARIANTE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total	N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total		
1	TRAVAUX PRELEMINAIRES				4	MOBILIER					
1.1	Décapage d'enrobé	m2	6250	15,00	93 750	4.1	Murets briques	ml	80	750,00	60 000
1.2	Déplacement stèle Jules Houcke	F			15 000	4.2	Bancs	u	6	2 500,00	15 000
1.3	Déplacement abri-bus	F			5 000	4.3	Corbeilles	u	6	2 500,00	15 000
					113 750	4.4	Bornes	u	40	800,00	32 000
2	MINERALISATION									122 000	
2.1	Enrobé noir	m2	1700	120,00	204 000	5	ECLAIRAGE				
2.2	Pavage - enrobé	m2	3025	160,00	484 000	5.1	Eclairage de la stèle Jules Houcke	F			15 000
2.3	Pavage	m2	1235	300,00	370 500	5.2	Lampadaires 3,50 m Ht	u	20	6 000,00	120 000
2.4	Bordurage	ml	650	90,00	58 500	5.3	Alimentation	ml	480	150,00	72 000
2.5	Caniveau	ml	150	110,00	16 500					207 000	
2.6	Bouche (avaloir)	u	10	1 800,00	18 000						
					1 151 500						
3	ESPACES VERTS										
3.1	Terrassement	m2	3300	50,00	165 000						
3.2	Terre végétale	m3	1500	80,00	120 000						
3.3	Massifs arbustifs	m2	3300	40,00	132 000						
3.4	Arbres liges	u	83	1 500,00	124 500						
					541 500						

TOTAL H.T 2 135 750
HONORAIRES 7% 149 502
T. GENERAL H.T 2 285 252
T.V.A 18.6 % 425 056
TOTAL T.T.C. 2 710 309

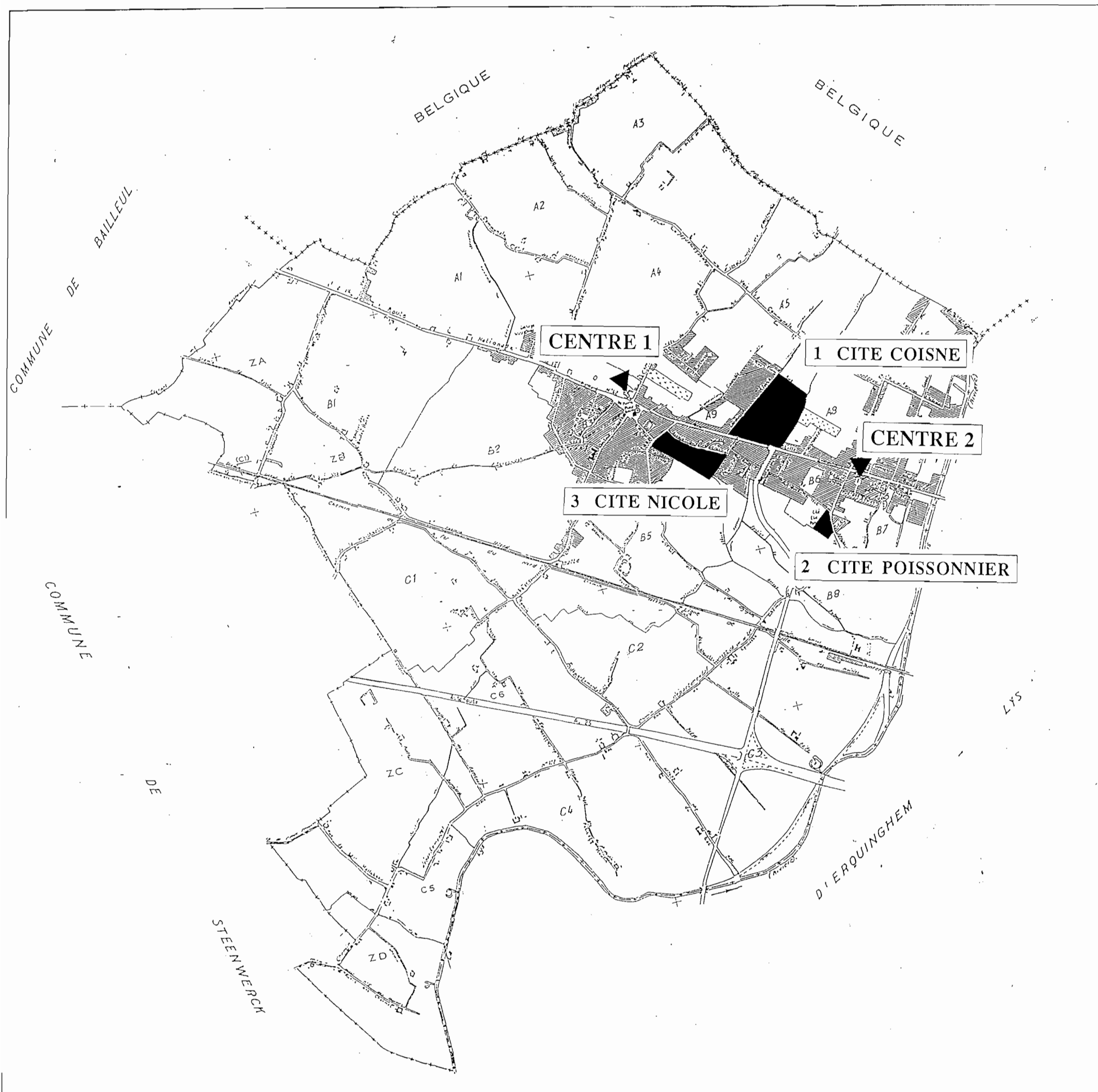
* Cette estimation ne comprend pas le coût des voiries du rond-point, sont pris en compte les plantations et le pavage réservé aux piétons.

* VARIANTE :

- Diminution de l'importance de l'aménagement face à la poste.
- Remplacement du pavage sur trottoir le long de la voirie en section courante par de l'enrobé entrecoupé de pavage (80 % d'enrobé, 20 % de pavage).
- Conservation du pavage sous la stèle Jules Houcke et sur la périphérie du rond-point.
- Suppression du pavage en traversée de voirie.



**AMELIORER LA QUALITE DE
L' ENVIRONNEMENT DE L' ESPACE BATI.**



INTRODUCTION

En marge de l'étude portant sur des projets d'aménagement importants (les centres ...) s'inscrit une série d'opérations qui a pour but de préserver la qualité de l'espace déjà bâti en y associant un accompagnement végétal. Ces opérations sont au nombre de 3. Elles concernent :

1 - CITE COISNE

Cette opération regroupe un certain nombre de barres de logements R + 1 en relation avec la stèle Jules Houcke ; elle est située aux abords de la ville et permet la liaison avec les étangs.

La proximité des installations sportives de la ville lui donne toute son identité.

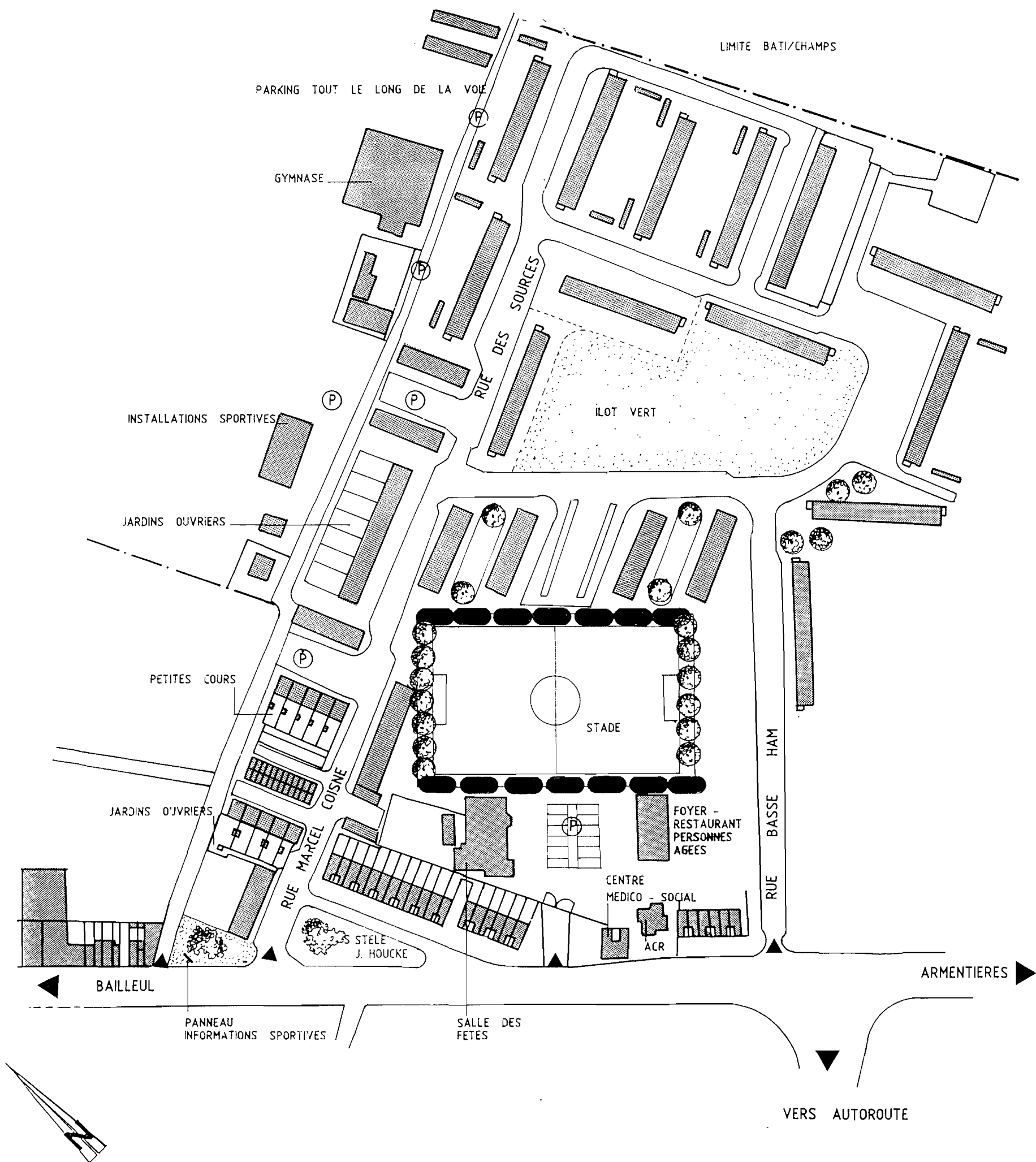
2 - CITE POISSONNIER

De moindre importance, cette opération regroupe elle aussi quelques barres de logements R + 2

Elle se situe en périphérie de l'axe principal ; elle a la particularité de se trouver à la lisière de l'espace bâti et des champs.

3 - LOTISSEMENT NICOLE

Il répond à la volonté des élus de relier ces constructions et le lotissement en cours par une promenade le long de la Becque qui aboutit en fin de parcours sur des jardins familiaux.

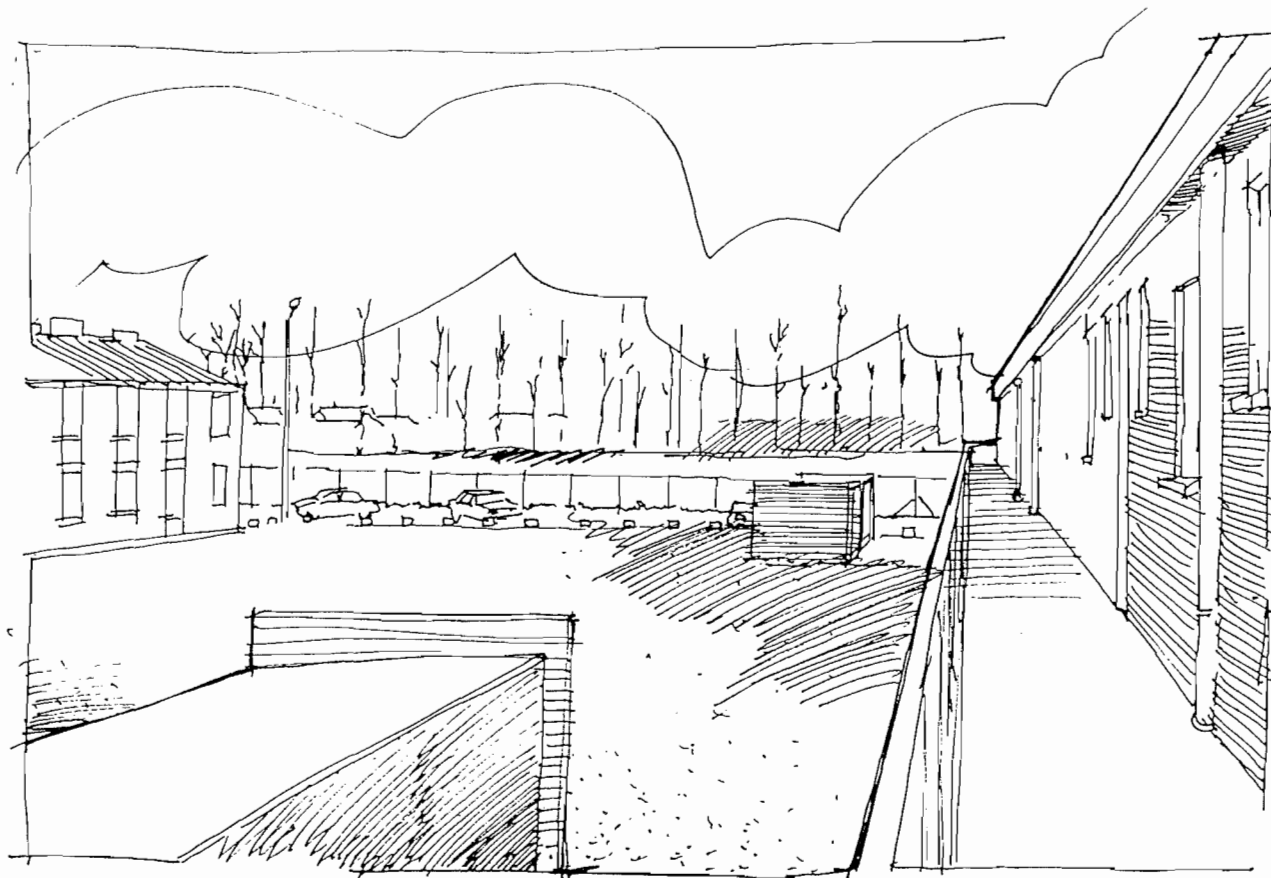


CITE COISNE

- Coupure totale avec la rue d'Armentières et ses prolongements vers les deux centres.
- La présence de la salle des fêtes et du restaurant ne permet pas une percée visuelle.
- Les abris créent des zones d'insécurité.
- L'îlot vert central n'est pas aménagé.
- La rue latérale desservant le complexe sportif est à aménager (revoir parking).
- Traiter la liaison avec les étangs. (coupure trop importante).



◀ Vue sur le terrain de football à travers l'îlot vert central.



▶ - Vue sur l'étang du haut d'une coursive.
- Absence de relation avec celui-ci.
- Présence d'abris inesthétiques.

1.- LA CITE COISNE

ANALYSE URBAINE

Cette cité se compose de 17 "barres" de logements R + 1 qui s'ouvrent sur une vaste parcelle verte incluant 3 "barres".

Le circuit routier s'organise autour de cette "place verte" et dessert les bâtiments périphériques. Ceux-ci sont séparés par un certain nombre de poches ou d'enclaves gazonnées.

L'accès aux logements se fait de deux façons : soit en front à rue par un hall d'entrée desservant l'étage, soit par une coursive courant le long du bâtiment et reliée à deux escaliers sur les pignons.

La disproportion de certaines voies et dessertes surprend. Cette cité semble avoir été complètement parachutée dans un univers rural sans souci d'intégration.

La cité semble avoir installé un ordre urbain démesuré et d'une rigueur totale qui contraste violemment avec la nudité de la campagne environnante. Le fait d'avoir associé des installations sportives importantes le long du chemin Turck ne résoud en rien cette situation.

La relation avec la rue d'Armentières ne peut se faire directement ; véritable enclave dans la cité, le stade en relation avec la salle des fêtes et le foyer restaurant constitue une barrière physique (grillage qui l'isole de la rue d'Armentières) et rejette l'accès de la cité en périphérie.

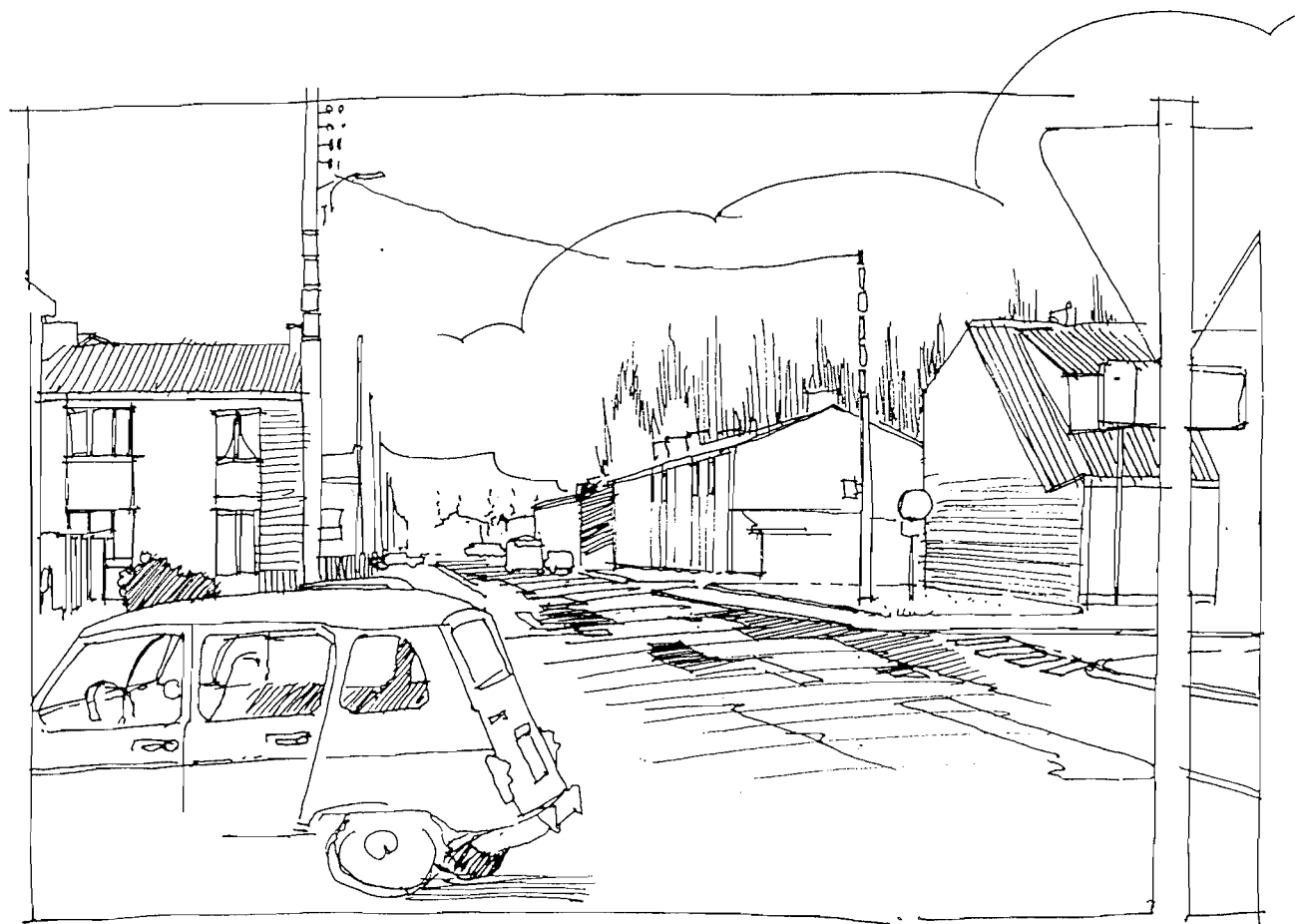
Pour remédier à cette situation, il faut traiter le hors échelle de cette cité et donner au végétal plus qu'un rôle d'accompagnement : un rôle de faire-valoir, un rôle de révélateur de l'espace urbain.

Découverte latérale de la cité.

La cité Coisne est longée par le chemin Turck qui dessert les installations sportives.



- Percée sur la cité Coisne.
- Disproportion de la voirie.



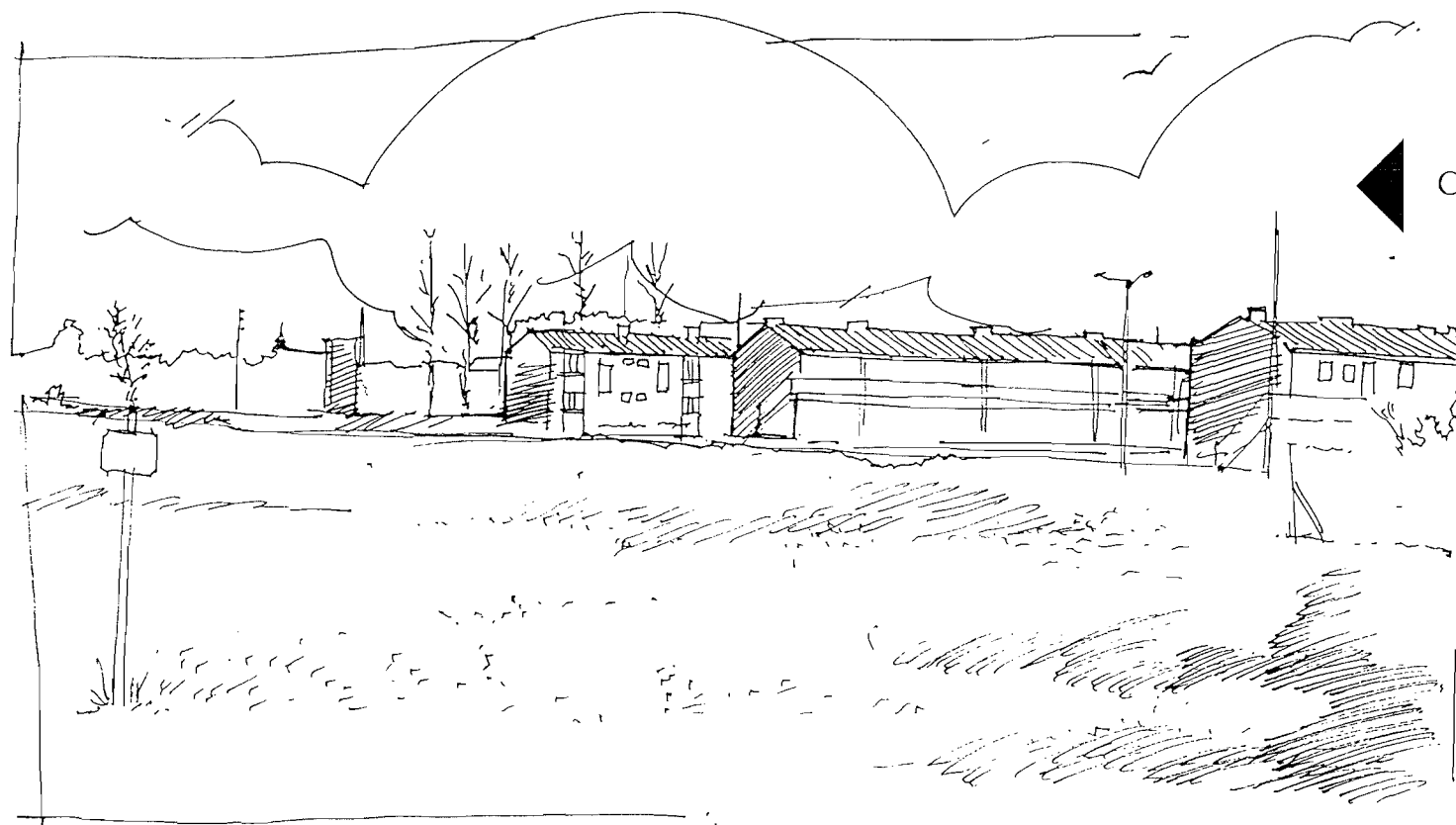
Pour cela un certain nombre d'actions sont primordiales :

1- Lutter contre les espaces résiduels en intégrant à l'espace bâti un principe végétal qui crée diverses séquences, des relations de proximité, des relations visuelles et un vocabulaire qui permettent l'appropriation des espaces entre le bâti. Les habitants doivent avoir la volonté d'utiliser ces espaces ou du moins de les occuper et de les préserver.

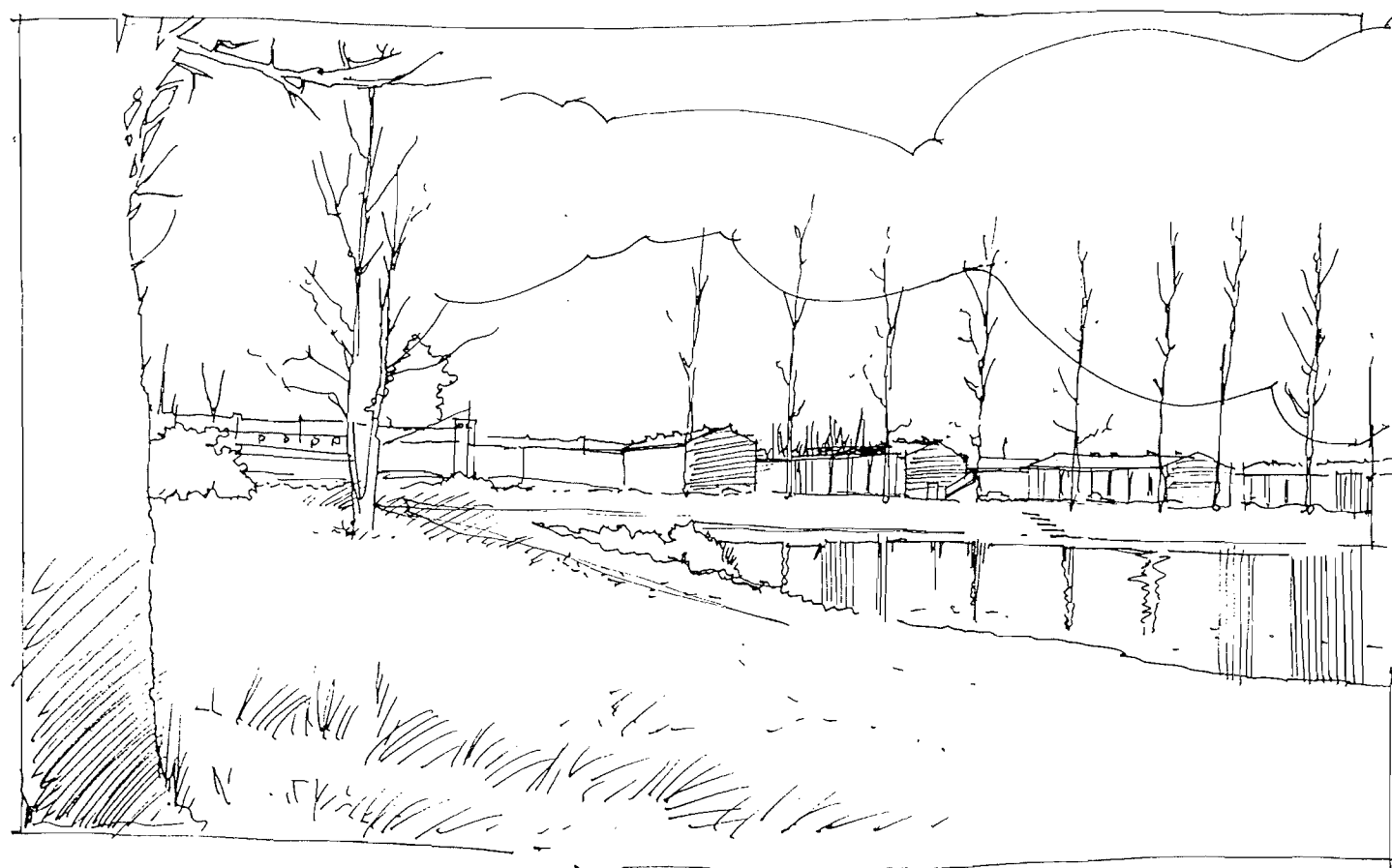
2- Agrémenter toutes les dessertes de périphérie. Les accompagner d'arbres et de haies qui romperont l'ordonnancement trop répétitif.

La qualité des parkings le long des installations sportives doit être améliorée par un éclairage plus conséquent et des plantations d'arbres.

3- Repenser le ramassage et le stockage des ordures et revoir le système de petits abris extérieurs qui ne sont pas primordiaux et renforcent le sentiment d'insécurité.



◀ Contraste brutal avec la campagne.



◀ - Relation de la cité avec l'étang.
- Vue sur la rue des sources.

PROJET

Si un projet devait être étudié, il devrait pouvoir répondre à plusieurs critères :

1- Retrouver une échelle intermédiaire au bâti existant par une parcellisation des espaces extérieurs. Ceci par la présence de tout un traitement des espaces et du végétal, de créations de sous espaces, d'un vocabulaire de formes qui permet de dialoguer avec le bâti existant.

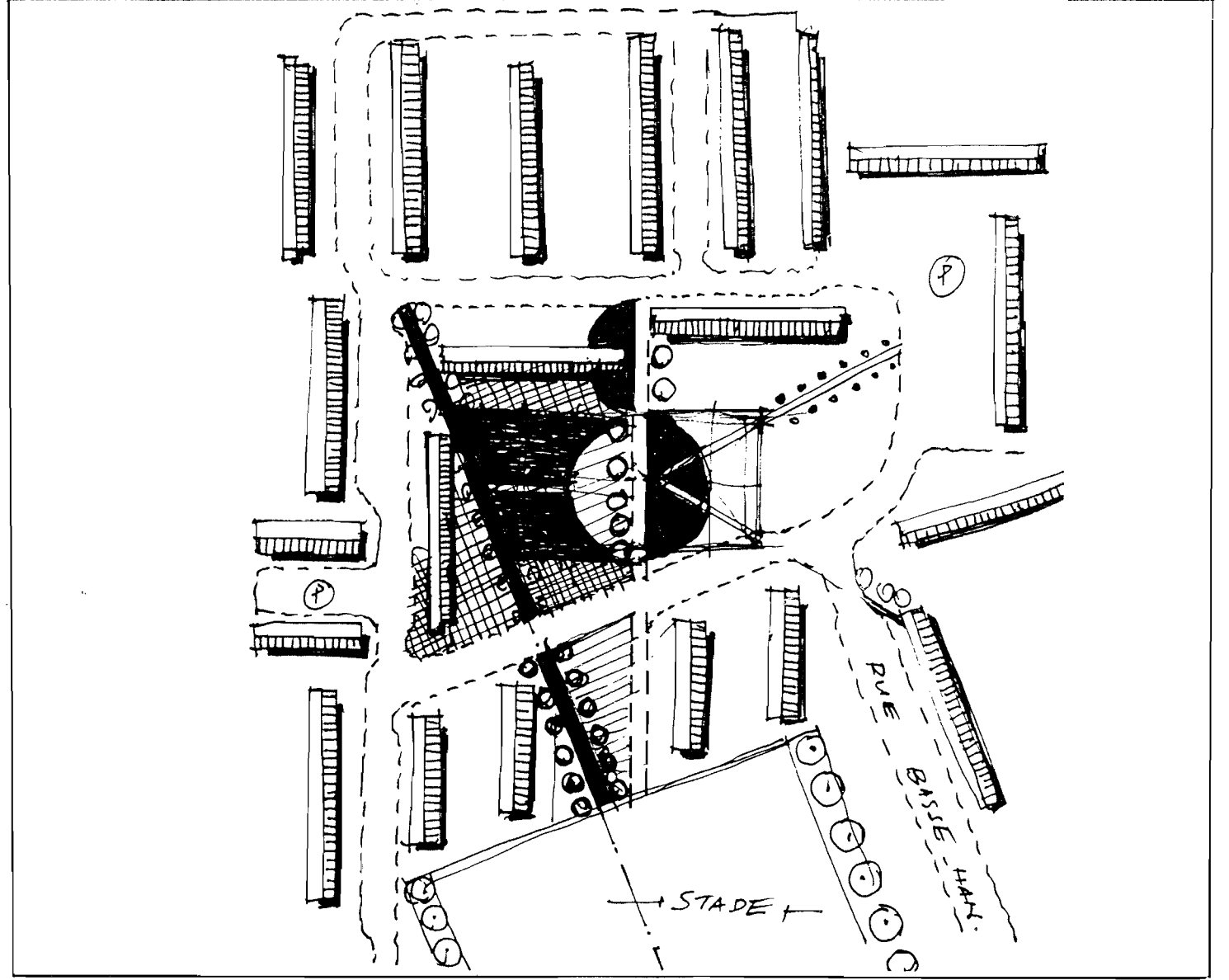
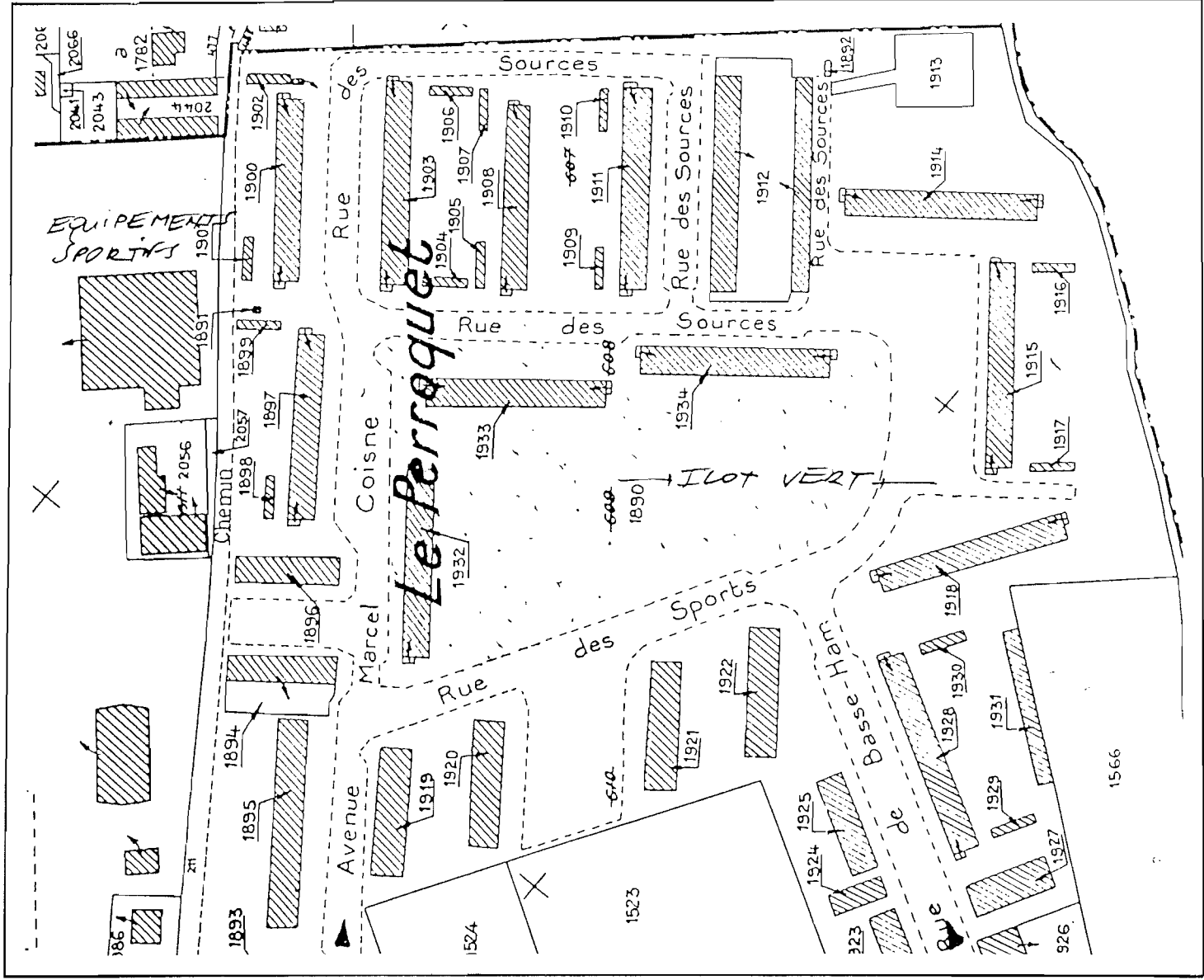
2- Créer des lieux de rencontre ou du moins les favoriser par la création d'un mobilier d'accompagnement qui ne se limite pas à des bornes, mais proposer des bancs, des abris, un kiosque, des murets etc... (des opérations de petites envergures et de qualité).

3- Proposer un éclairage convenable pour dissiper l'impression d'insécurité (toute relative). Supprimer les abris en liaison avec les parkings ou les garages et les repenser. Ces trois propositions et les conséquences qu'elles induisent devraient améliorer le cadre de vie et agir sur le devenir de cet espace urbain médiocre.

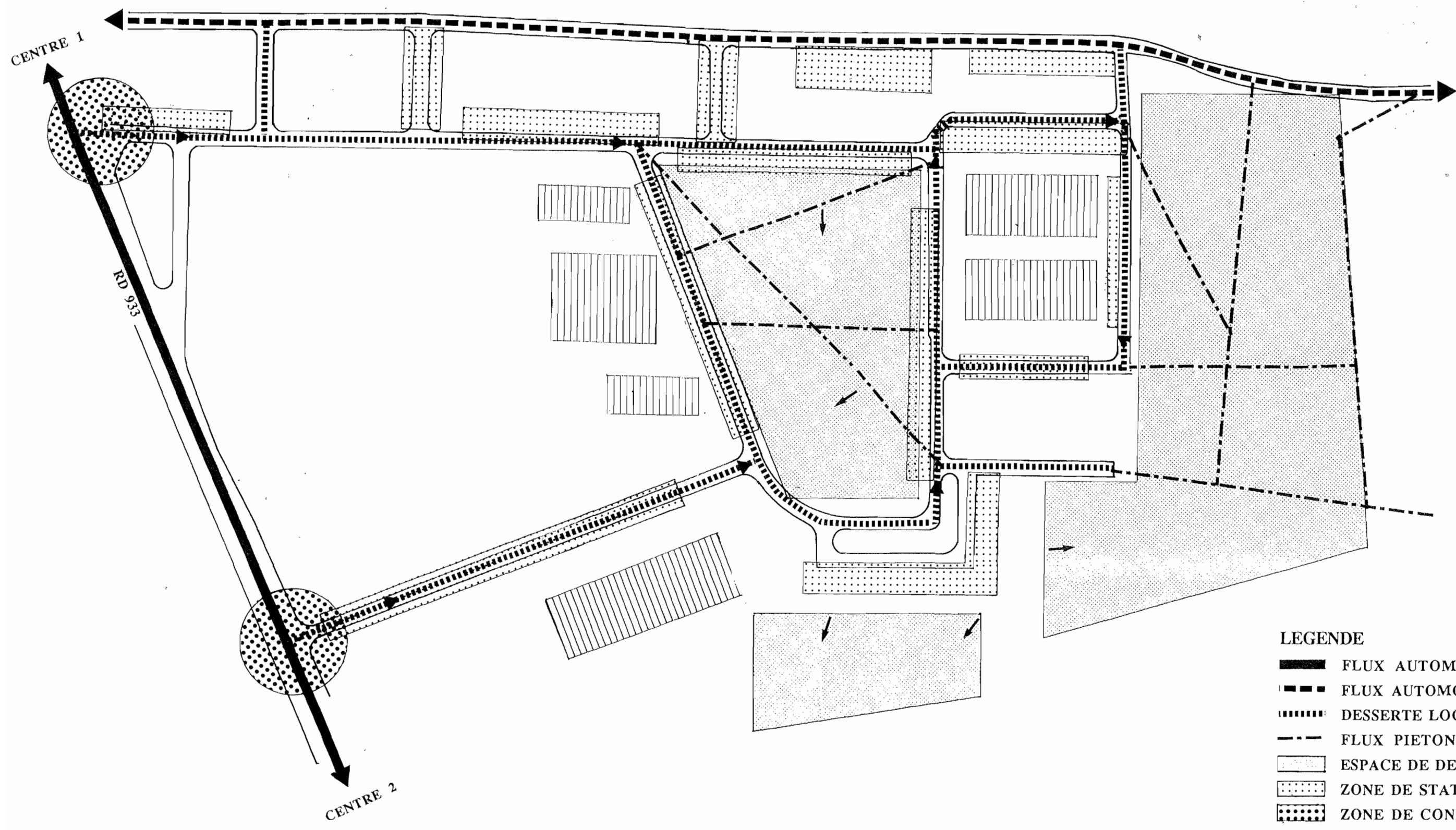
PROJET




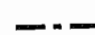
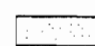
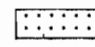
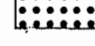

PROPOSITION D'UN AMENAGEMENT VEGETAL DE L'ILOT VERT

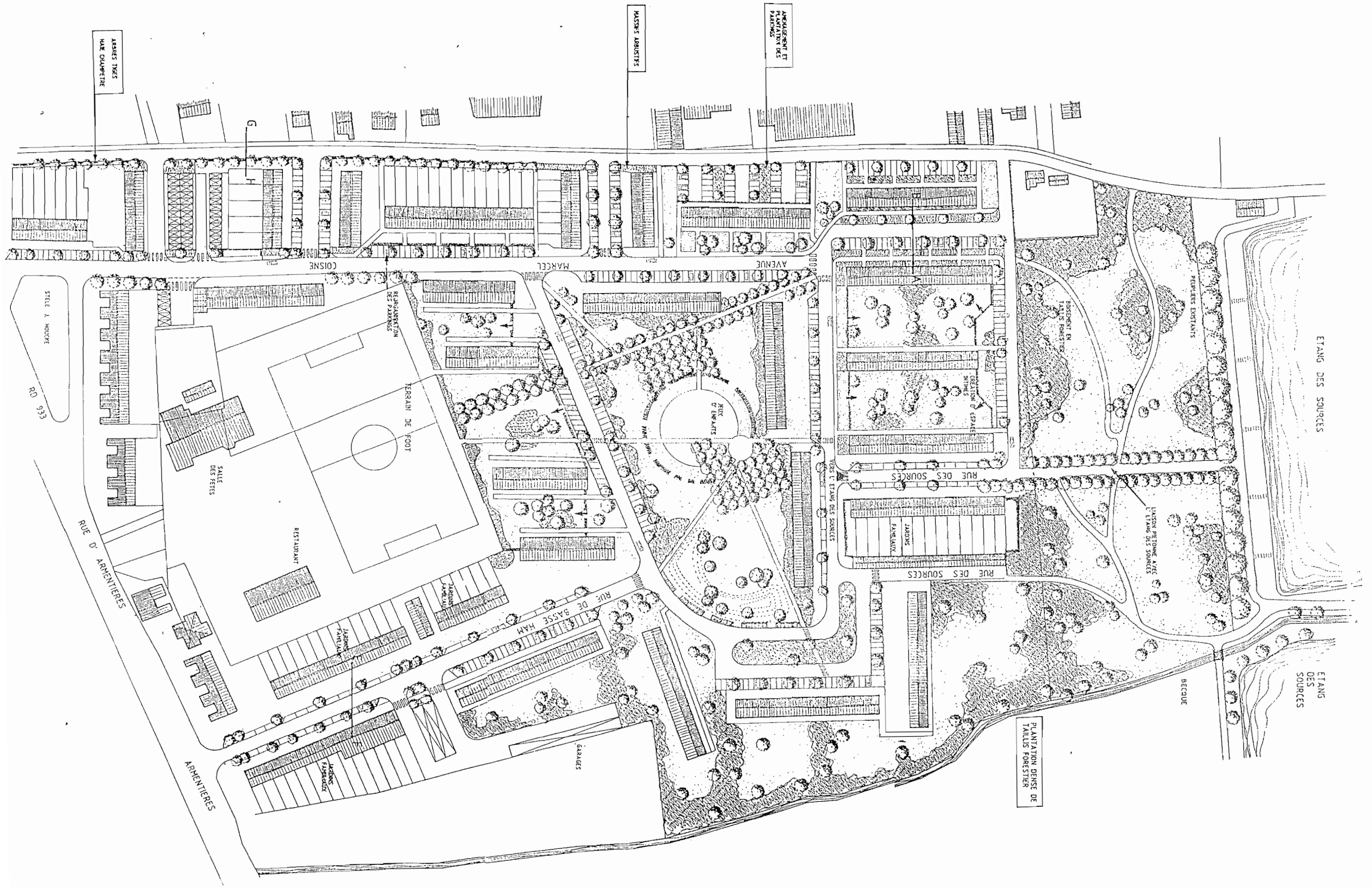
- Volonté de raccrocher visuellement l'îlot avec le stade.
- Créer de cette façon un accompagnement d'ensemble.

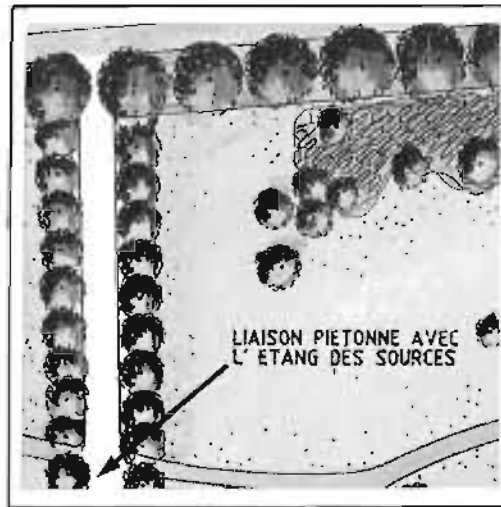


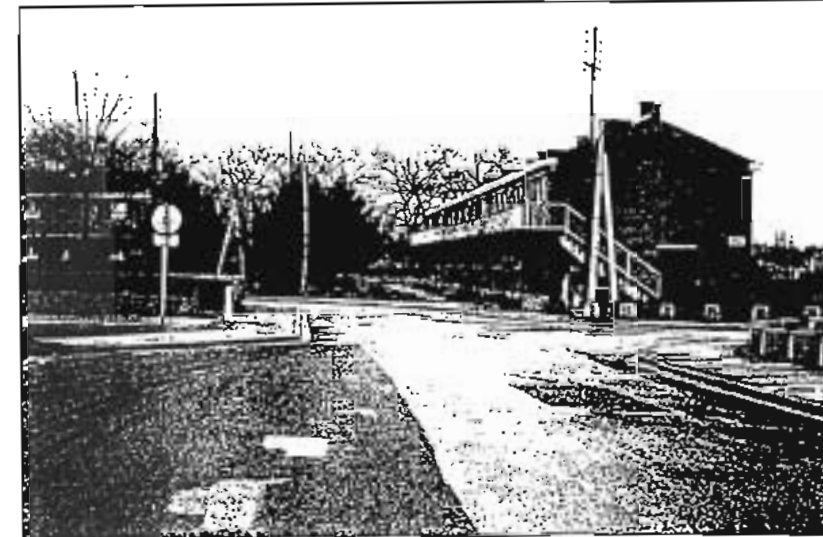
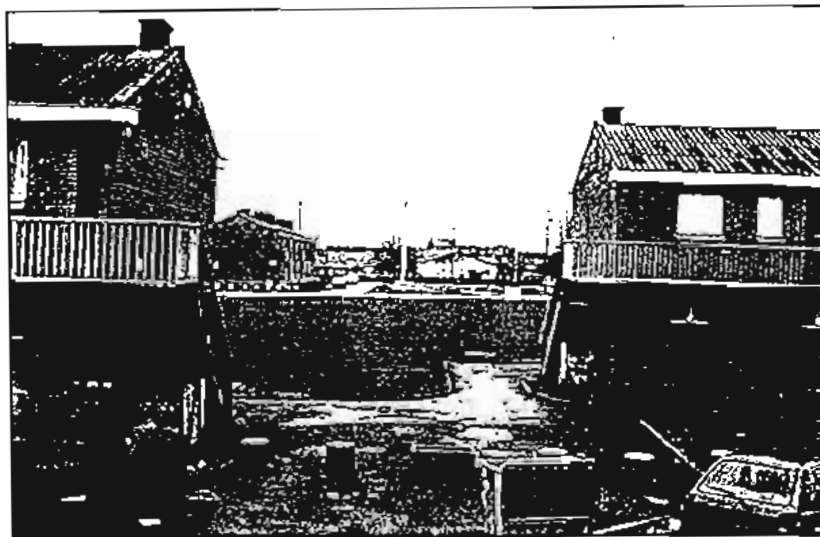
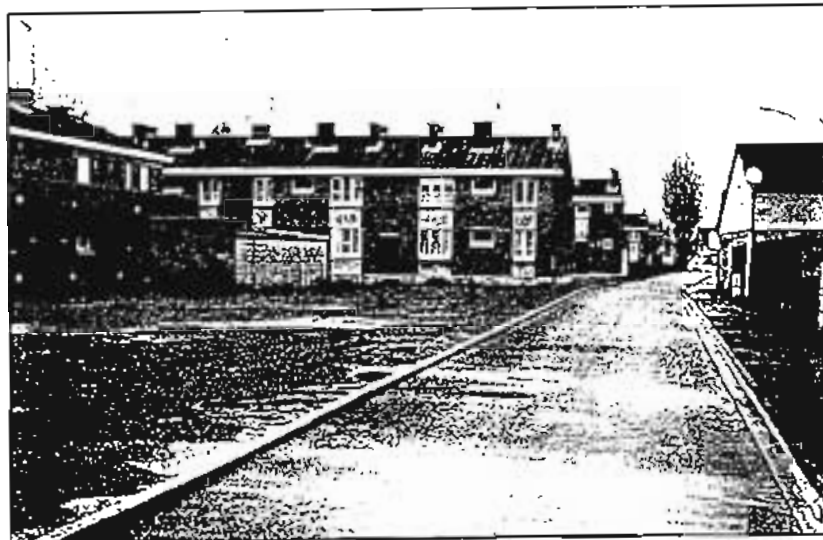
CITE COISNE



- LEGENDE**
-  FLUX AUTOMOBILE PRINCIPAL
 -  FLUX AUTOMOBILE SECONDAIRE
 -  DESSERTE LOCALE
 -  FLUX PIETONNIER
 -  ESPACE DE DETENTE
 -  ZONE DE STATIONNEMENT
 -  ZONE DE CONFLIT AUTO/PIETON
 -  ACCES PIETON







CITE COISNE

La cité Coisne est actuellement caractérisée par la monotonie de ses façades, la surdimension de ses voiries et le vide des espaces entre le bâti.

Ces caractéristiques confèrent à l'ensemble un caractère impersonnel et démesuré. L'impression d'isolement qui s'en dégage est accentué par le manque de liaison avec l'espace rural environnant et le reste de la ville.

La valorisation de ce site, en liaison avec la giratoire et la stèle J.Houcke améliore le cadre de vie de ses habitants et contribue à la bonne image de la ville.

Les aménagements viseront donc à redimensionner et à hiérarchiser les voies d'accès, organiser les espaces centraux et faciliter les liaisons piétonnes avec l'étang des sources.

HIERARCHISATION DES VOIES D'ACCES PAR LEUR VEGETALISATION

Dans l'état actuel rien ne distingue les aires de stationnement des voies de circulation, d'importantes surfaces minérales restent inutilisées. Cette surdimension de la voirie incite les automobilistes à accélérer.

Les traitements proposés réduisent l'emprise de la voirie à une largeur en accord avec l'échelle du bâti :

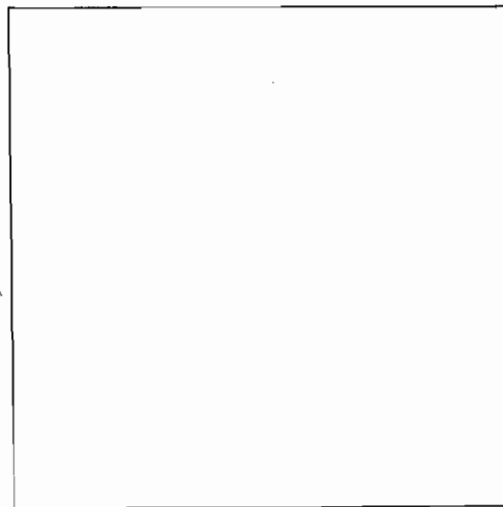
- Les aires de stationnement sont réorganisées et accompagnées de plantations d'arbres tiges et d'arbustes bas pour permettre de réduire les dimensions de la voirie (rue des Sources, rue Basse-Ham, rue Marcel Coisne...).

- Le pied des immeubles est bordé par des platebandes de végétaux tapissants en remplacement des aires en schistes rouges. Rue des Sources, elles sont doublées, côté parking par une seconde plantation qui vient encadrer le chemin piéton et le séparer de la circulation automobile.

Le chemin Turck passe à l'arrière des habitations en longeant une série de petits jardins familiaux à l'aspect hétérogène.

Les aménagements le long de cette voie renforcent l'aspect "rural" de la cité en bordant le fond des parcelles des jardins familiaux par une haie champêtre (charmes) et accompagnée en partie haute par des arbres tiges (tilleuls, érables champêtres ...).

Les parkings en schistes face au complexe sportif sont réorganisés et plantés pour les séparer des habitations voisines.



ORGANISATION ET AMENAGEMENT DES ESPACES ENTRE LES IMMEUBLES

- Sa position au coeur de la cité fait de l'îlot central un espace de liaison : ses aménagements s'articulent autour d'un chemin qui relie le terrain de football, au sud, à l'étang des Sources, au nord.

Le milieu de cet espace est marqué par une aire circulaire équipée de différents jeux pour enfants. Une plantation d'arbustes de hauteur moyenne vient border le pied des immeubles en périphérie. Des écrans végétaux et des mouvements de sol ceinturent le terrain et l'isolent de la circulation automobile.

- Les espaces qui séparent les immeubles sont débarassés de leurs abris et intimisés par des haies de 1,50m de haut joignant les pignons elles sont interrompues par des porches qui maintiennent les axes ouverts et permettent un cheminement piéton à travers toute la cité.

LIAISON PIETONNE AVEC L'ETANG DES SOURCES

Il existe une rupture brutale entre les lignes très fortes de la cité et le milieu rural environnant.

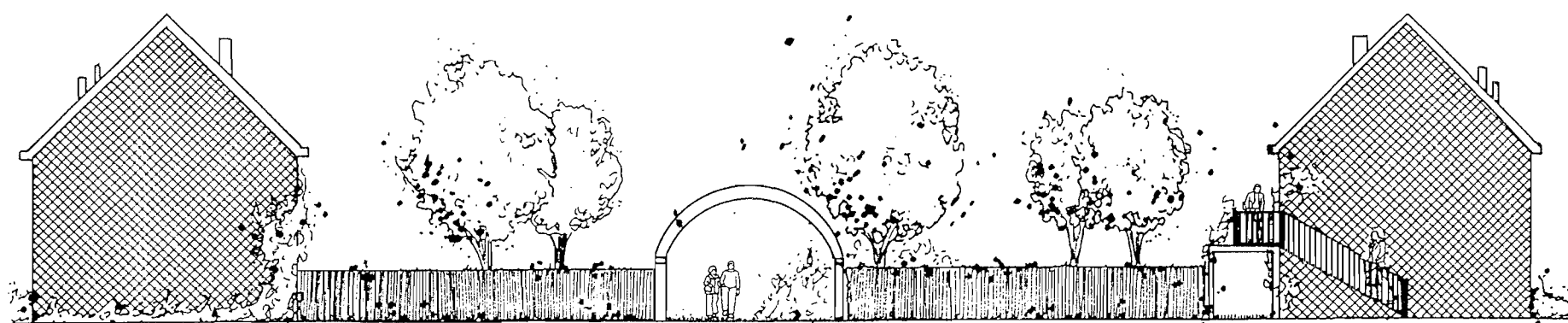
L'achat de la parcelle située entre la rue des Sources et les étangs permet d'adoucir la transition entre les deux milieux. Cet effet est obtenu par un aménagement simple comportant un boisement de taillis forestier le long de la cité et un réseau de chemins piétons qui relie la ville aux étangs publics et privés.



ABRI

ABRI

ETAT EXISTANT



PLANTES GRIMPANTES

HAIE

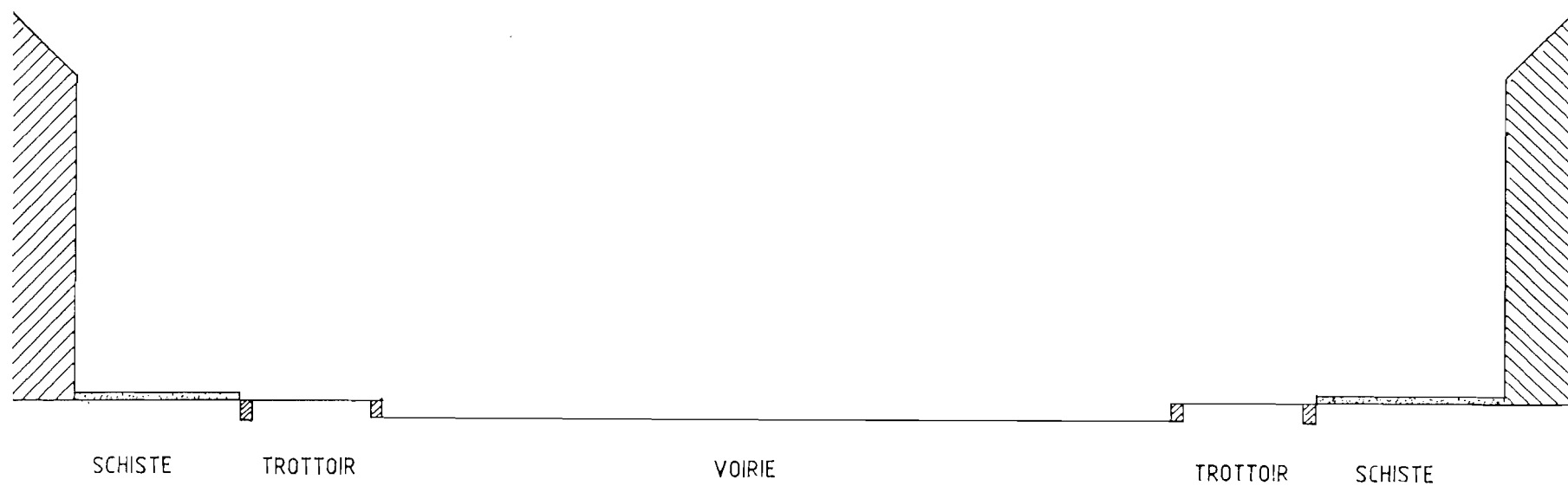
CITE COISNE FERMETURE VEGETALE

(Intimité des espaces libres du bâti)

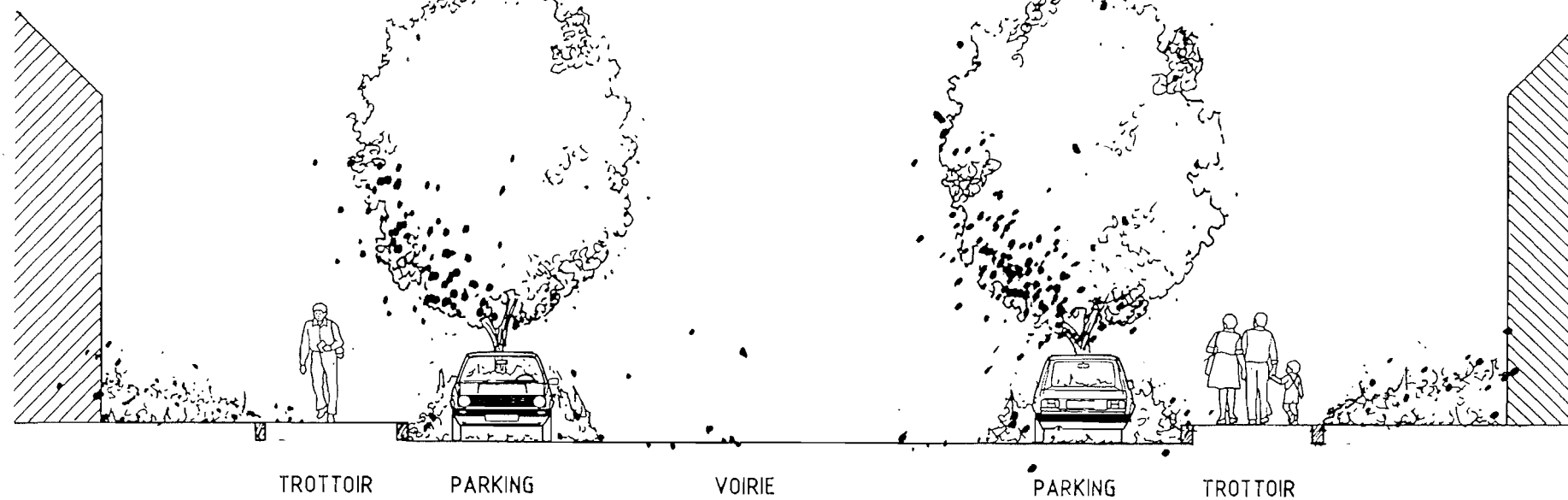
Echelle 1/200



▲ Rue De La Basse Ham



ETAT EXISTANT

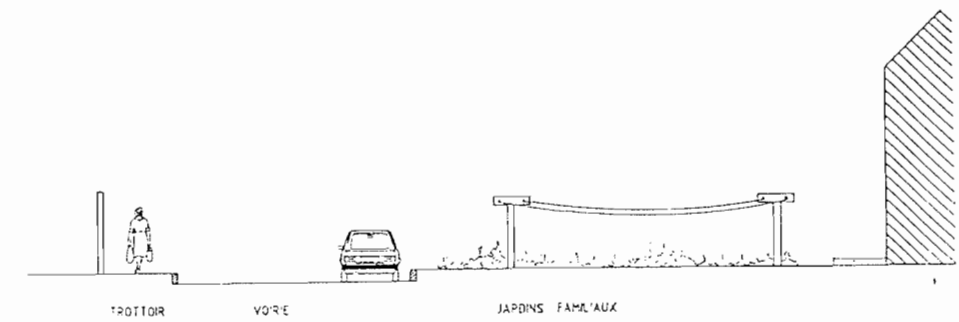


CITE COISNE COUPE TYPE SUR VOIRIE
(E.F.)

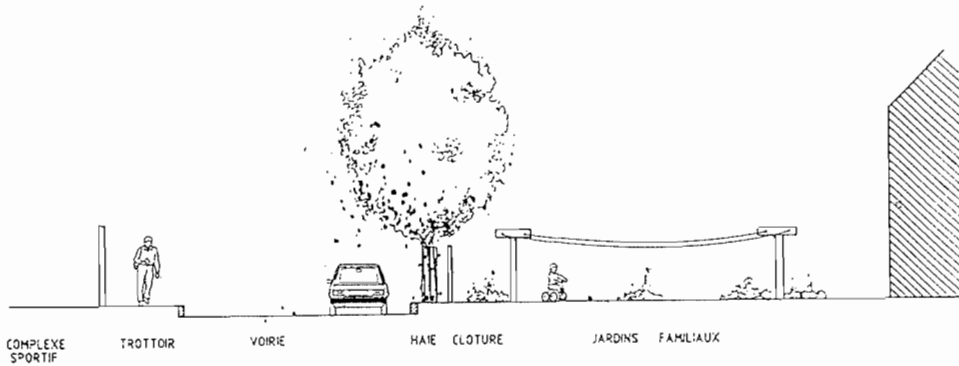
AMENAGEMENT DES PARKINGS
EXISTANTS

RUE DE BASSE HAM

Echelle 1/100



ETAT EXISTANT

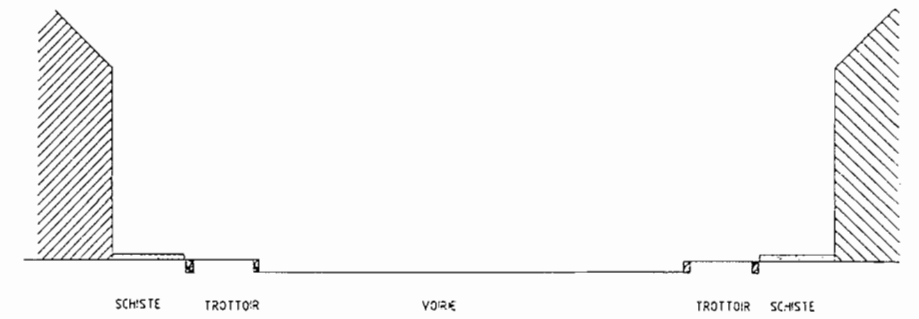


CITE COISNE COUPE TYPE SUR VOIRIE
(G-H)

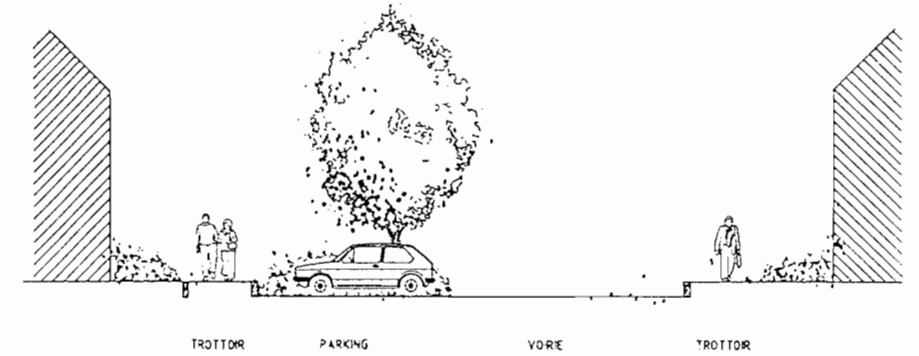
CHEMIN TURCK



Chemin Tuck



ETAT EXISTANT

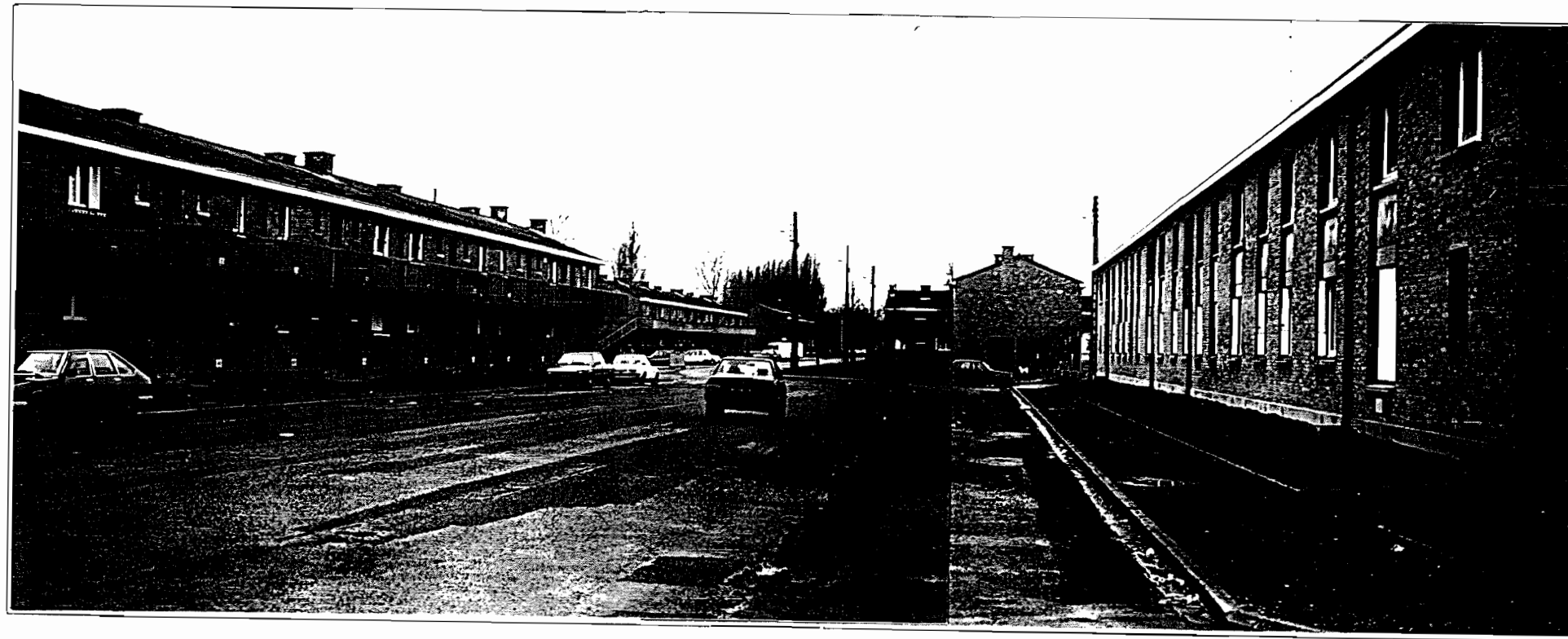


CITE COISNE COUPE TYPE SUR VOIRIE
(C-D)
AMENAGEMENT DES PARKINGS
EXISTANTS

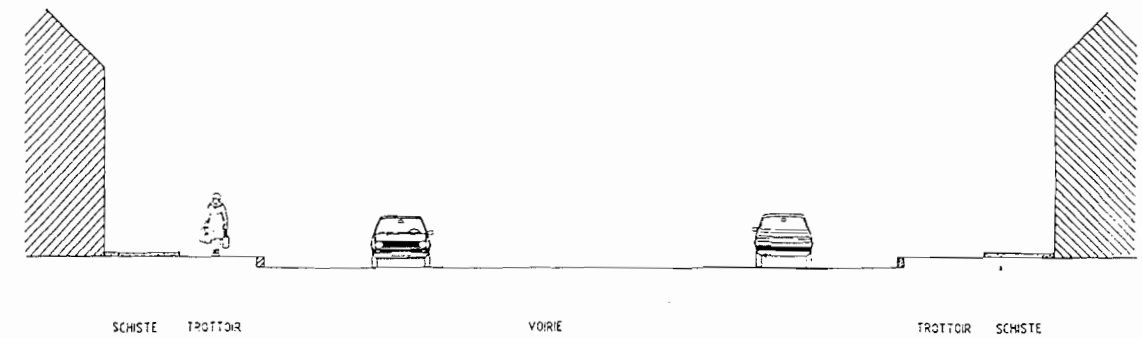
RUE MARCEL COISNE

Rue Marcel Coisne

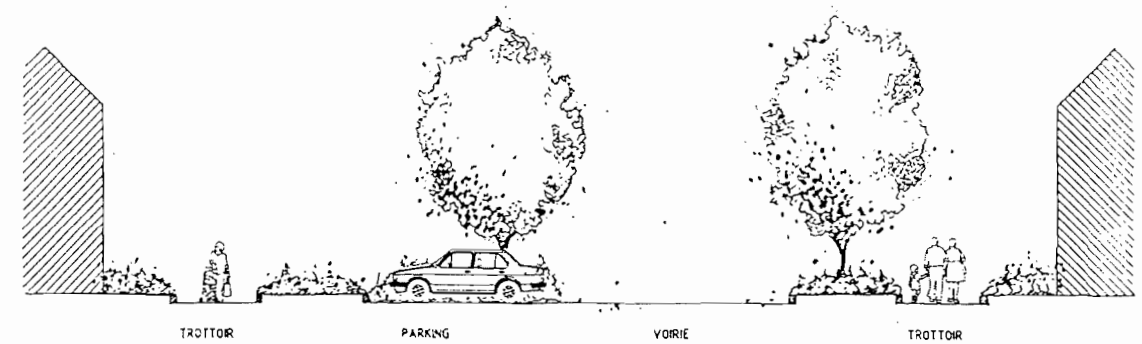




◀ Rue des Sources



ETAT EXISTANT



CITE COISNE COUPE TYPE SUR VOIRIE
RUE DES SOURCES

La cité Coisne
vue des étangs des Sources

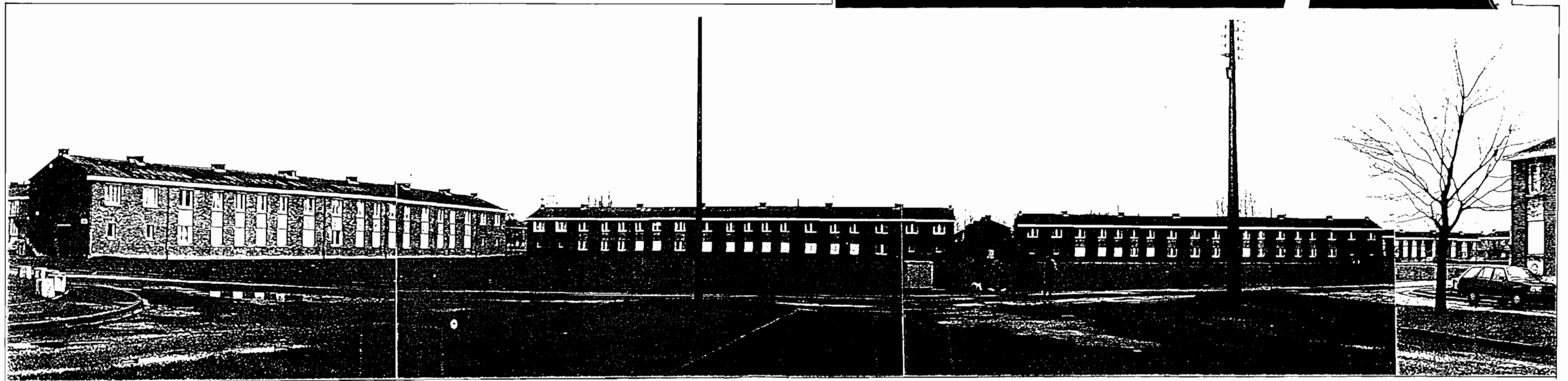


▲ rue des Sources

Vue sur les étangs



l'Ilôt vert



VILLE DE NIEPPE

Cité Coisne

ESTIMATION SOMMAIRE

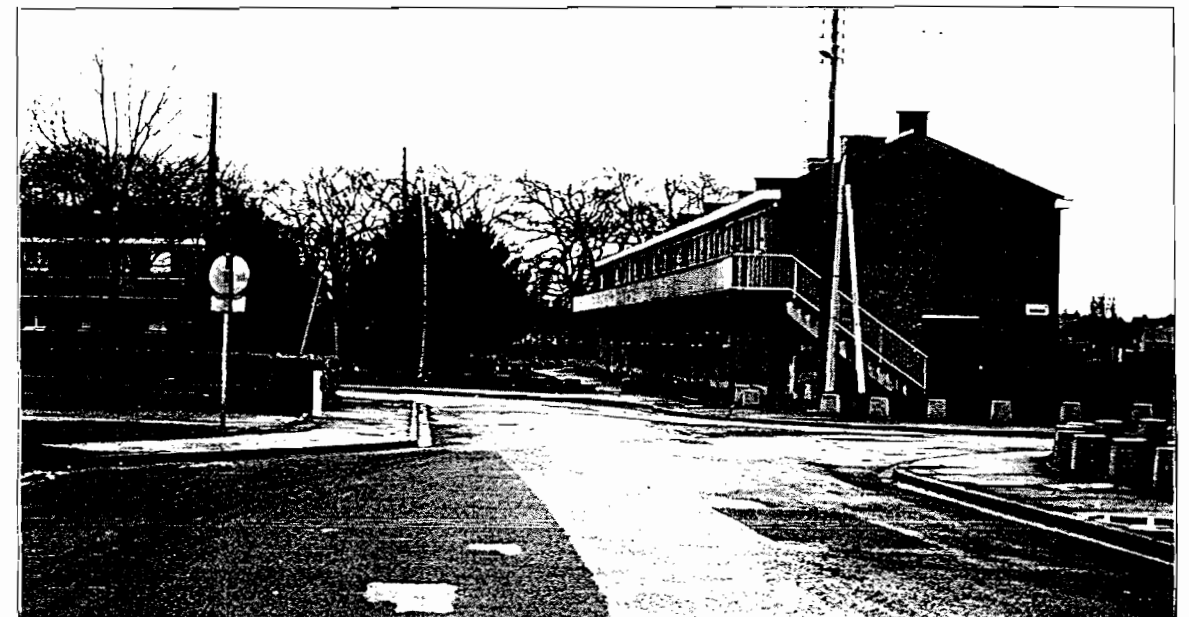
N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total						
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				4	MOBILIER				
1.1	Démolition des voiries	m2 2660	50,00	133 000,00	4.1	Banc	u	20	2500,00	50 000,00
				-----	4.2	Porche		7	5000,00	35 000,00
				133 000,00	4.3	Jeux	F		150 000,00	150 000,00

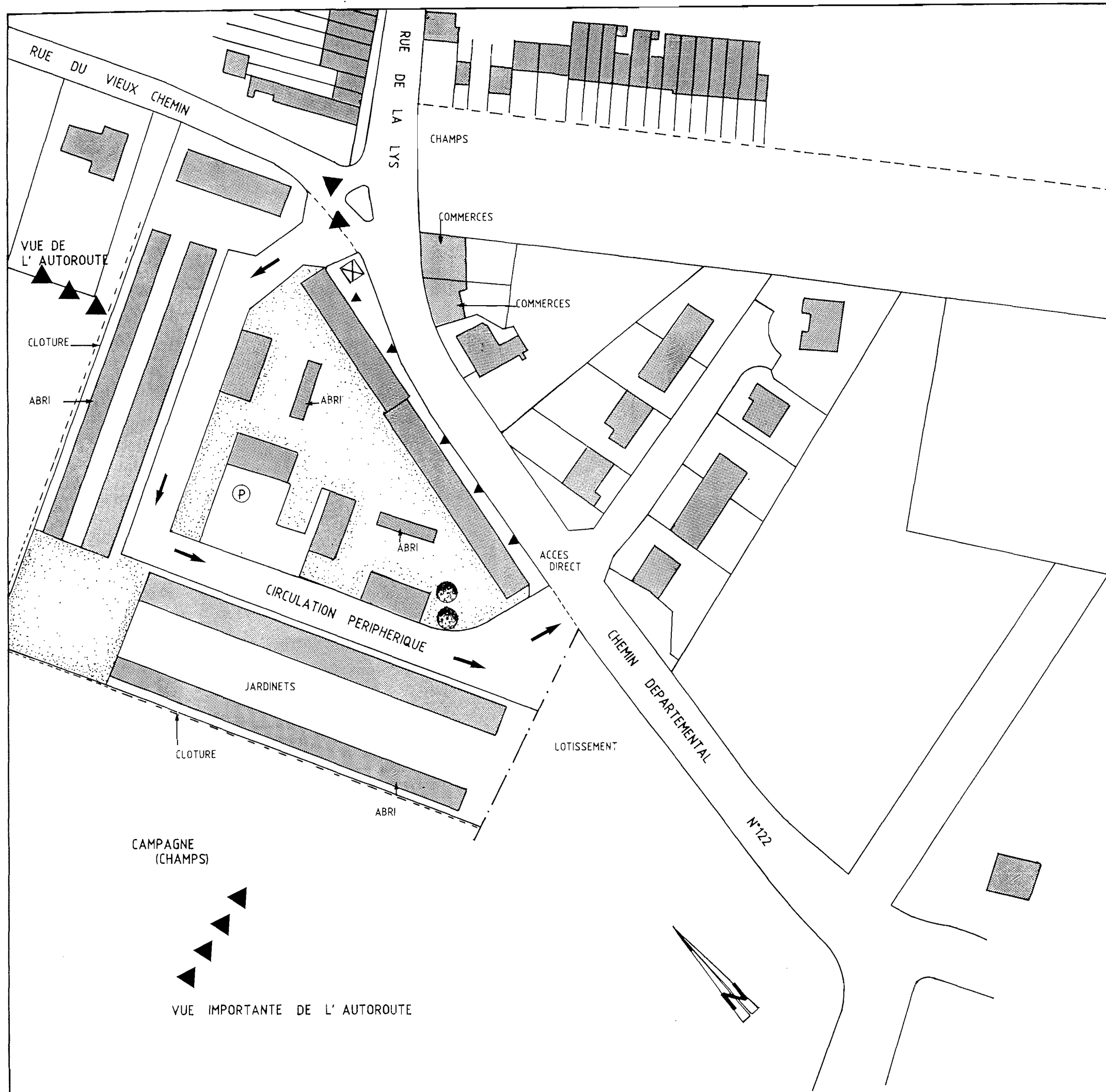
										235 000,00
2	MINERALISATION									
2.1	Enrobé noir	m2 1500	130,00	195 000,00						
2.2	Aire stabilisée	m2 900	60,00	54 000,00						
2.3	Chemin piéton	m2 2060	70,00	144 200,00						
2.4	Bordurage	m1 2800	90,00	252 000,00						

				645 200,00						
										* Remarque : la démolition des abris n'est pas prévue dans l'estimation
3	ESPACES VERTS									
3.1	Terrassement	m2 500	20,00	10 000,00						
3.2	Terre végétale	m3 250	80,00	20 000,00						
3.3	Massifs arbustifs	m2 5200	40,00	208 000,00						
3.4	Taillis forestiers	m2 10 900	20,00	218 000,00						
3.5	Haie de charmille	m1 700	100,00	70 000,00						
3.6	Arbres tiges (sur espace vert)	u 530	400,00	212 000,00						
3.7	Engazonnement	m2 12 000	7,00	84 000,00						
3.8	Arbres tiges (sur parking)									
	- Découpe d'enrobé	m2 10	70,00	700,00						
	- Bordure	m1 10	90,00	900,00						
	- Terre végétale	m3 7	80,00	560,00						
	- Arbres tiges	1	500,00	500,00						
	- Arbustes bas	m2 10	30,00	300,00						

	SOIT UN TOTAL PAR ARBRE TIGE :			2 960,00						
	Arbres tige	130	2 960,00	284 800,00						

				206 800,00						



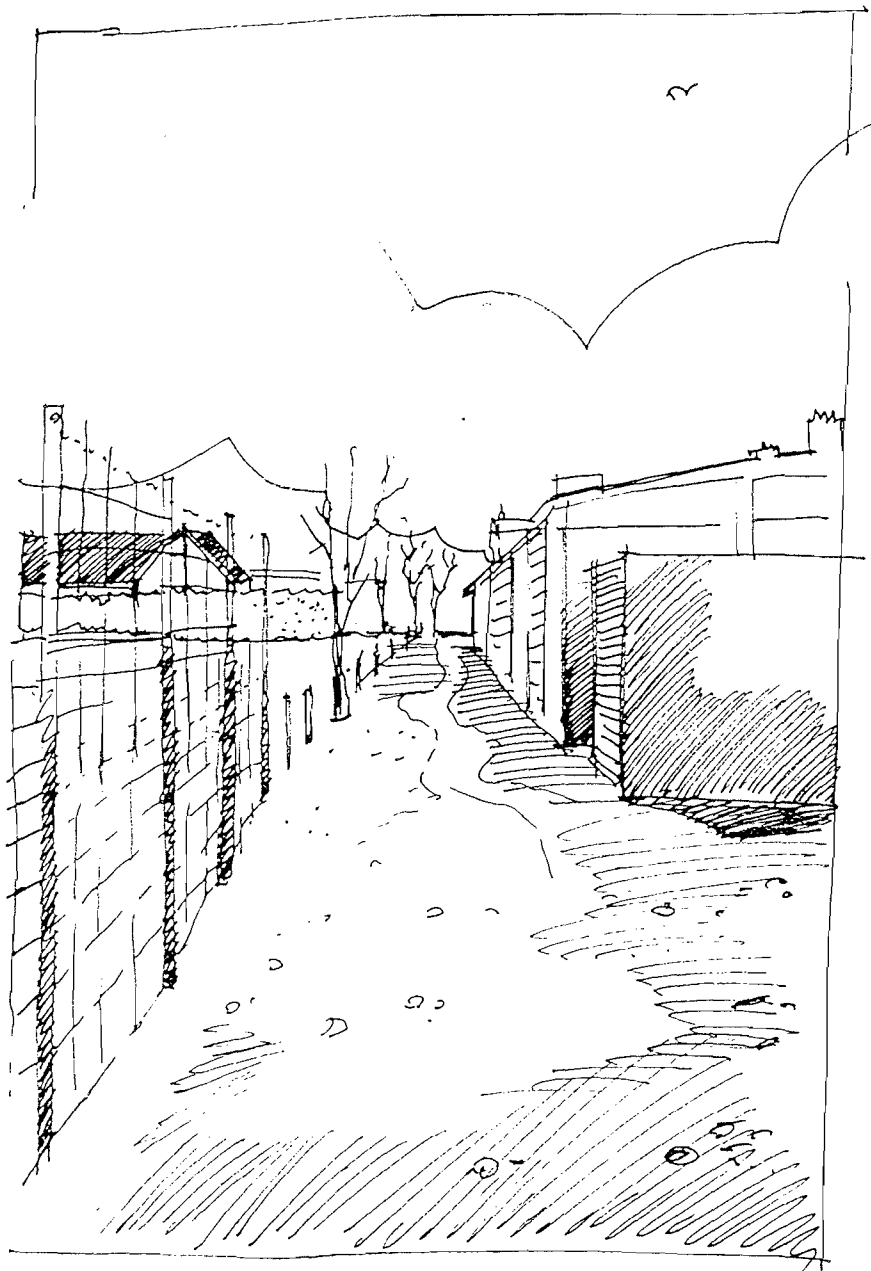


2 CITE POISSONNIER

ANALYSE URBAINE

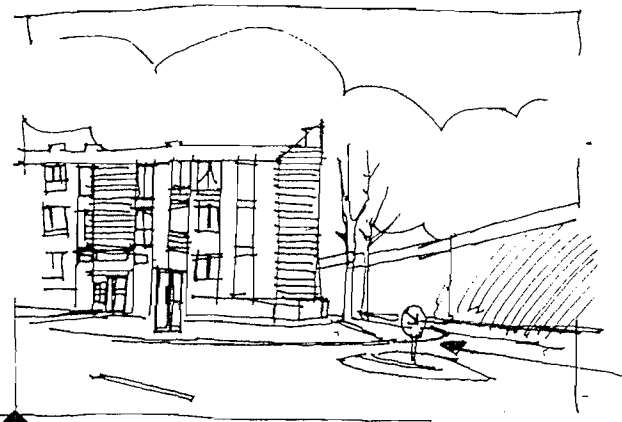
OBJECTIFS

- Traiter les abords extérieurs.
- Traiter le coeur de l'îlot
- Supprimer les abris au coeur de l'îlot.
- Aménagement à mettre en place autour d'un centre d'intérêt.
- Instaurer un dialogue entre les habitations R+1 et les barres R+2.
- Traiter la périphérie en cachant les abris grâce à un rideau d'arbres.



▲ Vue sur les abris et la campagne environnante.

Rejeter tous les parkings sur les circulations périphériques. ▶



▲ Arrivée sur l'angle de la cité. Circulation périphérique vers le coeur de l'îlot.

Traiter la bordure avec la campagne environnante.

Un traitement de cordons d'arbres de hautes tiges complété par des arbustes en partie basse permet d'atténuer l'impression de désolation que l'on a de la bretelle d'accès à l'autoroute.



LA CITE POISSONNIER

- L'implantation de cette cité se définit de la manière suivante :

3 cordons de bâtiments et 4 habitations moins importantes formant un triangle rectangle avec un sous espace qui définit la cité Poissonnier. Les extrémités du triangle se terminent par des jardinets avec à leurs extrémités des abris formant un front face à la campagne environnante.

Actuellement, l'espace formé par le bâtiment longé du chemin départemental n°122 et les quatre petites habitations ne fonctionne pas très bien. Des abris en rangs compacts viennent encore mordre sur l'espace qui en devient presque résiduel.

- Le bâti par lui-même est de bonne qualité, repeint de fraîche date, il n'est pas en trop mauvais état.

L'échelle entre les bâtiments R+1 et les cordons de logements R+2 fonctionne bien.

OBJECTIFS

Il faut :

Retrouver une identité au lieu et inscrire les bâtiments dans un environnement végétal important.

Créer un centre d'intérêt dans la partie centrale (kiosque....). Il est suffisamment protégé pour le traiter qualitativement.

Traitement des entrées rue de la Lys

Végétations touffues

Fermer aux extrémités

Garder la circulation périphérique

Percées vers le coeur



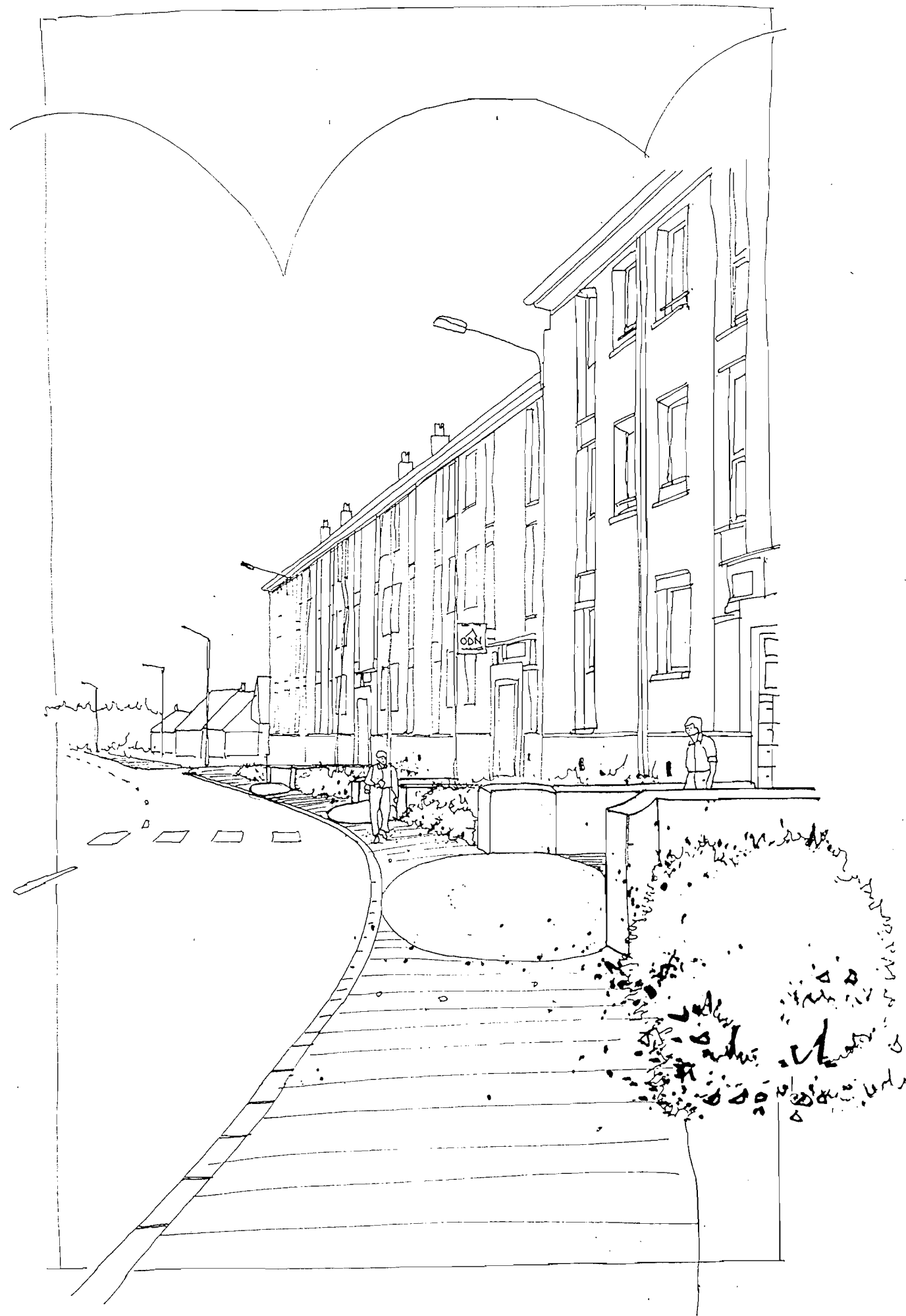
Intérieur de l'îlot (coeur)

Utiliser cet espace très isolé de l'extérieur.

PROJET EVENTUEL

1- Profiter de la situation particulière du coeur de l'îlot pour l'équiper avec soin. Les percées entre les petites habitations doivent créer des invitations à pénétrer au coeur de l'îlot et devenir les seuls accès possibles. Cet ensemble doit être fermé de chaque côté pour créer une "intimité conviviale". Il faut perturber la grande diagonale du bâti et créer des poches pour permettre l'accès aux caves...

2- L'idée du coeur serait renforcée par la présence d'un élément fédérateur abri, kiosque etc... qui donnera une unité à la "placette".



LA CITE POISSONNIER

La cité Poissonnier est constituée de plusieurs batiments qui forment une cour intérieure relativement fermée sur elle-même. La proposition d'aménagement accentue cet effet en cloisonnant d'avantage les espaces entre les immeubles par de la végétation.

Les deux rangées d'abris sont démolies. La cour est divisée en deux espaces, laissés libres pour le jeux. Ils desservent les entrées des batiments situés à l'arrière.

Un kiosque est implanté au centre de l'aménagement. Il deviendra un point de rencontre, un lieu de repos pour les habitants.

La surface en schiste disparaît au profit d'une plantation dense de végétaux tapissants au pied des immeubles (Symphorines ...) et des végétaux plus hauts en périphérie (charmes, cornouilliers...).

Une aire de jeux est prévue sur l'aire de schiste, à l'extérieur de la cour ; elle est séparée de la circulation par des ifs taillés. La rue de la Lys est rythmée par la construction de murets bas de chaque côté des entrées, soulignée par un pavage concentrique (classico...).

Le stationnement est interdit sur le trottoir et réorganisé sur la voirie en périphérie.

La vue de l'autoroute sur les immeubles est masquée par une plantation dense de taillis forestiers.

LEGENDE

-  GAZON
-  ARBUSTES BAS
-  TAILLIS FORESTIER
-  ENROBE
-  PAVES CLASSICO
-  STABILISE



LOTISSEMENT

PLANTES TAPISSANTES

AIRE DE JEUX

ECRAN
TAILLIS FORESTIER

CLOTURE EXISTANTE

ARBRE TIGE

REFECTION DU TROTTOIR
+ BORNES D'INTERDICTION
DE STATIONNEMENT

MURET BAS

PARKING

PTT

ECHELLE 1/500

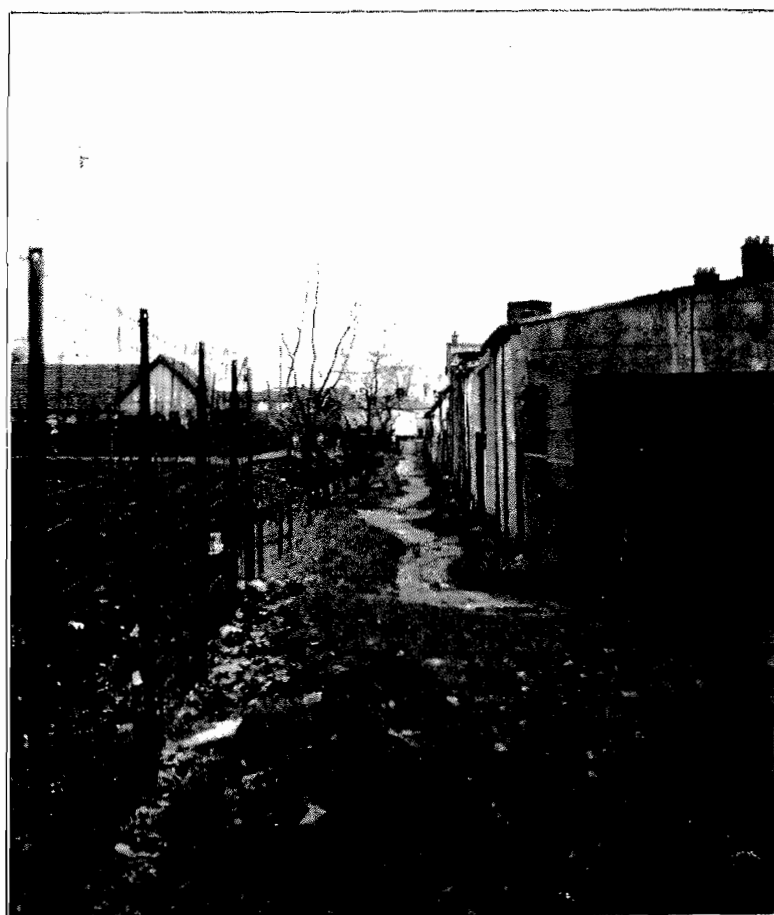


Entrée rue de la Lys ►

◀ Etat actuel d'une entrée
vers l'intérieur de la cité Poissonnier



Accès aux abris à l'arrière des bâtiments



L'intérieur de la cour urbaine entièrement minéralisé





Aire de schiste à transformer en terrain de jeux



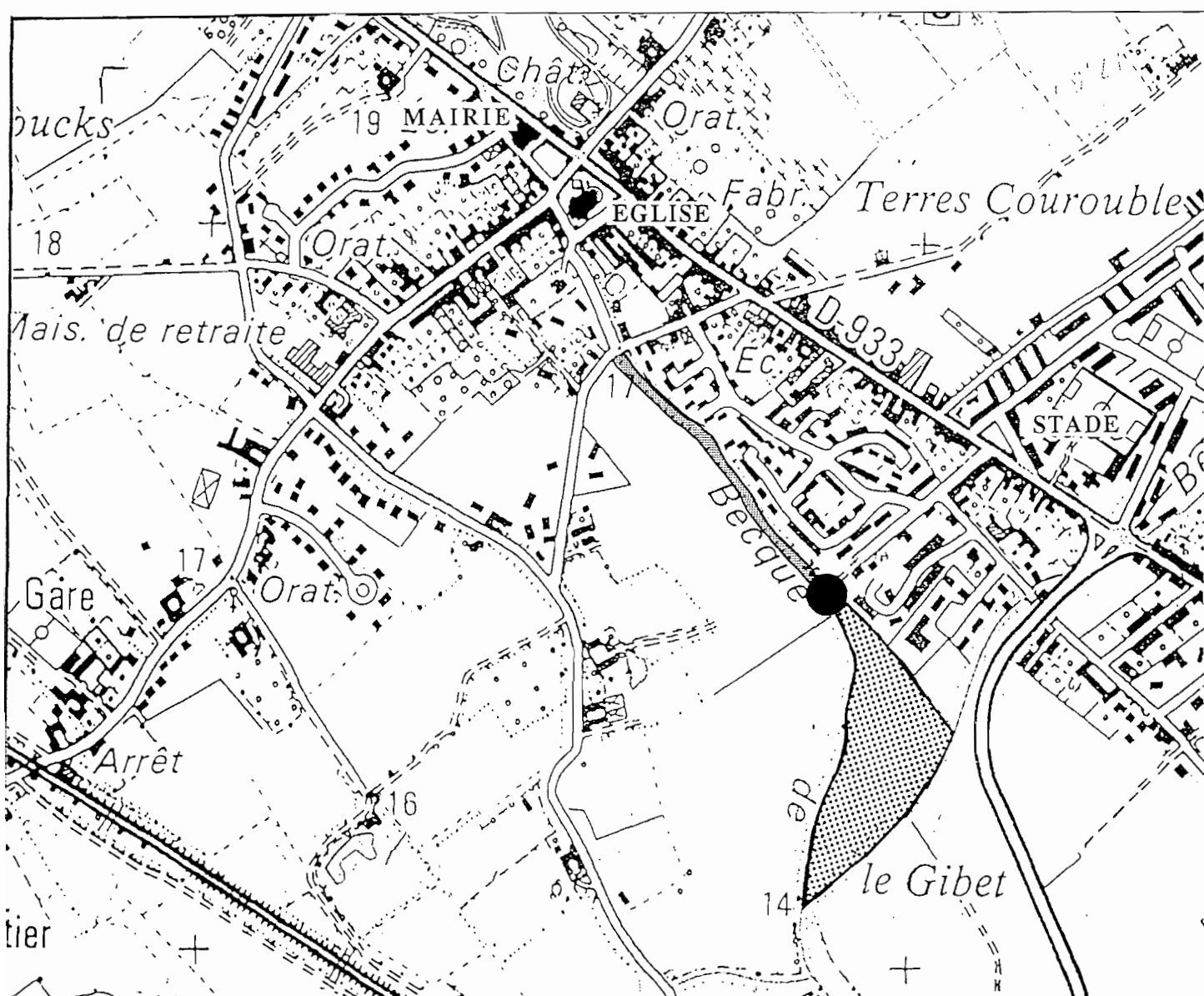
La cité Poissonnier : Vue de la bretelle d'accès à l'autoroute

VILLE DE NIEPPE

Aménagement de la cité Poissonnier

ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES		Qtés	P.U	Total
2	TRAVAUX PRELEMINAIRES				
1.1	Démolition des abris	F			10 000,00
					10 000,00
2	MINERALISATION				
2.1	Enrobé noir (cheminement)	m2	1 300	130,00	133 900,00
2.2	Pavés classico	m2	410	300,00	123 000,00
2.3	Stabilisé	m2	1 200	50,00	60 000,00
2.4	Bordurage	m1	520	90,00	46 800,00
					363 700,00
3	ESPACES VERTS				
3.1	Terrassement	m3	675	25,00	16 875,00
3.2	Terre végétale	m3	675	80,00	54 000,00
3.3	Massifs arbustifs	m2	2 700	30,00	81 000,00
3.4	Taillis forestiers	m2	1500	20,0	30 000,00
3.5	Arbres tiges	u	15	600,00	9 000,00
3.6	Engazonnement	m2	1400	8,00	11 200,00
3.7	Haie	m1	30	100,00	3 000,00
					205 075,00
4	MOBILIER				
4.1	Banc	u	5	2 500,00	12 500,00
4.2	Corbeille	u	3	2 500,00	7 500,00
4.3	Kiosque	u	1		100 000,00
4.4	Muret	m1	70	750,00	52 500,00
					172 500,00
					TOTAL H.T 751 275,00
					HONORAIRES 7% 52 589,00
					T. GENERAL H.T 803 864,00
					T.V.A 18.6 % 149 518,00
					TOTAL T.T.C. 953 383,00

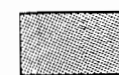


3 CITE OU LOTISSEMENT NICOLE

VOLONTES GENERALES

A. TRAVAIL SUR LA BECQUE

- Recouverte au tiers actuellement, une deuxième partie est en projet



- Cette rive doit se transformer en promenade accessible au piéton et au cycliste

B. LES JARDINS OUVRIERS



Projet récent de jardins familiaux en bordure de la Becque

C. INTERSECTION



Liaison possible avec la stèle Jean Houcke, la cité Coisne, les étangs des sources...



◀ Entrée de la cité Nicole. La Becque est recouverte partiellement.

- Travail sur la promenade longeant la cité Nicole. Le choix du traitement à effectuer sera tributaire de la relation que l'on veut avec le lotissement.

- Il faut absolument canaliser toutes les circulations à l'intérieur de l'espace circonscrit par la Becque, la rue et le lotissement.

- On peut prévoir un espace de jeux pour les enfants.

LES JARDINS FAMILIAUX

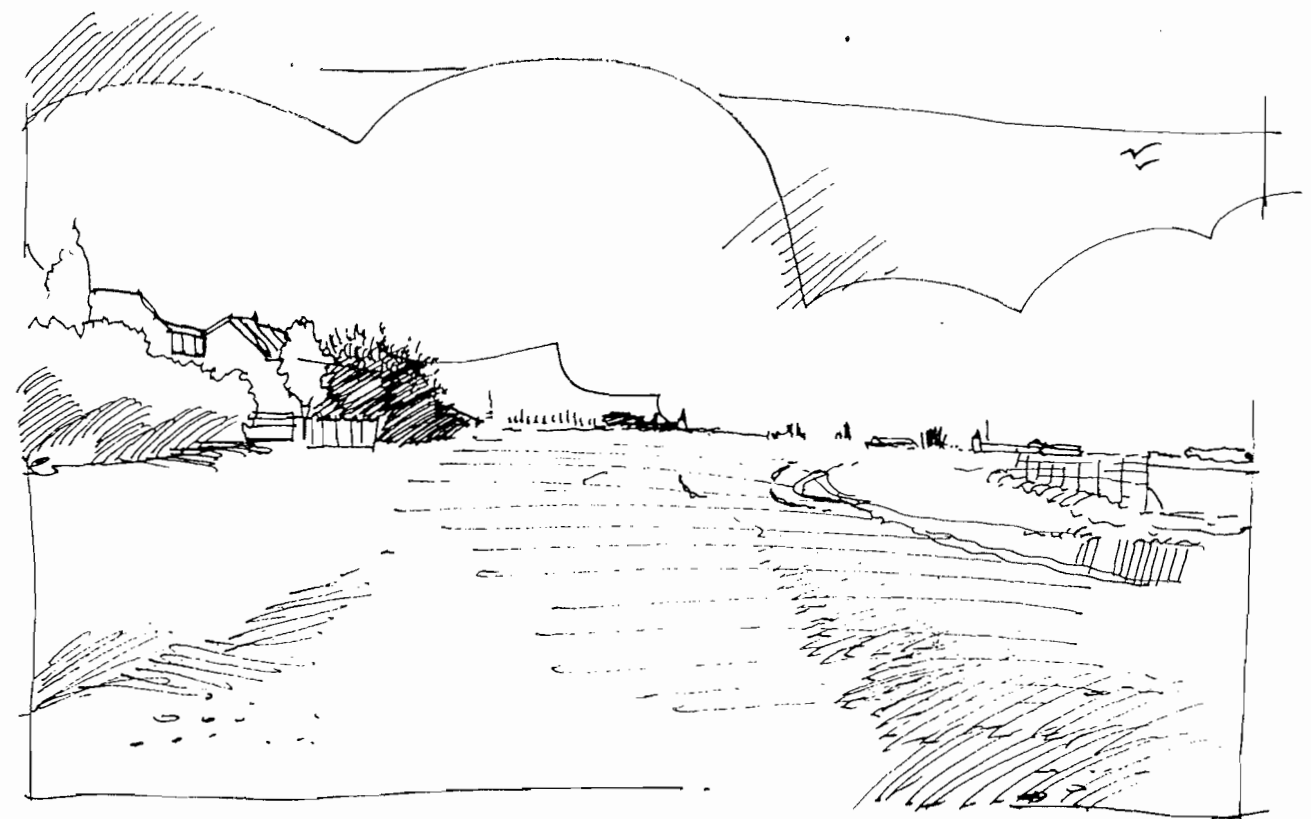
Vue sur le triangle limité par la Becque

- Les jardins familiaux devront créer une masse qui viendra équilibrer la nudité des champs.

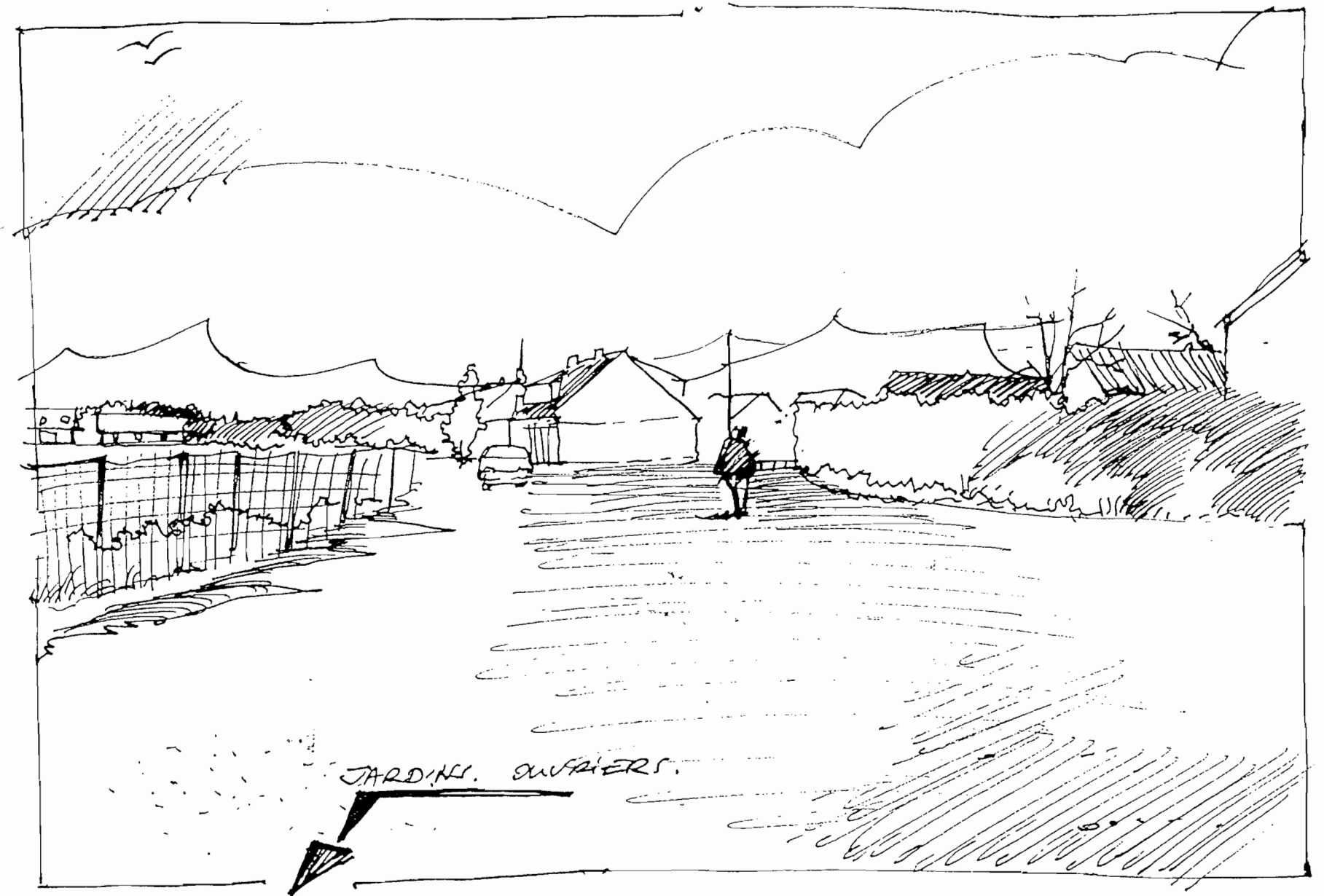
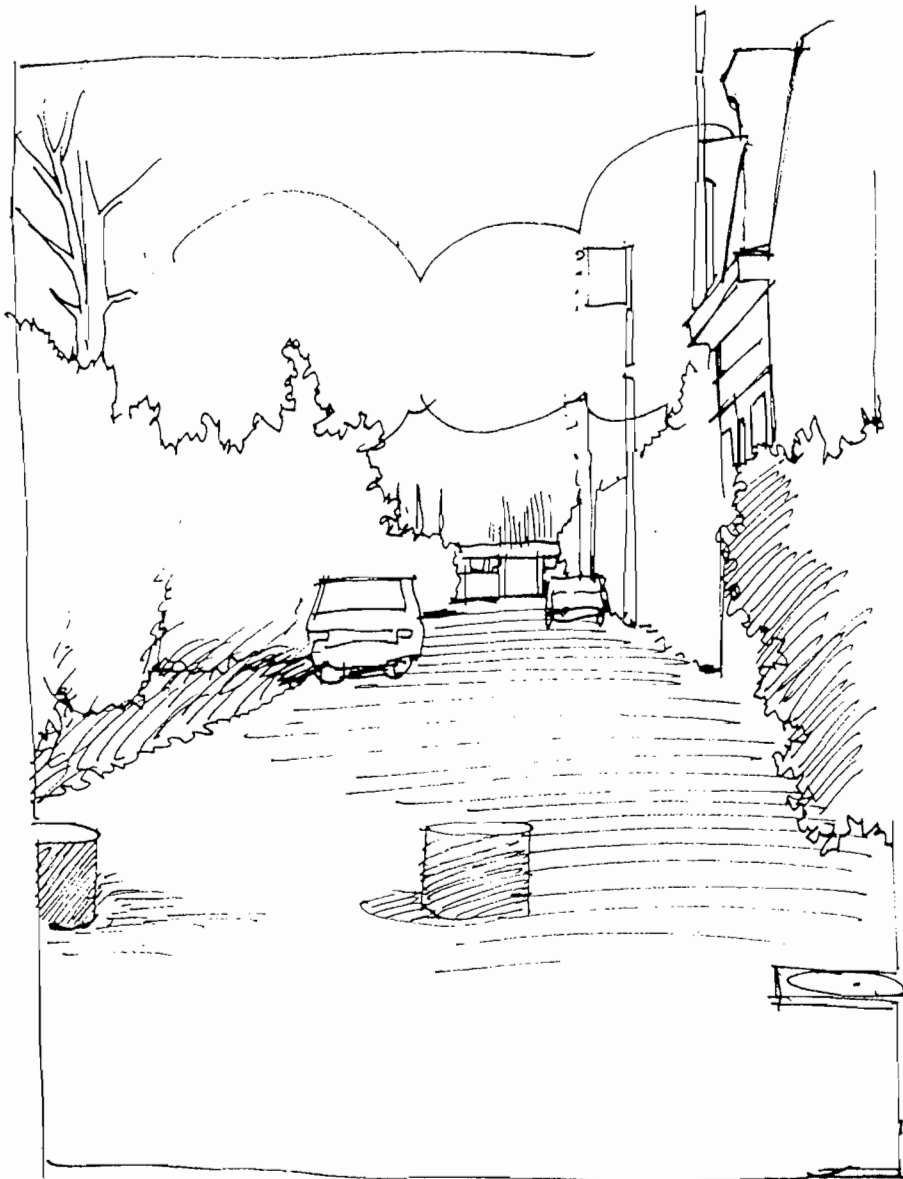
- Peut-être devront-ils être annoncés par un lieu de rencontre convivial (en aménagement très simple des parties communes...).

- Responsabilisation des personnes.

- Petits abris, points d'eau (fontaines...), bancs...



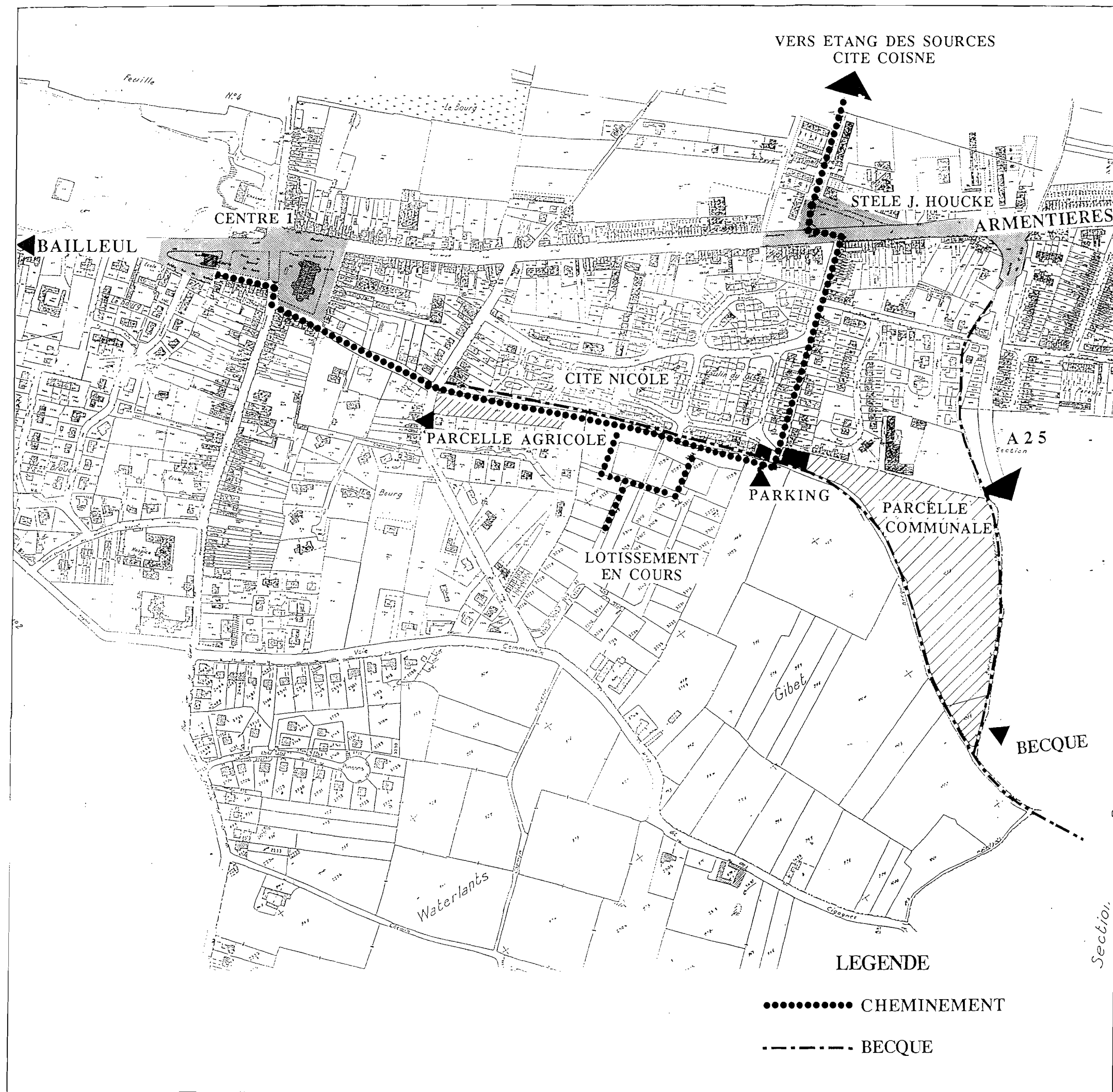
Parking donnant sur les futurs jardins ouvriers
- Le parking devra faire la liaison entre le mail de la promenade et les jardins ouvriers.



JARDINS OUVRIERS.

Vue sur la stèle Jean Houcke

- Cette voie, en liaison avec la stèle J. Houcke doit être aménagée par un traitement piétonnier.
- Elle est de dimension agréable mais doit être encore intimisée et ombragée



CITE NICOLE

SCHEMA GENERAL DU CHEMINEMENT

La cité Nicole est constituée d'un lotissement ancien de type pavillonnaire et d'un second en cours de construction. Une Becque profonde sépare ces deux lotissements, son busage permet de créer une liaison piétonne qui relie, au sud la Place du Général De Gaulle en passant par la rue de l'église et au nord-ouest la stèle J. Houcke, la cité Coisne et les étangs des sources en empruntant la rue du Moulin.

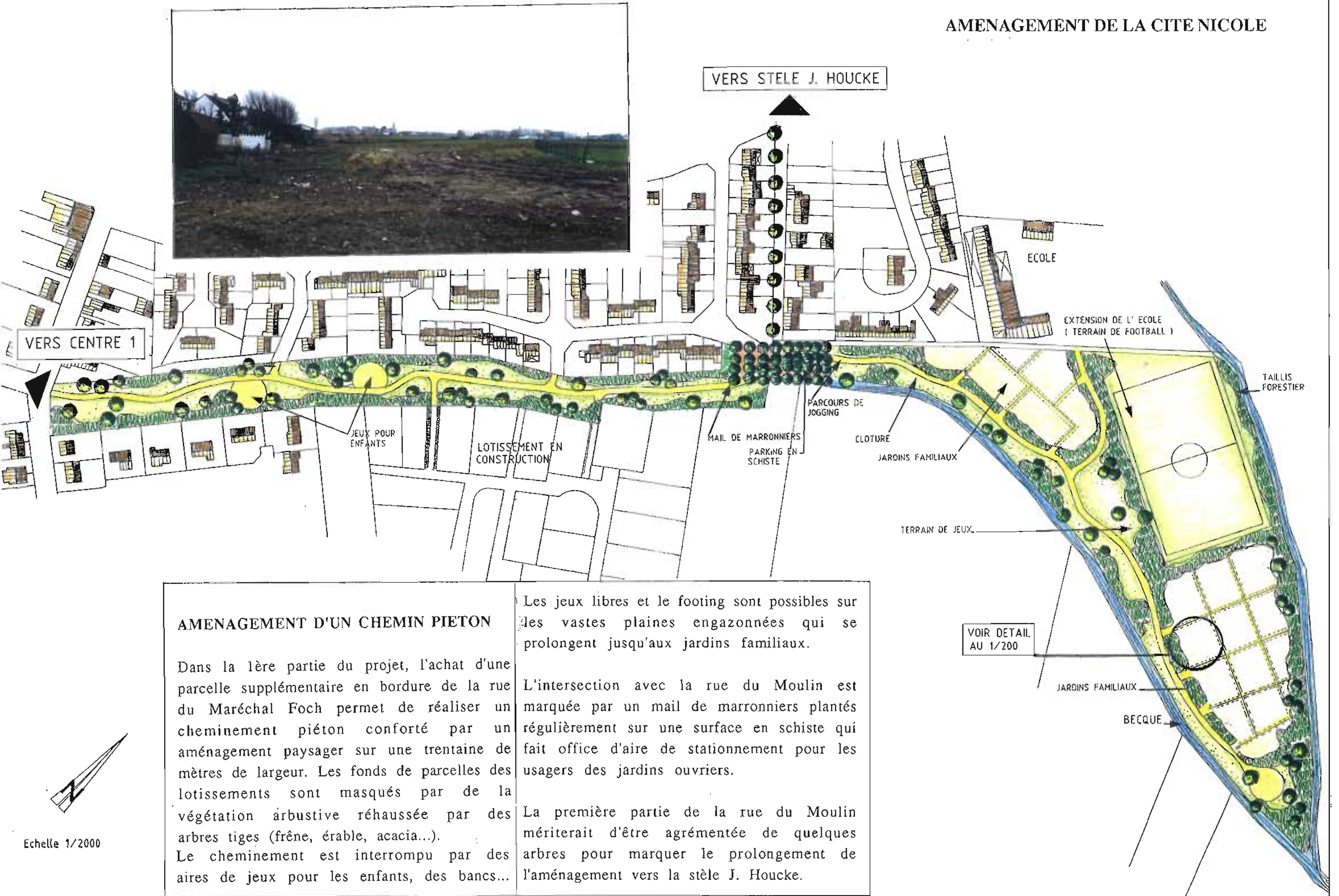
La commune a acquis récemment une parcelle de 3 hectares coincée entre la Becque et la bretelle d'accès à l'autoroute. Elle envisage :

- d'implanter des jardins familiaux sur un tiers de la surface.
- de réserver un autre tiers en vue de l'extension de l'école à proximité.
- de créer un espace vert communal sur le restant.

Ces trois projets tiennent compte de la servitude engendrée par la Becque (20m de part et d'autre de ses rives).



AMENAGEMENT DE LA CITE NICOLE



AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETON

Dans la 1ère partie du projet, l'achat d'une parcelle supplémentaire en bordure de la rue du Maréchal Foch permet de réaliser un cheminement piéton conforté par un aménagement paysager sur une trentaine de mètres de largeur. Les fonds de parcelles des lotissements sont masqués par de la végétation arbustive réhaussée par des arbres tiges (frêne, érable, acacia...). Le cheminement est interrompu par des aires de jeux pour les enfants, des bancs...

Les jeux libres et le footing sont possibles sur les vastes plaines engazonnées qui se prolongent jusqu'aux jardins familiaux.

L'intersection avec la rue du Moulin est marquée par un mail de marronniers plantés régulièrement sur une surface en schiste qui fait office d'aire de stationnement pour les usagers des jardins ouvriers.

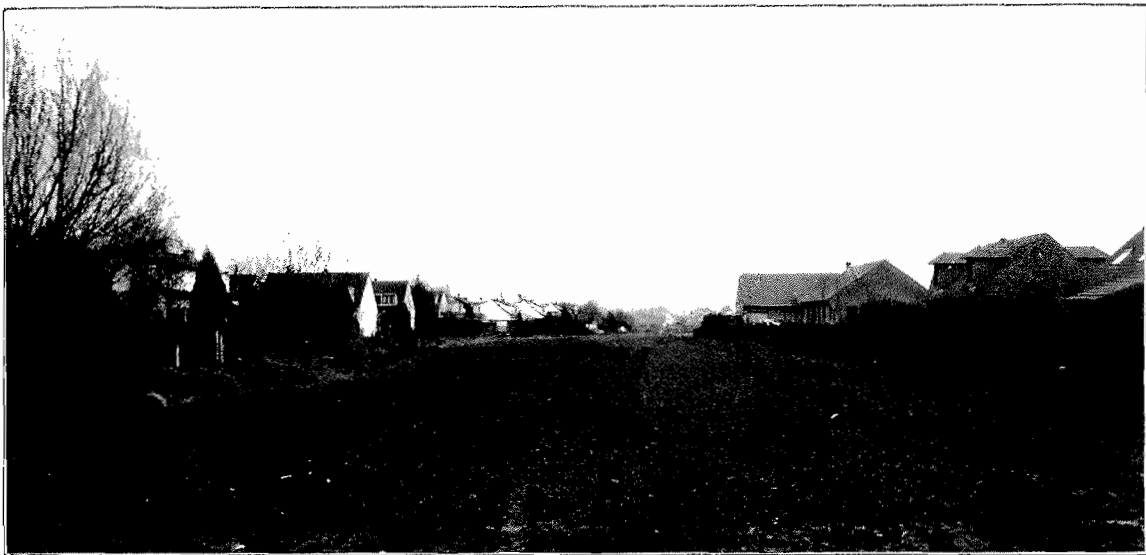
La première partie de la rue du Moulin mériterait d'être agrémentée de quelques arbres pour marquer le prolongement de l'aménagement vers la stèle J. Houcke.

Echelle 1/2000

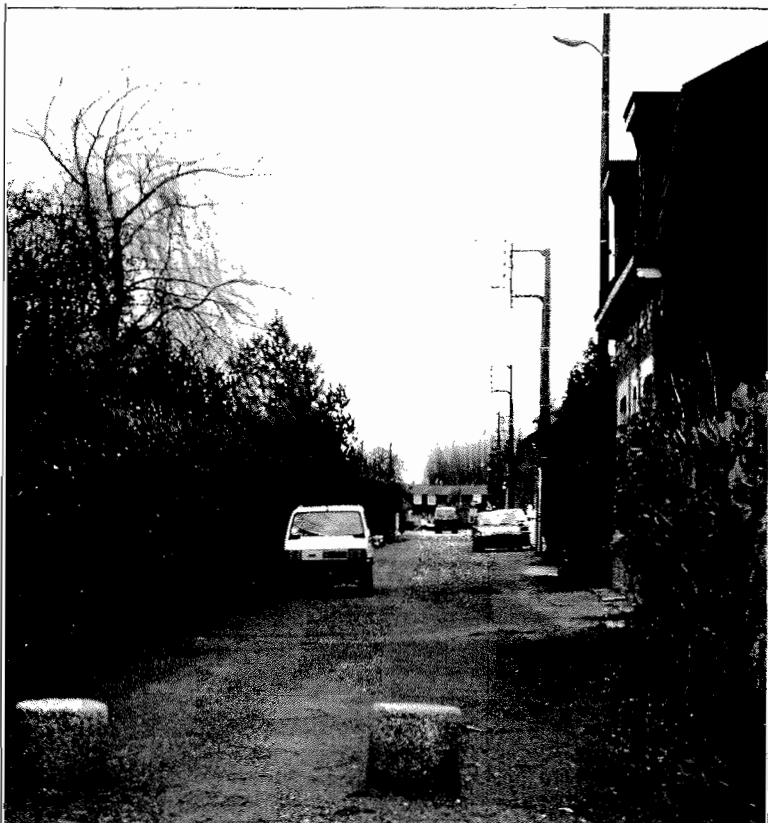
VOIR DETAIL AU 1/200



◀ Parking existant en schiste



▲ Parcelle agricole à acquérir
le long de la Becque



◀ Cheminement vers la stèle Jules Houcke

VILLE DE NIEPPE

Aménagement de la cité Nicole

ESTIMATION SOMMAIRE

N° DES PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	Qtés	P.U	Total
1	MINERALISATION			
1.1	Enrobé noir (cheminement)	m2 1 700	130,00	221 000,00
1.2	Schiste rouge (parking)	m2 1 500	60,00	90 000,00
1.3	Stabilisé (aire de jeux)	m2 800	60,00	48 000,00
1.4	Bordure	m l 2 300	90,00	207 000,00
				566 000,00
2	ESPACES VERTS			
2.1	Nivellement de finition	m2 10 950	10,00	109 500,00
2.2	Engazonnement	m2 10 000	8,00	80 000,00
2.3	Tailles - arbustes	m2 9 500	30,00	285 000,00
2.4	Arbres tiges	u 120	500,00	60 000,00
				554 500,00
3	MOBILIER			
3.1	Banc	u 10	2 500,00	25 000,00
3.2	Corbeille	u 5	2 500,00	12 500,00
3.3	Jeux d'enfants	F	F	70 000,00
3.4	Clôture le long de la Becque	m l 800	170,00	136 000,00
				243 500,00

* remarque : L'aménagement des jardins familiaux n'est pas prévu dans cette estimation (fontaine, clôtures, cheminements).

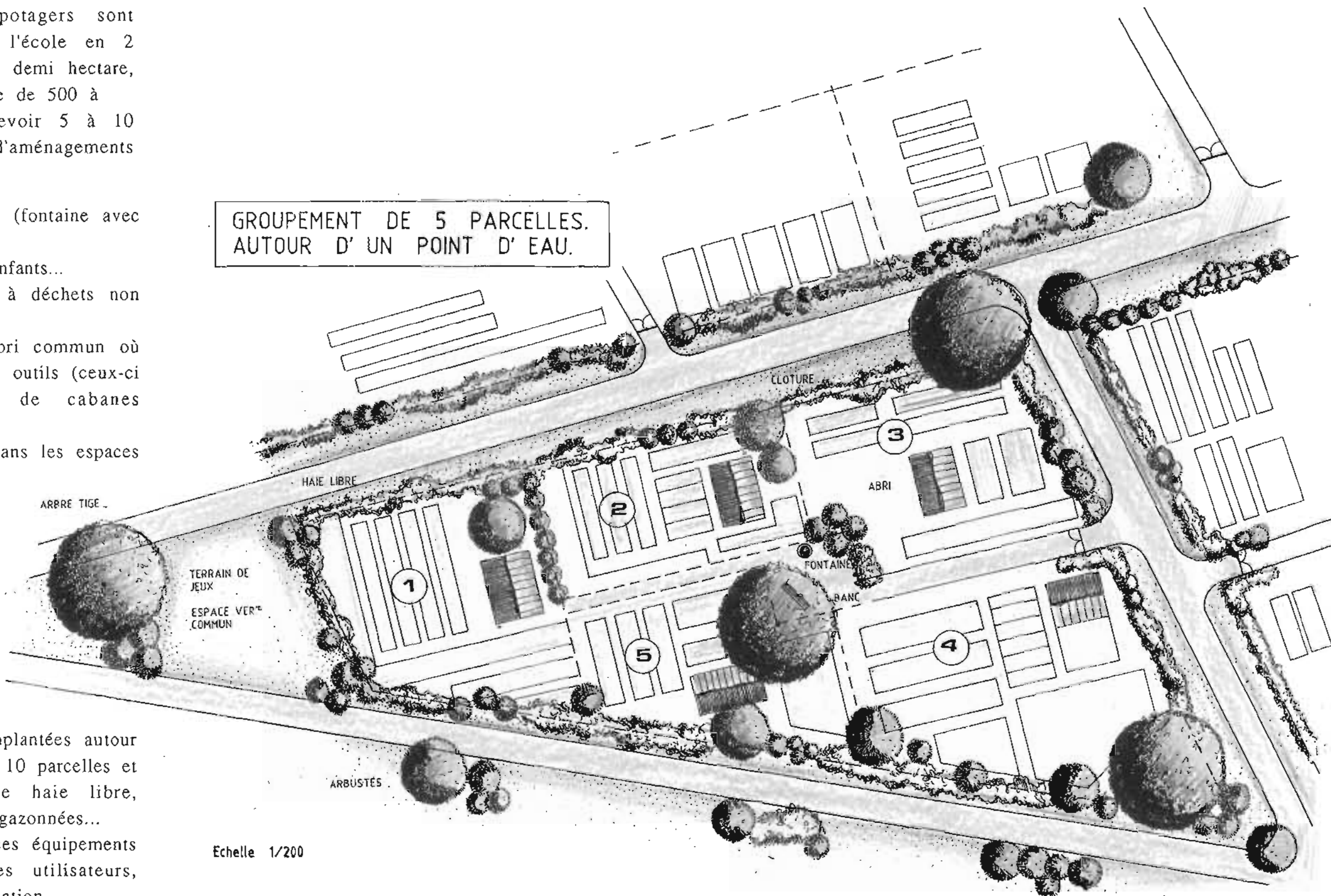
TOTAL H.T	1 344 000,00
HONORAIRES	94 080,00
T. GENERAL H.T	1 438 080,00
T.V.A 18.6 %	267 482,00
TOTAL T.T.C.	1 705 562,00

PRINCIPE D'AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux et l'extension de l'école ne doivent pas se juxtaposer mais ils doivent s'intégrer dans un vaste espace vert, chaque partie étant intimement liée à l'autre par un cheminement piéton et la végétation qui l'accompagnent.

Les zones réservées aux potagers sont séparées par l'extension de l'école en 2 grandes parcelles d'environ un demi hectare, elles-mêmes divisées en surface de 500 à 1 000 m² qui peuvent recevoir 5 à 10 parcelles regroupées autour d'aménagements communs que sont :

- le point d'eau indispensable (fontaine avec bouton poussoir...)
- un banc, des jeux pour les enfants...
- un compost, une corbeille à déchets non dégradables
- éventuellement un grand abri commun où chacun loue un box pour des outils (ceux-ci évitent la multiplication de cabanes disgracieuses)
- des plantations communes dans les espaces libres (vergers...)



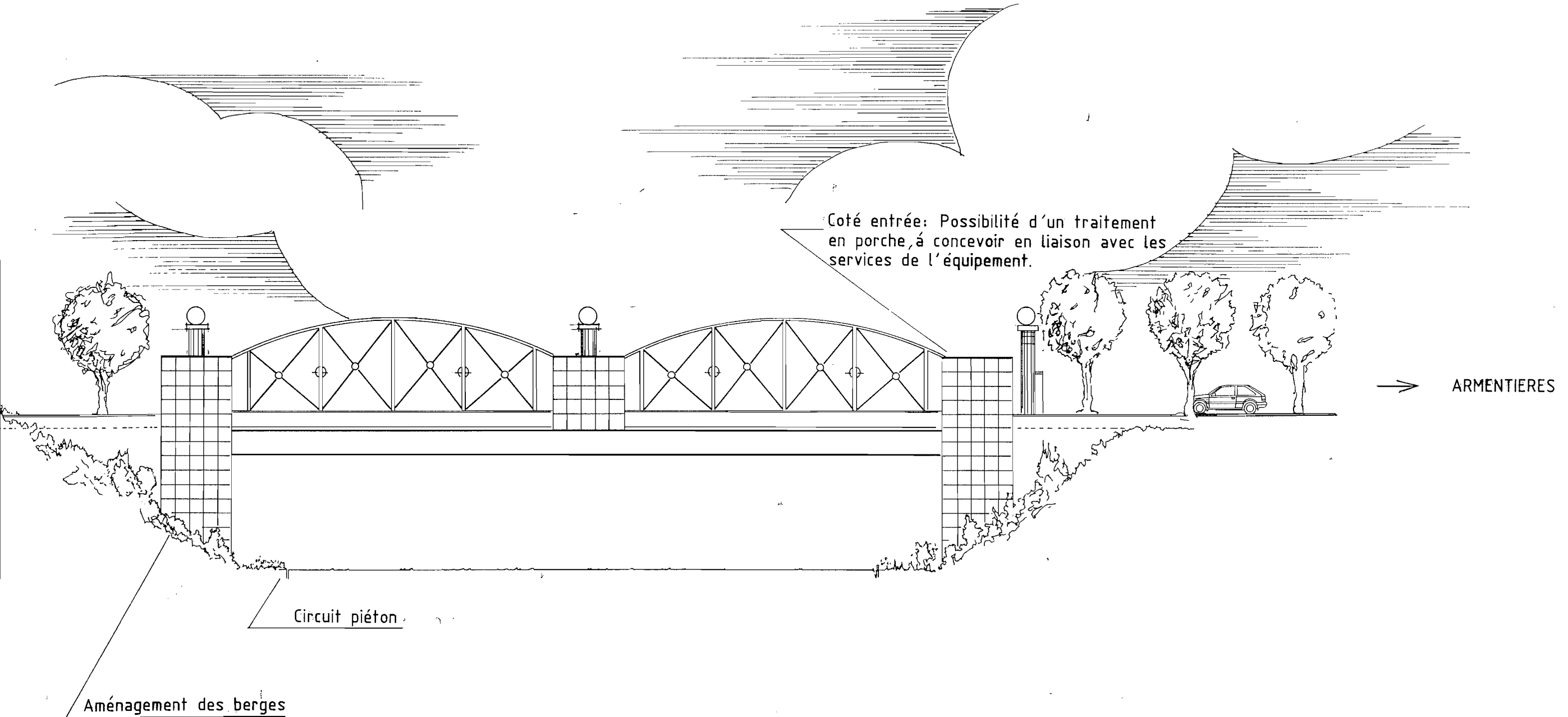
Echelle 1/200

- les clôtures peuvent être implantées autour de chaque groupement de 5 à 10 parcelles et sont accompagnées par une haie libre, quelques arbres, des zones engazonnées...
Le respect et la gestion de ces équipements doivent être assurés par les utilisateurs, regroupés au sein d'une association.



**RETROUVER LE RAPPORT DE LA VILLE
AVEC LA LYS**

TRAITEMENT DU PONT DE NIEPPE



Schema de Principe

SCHEMA DES CIRCUITS PIETONS RELATIFS AU CENTRE 2

Parcours A :

Caractéristiques : Départ : Eglise Notre Dame
Arrivée : rue du Rivage

- *700 ml de voirie
- *750 ml de chemin rural
- *400 ml de chemin à créer

- Ce tracé emprunte en premier lieu le chemin existant qui part de la face arrière de l'église, longe le mur de l'usine de textile pour arriver en terrain plat cultivé. Création d'un petit chemin pour retrouver la trace du parcours existant menant vers la Lys et vers une butte surplombant la campagne environnante.

Après avoir longé une partie du bras mort de la Lys, on accède à l'espace public du Square FFI pour aboutir "rue du Rivage".

- Ce parcours permet de relier la ville et la campagne, de redécouvrir une portion du bras mort de la Lys réaménagée à cet effet, de revaloriser la présence et l'utilité du Square FFI.

Parcours B :

Caractéristiques : Départ : Pont de Nieppe
Arrivée : Cité COISNE

- * 500 ml de chemin rural
- * 1400 ml de voirie
- * 700 ml de chemin à créer

- Le départ prend effet sur le parcours A au niveau du Pont de Nieppe et dans le prolongement du bras mort de la Lys (également réaménagé à cet effet). Cette portion s'étend jusqu'aux Etablissements DELACRE avant de bifurquer en direction des Etangs en passant par des chemins et des voiries existantes. Après les avoir bordés et longés, l'itinéraire nous dirige dans le nouvel Espace structuré de la Cité COISNE.

- Cet itinéraire propose la campagne et justifie son tracé étalé à vocation de promenade. La présence des étangs et des activités qui s'y rattachent, renforce le caractère de loisirs et contribue également à l'animation de la Cité COISNE.

Parcours C :

Caractéristiques : Départ : Cité COISNE
Arrivée : Centre 2

longueur : 900 ml

- Ce cheminement permet un lien direct entre la Cité COISNE et le Centre 2.

La trajectoire principale étant de longer le cimetière par des chemins existants, l'aménagement exclusivement piétonnier permet de joindre l'utile à l'agréable.

Parcours D :

Caractéristiques : Départ : Cité COISNE - Etangs
Arrivée : Stèle Jules Houcke

longueur 1000 ml

- Ce parcours prend son origine au même endroit que le parcours C (cf schéma ci-joint)

- Il permet un lien direct entre les étangs et l'axe vivant de la commune par le biais d'un itinéraire animé, champêtre et qui incite à la détente.

SYNTHESE DE PROPOSITION.

Tous ces parcours sont dissociables et se complètent mutuellement.

- Certains d'entre eux associent déplacement et détente, d'autres excluent l'aspect fonctionnel et n'exploitent que l'aspect promenade.

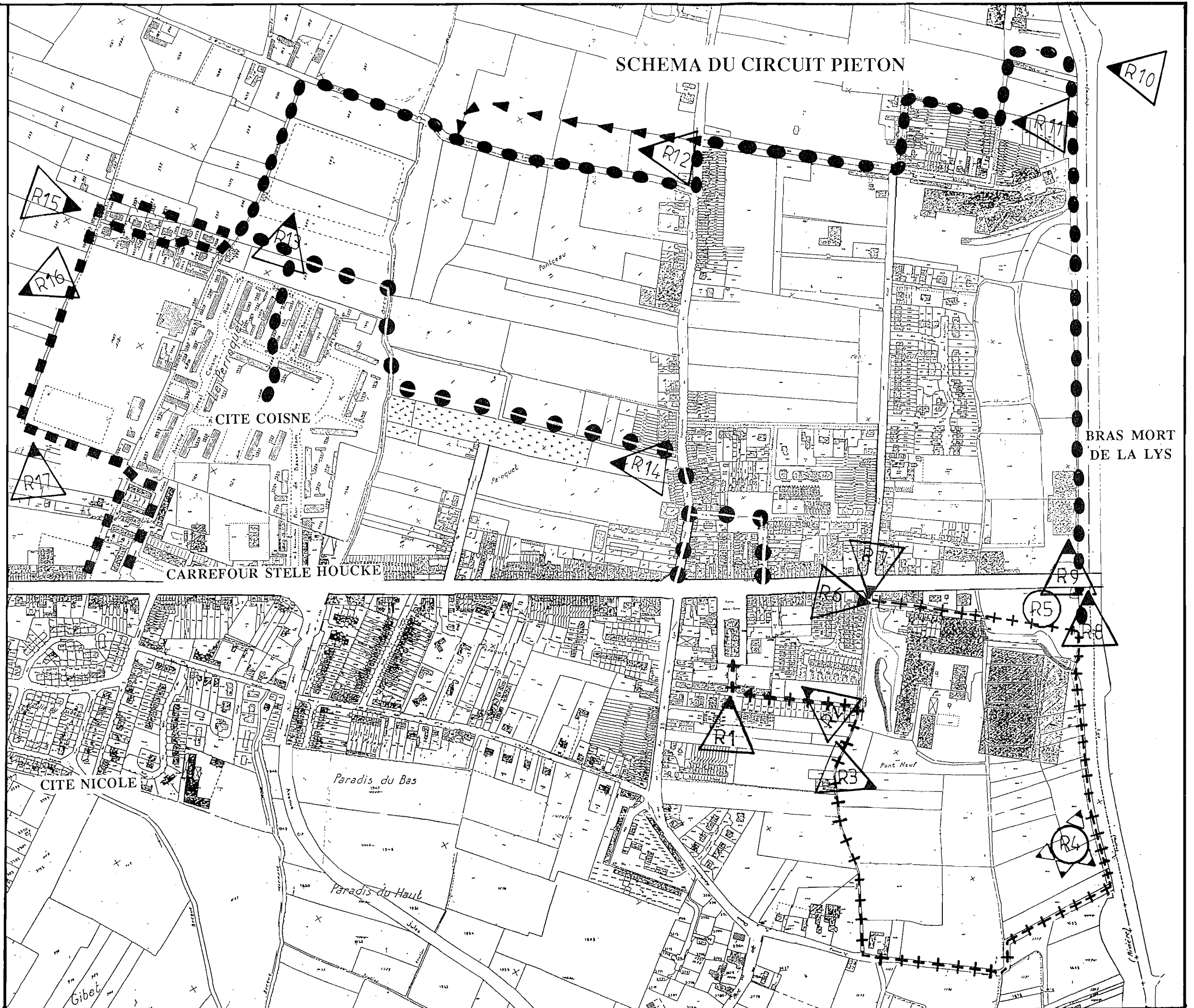
Le premier parcours est une boucle qui permet, en un cours cheminement, d'appréhender un large espace vert et de revaloriser des espaces enclavés de la ville. Toutefois cette solution n'offre aux promeneurs qu'une modeste partie de son patrimoine.

Le deuxième parcours offre aux promeneurs un champ de vision complémentaire de la ville de NIEPPE et la possibilité de découvrir les différentes campagnes de la commune existantes ou futures.

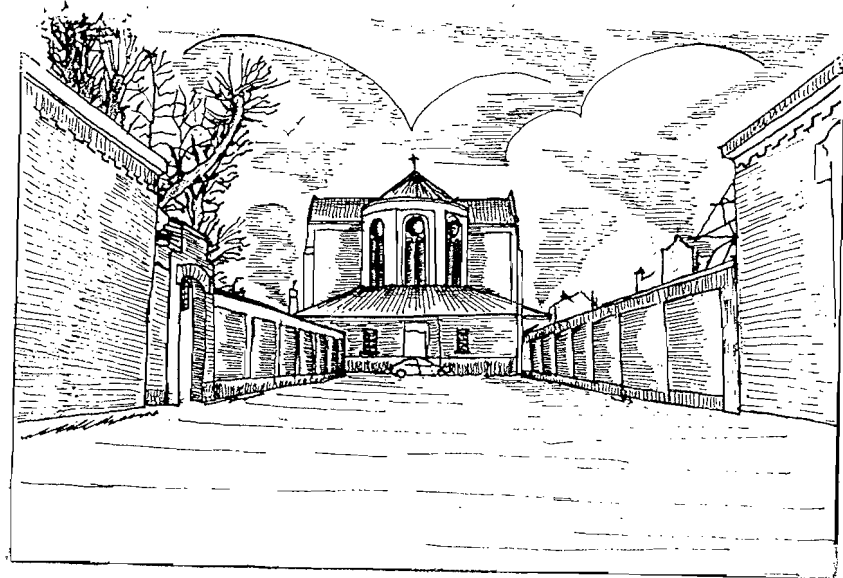
Le troisième parcours permet la liaison piétonne entre le Cité COISNE et le Centre 2.

La quatrième solution permet aux usagés de longer le complexe sportif et de prendre part aux activités sportives de la commune.

SCHEMA DU CIRCUIT PIETON



- + PARCOURS A
- PARCOURS B
- ◐ PARCOURS C
- PARCOURS D
- ▲ VARIANTE B



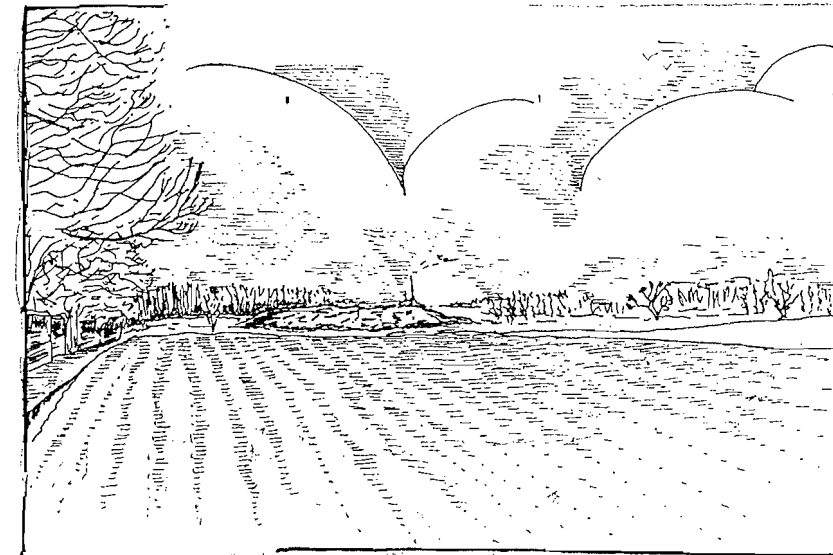
Repère 1 :

L'église est un des éléments forts de la ville de par son aspect architectural et sa symbolique. Elle représente le point de rassemblement de riverains.



Repère 2 :

Possibilité de création d'une aire de repos ; relation directe du centre ville à la campagne. En quelques dizaines de mètres, le paysage est en total contradiction.



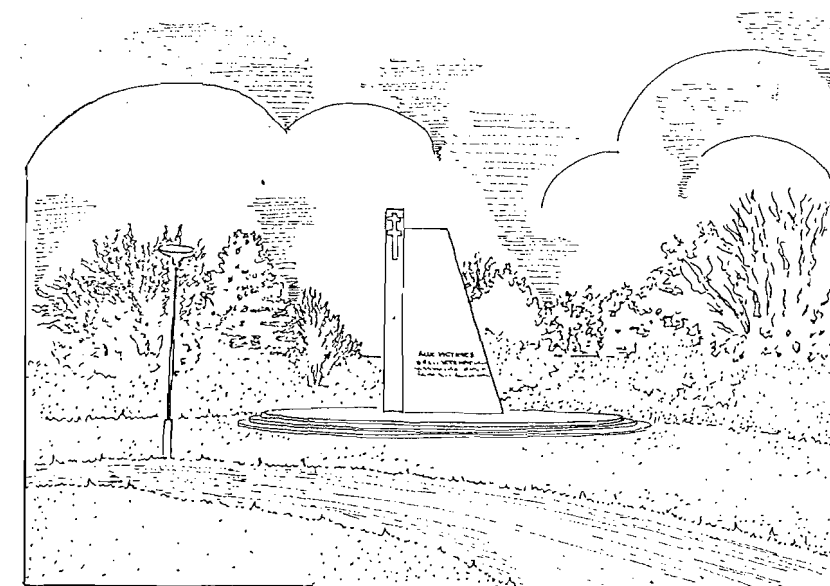
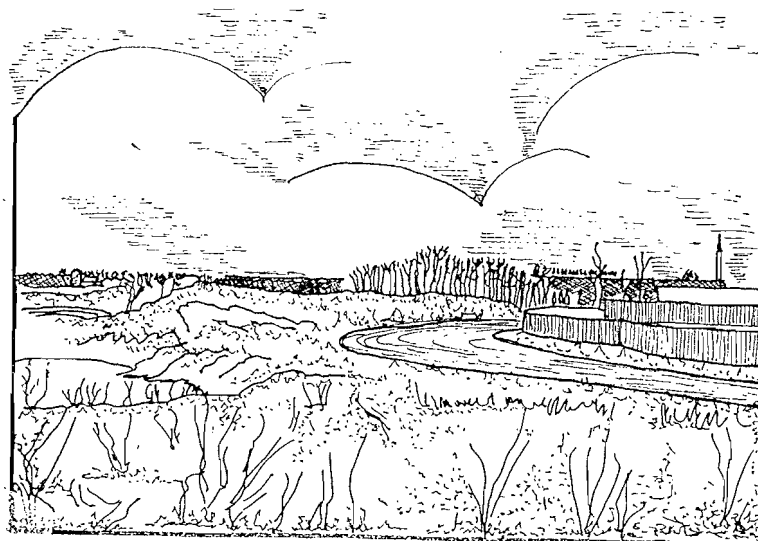
Repère 3 :

Point de vue général sur la campagne environnante en relation directe avec le centre 2.



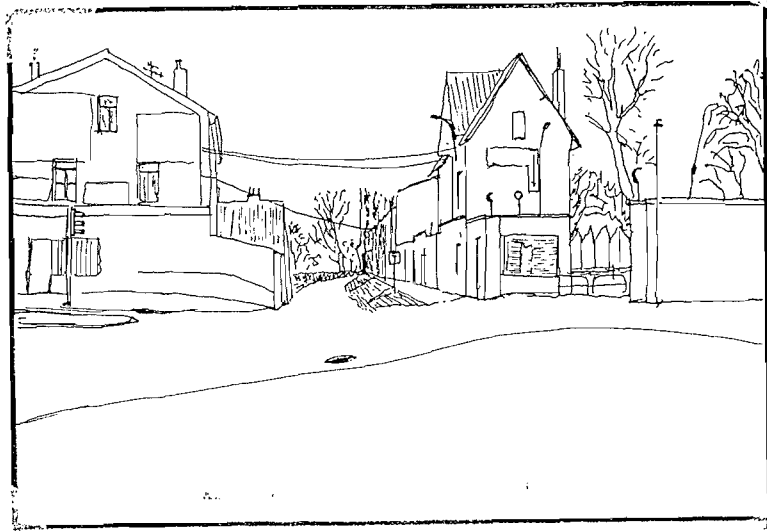
Repère 4 :

Vues de la butte : possibilité d'aménagement de cette solution qui offre un point de vue dominant sur la campagne environnante ainsi que sur le cours d'eau du bras mort de la Lys.

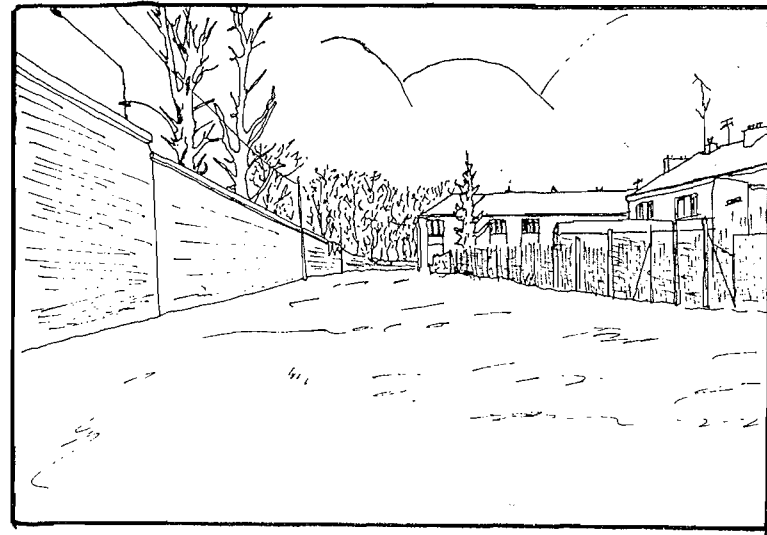


Repère 5 :

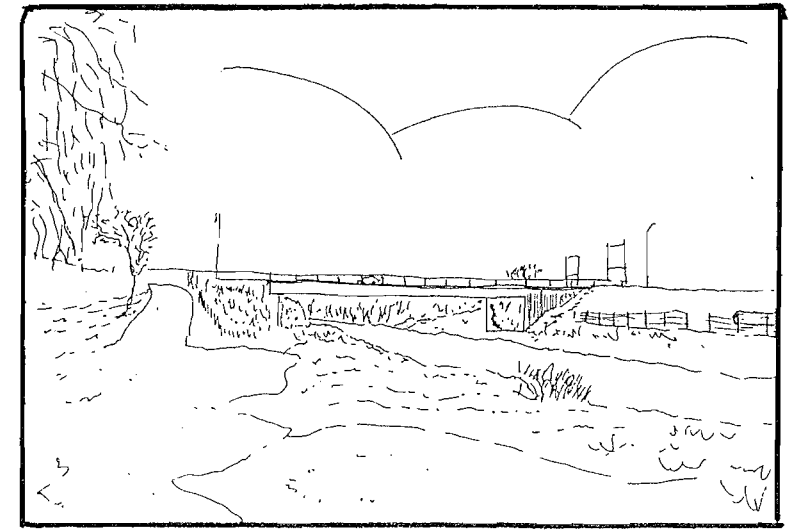
Mise en valeur du patrimoine existant en incitant la population à parcourir le Square.



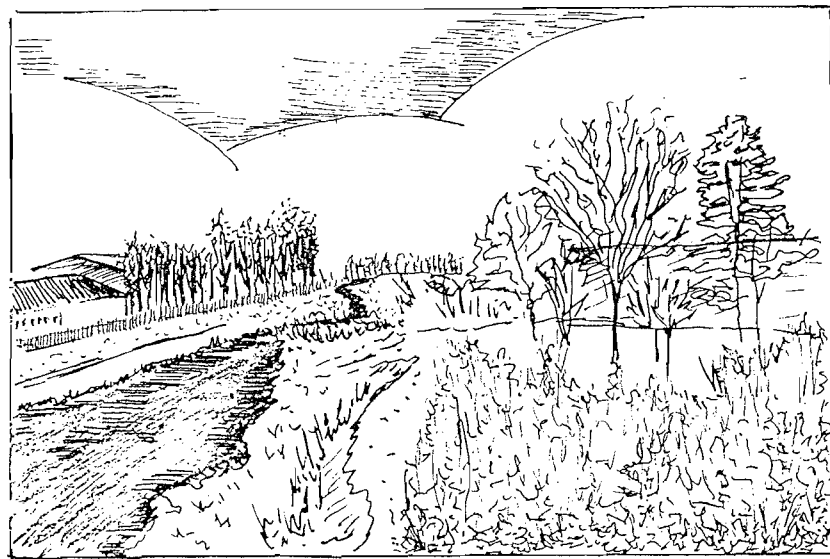
Repère 6 :
Arrivée du parcours 1 sur l'axe principal par la rue du Rivage. Traitement des abords façon promenade.



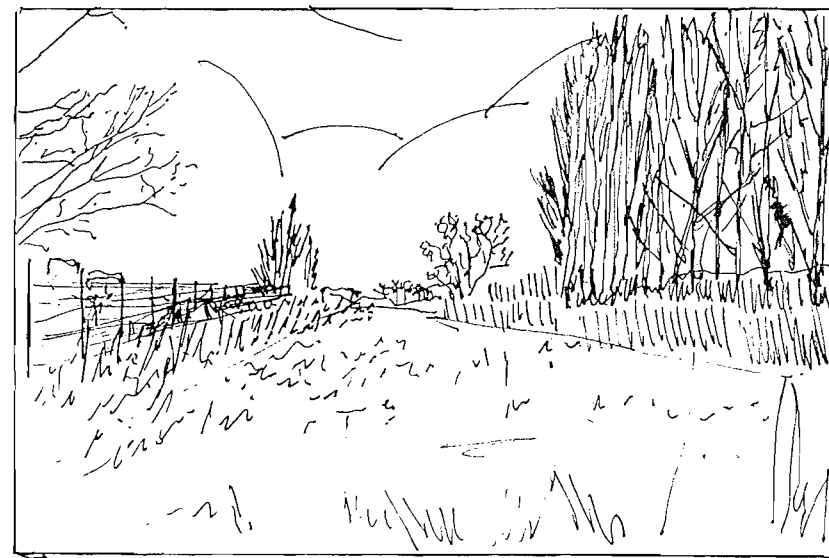
Repère 7 :
Liaison piétonne envisageable en variante



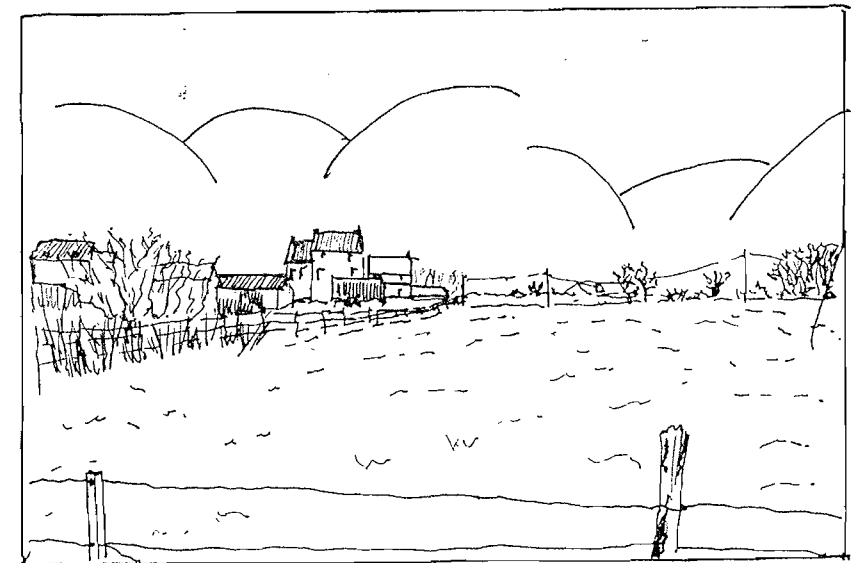
Repère 8 :
Vue sur le pont de NIEPPE du parcours 1. Possibilité aux piétons de se diriger le long de la Lys. ce passage pourrait par le -traitement futur de ce pont devenir un évènement.



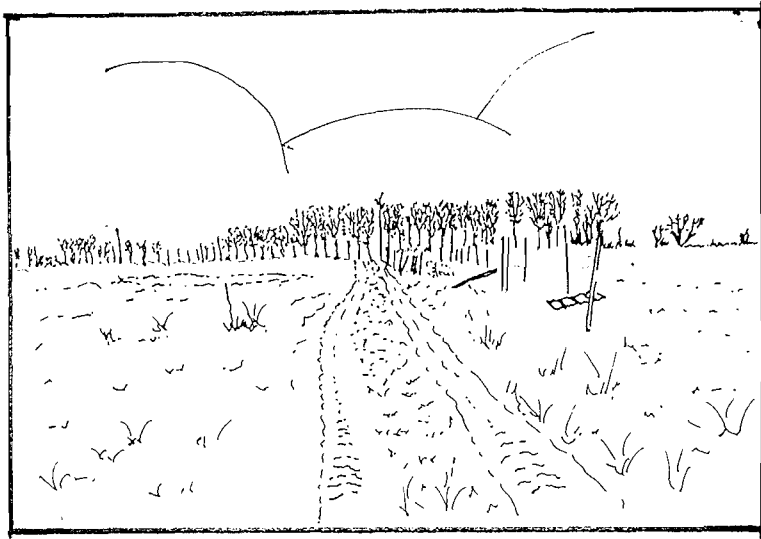
Repère 9 :
Passage le long de la Lys. Les promeneurs pourront profiter de la présence du bras mort de la Lys. Toutefois il s'avère nécessaire que celle-ci soit préalablement draguée.



Repère 10 :
Fin du parcours le long de la Lys. Ce passage offre une perspective fuyante sur la végétation existante des étangs de NIEPPE, une des futures étapes de ce passage.

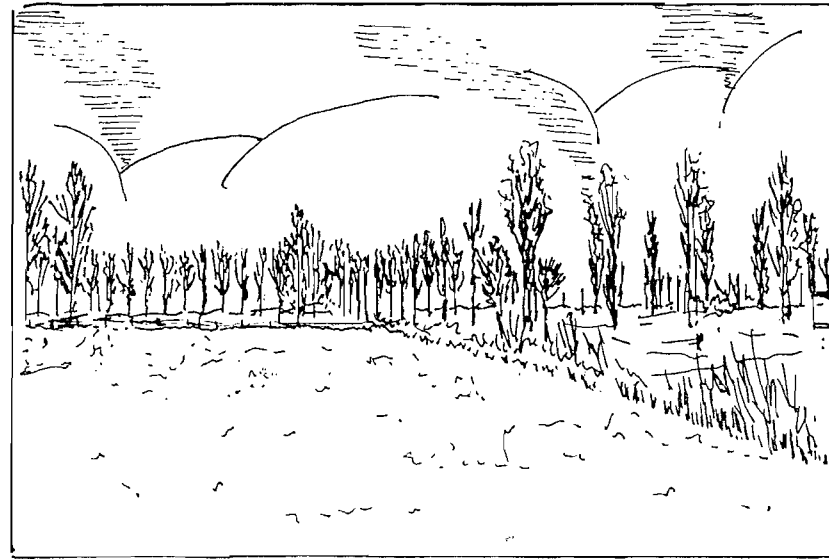


Repère 11:
Existence d'un chemin désaffecté le long de maisons individuelles. Ce passage permet de conserver la vue de l'espace paysagé des étangs. Ce cheminement permet ,tout en longeant un espace bâti, de conserver une vue sur le côté rural du lieu.



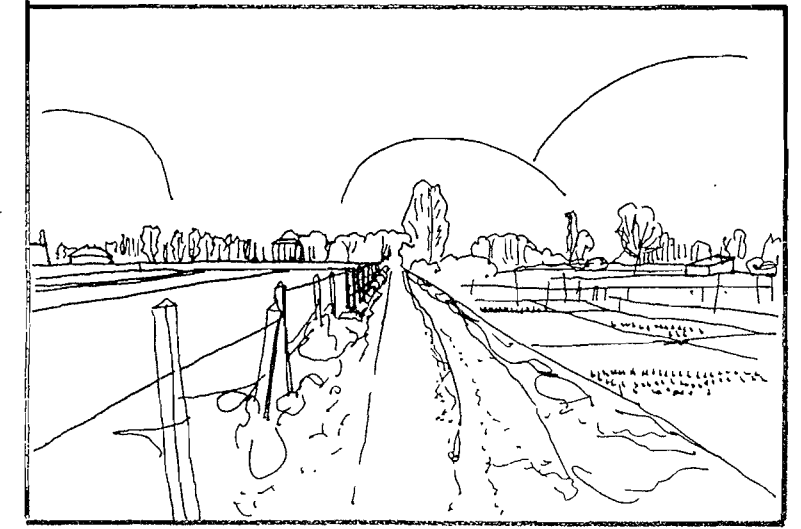
Repère 12 :

Existence d'un chemin rural permettant d'accéder en face d'un étang et de garder la végétation abondante qui les borde. Cela apporte un confort aux promeneurs en leur permettant d'emprunter un chemin autre que routier.



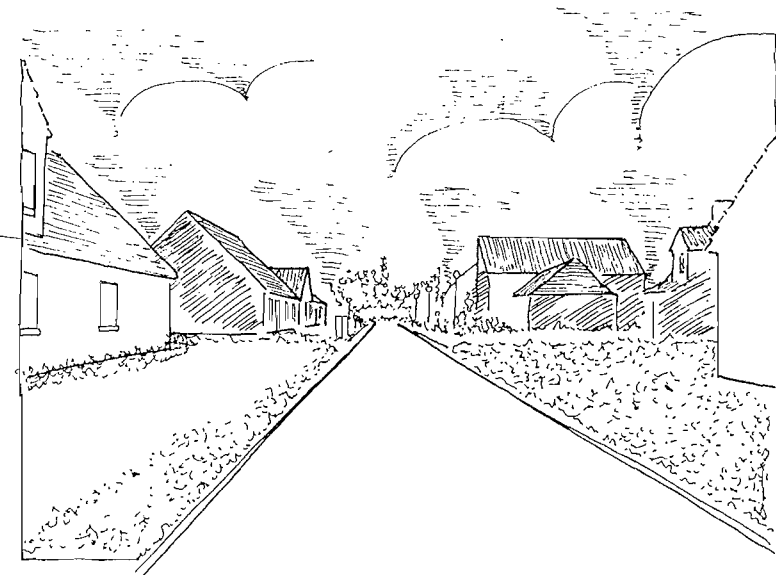
Repère 13 :

Vue des étangs du côté de la cité COISNE. Il serait envisageable de profiter de cet espace boisé pour créer une zone de détente ou de repos.



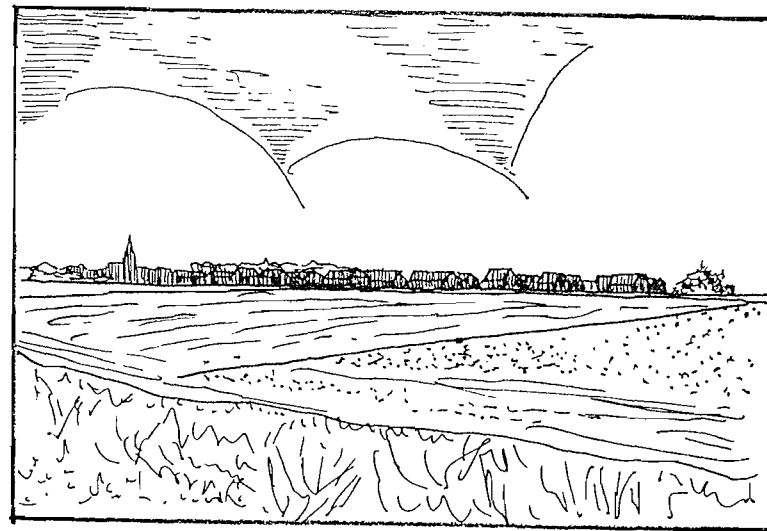
Repère 14 :

Liaison piétonne fonctionnelle des étangs au centre 2 par un cheminement champêtre et verdoyant.



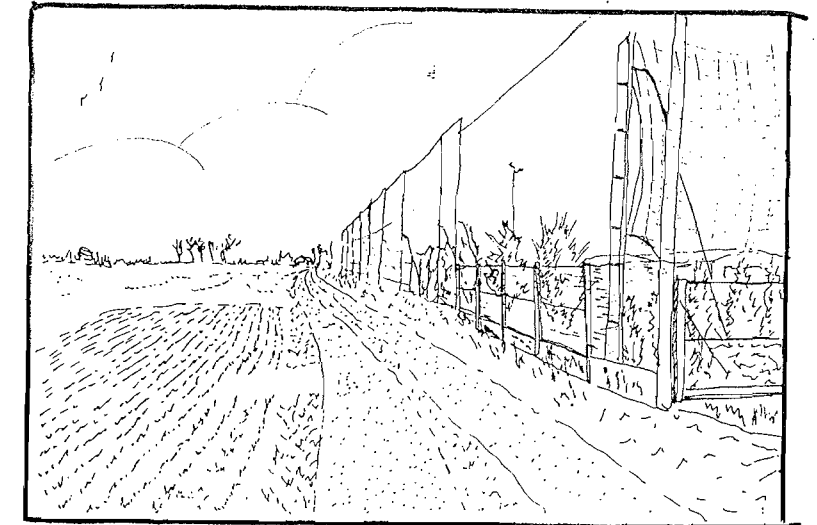
Repère 15 :

Traversée de zone à moyenne densité comme Espace transitoire entre ville et campagne.



Repère 16 :

Rapport visuel du parcours n°4 avec le centre1. Cette perspective offre une confrontation des différences de densité du bâti.



Repère 17 :

Aménagement du cheminement le long du complexe sportif pour inciter les promeneurs à participer aux activités.

INTERVENANTS

- BUREAU D'ETUDES A. DEPRET

- Alain DEPRET : Architecte paysagiste
- Alain DUTHOIT : Architecte paysagiste
- Vincent BARBET : Ingénieur horticole
- Kathleen DANIELS : Dessinatrice
- Bernadette TISON : Dessinatrice
- Pascaline HEAULME : Secrétaire

- CABINET H. CLAEYS - B. VANWAELESCAPPEL

- Hubert CLAEYS : Architecte DPLG
- Jean-Marc QUENON : Architecte DPLG
- Pascal COLIN : Dessinateur

Nous remercions pour leur aimable collaboration la municipalité de NIEPPE et tout particulièrement M. J.C HALLYNCK (adjoint) et Madame SOUART (Secrétaire générale de mairie) ainsi que Melle Anne BRAQUET (Architecte paysagiste chargée d'études au C.A.U.E.).